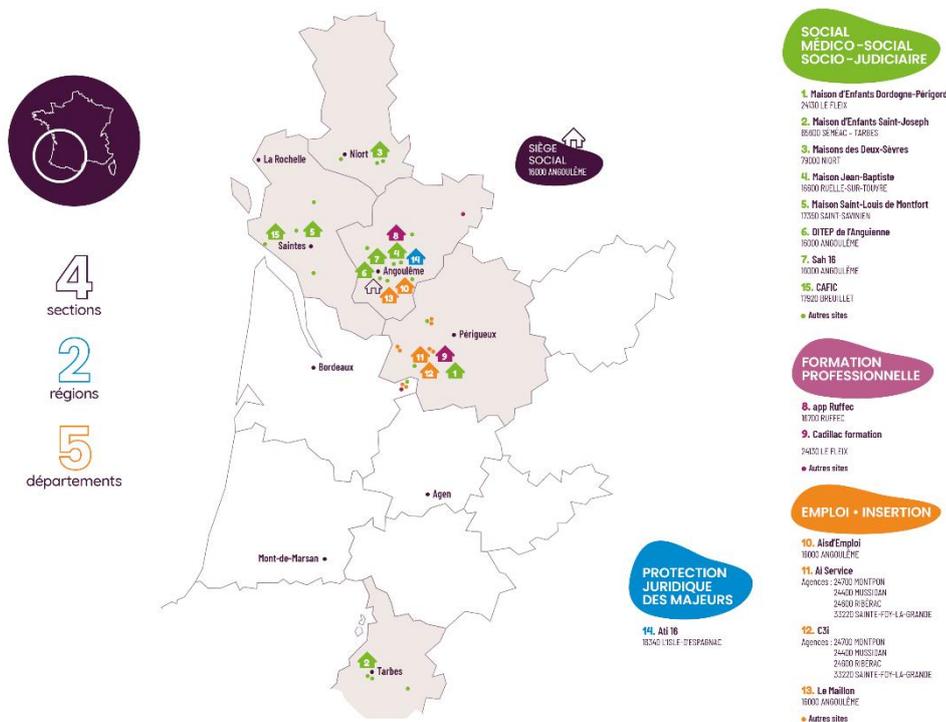


Assemblée Générale 18 Juin 2024

Lancement de l'évaluation externe pour certains, réécriture du projet d'établissement pour d'autres, création de nouvelles modalités d'accompagnement dans bon nombre de nos établissements ou réorganisation des services pour une plus grande adaptabilité de nos réponses face aux besoins toujours plus nombreux... L'année 2023 était différente de 2022 mais toujours aussi riche et intense pour chacun d'entre nous.

Notre communication est un nouvel allié pour mieux nous faire connaître et faire reconnaître l'importance du secteur dans lequel nous sommes toutes et tous engagés pour répondre à nos missions malgré un déficit d'image et de soutien qui n'a jamais été aussi fortement ressenti par les professionnels eux-mêmes.

L'attractivité du secteur reste au cœur de nos préoccupations et l'APLB comme beaucoup d'autres associations sonne l'alarme pour un accompagnement digne !!



RAPPORT D'ACTIVITÉ
Exercice 2023

Rapport Moral

<i>I – L’ASSOCIATION.....</i>	<i>7</i>
<i>II - ETABLISSEMENTS A PRIX DE JOURNÉES.....</i>	<i>10</i>
1 - Maison Jean-Baptiste (Ruelle - 16).....	10
2 - DITEP de l’Anguienne (Angoulême - 16).....	81
3- S.A.H – C.H.R.S (Angoulême - 16).....	106
4 - Maisons Des Deux-Sèvres (Niort - 79).....	124
5 - Maison St Louis De Montfort (St Savinien - 17).....	146
6 - Maison d’Enfants Dordogne Périgord (Le Fleix - 24).....	176
7 - Maison d’Enfants Saint Joseph (Tarbes - 65).....	196
8 - Le SAMADE (Tarbes - 65)	218
9 - ATI de La Charente (L’Isle d’Espagnac - 16)	228
<i>III- ETABLISSEMENTS ET SERVICES HORS PRIX DE JOURNÉES.....</i>	<i>236</i>
10 - Service d’Accueil et d’Hébergement (Soyaux - 16)	236
11 - Atelier Pédagogique Personnalisé (Ruffec - 16).....	250
12 - Organisme de Formation (Cadillac Formation - 24).....	254
13 - SIAE (Charente - 16 et Dordogne - 24).....	258

ASSOCIATION PERE LE BIDEAU

Missions

(Extraites du Projet Associatif)

Fidèle à sa devise : **Accueillir, Reconstruire**, l'Association développe ses missions mises en œuvre, dans le cadre de ses responsabilités propres, par le directeur général, les directeurs, les cadres, ainsi que l'ensemble des salariés :

- Pour les enfants autour de la protection et de l'éducation des jeunes placés ou orientés par la P.J.J, l'ASE et la MDPH.
- Pour les adultes autour de l'insertion et de la formation. Avec les services partenaires de l'O.F, du SAH, de l'APP, de l'ATI, du Maillon, d'Aisd'emploi, de C3I et d'Al Service (DDCSPP – DIRECCTE ont fusionné en DDETSPP, Région-entreprises, ...).

Dans la fidélité à la devise « accueillir, reconstruire » de l'association, ces missions reposent sur trois principes fondamentaux :

-  **Placer la personne au cœur de son engagement**
-  **Garantir le professionnalisme de ses actions**
-  **Maintenir les liens de la personne avec sa famille et ses proches**

Moyens d'Action (au 1^{er} juin 2024)

- Un Conseil d'Administration de 19 Membres à ce jour, y compris le Président.
- Un Siègle Social à Angoulême.

<i>Charente :</i>	❖ 9 Établissements ou Services à prix de journées <u>Pôle Social - Maison Jean-Baptiste</u> à Ruelle sur Touvre, Angoulême et Ruffec, le PFS et le SAPMN à Angoulême <u>Le DITEP de l'Anguienne</u> à Angoulême. <u>Service d'Accueil et d'Hébergement (SAH/CHRS)</u> à Angoulême. <u>L'ATI 16</u> à L'Isle d'Espagnac
<i>Deux-Sèvres :</i>	<u>Les Maisons des Deux-Sèvres</u> , à Niort et Celles sur Belle.
<i>Charente-Maritime :</i>	<u>La Maison Saint-Louis de Montfort</u> , à Saint-Savinien, Pons et Surgères <u>Le CAFIC</u> , à Breuillet, Champagnace et Saintes (depuis le 01/01/2024)
<i>Dordogne :</i>	<u>La Maison d'Enfants Dordogne-Périgord</u> au Fleix, Ribérac et Ste Foy la Grande.
<i>Hautes Pyrénées :</i>	<u>La Maison d'Enfants St Joseph</u> à Séméac, Aureilhan et Lannemezan

❖ **9 Services hors prix de journées**

Charente :

Service d'Accueil et d'Hébergement (S.A.H.) à Angoulême

Une AI : AISD'EMPLOI à Angoulême*

*Une ETTI** : Le Maillon à Angoulême*

Atelier Pédagogique Personnalisé (A.P.P.) à Ruffec

Dordogne :

Un Organisme de formation : Cadillac Formation au Fleix et Ribérac

Un Espace Ressource à Ribérac

Dordogne/Gironde :

Une AI* : AI Service au Fleix, Ribérac, Mussidan, Montpon (24) et Ste Foy la Grande (33)

Une ETTI** : C 3i au Fleix, Ribérac, Mussidan, Montpon (24) et Ste Foy la Grande (33)

**AI : Association Intermédiaire*

***ETTI : Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion*

RAPPORT MORAL

I - L'ASSOCIATION

1 - Réunions organisées en 2023

Nous avons programmé comme chaque année un certain nombre de Conseil d'Administration (9) et de Bureau de Section (16), qui se sont transformés en :

- ❖ 9 réunions du Conseil d'Administration,
- ❖ 16 Bureaux de section,
- ❖ Des réunions en commission : suivi des chantiers de construction, recrutement des cadres, Ancienneté des salariés
- ❖ 5 réunions de directeurs (CODIR),
- ❖ 2 réunions ordinaires du CSE-C, 1 réunion extraordinaire du CSE-C et 3 réunions de la commission santé sécurité et conditions de travail,
- ❖ Des visites d'Établissements par le C.A. : rencontres avec le personnel et les personnes accompagnées, participation à certaines réunions institutionnelles
- ❖ 1 Assemblée Générale Ordinaire le 20 juin 2023 et 1 Assemblée Générale Extraordinaire le 19 décembre 2023.

LES DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Des décisions prises par le Conseil d'Administration, voici les plus importantes :

- Mise en place d'une plaquette pour la recherche de mécénat et sollicitation de divers organismes.
- Choix d'un prestataire pour les évaluations externes des établissements sur la base d'un cahier des charges
- Travail sur différents projets immobiliers pour les établissements
- Travail sur le projet de fusion absorption du CAFIC au 01/01/24 et décision de convoquer une AGE le 19/12/23
- Modification des statuts pour l'AGE du 19/12/23
- Validation du projet d'établissement de la Maison St Louis de Montfort
- Mobilisation pour le Ségur pour Tous : Ecrit et rencontres aux députés et sénateurs de nos territoires, participation à plusieurs mobilisations, Mise en place du DIUE pour 2023.
- CPOM ARS pour le DITEP de l'Anguienne
- Sur proposition des équipes, attribution d'un nom de service pour le CHRS du SAH « Kergo »
- Cooptation de nouveaux adhérents et administrateurs
- Contractualisation d'emprunts liés aux PPI et investissements immobiliers ainsi que gestion des placements financiers.
- Validation des comptes administratifs de 2023 et préparation des assemblées générales, validation des budgets 2023.

LE PERSONNEL DU SIÈGE

Au 31/12/2023, **14** personnes composent l'équipe du siège dont **1** apprentie, pour **14** ETP, dont les comptables des établissements du département de Charente.

2 - Faits Particuliers

* Récompenses aux lauréats des établissements :

Diplômes	DITEP de l'Anguienne	Maison J. Baptiste	Maisons des Deux Sèvres	MEDP	Maison St Louis de Montfort	Maison d'Enfants St Joseph Tarbes	TOTAL
D.E.L.F ⁽¹⁾		1				3	4
C.F.G ⁽²⁾	10	6	1			2	19
Brevet collège/DNB	3	2	2		1	5	13
C.A.P		8		8		7	23
BEP							
BAC							
BAC Pro		2				1	3
BTS						1	1
BAFA							
TOTAL	13	19	3	8	1	19	63

(1) : Diplôme d'étude en langue française

(2) : Certificat de fin d'études générales

3 – Personnel

Nomination cadres

DITEP de l'Anguienne	Emmanuelle BOUYER	Psychologue
Pôle Social – Maison Jean-Baptiste	Marion ROLLIN	Psychologue
Maison St Louis de Montfort	Céline TOUSSAINT Laure FLORES Fabien GERVAIS	Directrice Cheffe de Service Chef de Service
Maison d'Enfants Dordogne Périgord	Clara BORDES Pierre ARDILLER Nadine RENARD	Psychologue Chef de Service Econome en CDD
Maison d'Enfants St Joseph	Joseph DJONKOU Emilie PUCHEU Céline MENDONCA Fanny SANZ Céline PAYEN	Directeur Adjoint Cheffe de Service Cheffe de Service Psychologue Cheffe de Service
IAE	Audrey PIBOYEUX	Directrice Adjointe

Départ cadres

Pôle Social – Maison Jean-Baptiste	Mahamedou TRAORE	Chef de Service
Maison St Louis de Montfort	Kamal HLALI Claire ROY	Chef de Service Cheffe de Service
Maison d'Enfants St Joseph	Jean-Christophe ACKERMANN Jean-Pierre MACHADO	Chef de Service Directeur

II - ETABLISSEMENTS A PRIX DE JOURNÉES

1 - Maison Jean-Baptiste (Ruelle - 16)

1) Présentation et rappel du projet d'établissement

1.1) Présentation

Maison Jean Baptiste
Directeur - Mr FAURE David
Directeur Adjoint - Mr SANSON Aurélien
673, Route du Gond-Pontouvre
16600 RUELLE

Tél : 05.45.65.63.47 / Portable : 06.70.72.99.39
Mail : direction@mjb16.aplb.fr

- « MECS de Fissac » - CSE/ Mr GABOULAUD
673, Route du Gond-Pontouvre
16600 RUELLE
- « MECS Le Pass-Âge » - CSE/ Mr TRAORE
476 Avenue Jean Jaurès
16600 RUELLE
- « MECS de Ruffec » - CSE/ Mr CHERCHI
21-23, Boulevard de Verdun
16700 RUFFEC
- « MECS la Coulée Verte » - CSE/ Mme TOURNADE
61, Boulevard Saint Antoine
16000 Angoulême
- « L'Escale » - CSE/ Mr GUILLAUME
Chemin de Tous Vents - BP 41206
16000 Angoulême
- « SAPMN » - CSE/ Mr CHERCHI
Chemin de Tous Vents - BP 41206
16000 Angoulême
- « PFS » - CSE/ Mr TRAORE
Chemin de Tous Vents - BP 41206
16000 Angoulême
- « AEMO-R » - CSE/ Mr GUILLAUME
Chemin de Tous Vents - BP 41206
16000 Angoulême
- « PEAD » - CSE/ Mr GABOULAUD
673, Route du Gond-Pontouvre
16600 RUELLE
- « Transition » - CSE/ Mr CHERCHI
496 avenue de Navarre
16000 Angoulême
- « Pôle pédagogique » - CSE/ Mme TOURNADE
673, Route du Gond-Pontouvre
16600 RUELLE

1.2) Les Statuts Juridiques

La Maison Jean Baptiste accueille des enfants et des jeunes au titre de :

- **L'Accueil provisoire** (art.221.1 et 222-5 du CASF). Il s'agit ici de mineurs qui ne peuvent provisoirement être maintenus dans leur milieu de vie habituel. Cette orientation nécessite un accord entre le département (Aide sociale à l'enfance) et la famille, ainsi que l'avis de l'enfant.
- **De l'article 375 du code civil** : la mesure d'assistance éducative est prise par le Juge des enfants à la requête des parents, du service ou de la personne à qui a été confié l'enfant, de l'enfant lui-même, du ministère public.
- **De l'ordonnance 45-174 du 2 février 1945** relative à l'enfance délinquante.
- **Du décret 75-96 du 18 février 1975** relatif à la protection judiciaire des jeunes majeurs.
- **La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale**
- **Loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant (1)**

1.3) Rappel du Projet de service

Le fonctionnement et l'organisation dans les institutions du social viennent souvent traduire de manière directe ou indirecte le soin que l'on porte aux enfants et/ou aux jeunes que l'on accompagne au quotidien. Le bien-être de enfants accompagnés passe par une organisation et une prise en charge adaptée. Les passages à l'acte des jeunes viennent traduire le mal être et la maltraitance dans laquelle ils ont vécu ou survécu.

Nous, travailleurs sociaux, devons veiller à ne pas reproduire des modèles familiaux toxiques et nos fonctions nous imposent un cadre légal qui interdit formellement la maltraitance sous quelque forme que ce soit. La maltraitance n'est pas un risque hypothétique et lointain mais bien un risque incontournable, consubstantiel des pratiques pour tous les professionnels au contact des personnes vulnérables, quel que soit leur métier. L'exercice de leur mission appelle donc la conscience de ce risque et la vigilance qu'elle induit.

À cet égard, il importe de souligner que le regroupement de populations vulnérables au sein d'un établissement génère de facto un risque de maltraitance supplémentaire ; la logique institutionnelle et l'éloignement de la vie « ordinaire » peuvent faciliter les rapports de domination, voire de violence, entre des professionnels en capacité de maîtriser la situation et des usagers en position de dépendance.

Ainsi, nous devons mettre en œuvre une pratique éducative adaptée bienveillante et thérapeutique aux populations que nous accueillons.

Les équipes éducatives doivent être solides, cohérentes, porteuses d'un discours commun et bienveillant. Cette posture professionnelle garantit un cadre structurant et contenant indispensable à ces jeunes et ces familles que nous accueillons.

Les MECS : Fissac (Ruelle), Pass Age (Ruelle), Coulée verte (Angoulême), Ruffec

La Maison Jean-Baptiste offre à l'enfant ou au jeune majeur une prise en charge au quotidien dans le cadre d'un hébergement collectif à travers les 4 Maisons d'Enfants à Caractère Social de l'établissement. Ces 4 services sont dotés de moyens matériels et humains homogènes dans le but de protéger physiquement et socialement l'enfant en lui proposant des conditions de vie répondant à ses besoins, en lui offrant des repères, un rythme de vie, un étayage et un accompagnement propice à son éveil et à la revalorisation de son image et de celle de son entourage, en favorisant, en préservant ou en recréant les liens familiaux, dans le respect de ses droits et de ceux de sa famille.

Le projet d'établissement propose :

- ▶ de ne pas oublier que la place naturelle d'un enfant est auprès de sa famille,
- ▶ de prendre en compte les responsabilités et les compétences des parents, en lui laissant une place active dans la vie de leur enfant, même si celui-ci est placé en institution.
- ▶ de construire un projet personnalisé pour chaque jeune accueilli, en alliant les droits de l'enfant et de sa famille, leurs devoirs et les contraintes de la vie en collectivité.

Ces unités, pouvant accueillir chacune 12 enfants ou adolescents, se caractérisent par un cadre stable et sécurisant ayant pour objectif d'accueillir des jeunes en difficultés afin qu'ils puissent bénéficier de l'aide nécessaire à un développement harmonieux.

Les missions premières sont de protéger les jeunes accueillis, de leur apporter un soutien éducatif et moral, en leur proposant des conditions de vie répondant à leurs besoins, en leur offrant des repères, un rythme de vie, un étayage et un accompagnement propice à leur éveil et à la revalorisation de leur image. Nous travaillons en collaboration avec les familles des adolescents dans le respect des décisions prises par le juge des enfants. Cette collaboration permet de les mobiliser dans leurs fonctions parentales et de les soutenir le cas échéant.

L'accompagnement éducatif est orienté vers l'inscription des enfants accompagnés dans un devenir. La spécificité de chaque groupe (tranche d'âge, mixité, localisation du site, ...) doit être une dimension forte à privilégier dans l'orientation du projet personnalisé et doit sous tendre la réflexion et les actions éducatives mises en œuvre.

L'Escale (Unité d'accueil Primos Arrivants)

L'Escale est un service d'accueil et d'hébergement dédié aux jeunes bénéficiant du statut de Mineur Non Accompagné (MNA, anciennement Mineur Etranger Isolé). Ce statut désigne la situation d'un mineur de nationalité étrangère présent sur le territoire français et n'étant pas accompagné d'une personne titulaire ou exerçant l'autorité parentale (Résolution du 26 juin 1997 du Conseil de L'Europe).

Les mineurs bénéficiant de ce statut en France bénéficient des mêmes droits que les mineurs de nationalité française, conformément aux dispositions de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE).

Comme prévu aux articles L111-2 et L111-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles, les Mineurs Non Accompagnés sont considérés comme placés en situation de danger du fait de leur isolement, et relèvent à ce titre des prestations d'Aide Sociale à l'Enfance.

L'accueil de jeunes MNA par la Maison Jean Baptiste a été initié en 2015 (via les MECS) et s'est peu à peu étoffé (création d'un hébergement spécifique), jusqu'à devenir la principale structure du département de la Charente dédié à l'accueil des MNA dits « primo-arrivants » (jeunes ne bénéficiant pas encore du statut de MNA et non encore pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance).

Face à l'afflux important de jeunes primo-arrivants et, corrélativement, de mineurs confiés aux services de l'ASE, le service s'est peu à peu agrandi et bénéficie aujourd'hui du déploiement d'un dispositif de semi-autonomie (en appartements) pour une capacité d'accueil de 60 places au total.

Le service prend aujourd'hui en charge aussi bien les jeunes primo-arrivants qu'un certain nombre de jeunes placés sous protection judiciaire (Assistance Educative).

La mission du service se décline selon deux modalités :

- Concernant les jeunes primo-arrivants, mise à l'abri et veille sanitaire, dans l'attente de la procédure d'évaluation de la minorité par les services du Département,
- Une fois la minorité établie, les jeunes sont confiés à l'ASE et peuvent à ce titre bénéficier d'un hébergement et d'un accompagnement éducatif adapté à la déclinaison d'un Projet Personnalisé Individuel.

Le PFS (Placement Familial Spécialisé)

Le Placement Familial Spécialisé de la Maison Jean Baptiste accueille 25 enfants, filles et garçons âgés de 3 à 21 ans, confiés sur décision administrative ou judiciaire. L'accueil familial a lieu auprès d'assistants familiaux agréés. Le placement est continu dans le respect des droits de visites et d'hébergement des parents. La spécificité de l'accueil familial procure à l'enfant et à l'adolescent un cadre de vie privilégié et nécessaire à partir duquel il peut se développer harmonieusement et connaître une évolution.

Le SAPMN (Service d'Accompagnement Progressif en Milieu Naturel)

Les particularités du Service d'Accompagnement Progressif en Milieu Naturel (SAPMN), créée en 1982, sont l'accompagnement des Mineurs Non Accompagnés (MNA) et Jeunes Majeurs sous contrat jeune majeur-APJM, dans le cadre de la semi-autonomie et en milieu naturel, appartements en colocation principalement. Leurs insertions scolaires et/ ou professionnelles, les démarches administratives, une veille sanitaire et l'accès au droit commun sont les principes fondamentaux de ces accompagnements.

Composé d'une équipe de 7 éducateurs spécialisés, d'un temps complet de psychologue, d'une maîtresse de maison, de deux surveillants de nuit et d'un chef de service éducatif, le service organise et structure l'accompagnement 70 jeunes majeurs ou Mineurs Non Accompagnés dans le cadre de leur insertion sociale et professionnelle.

Le SAPMN représente un espace transitionnel qui accompagne le jeune dans son cheminement vers l'âge adulte en lui fournissant les éléments de résilience utiles à une inclusion sociale durable.

C'est un travail de restauration, d'émergence des capacités mobilisables du jeune qui s'inscrit dans un projet évolutif et dans une temporalité appropriée.

Dans cette dynamique, tous les aspects, santé, emploi, logement, administratifs, mobilité, sont travaillés avec eux afin qu'ils puissent se projeter de façon autonome vers les dispositifs de droit commun et trouver les appuis nécessaires à la réalisation de leur projet de vie, social, familial et professionnel.

Cela inclut la restauration de la confiance en soi, l'environnement institutionnel qui va conduire le jeune à se responsabiliser et s'employer à laisser émerger sa créativité pour appréhender son projet.

L'accompagnement du service favorise ainsi le jeune dans l'exercice de rapports sociaux adaptés aux contextes dans lesquels il va se plonger.

Dans ce cadre l'équipe éducative porte une attention à chaque jeune (réassurance, écoute, bienveillance) et réalise par ailleurs un travail éducatif et pédagogique sur les questions suivantes.

L'accompagnement éducatif, social et administratif s'oriente de fait strictement sur la personne évoluant au sein de son environnement quotidien suite à un bilan de sa situation individuelle, sanitaire et administrative, et de ses compétences, sociales et scolaires/ professionnelles.

Selon la singularité des situations, MNA ou APJM, les enjeux de l'accompagnement éducatif sont divers, et les interactions, entre personnes accompagnées et travailleurs sociaux, adaptées.

AEMO-R

Le service AEMO-R existe depuis le 1er février 2017. Habilité au départ pour 15 mesures (15 mineurs), l'activité du service a été portée à 30 mesures en 2020 et 40 mesures en 2022.

La création du service correspond à l'intention affichée de la loi du 5 mars 2007 rénovant la Protection de l'Enfance, de diversifier l'offre des modes de prise en charge des mineurs en danger et de leurs familles afin de mieux répondre à leurs besoins, en termes de suivi éducatif, de conditions d'accueil et de prise en charge.

Les mesures mises en œuvre par le service sont ordonnées par décision judiciaire dans le cadre de l'Assistance Educative, mentionnant expressément le caractère renforcé de l'intervention, et confiées à la Direction de la Jeunesse et de la Protection de l'Enfance (SEJD). C'est ainsi la DJPE (SEJD) qui mandate le service pour l'exercice de ces mesures.

L'Action Educative en Milieu Ouvert à moyens Renforcés vise à garantir la sécurité, la moralité et les conditions d'éducation du mineur concerné.

La mesure dite « renforcée » tend à prendre en compte la situation du mineur et de sa famille dans sa globalité et est fondée sur :

- La nécessité de faire cesser le danger encouru par l'enfant,
- La prévention des séparations brutales, une alternative au placement,
- Le soutien à la famille dans une situation de retour de l'enfant au domicile,
- La volonté de diminuer la durée des mesures et de limiter leur renouvellement.

Durant toute la durée de la mesure, l'adhésion, la participation et la collaboration du mineur, des détenteurs de l'autorité parentale et de son environnement familial et social sont constamment recherchés.

PEAD

Le Placement Educatif A Domicile (PEAD) est une alternative au placement « traditionnel ». Il est une réponse éducative aux difficultés auxquelles peuvent être confrontés certains parents et au caractère parfois inadapté du placement « traditionnel ». Ce mode d'accompagnement éducatif a pour objectif de préserver le lien familial tout en alliant une mesure de protection judiciaire. Ainsi, on maintient l'enfant dans son environnement familiale tout en associant les parents à la prise en charge éducative.

Le Pôle pédagogique

L'équipe du Pôle Pédagogique est composée de trois intervenants s'organisant autour de plusieurs axes (scolaires, professionnels et éducatifs/ citoyenneté), selon les différents projets des jeunes accueillis.

Travaillant avec tous les services de la Maison Jean Baptiste, ce Pôle s'adapte tout au long de l'année à l'évolution de la population mais aussi aux aléas économiques, sanitaires, et les nouvelles législations en vigueur, que ce soit dans le domaine de la Protection de l'Enfance, les politiques publiques ou le code du travail.

Les objectifs du Pôle pédagogique sont multiples mais peuvent se décliner par des accompagnements à court et à moyen terme :

- des obligations d'actions spécifiques sur des périodes elles-mêmes spécifiques de l'année : comme les orientations scolaires sur des temps repérés de l'année ou encore les stages.
- des actions linéaires et lissées sur toute l'année : comme les évaluations scolaires, le soutien à la scolarité, les stages de découvertes des métiers et les thématiques citoyennes (découverte des administrations, socialisation, laïcité, sexualité, rapport Homme/ Femme, ...).

Ce service nécessite : une prise d'initiative, une anticipation, une adaptabilité aux besoins, une réactivité, une autonomie et un travail d'équipe, notamment à travers une interaction entre les trois intervenants.

Force de propositions, les professionnels du Pôle pédagogique travaillent en lien avec les équipes éducatives sous l'aval des chefs de services éducatifs, ainsi qu'avec nos partenaires scolaires, administratifs, professionnels et associatifs.

L'intérêt manifeste du Pôle pédagogique est de répondre aussi au projet individuel du jeune : comme la recherche adaptée au plus près du jeune pour un patron, une scolarité, ou l'ouverture culturelle, tout en tenant compte de ses besoins particuliers ou encore de certaines obligations administratives.

Transition

Le service Transition est issu d'un appel à projet du Conseil Départemental de la Charente visant à reprendre un dispositif expérimental géré par leur service créé en 2021 sur lequel la Maison Jean Baptiste s'est positionnée et a reçu la validation du financeur pour une ouverture au 1^{er} juillet 2023 avec une capacité d'accueil en semi-autonomie (logement diffus sur le Grand Angoulême) de 26 places, puis de 36 places au 1^{er} novembre 2023.

Ses particularités sont l'accompagnement des Mineurs Non Accompagnés (MNA) uniquement dans le cadre de la semi-autonomie et en milieu naturel, appartements en colocation principalement. Leurs insertions scolaires et/ou professionnelles, les démarches administratives, une veille sanitaire et l'accès au droit commun sont les principes fondamentaux de ces accompagnements.

Composé d'une équipe de 3 éducateurs spécialisés, d'une maitresse de maison, de deux surveillants de nuit et d'un chef de service éducatif, le service organise et structure l'accompagnement de 36 Mineurs Non Accompagnés dans le cadre de leur insertion sociale et professionnelle.

Passerelle entre l'Escale et le SAPMN, le service Transition est un espace transitionnel qui accompagne le jeune dans son cheminement entre son statut de primo arrivant puis de MNA avec comme aboutissement la contractualisation d'un contrat jeune majeur en lui fournissant les éléments de résilience utiles à une inclusion sociale durable.

Tous les aspects, santé, emploi, logement, administratifs, mobilité, sont travaillés avec eux afin qu'ils puissent se projeter de façon autonome via un accompagnement soutenu de par leur statut de mineurs et trouver ainsi les appuis nécessaires à la réalisation de leur projet de vie social et professionnel principalement.

Les prémices de l'accompagnement vers la régularisation administrative de leur situation sont également engagés dès leur accueil sur le service.

2) L'activité de l'année et le public accueilli

FISSAC- PASS AGE- RUFFEC- COULEE VERTE

Type	Nombre de places	Age	Personnel ETP	Dont Educatif
Fissac (mixte)	12	De 7 à 13 ans	55.72	35.50 ETP + pôle pédagogique partagé sur MJB
Pass Age (mixte)	12	De 13 à 18 ans		
Ruffec (mixte)	12	De 13 à 18 ans		
Coulée verte (non mixte)	12	De 13 à 18ans		

Global MECS Fissac - Pass Age - Coulée Verte – Ruffec

	Prix de journée (dotation globale)	Nombre de journées	Taux de réalisation
		2023	2023
Prévisionnel	227.45	16 472	94 %
Réel	222.44	17 645	107,12 %

		<u>Population</u>	
<u>Départs</u>		<u>Admissions</u>	<u>Jeunes suivis</u>
<u>Fissac</u>	7	7	20
<u>Pass Age</u>	5	10	21
<u>Ruffec</u>	9	11	21
<u>Coulée Verte</u>	8	10	23

L'Escale : Primos Arrivants

Type	Nombre de places	Age	Personnel ETP	Dont éducatif
Internat	60	De 6 à 18 ans	17.85	10 ETP

	Prix de journée (dotation globale)	Nombre de journées	Taux de réalisation
Prévisionnel	53.49	21 900	
Réel	72.69	19 164	87.50 %

Dont 85% de jeunes confiés au Conseil départemental de la Charente sous le statut de Mineurs Non Accompagnés dans le cadre d'une mesure en assistance éducative ou de tutelle

		Population	
Départs		Admissions	Jeunes suivis
49		180	230

TRANSITION (Ouverture juillet 2023)

Type	Nombre de places	Age	Personnel ETP	Dont éducatif
Internat	36	15-18	6	3

	Prix de journée (dotation globale)	Nombre de journées	Taux de réalisation
Prévisionnel	71.44	5 178	
Réel	51.07	4 439	85.7 %

	Population	
Départs	Admissions	Jeunes suivis
16	52	53

P.F.S

Type	Nombre de places	Age	Personnel ETP	Dont Educatif
PFS	25	De 0 à 18 ans	19.2	2 ETP (éduc) 15 Ass. Fam

	Prix de journée (dotation globale)	Nombre de journées	Taux de réalisation
Prévisionnel	164.82	8 125	
Réel	163.28	8 796	108.26 %

	Population	
Départs	Admissions	Jeunes suivis
1	3	26

SATR

Type	Nombre de places	Age	Personnel ETP	Dont Educatif
SATR	10	De 0 à 18 ans	1	1 Ass Fam

	Prix de journée (dotation globale)	Nombre de journées	Taux de réalisation
Prévisionnel	125.80	1 095	
Réel	150.14	754	68.86 %

	Population	
Départs	Admissions	Jeunes suivis
2	0	4

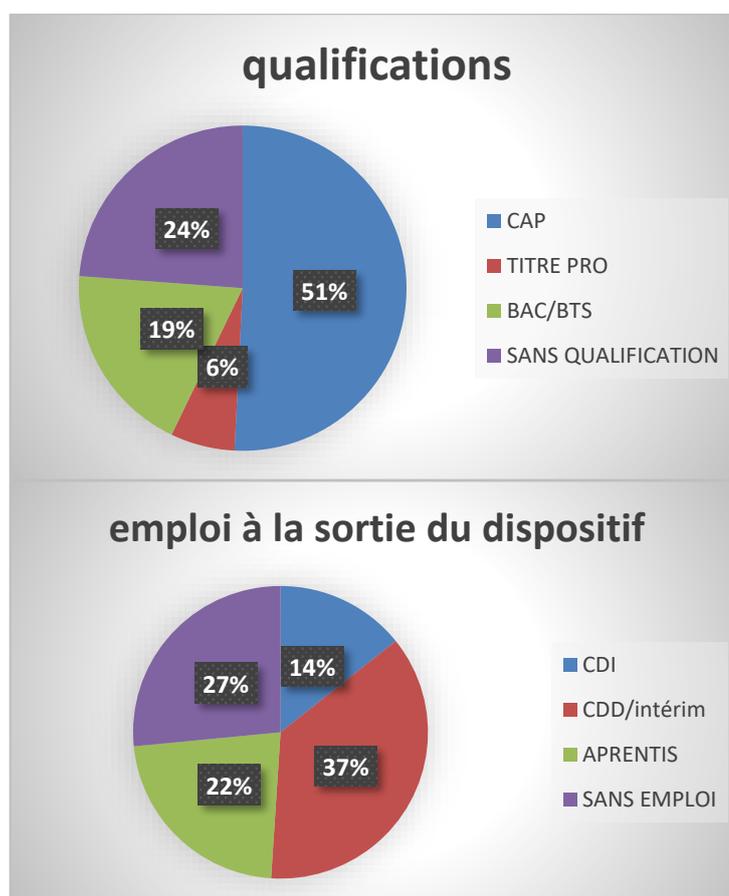
SAPMN

Type	Nombre de places	Age	Personnel ETP	Dont Educatif
SAPMN Hébergement diffus	70	De 16 à 21 ans	16.33 ETP	8 ETP + pôle pédagogique partagé sur MJB

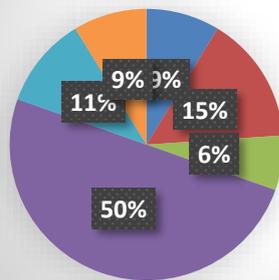
	Prix de journée (dotation globale)	Nombre de journées	Taux de réalisation
Prévisionnel	62.82	24 443	
Réel	60.34	24 022	98.28 %

Population		
Départs	Admissions	Jeunes suivis
48	63	125

BILAN DES SORTIES SAPMN EN 2023



secteurs d'emplois des jeunes



- industriel (métallurgie/production)
- restauration
- alimentaire vente et transformation
- BTP (électricité, plomberie, plaquiste maçonnerie)
- sanitaire et social

AEMO-R

Type	Nombre de places	Age	Personnel ETP	Dont Educatif
Mesures AEMOR	50	De 0 à 18 ans	5.75	4

	Prix de journée (dotation globale)	Nombre de journées	Taux de réalisation
Prévisionnel	18.31	18 250	
Réel	22.65	17 459	95.67 %

Population		
Départs	Admissions	Jeunes suivis
22	29	70

PEAD

Type	Nombre de places	Age	Personnel ETP	Dont Educatif
Mesures PEAD	30	De 0 à 18 ans	6.02	4

	Prix de journée (dotation globale)	Nombre de journées	Taux de réalisation
Prévisionnel	30.98	10 950	
Réel	41.43	9 383	85.69 %

	Population	
Départs	Admissions	Jeunes suivis
6	24	40

Le Pôle pédagogique

	BILAN DES EVALUATIONS SCOLAIRES 2023									
	130 jeunes suivis (orientations 1eres , réorientations et suivis d'orientations) dont 81 JEUNES évalués en 2023 (45 en 2022 ; 37 en 2021 ; 32 en 2020 ; 45 en 2019)									
AGE MOYEN (évals) 15,47 ans (15,9 en 2022)	scolarisables (moins de 16 ans): 41/81 - <u>scolarisés</u> : 67/81 (sinon Mission Loc/Apprenti/sortis)									
17 NATIONALITES	Côte d'Iv, Pakistan	Guinée	Mali	Sénégal	Afghanistan	Cameroun	Gambie	Tunisie	Bangladesh	
	17 4	21	5	2	9	3	1	11	2	
	Mali Egypte	Albanie	Gambie	Algérie	Liberia	Burkina				
	5 1	0	1	2	1	1				
Niveau de Langue moyen	A0 (non francophone)		14/81		17%		sont allophones			
sur 81 jeunes évalués	A1 (CP/CE1)		20/81		61%		niveau cycle primaire			
	A2 (cycle 3 CE2/CM)		30/81							
	B1 (début collège)		17/81				aucun n'a le niveau scolaire en rapport avec son âge			
	B2 (fin collège/lycée)		0/81							
orientations	sortis	Afpa	classe UP2A	LYCEE PRO	3è prépa pro	COLLEGE gal	Greta/Miss, L	Alphabét,	apprentis,	PAPS
suite 1ere évaluation	14	3	16	6	2	24	6	2	3	5
19 CAP 1ere année	electricité	cuisine	Vente	Gestion	Aide pers	menuiserie	Inst therm	ALU	Trans énergie	
Lycees Professionnels	1	1	2	0	1	0	5	2	2	
Rentrée 2023	Clim,	logist,	MBC	Peinture	vêt,flous	Numer,	Chaudronneri	BTP	Maint,bât,	
8 Bac Pro 1ere année	1	3	0	3	0	0	1	1	4	

Bilan stages et apprentissages 2023

Métiers	Nombres de jeunes en stages	Nombres de semaines de stages	Nombres d'entreprises partenaires
Peintre	5	10	4
Plombier	7	29	7
Plaquiste	1	1	1
Menuisier	4	12	3
Cuisinier	15	59	14
Espace vert / Paysagiste	2	35	3
Mécanicien motoculture	1	2	1
Tapissier	1	6	2
Sellier	1	3	1
Façadier	2	2	1
Carrossier	3	11	2
Monteur son	1	1	1
Boulangier	4	13	3
Maçon	3	9	3
Electricien	8	23	7
Couture	1	4	1
Coiffeur	2	2	2
Mécanicien	2	7	2
Serveur en restauration	3	9	2
Monde associatif	2	4	1
Blanchisserie	1	4	1
Maintenance en Bâtiment et collectivité	2	2	1
Logistique	4	5	3
Vente	4	9	4
Bâtiment tout corps de métier	4	23	3

Total	83 stages effectués par 65 jeunes	285 semaines de stages	71 entreprises
--------------	--	-------------------------------	-----------------------

Tableau des apprentissages

Stages qui ont débouché sur un apprentissage

Métiers	Nombres de jeunes en apprentissage	Entreprises
Cuisinier	5	4
Carrossier	1	1
Coiffeur	1	1
Electricien	1	1
Mécanicien	1	1
Vente	1	1
Bâtiment tout corps de métier	1	1
Total	11	10

3) La problématique des enfants accueillis

Les jeunes accompagnés au sein des services de la Maison Jean Baptiste présentent des difficultés d'ordre sociale et/ou psychologique, liées à un environnement ou une situation familiale complexe. Des carences significatives sont observées au titre de l'article 375 du Code de Procédure Civil.

Depuis 2016, l'établissement accueille également des Mineurs Non Accompagnés (MNA) dont le conseil départemental de la Charente s'est vu attribué la tutelle de l'Etat ; puis des MNA appelés plus spécifiquement « primo arrivant » depuis la création de l'Escale en décembre 2018.

La Maison Jean Baptiste a la capacité d'accueillir des mineurs placés sous-main de justice pour lesquels une ordonnance de placement provisoire a été ordonnée par le juge des enfants dans le cadre du Code de la Justice Pénale des Mineurs.

Les problématiques sont hétérogènes et complexes pouvant prendre plusieurs formes comme :

- **Des troubles de l'attachement** : ils se caractérisent par des désordres émotionnels et comportementaux, des désordres dans les interactions sociales dus à un échec de l'attachement relatif aux besoins primaires lors de la petite enfance.
- **Des troubles de la conduite** : Ils se manifestent comme des comportements récurrents, persistants, dans lesquels l'enfant bafoue les droits d'autrui ou le principe des règles de conduite et des normes sociales.
- **Des troubles de la personnalité** : les enfants et adolescents agissent de manière non conforme aux règles, souvent en réaction à des faits de maltraitance vécus pendant l'enfance.

• **Des troubles cognitifs et/ou instrumentaux :**

Difficultés d'apprentissage, déficiences intellectuelles, troubles de l'attention...
Difficultés sociales : troubles de la relation, troubles de l'identité, sentiment d'échec, répétition, conflit, agressivité, repli sur soi, passivité, difficulté à intérioriser les règles et les interdits.

• **Des troubles du comportement :**

Dépression, somatisation, transgression des règles et des interdits, défaut de contrôle, conduites addictives, estime de soi...

Force est de constater qu'une majeure partie des jeunes accueillis présentent certains de ces troubles. Ceux-ci sont en lien avec leur histoire familiale, les carences éducatives et affectives vécues. Ces jeunes adoptent un comportement de défiance vis-à-vis de l'adulte ou du groupe.

Ces troubles viennent impacter directement le quotidien du jeune : sa vie relationnelle, son rapport aux autres et aux règles, sa capacité à gérer ses émotions, son parcours de vie, sa manière d'appréhender son projet d'accueil et d'accompagnement. Ils nécessitent une constante adaptation réfléchie des professionnels aux besoins de l'enfant ou de l'adolescent afin de le faire devenir acteur de son développement et de son devenir.

Les MECS : Fissac (Ruelle), Pass Age (Ruelle), Coulée verte (Angoulême), Ruffec

L'offre d'accueil en hébergement collectif au sein de la Maison Jean Baptiste se décline à travers les 4 Maisons d'Enfants à Caractère Social déployées sur le territoire Charentais.

- MECS de Fissac à Ruelle, 12 enfants, mixte, de 7 à 13 ans
- MECS Le Pass Age à Ruelle, 12 adolescents, mixte, de 13 à 18 ans
- MECS La Coulée verte à Angoulême, 12 adolescents, non mixte (garçons uniquement), de 13 à 18 ans
- MECS de Ruffec, 12 adolescents, mixte, de 13 à 18 ans.

La problématique des jeunes accueillis au sein des MECS se situe dans le domaine de la Protection de l'enfance (article 375), mais également dans le cadre de l'enfance délinquante (CJPM).

Les adolescents pris en charge sont généralement issus de famille présentant d'importantes et graves difficultés en interne. La mesure de placement prononcée vient les protéger. Néanmoins, ces jeunes au vécu douloureux sont en grandes souffrances psychologiques. Ceci peut les conduire à développer des symptômes, des troubles du caractère et de la personnalité ou à adopter des comportements venant signifier leurs souffrances.

Nous observons des jeunes avec une problématique abandonnique qui se manifeste par une quête affective tout en tenant l'autre à distance par des attitudes de repli et de rejet.

Certains vont exprimer leur désarroi face à leur situation par des conduites déviantes les amenant à devoir rendre compte à la justice pénale des mineurs.

Les carences éducatives et affectives, les maltraitements physiques et psychologiques subies les amènent à perdre confiance en eux et en l'adulte, à avoir une faible estime de soi. Cette dévalorisation exacerbée est parfois associée à des échecs scolaires.

Aussi, les MECS accueillent depuis 2016 un public de jeunes MNA (Mineur Non Accompagné) dont les problématiques sont différentes de celles des jeunes du territoire. Leur parcours migratoire ainsi que les raisons qui les ont amenées à quitter leur pays peuvent impacter leur comportement. Cependant, l'acquisition de la langue française, l'accès à la scolarité et à l'emploi restent leur objectif premier.

La mission et le projet des MECS s'inscrit dans le cadre général de l'action sociale et médico-sociale, de missions d'intérêt général et d'utilité sociale au sens de la loi du 2 janvier 2002 et du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Occupant une place reconnue dans le dispositif départemental de prévention pour la protection de l'enfance, elles assurent en premier lieu une mission de protection, vise à la reconstruction de la personnalité et du comportement des enfants accueillis.

Pendant cette année 2023, les constats faits lors de l'année précédente sont encore aujourd'hui d'actualité.

En premier lieu, peu d'enfants, notamment les plus jeunes accueillis à la MECS de Fissac, n'ont pas de droit de visite avec hébergement. Les situations familiales sont tellement dégradées que le juge des enfants n'a accordé que des droits de visites, le plus souvent en un lieu neutre, mais toujours avec un encadrement ou tiers professionnels. Cependant, l'accompagnement éducatif et l'étayage familial réalisés amènent, à moyen terme, à pouvoir préconiser auprès du magistrat et dans certains cas des possibilités d'évolution voulant une restauration progressive du lien parent(s)/ enfant(s).

Se juxtaposant à ce premier constat et à l'inverse des situations pouvant évoluer positivement, il est observé que les situations familiales n'offrant que peu de perspectives d'un retour de ces enfants dans leurs environnements naturels impliquent un parcours relativement long en institution. Il incombe alors aux professionnels d'inculquer, de transmettre, à travers un accompagnement quotidien, des bases éducatives solides afin de se substituer à la fonction parentale et à la famille.

Dans cette seconde hypothèse, la transversalité des services de la Maison Jean Baptiste offre à l'enfant et/ ou à l'adolescent des possibilités d'accueil correspondant à ses problématiques et à ses besoins tout en gardant une appartenance, bien que symbolique, à un établissement sans rupture de ce lien.

Les équipes éducatives, appuyées par une psychologue, invitent progressivement les jeunes à se construire comme sujet, comme un acteur social capable de vivre avec les autres.

Dans ce cadre, la question de la vie en collectivité rythmée par un quotidien et des règles de vivre ensemble fournit un étayage essentiel à l'élaboration d'un possible vivre ensemble et d'une acquisition progressive d'autonomie en fonction du sujet.

Dans ce contexte, les professionnels exercent un rôle d'écoute, d'observation et de guidance.

Ils assurent la continuité et la cohérence de la vie du jeune.

Ils prennent une place particulière dans son univers, étant facilement sollicités pour répondre aux demandes, angoisses et problèmes de ce dernier.

Ainsi progressivement, le jeune va pouvoir reprendre confiance en l'adulte, pouvoir compter sur lui, lâcher prise avec son histoire familiale et entrer dans son récit de vie.

Les MECS du Pass Age, la Coulée verte et Ruffec, accompagnant des adolescents accueillent des jeunes qui ont souvent des vécus différents. Agés de 13 à 18 ans, le projet s'oriente principalement vers une préparation à la vie sociale qui les attend à la majorité. Il s'agit de leur fournir les éléments de ressources nécessaires afin qu'ils puissent se projeter dans la vie citoyenne, dans le droit commun de la meilleure des manières.

Certains sont dans la continuité d'un placement qui dure et qui signe souvent des difficultés voire une impossibilité de retour dans la cellule familiale.

D'autres jeunes viennent pour un premier placement à l'adolescence traversé par un conflit familial qui se cristallise sur eux. Il s'agit pour le jeune de se servir de ce temps de placement comme un espace de distanciation avec le système familial.

Nous notons, comme les années précédentes, l'accueil d'adolescents au long vécu institutionnel présentant des troubles associés qui bénéficient d'une prise en charge de soins limitée bien en deçà de leurs besoins et laissant les équipes éducatives face à des manifestations qui se conjuguent parfois difficilement avec une prise en charge de type éducative au sein d'un collectif.

Nous faisons le constat que cette prise en charge thérapeutique et médicale fait défaut sur le territoire.

L'Escale

L'accueil des mineurs à L'Escale est conditionné par la présomption ou la reconnaissance de minorité et d'isolement. Concernant les jeunes dits « confiés », c'est bien l'Ordonnance de Placement Provisoire auprès du Département de la Charente qui permet l'accueil et la prise en charge des jeunes.

Les jeunes primo-arrivants sont ceux qui, arrivés depuis peu sur le territoire national, sollicitent pour la première fois un accueil ; ils sont souvent orientés par les services de Police, des associations ou organismes d'Aide Sociale non habilités à prendre en charge des mineurs, ou encore des particuliers. Dans ce cas de figure, la problématique est celle de l'urgence sociale qui les place en situation de danger. Que le jeune ait ou non des documents d'identité ou d'état civil en sa possession, il est immédiatement pris en charge dans le cadre de la « mise à l'abri » : hébergement, restauration, veille sanitaire et accompagnement dans la procédure d'évaluation de minorité.

Les jeunes dits « confiés », sont ceux qui, au terme de la procédure d'évaluation, sont effectivement considérés comme mineurs et confiés sur décision du juge des enfants au service de l'Aide Sociale à l'Enfance : placement provisoire, suivi d'un placement en Assistance Educative, puis d'un placement sous

tutelle d'Etat (visant à leur désigner un responsable légal en la personne du Président du Conseil Départemental par délégation).

Dès lors, les besoins des jeunes sont pris en charge au même titre que ceux des mineurs de nationalité française : hébergement, accompagnement éducatif, accompagnement à la scolarité ou à la formation, aux soins de santé. La condition particulière des MNA implique en outre un soutien à l'intégration (aide à l'assimilation, à la socialisation, alphabétisation ou apprentissage du français, apprentissage de la citoyenneté), ainsi qu'un accompagnement à la régularisation administrative à l'approche de la majorité.

Si les motivations des jeunes à quitter leur pays d'origine et gagner la France sont uniquement déclaratives, la majorité d'entre eux font référence à des situations familiales douloureuses (séparations conjugales, décès d'un parent, violences intra-familiales subies, contexte de misère économique).

Par ailleurs, une proportion importante de ces jeunes sont susceptibles d'avoir vécu des conditions de voyage difficiles, voire traumatisantes (séparations, violences diverses, travail forcé), impliquant bien souvent des besoins importants en termes de soutien psychologique. Ce vécu n'est pas toujours évoqué ni reconnu par les jeunes, toutefois certains stigmates en confirment la probabilité (repli sur soi, états dépressifs, anxiété voire stress post-traumatique).

TRANSITION

Sur le territoire français, les MNA représentent majoritairement des adolescents âgés entre 14 et 18 ans.

Au sens sociologique, l'adolescence constitue ce temps où la conjonction du biologique, du psychique et du social parachève l'évolution du petit homme. Il convient d'ajouter la notion de passage, passage complexe puisqu'il nécessite d'abandonner l'enfant qui est en soi et de rechercher l'adulte en devenir.

Au sens psychologique, c'est un processus de remaniements psychiques à travers des modifications corporelles, des réaménagements défensifs, une quête identificatoire. C'est une période de transition où les équilibres émotionnels et affectifs sont bouleversés.

La construction identitaire est longue et complexe, le jeune va devoir faire le deuil de sa conception infantile du monde, dans une période de latence où il va se concentrer sur lui pour, dans un second temps, reconstruire sa personnalité, affirmer son centre d'intérêt, tester de nouveaux rôles sociaux.

Les problématiques des MNA s'inscrivent dans une configuration juridique complexe, ils sont soumis à des réglementations différentes : la protection de l'enfance et le droit des étrangers.

La protection des MNA se fonde sur celle de l'Enfance en danger. Aussi, en matière de protection de l'enfance, la notion de danger est définie aux articles 375 du Code Civil et L.221-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) qui prévoient que des mesures de protection qui doivent être prises dès lors que «la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises »,

Mais aussi dans la convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989 art 20 : «tout enfant qui est temporairement ou définitivement privé de son milieu familial, ou qui dans son propre intérêt ne peut être laissé dans ce milieu, a droit à une protection et aide de l'Etat».

Depuis 2007, ces missions visent spécifiquement les MNA via l'insertion à l'article L112-3 CASF de la « prévention des difficultés que peuvent rencontrer les mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille et d'assurer leur prise en charge ».

Loi du 07.02.2022 relative à la protection de l'enfance (Loi TAQUET) qui indique parmi ces 4 axes principaux qu'aucun jeune confié à la Protection de l'enfance ne devra être hébergé dans un hôtel (pas plus de deux mois avant 2024).

Les MNA sont essentiellement originaires d'Asie et d'Afrique et peuvent être regroupés à travers une typologie en 5 catégories :

- Exilés : ils viennent de toutes les régions ravagées par la guerre et les conflits ethniques. Ils quittent leur pays de peur des répressions en raison des activités politiques de leurs proches ou de leur appartenance ethnique.

- Mandatés : d'autres mineurs sont incités et aidés à partir par leurs parents ou des proches afin d'échapper à la misère.

- Exploités : il semble qu'ils soient aux mains des trafiquants de toutes sortes, parfois avec l'accord des parents, avant même d'arriver sur le sol français, sans toujours le savoir. Ils sont pris dans les réseaux de prostitution forcée, victimes de réseaux pédophiles, de trafics de drogue, de diamants, d'armes...

- Fugueurs : ils quittent leur domicile familial ou l'institution dans laquelle ils vivaient en raison de conflit ou de maltraitance. La fugue les porte au-delà des frontières.

- Errants : les mineurs sont déjà en errance dans leurs pays d'origine. Ils vivent de leur mendicité, de petits emplois de fortune, de délinquance. Ils décident de tenter leur chance dans un pays riche.

SAPMN

Le SAPMN accueille deux typologies de public :

- Les jeunes étrangers, mineurs non accompagnés ayant été mis à l'abri, bénéficiant de la protection de l'ASE puis majeurs.

Les MNA sont pris en charge suivant des modalités d'accueil spécifiques définies par l'article L. 112-3 du CASF: « (...) / La protection de l'enfance a également pour but de prévenir les difficultés que peuvent rencontrer les mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille et d'assurer leur prise en charge. / (...) ».

Ils arrivent le plus souvent, et selon leurs dires, « par le réseau ». Ils se présentent au commissariat de police d'Angoulême ou y sont amenés par des membres d'associations locales. Le commissariat informe le département et oriente les jeunes vers le dispositif de mise à l'abri.

Cette mise à l'abri s'organise selon les conditions prévues aux deuxièmes et quatrièmes alinéas de l'article L. 223-2. qui stipule au président du conseil départemental du lieu où se trouve une personne se déclarant mineure et privée temporairement ou définitivement de la protection de sa famille, la mise en place d'un accueil provisoire d'urgence d'une durée de cinq jours (...)

Après la période de mise à l'abri assurée par le département et l'Escale, puis d'évaluation de minorité, les jeunes sont inclus dans les dispositifs de droits commun puis orientés vers le SAPMN afin de poursuivre leur processus d'intégration sociale et professionnelle.

Ce processus peut se poursuivre après leur minorité grâce à l'appui de contrats jeunes majeurs acceptés par le département à la faveur d'une mobilisation active dans leur projet d'insertion professionnelle.

Les jeunes étrangers arrivent principalement des pays du continent Africain et Asiatique. Ils partent en groupe et nous retrouvons souvent des jeunes ayant vécu dans la même zone géographique. Ce sont pour la plupart des Urbains qui ont vécu ou survécu dans les banlieues des grandes villes de leur pays d'origine. Nous faisons face désormais à une migration majoritairement économique mandatée par les familles.

Au cours de l'année 2023, les nationalités d'origine sont similaires aux mutations observées en 2022.

De fait, nous observons une constance dans l'accueil de jeunes issus du Bangladesh et du Pakistan. Les problématiques analysées dans l'apprentissage de la langue et la tendance à se replier dans un mouvement communautaire qui freine l'apprentissage de la langue française et par conséquent le processus d'insertion professionnelle est toujours d'actualité.

Nous constatons également que les jeunes arrivent avec des idées simplistes sur leur processus d'intégration, l'accès au travail et au logement.

Les éducateurs doivent alors recadrer et aider les jeunes à faire face à un réel, sujet de frustration et d'incompréhension.

- Les jeunes Français ayant pour majorité été accompagné dans le cadre de la protection de l'enfance (foyer éducatif, familles d'accueil, mesure AEMO, PEAD...):

Ces jeunes sont accueillis dans le cadre d'une mesure APJM contractualisée avec le département de la Charente. Ce dernier s'appuie sur L'article L. 222-2 du CASF qui évoque l'aide à domicile qui peut être accordée aux mineurs émancipés et aux majeurs âgés de moins de vingt et un ans confrontés à des difficultés sociales.

Par ailleurs, en application de l'article L. 222-5 du même code, les mineurs émancipés et les majeurs âgés de moins de vingt et un ans, qui éprouvent des difficultés d'insertion sociale faute de ressources ou d'un soutien familial suffisants, peuvent être pris en charge à titre temporaire par le service chargé de l'aide sociale à l'enfance.

Ce soutien est assujéti à un projet d'insertion socio-professionnelle et la durée du contrat doit être adaptée aux objectifs, dans le cadre d'une dynamique de parcours et une responsabilisation.

L'objectif principal est d'essayer, à travers l'accompagnement proposé de fournir au jeune un espace lui permettant de s'approprier des éléments d'adaptabilité à la vie sociale de base. Ces derniers s'inscrivent dans des modalités concrètes dans lesquelles le jeune est coactif et qui permettent un lien avec les institutions de droits communs dédiés (santé, rapport à soi, hygiène de vie, emploi, logement, mobilité) : L'aide s'accompagne du versement d'une allocation jeune majeur revalorisée en 2023 de 430 euros/ mois (356 euros/mois précédemment) pour les jeunes accueillis sur ce dispositif.

Cet accueil provisoire jeune majeur (APJM) est validé par le « référent jeunes majeurs » du département.

En 2023, nous pouvons constater le renforcement du constat de l'année 2022. Les jeunes passés par les dispositifs de protection de l'enfance et qui sont accueillis dans le cadre du SAPMN sont en situation de grande vulnérabilité qui conduit parfois l'équipe à organiser des doubles références afin d'offrir au jeune majeur un étayage plus important.

- Troubles de la personnalité et difficultés affectives :
 - Difficultés identitaires
 - Image de soi ou estime de soi mauvaise ou très négative
 - Angoisses fortes à des situations nouvelles ou inconnues
- Troubles du caractère et difficultés relationnelles
 - Difficultés à établir des relations sociales équilibrées à l'extérieur
 - Humeur instable
- Conduites à risques
 - Consommations de produits illicites.
 - Recherche de relations avec des personnes marginales
 - Mise en danger de soi-même ou d'autrui : prises de risques
- Troubles cognitifs
 - Difficultés d'organisation, d'attention, de concentration
 - Difficulté à s'inscrire dans une temporalité.

Ces traits de caractère que nous avons pu relever les années précédentes semblent se cristalliser et relever des jeunes à difficultés multiples ou « incasables » qui arrivent à la majorité avec des souffrances et des failles non résolues qui induisent un manque de confiance en soi, une fragilité narcissique et une tendance au repli social.

Ces jeunes majeurs issus pour majorité de milieux familiaux déstructurés sont pour beaucoup bénéficiaires de mesures MPDH. Il est parfois nécessaire d'instruire les dossiers avec les jeunes afin de les orienter vers des projets professionnels à leur mesure.

PFS

Au placement familial spécialisé, la problématique se définit au regard de l'enfant maltraité, en danger, victime de négligences, violences physiques ou psychiques ayant eu lieu ou en risque de maltraitances pouvant entraîner des conséquences graves sur son développement physique ou psychologique. On constate que le service est de plus en plus sollicité en dernier recours pour des accueils d'enfants en très grandes difficultés : usure de placements successifs, situations exacerbées par des troubles du comportement ou de la personnalité.

AEMOR

La mesure AEMOR a pour origine une situation de danger encourue par le mineur. Elle peut être de différentes natures, et mentionnée par l'ordonnance de jugement ou évaluée directement par le service ou ses partenaires tout au long de la mesure :

- Manque de repères éducatifs structurants liés à des problématiques personnelles des parents.
- Non-considération de l'enfant par sa famille, allant du manque de stimulation à la maltraitance psychologique possible, carences éducatives.
- Questions relatives au lien parents-enfants.
- Déshérence sociale ou scolaire avec risque de marginalisation.
- Contexte de séparation parentale conflictuelle nuisant à l'intérêt de l'enfant.
- Comportements, conduites inadaptées ou à risques du mineur ou de ses parents suscitant des passages à l'acte, des mises en danger, de la violence physique.
- ...

PEAD

Le PEAD concerne des mineurs pour lesquels la mesure de protection peut être assurée au domicile familial. En effet, dans certaines conditions, la séparation physique peut s'avérer être préjudiciable et/ou difficile à réaliser. Mais le danger encouru par le mineur nécessite une mesure de protection judiciaire et la mise en œuvre des moyens d'intervention éducatifs liés à un placement. Cette mesure se met en place dans le cadre d'une décision de placement prise par le juge des enfants.

Ainsi, la décision judiciaire s'appuie sur un cadre juridique précis pour mettre en œuvre une mesure de PEAD.

En effet, la décision d'un PEAD s'inscrit dans le cadre général du Droit, le juge s'appuyant sur les art.375-3 et 375-7 du code civil, dans le cadre d'un placement judiciaire.

De plus, cette mesure est favorisée dans le cadre de la loi du 2 janvier 2002 relative aux principes de respect des droits des usagers et de diversification des méthodes d'intervention.

Elle est la réponse à une problématique liée à l'accompagnement des sorties de placement de certains jeunes. C'est un dispositif éducatif intégrant le soutien à la famille fondé sur l'articulation entre une prise en charge par l'établissement et une action éducative dans la famille.

Le PEAD répond à divers types de situations :

- en amont d'un placement en vue de la préparation à une séparation physique, si le danger est avéré ou fortement supposé,
- en aval d'un placement pour un retour progressif de l'enfant dans son milieu familial,
- en cas d'inadaptation de certains mineurs à un placement traditionnel.

Le PEAD peut être ordonné lorsque des schémas familiaux donnent à voir des difficultés diverses telles que

- Difficultés ex-conjugales impactant la relation parent-enfant(s),
- Troubles du comportement des parents et/ou des enfants,
- Problématiques addictives des parents et/ou des enfants,
- Difficultés relationnelles parents-enfants,
- Troubles neuro-développementaux des parents et/ou des enfants,
- Négligence,
- Maltraitance,
- Déscolarisation,
- Désocialisation,
- Carences éducatives, affectives,
- Déni parental quant aux difficultés/troubles des enfants.

Le Pôle pédagogique

La problématique des jeunes accueillis sur les différents services du Pôle social Charente se situe dans le domaine de la Protection de l'enfance, mais également dans le cadre de l'enfance délinquante :

- Dans le domaine de la Protection de l'enfance défini par l'article 375 du Code Civil, à savoir tous jeunes présentant des carences avérées en termes de sécurité, de moralité, d'éducation et de santé.
- Dans le cadre de l'ordonnance du 2 février 1945 relatif à l'enfance délinquante.

La création du dispositif « Primo arrivant-l'Escale » en décembre 2018 avec aujourd'hui un hébergement collectif et diffus en semi-autonomie, a pour vocation d'accueillir spécifiquement des Mineurs Non Accompagnés nouvellement arrivés sur le territoire dans le cadre de la Protection de l'Enfance (article 375 du Code Civil).

4) L'organisation de la prise en charge au sein de l'établissement

1- Accueil et évaluation du jeune

- L'accueil (documents loi 2002-2)
- Recueil d'informations/documents
- Date 1er entretien référents
- RDV bilan de santé (infirmière) :
- 15 premiers jours-Entretien psychologue/jeune + DIPC/Contrat de séjour (référents)
- Au cours du 1er mois-Evaluations scolaires/ projet professionnel

2- Projet individualisé du 2ème mois au 6ème mois

- Bilan mi- mesure (1ère synthèse)
- Restitution famille/ jeunes (CSE/référents) :
- Rencontre CSE/ Référents/Partenaires :
- Actualisation PPI (référents) :
- Rédaction bilan mi- mesure (référents/CSE)
- Lecture du bilan au jeune et à la famille

3- Synthèse et préparation à la sortie-préconisation- du 6ème au 10ème mois

- Préparation à la sortie/préconisation continuité
- Rencontre CSE/référents/partenaires/famille
- Restitution au jeune (référents)
- Rencontre famille/CSE/Référents
- Rédaction bilan fin de mesure (référents/CSE), transmission 1 mois avant échéance
- Lecture du bilan au jeune et à la famille
- Audience

Les MECS : Fissac (Ruelle), Pass Age (Ruelle), Coulée verte (Angoulême), Ruffec

L'accompagnement des enfants et des adolescents au sein des MECS s'articule autour de deux dimensions qui s'imbriquent en permanence : la dimension collective et la dimension individuelle. Les enjeux de cette prise en charge sont d'accompagner un public qui n'a pas choisi de vivre ensemble et qui subit parfois le placement, mais dont la finalité est de les amener à devenir acteur de leur avenir en personnalisant leur accompagnement au regard de leur histoire de vie.

Les équipes pluridisciplinaires, harmonisées sur l'ensemble des unités de vie collective, sont composées de 8 éducateurs, 1 maîtresse de maison, 2 surveillants de nuit, d'une psychologue à temps partiel. Les actions sont coordonnées par un chef de service éducatif à travers ces deux dimensions et en veillant à un accompagnement efficient du public accueilli.

Depuis 2020, l'Association Père le Bideau et ses établissements dont fait partie la Maison Jean Baptiste a fait le choix de proposer des contrats d'apprentissage pour les fonctions d'éducateur spécialisé et moniteur éducateur. Cette volonté, issue d'une problématique d'attractivité des métiers du social et donc de recrutement pour les établissements, est venue modifier l'organisation des services.

Accompagné par un maître d'apprentissage qualifié, et fort d'une conviction que le métier s'apprend en étant au quotidien avec les enfants, la Maison Jean Baptiste a recruté entre fin 2022 et 2023 un éducateur spécialisé en contrat d'apprentissage sur chacune de ses MECS.

L'expérience du collectif permet de travailler autour de la dynamique relationnelle que met en place l'enfant ou l'adolescent. Il permet de comprendre son processus de socialisation et d'intégration. Aussi, pour apporter un cadre structurant, sécurisant, des repères, un rythme de vie, les équipes s'appuient sur des règles de vie « sociales » quotidiennes déclinées au travers d'un règlement de fonctionnement permettant le bien vivre ensemble.

○ **L'équipe éducative**

Composée d'éducateurs spécialisés, de moniteurs éducateurs et de moniteurs adjoints d'animations dont certains en cours de Validation d'Acquis par l'Expérience (éducateur spécialisé ou moniteur éducateur), elle intervient de 7 h00 à 23 h00 auprès des adolescents 7 jours sur 7 et assure les fonctions suivantes :

- Un accompagnement au quotidien dans toutes ses dimensions et à l'apprentissage de l'autonomie
- Une suppléance familiale
- Un objet identificatoire de projection
- Une aide à la construction de liens avec l'environnement
- De soutien, d'écoute, de partage et de bienveillance
- Apporter un sentiment de sécurité
- De favoriser un climat de confiance
- De lien entre l'adolescent et sa famille
- De les accompagner à vivre avec leurs fragilités, les aider, les soutenir à développer leurs compétences, leurs possibilités.

○ **La maitresse de maison**

Présente quotidiennement sauf le week-end, elle a une fonction polyvalente dans l'organisation quotidienne du cadre de vie des adolescents : entretien des locaux, élaboration et préparation des repas, gestion du linge, etc.... Sa mission s'effectue en lien avec l'équipe éducative. Elle contribue à l'accompagnement des adolescents dans les actes de la vie quotidienne. Sa position peut l'amener à faire preuve d'écoute, de recevoir les confidences des adolescents.

De par cet aspect de sa fonction, elle participe à tout ou partie de la réunion de service hebdomadaire afin de partager et d'échanger en équipe pluridisciplinaire autour des observations quotidiennes concernant les adolescents accompagnés au sein de l'unité de vie.

○ **Les surveillants de nuits**

Relayant les éducateurs jusqu'au lendemain matin, ils assurent des missions de sécurité des jeunes et des locaux et de surveillance au sein du service. Ils garantissent les bonnes conditions de repos des adolescents. Leur bienveillance les amène parfois à être à l'écoute des adolescents dont la nuit peut être sources d'angoisses. En lien avec l'équipe éducative, ils partagent leurs observations faites durant leur temps de travail.

De par cet aspect de leur fonction, ils participent une fois par mois et selon l'organisation de leur temps de travail à la réunion de service hebdomadaire afin de partager et d'échanger en équipe pluridisciplinaire autour des observations quotidiennes concernant les adolescents accompagnés au sein de l'unité de vie.

○ **La psychologue**

Présente à mi-temps, elle intervient à deux niveaux :

- **Après des adolescents**

En leur proposant des entretiens, un cadre garantissant l'expression de leur subjectivité, une écoute individualisée.

Elle peut les orienter si besoin vers un autre mode de prise en charge thérapeutique.

Elle peut rédiger des bilans psychologiques en vue des audiences ou orientations vers d'autres services.

- Auprès de l'équipe

Elle apporte une aide et un éclairage théorique, clinique sur les problématiques rencontrées par l'équipe éducative lors des réunions service pluridisciplinaire hebdomadaire.

Les problématiques développées par ces enfants et adolescents sont le plus souvent devenues trop difficiles à réguler pour les assistants familiaux et le collectif devient le seul mode d'accompagnement possible. Nous observons que pour ces enfants, un hébergement sur un groupe restreint peut répondre à leurs besoins et problématiques.

L'internat éducatif est le lieu de la médiation éducative.

En effet, tous les moments du quotidien et les lieux de vie des enfants deviennent des supports de la relation éducative (concept de transfert). Ainsi, les repas, les activités scolaires et de loisirs, les veillées, les nuits, les levers, les toilettes sont des moments propices à la relation éducative qui va induire des changements de comportements chez l'enfant.

La Maison Jean Baptiste a organisé la prise en charge des enfants et adolescents qui lui sont confiés au travers de diverses procédures harmonisées sur les différents sites qui permettent d'uniformiser des temps clefs de l'accompagnement dans l'intérêt d'un accompagnement efficace et harmonieux de l'enfant, et dans le respect strict de ses droits, de sa personne, ainsi de sa famille.

L'accueil

Il est une étape importante dans l'accompagnement des enfants en étant le temps de la rencontre avec l'autre, ce qui permet de tester et d'évaluer le désir de l'enfant pour cet accueil dans le but de pouvoir mieux appréhender son arrivée sur le collectif. C'est aussi le temps de la séparation pour l'enfant, il doit quitter son lieu de vie, famille naturelle, famille d'accueil... Cette séparation n'est pas forcément bien vécue pour l'enfant, d'où l'importance d'être dans une attitude bienveillante lors de cette première rencontre.

Après réception des demandes d'admission auprès de la Direction de l'établissement et avis consultatif des chefs de services éducatifs et des équipes pluridisciplinaires, une rencontre, appelée présentation de situation, avec le représentant du service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) qui fait la demande est organisée. Le chef de service éducatif et un membre de l'équipe éducative reçoivent le travailleur social au sein de la Maison Jean Baptiste pour échanger sur la situation de l'enfant, questionner le sens de cette orientation et récolter les dernières informations sur la situation familiale.

Après avoir questionné sur ce temps la pertinence, la faisabilité et l'opérationnalité du projet auprès du chef de service éducatif, la Direction de la Maison Jean Baptiste valide ou décline l'accueil à travers un retour motivé au service prescripteur.

Le chef de service éducatif organise par la suite une rencontre du jeune dans l'institution. Celle-ci se déroule en deux temps :

- la référente éducative de l'enfant, le partenaire prescripteur, le chef de service éducatif et l'enfant se rencontrent sur le futur lieu de vie. L'objectif est de recevoir l'enfant pour échanger sur la représentation qu'il peut avoir de son placement éducatif.
Il est explicité sur cet instant et avec le jeune les raisons qui l'ont conduit à son orientation. Toutes les questions sur le fonctionnement et les règles de vie sont abordées. Le dossier administratif d'admission est remis, en vue d'être complété et signé.
- une visite du foyer est organisée avec une rencontre des autres jeunes du groupe. Quand cela est possible, l'enfant participe au goûter du groupe pour qu'il partage un moment agréable avec ses pairs. À la fin de cette visite, la date d'admission est fixée. La visite de l'établissement, la présentation du projet pédagogique et des règles constituent un temps important, appelé adaptation, qui permet au jeune de mieux appréhender le cadre de vie qui lui est proposé.

Le jour de son accueil, l'enfant est installé dans la chambre qu'il va occuper. Puis, une présentation des documents de la loi de 2002-2 lui est faite, livret d'accueil et règlement de fonctionnement.

Dans les premiers jours après son arrivée, le référent éducatif reprend les règles de vie du groupe lors d'un entretien. Celui-ci permet d'évaluer l'acclimatation de l'enfant à son nouvel environnement et de réexpliquer le sens des règles.

Durant le premier mois, le référent remplit le Document Individuel de Prise en Charge (DIPC) avec l'enfant et une rencontre avec la famille est planifiée. L'objectif de cette rencontre est de prendre connaissance des

désirs de la famille. Ce temps d'échange permet à l'équipe éducative de communiquer sur l'accompagnement proposé.

Le référent

Avant l'admission, lors de la réunion d'équipe, deux référents sont nommés pour suivre la situation de l'enfant. Le choix est fait par le chef de service éducatif.

Le professionnel est nommé pour la durée de l'accueil de l'enfant sur le groupe. En effet, pour ces enfants dont le parcours s'inscrit dans une suite de ruptures, tendre à une durée continue de référence semble important.

La dimension individuelle est prise en compte dès l'accueil de l'adolescent.

Ils ont en charge l'accompagnement et la coordination du projet personnalisé individualisé du jeune en lien avec la famille, l'équipe pluridisciplinaire et le chef de service éducatif :

- Centralisent l'ensemble des informations relatives au jeune
- Sont les interlocuteurs principaux pour la famille
- Participent aux réunions de synthèses
- Assurent le suivi administratif
- Rédigent les différents écrits attendus dans le parcours du jeune à partir des éléments fournis par l'ensemble de l'équipe éducative (DIPC ou contrat de séjour, PPI, rapport ou note de situation)

La notion de binôme dans la référence évite l'appropriation des situations. Pour autant l'équipe éducative dans sa globalité continue de jouer son rôle de tiers afin de permettre aux référents de conserver la distance nécessaire à travers les différentes instances de régulation telles que la réunion d'équipe, l'analyse des pratiques.

Ils ont principalement pour missions de mettre en œuvre et tenir à jour le classeur administratif de l'enfant. En dehors de cet aspect administratif, ils ont en charge d'accompagner, de coordonner la mise en place du projet du jeune avec l'équipe pluridisciplinaire, le chef de service éducatif et la famille. Pour cela, ils centralisent, formalisent et retransmettent les informations relatives au placement du jeune.

Les référents doivent servir d'interlocuteurs privilégiés pour la famille et les partenaires internes ou externes. Par contre, ils font partie d'une équipe éducative, ils n'ont pas l'obligation d'être l'interlocuteur privilégié de l'enfant.

Enfin, ils rédigent les rapports de fin de mesure, les notes éducatives qui sont systématiquement contresignées par le chef de service éducatif. Puis, ils assistent aux audiences avec le chef de service éducatif et rendent compte à l'équipe du déroulement des audiences et des conclusions.

Le travail avec les familles

Lors de l'accueil d'un jeune faisant suite à la présentation de la situation faite par le partenaire prescripteur, nous définissons sur quel mode d'intervention va avoir lieu le suivi de la mesure ; délégation partielle ou totale de la prise en charge.

De fait, dans le cadre de la délégation partielle, nous travaillons en lien avec un travailleur social référent de la mesure, attaché à la Maison des Solidarités dont dépend le parent. Ce dernier a une connaissance antérieure et une vision plus globale de la situation en travaillant plus particulièrement avec la famille (parents / fratrie) dans le respect de l'ordonnance de placement. De notre côté, nous accompagnons plus spécifiquement l'adolescent dans sa prise en charge et son projet personnalisé, en lien avec le Projet Pour l'Enfant décliné par le travailleur social de l'Aide Social à L'Enfance.

Dans le cas d'une délégation totale, que nous nommons Référence établissement, la mise en œuvre et le suivi du travail auprès des familles permet de centraliser les informations liées à l'accompagnement, d'intervenir directement et de développer des espaces de travail différents. Nous sommes les interlocuteurs privilégiés de l'ensemble des partenaires.

Au niveau des MECS, le lien avec la famille de l'adolescent quelle que soit la délégation définie est continue, de la présentation de la situation au départ définitif de l'enfant. En effet, la volonté affichée de la Maison Jean Baptiste est de l'impliquer autant que faire se peut dans le parcours de son enfant, dans le respect de ses choix et des dispositions de l'ordonnance de placement. L'autorité parentale est un droit fondamental et un levier dans l'accompagnement de l'enfant.

Les familles que les professionnels de la Maison Jean Baptiste rencontrent ont été reconnues en partie défaillantes et bien souvent, elles éprouvent de la méfiance envers les travailleurs sociaux qu'elles rendent responsables du placement. Aussi, l'équipe éducative se doit d'être dans une posture de neutralité et de bienveillance afin de pouvoir recevoir leur histoire et engager une relation de confiance.

L'intérêt de l'adolescent reste au centre du travail engagé avec sa famille. Les objectifs sont de faire évoluer la situation, les soutenir dans leurs compétences parentales et leur permettre de répondre de façon adaptée aux besoins de leur enfant.

Ainsi, le travail avec les familles s'élabore de deux façons :

- Des temps formalisés

Elles sont invitées dans les premiers temps de l'accueil afin de présenter l'institution et les référents éducatifs qui auront la charge de la coordination du projet d'accompagnement. Il est évoqué avec eux la manière dont la prise en charge aura lieu à travers la mise en place du DIPC. Par la suite, tout au long du parcours de leur enfant, elles sont conviées aux réunions de synthèses pour réfléchir ensemble au projet personnalisé individualisé de leur adolescent.

En collaboration, il est mis en œuvre les conditions d'accueil définies par le juge des enfants et mis en place d'autres modalités de rencontre. Des visites à domicile sont assurées par les référents éducatifs. Ces visites permettent d'avoir une autre compréhension de la réalité familiale.

- Des temps informels

Des échanges informels ont lieu entre les parents et les éducateurs par le biais d'appels téléphoniques et/ou lorsqu'ils viennent chercher leurs enfants. Des éléments concrets du quotidien sont évoqués, les parents se sentent alors impliqués et cela aide à créer du lien et instaurer la relation de confiance souhaitée.

Aussi, les rendez-vous scolaires, professionnelles, médicaux sont assurés en relation avec les parents dans la mesure du possible.

Ce travail avec les familles s'opérant, et partant du principe qu'un placement a un début et une fin, dès lors que cela est envisageable et dans le respect de l'ordonnance de placement, les perspectives de retour sont travaillées et objectivées. Au sein des unités, il peut être proposée une prise en charge de type séquentiel combinant des temps d'accueil en famille et des temps de retour sur le collectif. Progressivement, l'enfant réintègre le domicile familial. Le soutien et l'accompagnement visés par les professionnels tendent à favoriser la reprise progressive de ce quotidien familial où chacun retrouve sa place avec une réassurance progressive des compétences parentales soutenue par les professionnels de la Maison Jean Baptiste.

Le professionnel en MECS, un acteur du quotidien

Dans ce cadre, la question de la vie en collectivité rythmée par un quotidien composé de règles de vivre ensemble fournit un étayage essentiel à l'élaboration d'un possible vivre ensemble.

L'éducateur pour assurer ses interventions dans le quotidien s'appuie principalement sur quatre dimensions : l'espace, le temps, le groupe et la relation éducative.

- L'espace : En MECS, l'équipe est obligée de prendre en compte cette dimension. L'organisation des pièces et leurs fonctions sont des supports pour l'éducateur afin d'aider l'enfant à structurer son environnement. En effet, l'éducateur n'a pas la même attitude et ne tient pas le même discours avec un enfant, quand il est dans le réfectoire pour le repas ou dans la chambre au coucher. Les lieux ont des fonctions, il y a les espaces dédiés aux activités collectives et des lieux privatifs. Ainsi, l'éducateur peut reprendre avec ces enfants la notion d'intimité qui est souvent défaillante.

L'éducateur est aussi celui qui va accompagner l'enfant vers l'extérieur, un passage entre le dedans et le dehors.

- Le temps : Dans toutes les institutions qui accueillent des enfants dans des internats, les temps de la vie de l'enfant sont très rythmés et organisent le quotidien. La plupart des enfants qui vivent dans les foyers éducatifs sont très déstructurés dans leur organisation temporelle, ils ont besoin que l'éducateur leur donne des repères fixes et rigoureux. Il y a deux temps fondamentaux dans notre organisation ; l'accueil et l'orientation. Une des actions de base de l'éducateur, c'est d'introduire chez les enfants une distinction dans les temps de la vie quotidienne. En effet, il y a un temps pour dormir, un temps pour jouer ; un temps pour manger et un autre pour aller à l'école. Le temps est soumis à une rythmique qui permet d'organiser le quotidien avec un minimum de régularité. C'est avec cette notion que l'équipe a organisé la journée type de l'enfant qui lui est présentée dans les règles de vie du groupe.

- Le groupe : Dans l'animation d'un groupe restreint, l'équipe éducative est confrontée à plusieurs difficultés. Ainsi, elle est obligée d'animer, de réguler la participation des enfants à la vie collective, car ils n'ont pas forcément ce désir quand ils arrivent sur le groupe. Elle doit aussi agir sur les relations entre les enfants afin de garantir un cadre éducatif sécurisant. Enfin, il lui faut, au travers des supports éducatifs, définir des objectifs communs pour le groupe, ceci dans le but de contribuer à la cohésion de celui-ci. L'équipe doit prendre en compte toutes ces notions et mettre du sens dans ses actions, pour animer au mieux la vie collective.

- La relation éducative : Elle peut se définir ainsi « la profession d'éducateur se caractérise essentiellement par la possibilité de partager des périodes de vie avec un enfant, un groupe, pour leur permettre de mieux se situer vis-à-vis d'eux-mêmes et de leur environnement » (Capul et Lemay de l'éducation spécialisée). Le partage d'un vécu au quotidien, les modes de communications, les supports d'activités et un engagement professionnel sont les spécificités de l'action éducative. L'organisation de l'équipe s'appuie sur une animation du quotidien ; cette dimension de la vie collective est le lieu de la médiation éducative. Elle permet à l'équipe éducative de pouvoir répondre aux missions de l'institution.

Les outils du quotidien

- Les réunions de services : Elles sont hebdomadaires ; les personnes qui y participent sont les éducateurs, la maîtresse de maison, la psychologue du service, et sous l'animation du chef de service éducatif. Cette réunion se déroule en trois temps, une partie organisation du service, une autre où sont évoquées les situations des enfants du groupe, et enfin un temps où l'on valide les projets personnalisés individuels (PPI) et le contenu du plan des rapports de fin de mesure.

- La synthèse institutionnelle : Deux mois en amont de l'audience, une synthèse, avec les différents partenaires gravitant autour de la mesure, est organisée. Cette dernière permet une élaboration pluridisciplinaire autour des situations, elle va orienter les propositions éducatives du rapport. À la suite de cette synthèse, l'éducateur référent s'engage à réaliser un retour à la famille. Concomitamment à cette synthèse, en réunion de service, le référent présente ses observations et l'équipe valide le plan du rapport de fin de mesure. L'objectif est de mettre en perspective la prise en charge réalisée durant la mesure et appréhendée les préconisations demandées en vue de l'audience. Cette étude de cas sert de support au futur rapport éducatif de fin de mesure, ainsi le plan de cet écrit est construit et validé par l'équipe.

- Support écrit : le classeur de référence est fait de documents communs et lisibles pour toutes les structures : Fiches de présentations synthétiques de la situation du jeune, fiche santé, fiche scolaire, document annexe rendant compte d'un rendez-vous, d'une audience etc. Les référents centralisent dans le classeur de référence toutes les informations nécessaires à la prise en charge.

- Support numérique DIU : dans l'objectif d'avoir un outil central et commun, le DIU participe à l'élaboration d'une base de données, consultable en réseau par toutes les personnes autorisées, permettant de se rendre compte rapidement d'une situation. Il se veut être un outil vivant et représentatif du quotidien d'un jeune et de son évolution au cours du temps de prise en charge.

- Le Document Individuel de Prise en Charge

- Centralise, formalise et retransmet les informations relatives au placement du jeune de la rédaction à la signature, s'assure que les objectifs pour suivis ont été atteints.
- Elaborer collectivement : jeune, référent internat, chef de service éducatif, détenteur de l'autorité parentale.
- Transmission et transcription d'informations : document individuel, administratif, projet. Formalise par écrit le Projet Personnel Individuel (PPI) et le valide avec le chef de service éducatif.
- Doit veiller à faire respecter le droit de l'utilisateur.

- Le rapport de fin de mesure adressé le Juge des enfants : Le rapport de fin de mesure est l'écrit qui vient clôturer l'accompagnement de l'enfant. Il doit servir à rendre compte du travail éducatif de l'équipe et répondre aux objectifs que le juge des enfants a énoncé dans l'ordonnance de placement.

Le jour de l'audience, l'éducateur référent et le chef de service éducatif représentent l'institution pour

participer aux débats contradictoires avec le Juge des Enfants. Cette étape vient finaliser le travail de l'année et permet de se projeter pour la suite du placement ou de l'orientation.

- L'appartement « SAS » : Les MECS de Ruffec, du Pass Age et de la Coulée verte, accueillant des adolescents et futurs jeunes majeurs, ont la particularité de disposer d'un dispositif appelé « SAS » à proximité des lieux de vie collectifs pouvant accueillir 2 jeunes dans le cadre d'un accès à l'apprentissage de la semi-autonomie suite à l'évaluation de l'équipe éducative après un temps de prise en charge sur le collectif.

Ce dispositif est totalement repéré par les équipes éducatives et les jeunes accueillis. A ce jour, la quasi-totalité des jeunes accueillis qui sont passés par l'appartement SAS ont maintenant intégré le dispositif de l'accueil provisoire en milieu naturel dans le cadre du contrat jeune majeur.

Il faut toutefois améliorer continuellement cette forme de prise en charge en investissant ce lieu afin que les jeunes puissent avoir une prise en charge efficiente et intègrent le fait que la prise en charge continue après le collectif. Même si la relation éducative est plus distante, facteur nécessaire à l'apprentissage de la solitude, il est primordial d'être dans l'anticipation à la préparation des projets de sortie des différents dispositifs de la Protection de l'Enfance.

En complément et de façon transversale à l'élaboration du projet individualisé ainsi qu'à la prise en charge des enfants accueillis, les MECS sont soutenues dans l'accompagnement à la scolarité et à l'insertion professionnelle et sociale par l'équipe du Pôle Pédagogique.

L'Escale

L'Escale bénéficie d'un agrément de capacité de 60 places au total. Le service est composé d'un hébergement collectif de 20 places (12 chambres collectives et individuelles), ainsi que de plusieurs appartements dits de « semi-autonomie » (7 logements début 2022 pour une capacité supplémentaire de 20 places contre 11 logements pour une capacité de 31 places fin 2022), constituant ainsi 52 places pérennes.

Au cours de l'année 2023, 178 jeunes ont fait l'objet d'un accueil à L'Escale, toutes situations confondues, portant ainsi à 227 le nombre total de jeunes accompagnés sur l'année.

L'unité collective permet une prise en charge des mineurs selon une organisation de type MECS ; c'est ici que sont accueillis les jeunes primo-arrivants dans l'attente du terme de la procédure d'évaluation. Ils partagent le lieu de vie avec des jeunes confiés, soit par absence de places disponibles en logement de semi-autonomie, soit parce que ces derniers sont trop jeunes ou trop peu autonomes pour y accéder.

L'encadrement du service dans sa globalité est assuré par une équipe éducative composée comme tel :

- 8 Moniteurs/Monitrices adjoint(e)s d'animation
- 1 Maître(esse) de Maison
- 2 Surveillant(e)s de Nuit
- 1 Chef de service éducatif
- 1 Psychologue à temps partiel

L'équipe éducative intervient sur des horaires d'internat, soit des tranches horaires de 7h à 14h, 7h à 17h ou 14h à 23h.

Le surveillant de nuit intervient quant à lui de 22h45 à 7h15.

L'équipe éducative et de surveillants de nuit intervient 365 jours/an.

Le (la) Maître(esse) de Maison intervient de 7h à 14h, du lundi au vendredi, hors jours fériés.

Par ailleurs, la prise en charge à L'Escale s'appuie sur divers services ou postes transversaux de la Maison Jean Baptiste :

- Pôle Pédagogique (Coordinatrice scolaire, Coordinateur Formation Professionnelle, Educatrice spécialisée, Educateur Technique Spécialisé) : évaluations et orientations scolaires, recherche et suivi des stages ou des formations en alternance, actions éducatives et de sensibilisation à la citoyenneté, chantiers éducatifs.

- Service Technique (Agents d'entretien) : maintenance des locaux collectifs et des logements de semi-autonomie, supervision de l'entretien des véhicules, prise en charge de jeunes en immersion.
- Infirmière : consultations à l'accueil du jeune, supervision de l'aide à la prise de traitements, suivi de soins particuliers.

La Procédure d'évaluation de minorité : cette procédure permet aux services de l'ASE d'évaluer la minorité alléguée des jeunes primo-arrivants et de se positionner, le cas échéant, sur une saisine du Parquet en vue du placement d'un jeune sous sa responsabilité. Elle consiste en l'organisation de deux entretiens d'évaluation avec le jeune, l'un par un organisme indépendant (en Charente, le Service d'Accueil et d'Hébergement, APLB Charente), l'autre par les services de la Protection de l'Enfance (Cellule MNA). Les entretiens ont pour objet la situation familiale du jeune, les conditions du départ et de voyage, ainsi que ses motivations et son degré d'instruction, de connaissances et de maturité.

Dans l'hypothèse d'une non-reconnaissance de la minorité du jeune, celui-ci se voit notifier un refus de prise en charge et est orienté, s'il le souhaite, vers des structures de droit commun pour adultes par les services de Protection de l'Enfance.

Cette procédure d'évaluation doit être réalisée dans les 5 jours ouvrables suivant l'arrivée du jeune dans la structure. Ces délais sont parfois considérablement allongés en raison d'un afflux important de jeunes, de la nécessaire coordination entre les différents services, ou encore de l'allongement du parcours de soins du jeune, qui s'effectue en parallèle de cette procédure.

L'Escale est également régulièrement sollicitée pour l'accueil de mineurs confiés en provenance d'autres départements ; ces jeunes, dont la minorité aura été retenue dans un autre département, sont confiés au département de la Charente par le Magistrat saisi par les services de Protection de l'Enfance du département d'origine après la nécessaire interrogation de la Cellule de Répartition Nationale (ministère de l'Intérieur).

Le parcours de veille sanitaire : l'ensemble des jeunes accueillis à l'Escale (jeunes primo-arrivants ou réorientés) fait l'objet d'un parcours d'exams de santé coordonnés par le Centre de Lutte Antituberculeuse (CLAT) ; les jeunes sont ainsi soumis à un dépistage de la Tuberculose et de diverses maladies virales liées à l'immunodéficience (IST, VIH, Hépatites) via le Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD).

Par ailleurs, dès l'affiliation du jeune à l'Assurance Maladie (pour les jeunes confiés), il fait l'objet d'un examen de santé complet au Centre d'exams de santé de la CPAM.

TRANSITION

Les jeunes arrivent de différents lieux.

A la Maison Jean Baptiste, ils passent par le lieu collectif « l'Escale » puis vont vers un appartement en semi-autonomie.

Il s'agit pour ces jeunes, grâce à l'outil « appartement » de devenir autonome dans la gestion quotidienne : gestion du budget, courses alimentaires, préparation des repas, organisation du temps selon leurs activités, gestion de leur linge, et de leur logement. Ils doivent également anticiper et faire le lien avec leurs éducateurs référents.

Ces jeunes sont bien souvent confrontés à la solitude du fait que, culturellement, ces jeunes sont davantage habitués à vivre au sein d'une famille élargie, d'une communauté. Ils doivent combler les moments creux qui laissent place à des angoisses. Toutefois l'éducateur référent ne doit pas devenir la seule ressource affective dont dispose le jeune.

A travers les actions éducatives, il s'agit de permettre au jeune de tisser un réseau social lui permettant ainsi d'enrayer ce sentiment de solitude.

- Les critères d'admission : avoir entre 15 et 18 ans (MNA), adhérer à cet accompagnement, être engagé dans un projet scolaire et/ou professionnel, avoir un minimum d'autonomie dans la gestion de la vie quotidienne et avoir des capacités d'adaptation.
- Toute demande d'admission fait l'objet d'une demande auprès de la direction de la Maison Jean Baptiste.
- Un rendez-vous de pré-admission est organisé avec le travailleur social et le jeune pour une présentation du dossier en présence de la psychologue, du chef de service et de l'éducateur pressenti pour être référent du jeune. Cette rencontre permet au jeune et futur adulte de nommer ses objectifs et ses attentes et à l'équipe, de présenter les missions du service.
- L'admission est finalisée par l'envoi de la validation par l'ASE.

- La signature du Contrat de Séjour par le jeune se fait dans les 15 jours suivant l'admission. Dans ce contrat sont stipulés les axes de l'accompagnement qui sont déclinés dans le projet individualisé.

Les étapes primordiales et inhérentes du service :

- L'accueil :

Déménagement et aménagement, préparation de l'appartement par la maîtresse de maison afin que le jeune arrive dans un lieu accueillant, vérification des documents administratifs propres aux jeunes, signatures et collecte des documents administratifs (internes) et liés à la loi 2002, règles de vie du service, inventaire habillement, rencontre et présentation du ou de la colocataire, état des lieux, présentation de l'environnement, repérages transport, courses avec l'éducateur.

Ces différentes étapes concrètes de l'accueil du jeune MNA font l'objet d'une première évaluation qui définit les besoins en terme d'accompagnement éducatif.

- L'accompagnement :

L'éducateur planifie les différentes rencontres nécessaires à son action avec le jeune dans un double mouvement, en allant à sa rencontre à l'appartement et en organisant des RDV au service. Ces temps permettent l'instauration d'une relation éducative qui permet :

- L'évaluation des besoins du jeune
- La mise en exergue des problématiques sociales professionnelles et familiales du jeune.
- L'élaboration du projet personnalisé avec le jeune.
- La rédaction de courriers et rapports divers en lien avec le parcours et les possibles repères du jeune.

- Déroulement de l'accompagnement :

L'équipe éducative porte une attention à chaque jeune (réassurance, écoute, bienveillance) et réalise par ailleurs un travail éducatif et pédagogique. Ces éléments permettent de délimiter les limites de cet espace et définir un contenant qui balise et oriente le projet du jeune suivant ses possibilités.

L'interlocuteur privilégié des partenaires au sein de l'équipe éducative sera le référent éducatif du jeune, qui a comme missions principales :

- Superviser « le projet de l'enfant » et intervenir plus particulièrement autour de la scolarité, la santé, les soins paramédicaux et le suivi avec les spécialistes.
- Rédiger l'ensemble des écrits professionnels concernant le jeune (rapport, notes ...),
- Organiser les relations avec l'extérieur - Travail avec les partenaires.

L'éducateur référent organisera et coordonnera tout ce qui relève du quotidien du jeune, et veillera à son bien-être. Une suppléance est mise en place sur les périodes de congés.

- Axes de travail de l'équipe éducative :

- La citoyenneté.
- L'insertion Sociale et professionnelle.
- La responsabilisation sur la question de la santé.

- L'économie familiale.
- L'insertion sociale (mobilité, logement, culture).
- Constitution d'un réseau de ressources.

SAPMN

Le SAPMN accompagne 70 mineurs et jeunes majeurs en semi-autonomie. Ils sont accueillis dans des appartements, principalement en colocation (2 ou 3 personnes), à l'exception de 4 studios. Ces logements se situent à Angoulême et dans sa proche périphérie (Gond-Pontouvre, Soyaux, Ruelle/Touvre, St Yrieix, L'Isle d'Espagnac, La Couronne) afin d'être à proximité des établissements scolaires, des réseaux de transport et au cœur du bassin d'emploi de l'Angoumois.

Afin d'élargir les possibilités pour les projets scolaires et professionnels se construisant sur le secteur du Nord Charente, 3 appartements pour une capacité d'accueil de 8 places sont également en location à Ruffec.

Il est composé d'une équipe de 7 éducateurs spécialisés, d'une psychologue, d'une maîtresse de maison, de deux surveillants de nuit, d'une secrétaire et d'un chef de service éducatif.

Elle organise et structure l'accompagnement des 70 jeunes majeurs ou Mineurs non accompagnés à compter de 17 ans dans le cadre de leur insertion sociale et professionnelle.

Le SAPMN représente un espace transitionnel qui accompagne le jeune dans son cheminement vers l'âge Adulte en lui fournissant les éléments de résilience utiles à une inclusion sociale durable.

C'est un travail de restauration, d'émergence des capacités mobilisables du jeune qui s'inscrit dans un projet évolutif et dans une temporalité appropriée.

Dans cette dynamique, tous les aspects, santé, emploi, logement, administratifs, mobilité, sont travaillés avec eux afin qu'ils puissent se projeter de façon autonome vers les dispositifs de droit commun et trouver les appuis nécessaires à la réalisation de leur projet de vie, social, familial et professionnel.

Cela inclut la restauration de la confiance en soi, l'environnement institutionnel qui va conduire le jeune à se responsabiliser et s'employer à laisser émerger sa créativité pour appréhender son projet.

L'accompagnement éducatif du service favorise ainsi le jeune dans l'exercice de rapports sociaux adaptés aux contextes dans lesquels il va se plonger.

Dans ce cadre l'équipe éducative porte une attention à chaque jeune (réassurance, écoute, bienveillance) et réalise par ailleurs un travail éducatif et pédagogique sur les questions suivantes :

Chaque personne accompagnée a un(e) référent(e) éducatif spécifique au sein de l'équipe. Cependant, n'importe quel membre de celle-ci peut à tout moment prendre le relais sur une situation, notion de suppléance.

Selon les situations demandant une stimulation et un accompagnement renforcé, la double référence est également mise en place afin d'éviter l'épuisement psychique du professionnel en relation duelle avec la personne accompagnée par le service, et ce malgré les possibilités de suppléance au sein de l'équipe.

Les usagers de ce service peuvent être orientés par les autres services du Pôle Social Charente de la Maison Jean Baptiste après validation du projet individuel par le service gardien (Conseil Départemental de la Charente/ service de la Protection de l'Enfance), des services du Conseil Départemental de la Charente et/ou des établissements extérieurs.

Concernant les passages inter services au sein du Pôle social Charente de la Maison Jean Baptiste vers le SAPMN, ils sous-tendent une coordination au sein de l'équipe de cadres de la MJB pour l'élaboration, la programmation et la concrétisation de cette réorientation.

La procédure d'admission, demande initiale transmise à la Direction de l'établissement avec validation du projet par les services de la Protection de l'enfance dans les cas de réorientation en interne, comprend trois étapes :

- Une demande de la part du service, interne ou externe à la Maison Jean Baptiste, soutenue par un rapport de situation et une grille d'évaluation de l'autonomie concernant le ou la jeune candidate.
- Un entretien de présentation au SAPMN, en présence du ou de la jeune et de son accompagnant éducatif et/ou chef de service, le chef de service du SAPMN, l'éducateur(trice) susceptible de prendre par la suite la référence du (de la) jeune et autant que possible une psychologue. Cette rencontre permet à la fois la

présentation du jeune au service APMN, mais donne aussi l'occasion au jeune de visualiser le siège du SAPMN et de poser toutes les questions qui peuvent être source d'inquiétude.

- Après évaluation de la situation et accord, de part et d'autre, la date de l'accueil peut être fixée.

Les objectifs de la prise en charge au SAPMN :

- Offrir un hébergement, et un accueil adapté,
- Veiller au bien-être physique, moral et à la santé de la personne accueillie,
- Proposer un accompagnement, éducatif, social, administratif et psychologique, adapté,
- Conduire la personne accueillie vers une intégration professionnelle et sociale en lien avec ses capacités, son degré d'autonomie,
- L'accès aux dispositifs de droits communs dans leur ensemble (logement, santé, emploi, administration, ...) en fin d'accompagnement.

Toutefois, la mise en œuvre de ces objectifs est modulable, en fonction de la situation, des souhaits, et des possibilités de chaque jeune.

Dans un premier temps, un DIPC (Document Individuel de Prise en Charge) pour les mineurs, CS (Contrat de Séjour) pour les majeurs, est complété avec la personne accueillie, puis le PPI (Projet Personnalisé Individualisé) reprendra les souhaits et les objectifs de travail exprimés par la personne accueillie et détaillera les actions à mettre en place, par ordre de priorité et par qui. Ce projet personnalisé est révisé périodiquement.

Durant son parcours au SAPMN, la personne accueillie bénéficie :

- D'un hébergement,
- De protection et de sécurité,
- De moyens financiers pour répondre aux besoins premiers (alimentation, hygiène, vêture, argent de poche...)
- D'un accompagnement dans la gestion du quotidien (ménage, courses, gestion du budget, organisation du temps, transport)
- D'un accompagnement dans le suivi médical,
- D'un soutien psychologique,
- De l'accès à la scolarité, à la formation professionnelle, à l'emploi,
- D'un accompagnement dans la citoyenneté et vers l'insertion sociale,
- D'un apprentissage à réaliser les démarches administratives (carte de bus, CPAM, CAF, banque, assurance, demande de logement),
- D'un accompagnement puis d'un soutien aux démarches pour la régularisation de son séjour sur le territoire français,
- D'une orientation vers les dispositifs de droit commun (FJT, mesure de protection judiciaire, MDPH, CCAS, MDS...)

Le psychologue

- Auprès des MNA, le psychologue a pour mission d'évaluer l'état psychique des jeunes mineurs accueillis, de leur proposer, si besoin, un accompagnement dans une reprise ou une consolidation de leur évolution. Les problématiques rencontrées sont liées au stress post-traumatique avec des troubles du sommeil, des somatisations, de l'anxiété, des éléments dépressifs. Se rajoute l'angoisse de l'avenir et des moyens de subsistance dans cet après, de par leur sortie du dispositif autour de la majorité.

- L'accompagnement des jeunes majeurs charentais reste complexe et pertinent malgré une diminution constante des effectifs car il répond aux besoins et souvent à la demande de ces jeunes qui s'engagent dans un processus de construction de leur identité et de leur personnalité.

La Maitresse de Maison

- Assure le suivi technique de tous les appartements (alerte les entreprises pour réparation, devis, dégâts des eaux...).

- Procède à l'aménagement et à l'ameublement des nouveaux appartements (achats du mobilier et matériel hôtelier).

- Veille à la propreté des appartements lors du changement des occupants.

- Avec les personnes accompagnées, participe à l'apprentissage de l'entretien des appartements et du linge ainsi que de la cuisine du quotidien.

- Participe à la réunion de service hebdomadaire.

Les Surveillants de nuit

- S'assurent de la présence des jeunes dans les appartements aux horaires fixés par le règlement intérieur, et de leur sécurité.
- Contribue à l'accompagnement éducatif de par leur connaissance du service, de son règlement de fonctionnement et des situations individuelles.
- Ils sont le relais auprès des personnes accueillies qui savent qu'ils peuvent les solliciter la nuit si besoin.
- Participent par roulement selon leurs plannings respectifs à la réunion de service hebdomadaire.

La maîtresse de maison et les surveillants de nuit, de par leurs rencontres avec les jeunes, sont à même de les écouter, de recevoir leurs confidences et d'alerter s'ils repèrent un mal-être.

Pour les périodes d'emménagement de nouveaux biens immobiliers et/ ou de manutention/ montage de mobiliers, l'homme d'entretien du Pôle social de la Maison Jean Baptiste vient en renfort de la maîtresse de maison. Les personnes accompagnées sans activité temporairement au SAPMN ou sur d'autres services de l'établissement, l'Escalier notamment, sont également mis à contribution.

La secrétaire du service remplit une fonction administrative charnière en lien avec la Direction, le chef de service éducatif et les institutions de droit commun notamment les services du département auxquels elle fournit les rapports et documents utiles à la prise en charge des jeunes confiés.

Pour réaliser ces accompagnements, le SAPMN s'appuie sur le dispositif du Contrat Jeune Majeur signé avec le service de l'Aide Sociale à l'Enfance du département et un contrat de séjour signé avec le service du SAPMN de la Maison Jean Baptiste.

Ces éléments permettent de délimiter les frontières de cet espace et définissent un contenant qui balise et oriente le projet du jeune suivant ses possibilités.

Avec les jeunes à problématiques psychosociales, plus ou moins importantes, les accompagnements vers l'autonomie prennent sens avec du temps et parfois de multiples essais.

Les actions en elles-mêmes ne se suffisent pas et lorsque les situations sont complexes, les éducateurs doivent déployer leur culture clinique à travers des projets adaptés aux besoins des jeunes en simplifiant les attendus et en revenant sur du travail plus comportemental.

Dans ce cadre, l'intelligence collective et les liens avec les différents partenaires des institutions de droit commun sont essentiels.

Enfin comme chaque année l'appui du pôle pédagogique de la MJB est essentiel pour la réalisation des jeunes dans leur projet de vie sociale et professionnelle.

L'« expérience migratoire » multiplie pour les jeunes les facteurs qui participent à la socialisation, influence les rapports sociaux qu'ils vont établir.

Pour accompagner ce mouvement, le travail réalisé par l'équipe s'appuie sur un partenariat important et une expérience acquise au fil des années qui permet aux jeunes de s'inclure dans la société d'accueil et de vivre sereinement leur processus d'acculturation.

La question de l'accompagnement à la préfecture prend sens pour confirmer la réussite dans leur processus d'intégration.

C'est une étape essentielle qui réclame un accompagnement de grande proximité afin de choisir avec le jeune les éléments essentiels qui vont contribuer à la régularisation de sa situation.

C'est également un moment de stress et de bascule que le professionnel va devoir gérer afin que le jeune puisse passer cette étape.

Comme chaque année, l'intégration grâce au travail prend une place majoritaire dans l'accompagnement. Pour ce faire, la plupart sont orientés vers des apprentissages.

Nous pouvons notamment remarquer que les jeunes étrangers sortis du dispositif possèdent pour la grande majorité un emploi et un logement durable.

Ainsi, les éducateurs accompagnent les jeunes afin qu'ils s'adaptent à un environnement social complexe, ceci en combinant des valeurs parfois antagonistes et en s'appuyant notamment sur l'un ou l'autre des espaces symboliques à leur disposition pour se construire une vie sociale « acceptable ».

Le Pôle pédagogique de la Maison Jean Baptiste contribue aux actions du SAPMN dans les domaines de l'insertion scolaire, professionnelle et de la citoyenneté.

Une coordinatrice scolaire peut intervenir dans l'inscription auprès d'établissement scolaire, si un jeune n'a pas de projet encore formalisé. Elle apporte son expertise sur le niveau scolaire du jeune et représente l'interlocutrice privilégiée auprès de l'Inspection académique, du CIO et des établissements scolaires.

Elle a, par ses partenariats, une vision des places disponibles dans les différents lieux d'apprentissage, collèges et lycées.

Un coordinateur en insertion professionnelle soutient la mise en œuvre du projet des jeunes par sa place d'interlocuteur avec les entreprises, dans la recherche et la signature des conventions de stage, dans l'évaluation de la mise en action, entre un employeur ou maître de stage potentiel, et les capacités d'un jeune.

Il peut accompagner un jeune, visiter une entreprise, réaliser des points intermédiaires pour s'assurer du bon déroulé d'un stage, être interface dans la concrétisation et la signature de contrats d'apprentissage.

Une éducatrice du pôle pédagogique est en charge des actions visant « l'accès à la citoyenneté ».

Régulièrement, elle met en place auprès de certaines personnes accompagnées par le SAPMN des accompagnements scolaires individualisés, pour des jeunes en difficulté avec la langue française et par là même la compréhension des enseignements et des consignes données à l'école.

Plus ponctuellement pour l'accompagnement d'un jeune vers un dispositif de réflexion sur la parentalité, pour l'installation d'un jeune dans un appartement autonome, avec la recherche de mobilier (indication de lieu, de prix...).

Enfin, elle mène régulièrement un atelier « mobilité » auprès duquel certains jeunes ont pu emprunter des vélos pour se rendre en stage ou en apprentissage, mais où ils ont pu aussi apprendre à entretenir et réparer les vélos utilisés.

Ces temps d'accompagnement spécifiques sont déclinés entre l'éducateur référent de la situation au SAPMN et l'éducatrice du pôle pédagogique intervenant sur ce dispositif. Les observations croisées amènent une plus-value à la lecture, parfois complexe selon les pays d'origine, appartenance culturelle et codes sociaux, à l'accompagnement de ces personnes.

La secrétaire du service remplit une fonction administrative charnière en lien avec la Direction, le chef de service éducatif et les institutions de droit commun notamment les services du département auxquels elle fournit les rapports et documents utiles à la prise en charge des jeunes confiés.

PFS

L'accompagnement s'organise dans la sphère de l'accueil familial mais aussi dans celle de la famille de l'enfant en veillant au réseau d'interactions entre ce dernier, sa famille et sa famille d'accueil.

Coordonné autour du suivi éducatif et scolaire et du soutien thérapeutique, le travail d'équipe s'établit au moyen d'échanges réguliers avec les assistants familiaux : rédaction de comptes rendus hebdomadaires, réunions d'équipes, réunions de synthèse et d'évaluation du projet personnalisé.

Le placement familial spécialisé est un service de proximité qui tend à éviter l'isolement des familles d'accueil face à leur travail quotidien.

AEMOR

Le service est composé de 4 éducateurs spécialisés, un psychologue à temps partiel et 1 chef de service éducatif.

Le service de l'AEMO-R intervient du lundi au samedi, en soirée si nécessaire au rythme de une ou deux rencontres hebdomadaires, parfois davantage en cas de besoin ou sur une période donnée.

La possibilité d'utiliser la journée du samedi pour rencontrer les parents peu disponibles en semaine du fait de contraintes professionnelles ou d'un cadre d'accueil soumis à un mode de garde alternée de leur enfant est pertinente. Ce temps permet également l'organisation d'activités ludiques, culturelles ou sportives.

Les interventions du service se déclinent sur un mode d'intervention à la fois souple et évolutif.

La mesure s'exerce sous forme d'entretiens familiaux et d'entretiens individuels, au domicile ou à l'extérieur, d'accompagnements si nécessaire vers les administrations, services et dispositifs susceptibles d'accompagner la situation, de temps de coordination avec différents partenaires intervenant dans la situation du mineur. L'éducateur spécialisé interagit avec le mineur et les détenteurs de l'autorité parentale.

Il soutient les compétences de chacun :

- Accompagnement à la parentalité, médiation dans les moments de crise et accompagnement dans la structuration de la vie quotidienne.
- Accompagnement dans les apprentissages, à l'autonomie à la socialisation.
- Suivi de la santé.

- Soutien, remobilisation et réinsertion sociale et scolaire.
- Stimulation des potentialités par la mise en place d'activités éducatives.

Le service est à même de soutenir l'organisation déjà existante au sein des familles mais également de préconiser divers aménagements susceptibles de faire évoluer la situation. Il est fondamental pour le service de s'appuyer sur les potentialités et les ressources du mineur et de sa famille, pour orienter l'action éducative vers des solutions ou aménagements pérennes, que les usagers seront en mesure de faire perdurer en cas d'arrêt de l'accompagnement.

PEAD

En avril 2020, la Maison Jean Baptiste, dans le cadre du CPOM contractualisé avec le Conseil Départemental de la Charente, met en place le service PEAD au sein de l'établissement, équipe composée d'un chef de service éducatif et d'un éducateur spécialisé. Onze enfants répartis dans cinq familles ont alors bénéficié d'un accompagnement éducatif à domicile.

En octobre 2020, une éducatrice vient renforcer le dispositif. Elle assure le suivi de nouvelles situations. Le service voit alors sa capacité montée à 20 mesures.

En mars 2021, arrivée d'un nouvel éducateur, en remplacement de l'éducatrice (congé maternité).

En mars 2021 également, arrivée d'une psychologue à temps partiel.

En mars 2022, retour de l'éducatrice de congé maternité et création pérenne d'un poste supplémentaire en lien avec l'extension contractualisée dans le CPOM. L'équipe est de trois éducateurs pour exercer 25 mesures.

La prise en charge dans le cadre d'un PEAD permet de :

- Protéger l'enfant dans son milieu familial en maintenant des relations quotidiennes avec ses parents,
- Redonner aux parents une place centrale dans la prise éducative de leurs enfants,
- Impulser une dynamique de changement,
- Soutenir les parents dans leurs capacités à apporter des réponses éducatives adaptées aux besoins de leur enfant.

La mise en œuvre de cette mesure de protection demande une observation des compétences parentales, puis une évaluation dans le temps de la capacité de la famille à mobiliser ses compétences. Le changement du cadre d'intervention, du placement amène chez les éducateurs à une modification de leurs pratiques éducatives.

En effet, les actions éducatives s'envisagent à partir du système familial. L'éducateur du PEAD utilise plusieurs supports pour mener ses actions, tels que :

- L'observation - l'alliance éducative
- L'entretien - l'accompagnement « le faire avec »
- Le travail en réseau partenarial et familial - les conseils éducatifs.

En revanche, l'éducateur reste vigilant dans ses observations face aux difficultés familiales et à l'évaluation du danger encouru par l'enfant. Les modalités d'intervention pour cette mesure amènent une présence importante de l'éducateur au domicile familial. Ainsi, un professionnel intervient deux à trois fois par semaine afin d'assurer le suivi de la situation singulière.

En parallèle, l'institution dispose des moyens nécessaires pour assurer l'accueil et l'hébergement des enfants en cas de crise au domicile familial, période transitoire appelée « repli ».

Dans les premières visites, le service organise une rencontre avec le co-référent de la mesure dans le but de présenter aux familles l'éducateur qui prend le relais pendant les absences du référent (arrêt-maladie, vacances...). Ainsi, la famille a toujours un interlocuteur qui connaît la situation pouvant répondre à ses attentes.

Depuis 2022, l'un des premiers rendez-vous de l'éducateur dans la famille est organisé avec la psychologue du service. L'objectif est de présenter les moyens que le service peut proposer aux familles dans l'accompagnement de la mesure. Elle fait une première évaluation des besoins puis en réunion de service, il est validé s'il est nécessaire de proposer une intervention.

Dans le cadre du développement du service, l'équipe a élaboré, en lien avec la direction d'établissement, la procédure du service. Elle a pour but de définir les différentes étapes de la prise en charge des familles. Elle détaille le cheminement de la prise en charge des situations.

Le Pôle pédagogique

Pour la coordination scolaire :

- Les interventions auprès des jeunes sont majoritairement auprès du service de l'« Escale » qui regroupe un grand nombre des besoins en évaluations scolaires et en orientations premières : cette année nous avons quasiment doublé le nombre d'évaluations scolaires (de 45 en 2022, nous avons atteint 81 en 2023).
- L'aide aux devoirs pour soutenir les équipes du Centre en complément de l'éducatrice spécialisée du Pôle : la coordinatrice scolaire intervient tous les lundis soir à Bunzac.
- Continuité de l'aide et du soutien scolaire dans les écoles, surtout en période de préparation d'examens (CAP, CFG, DNB) et sur des temps nécessaires de remédiation ou d'adaptation à la demande des enseignants d'UP2A (comme un soutien à la lecture). Cela engendrant et permettant les suivis des scolarités et fort relationnel avec les écoles : notamment pour les primo-arrivants ou les jeunes en difficultés scolaires ou comportementales.
- Toujours un certain nombre de MNA anglophones nécessitant une pratique correcte de la langue anglaise ainsi qu'un accompagnement systématique auprès des professionnels amenés à les rencontrer en vue d'une possible scolarité (CIO, Mission Locale, établissements. GRETA), cela pour traduire les échanges.

Les évaluations se font donc toujours en partie en anglais pour juger de leur alphabétisation ou non, de leur compréhension globale de consignes et de leur implication dans le travail demandé.

- Les orientations post-3^{ème} nécessitent toujours beaucoup d'organisation et un gros investissement sur la période de mai à juillet, avec une reprise de mi-Août à fin septembre ; avec en amont, un fort relationnel est nécessaire avec les professeurs et les partenaires tels que le CIO, la Mission Locale et l'Inspection Académique et bien sûr les jeunes et leurs éducateurs, afin de cibler au mieux les envies mais aussi les possibilités d'orientation.
- Enfin, toute la partie « affectation » courant juillet, et en septembre /octobre, qui demande un suivi accru pour chercher, compléter et remettre les dossiers dans les temps (avec une organisation groupée sur les signatures à l'ASE et aussi sur les temps de remise dans les établissements qui se font de plus en plus sur rendez-vous avec vérification assez longue de chaque dossier).

L'année ayant vu un plus grand nombre de jeunes à prendre en charge (quasiment le double), la coordinatrice scolaire a pu compter aussi sur la majorité des équipes éducatives et déléguer certaines tâches plus administratives (tel que le remplissage des dossiers ou la prise des rendez-vous).

Le niveau scolaire et souvent l'âge de l'obligation scolaire déjà dépassés des MNA accueillis, compliquent leur insertion et beaucoup souhaitent aller au plus vite vers l'apprentissage alors qu'ils ne maîtrisent pas la

langue (ou si peu) et cela complique l'obtention d'un diplôme ou l'intégration réelle dans le milieu professionnel sans un suivi FLE conséquent nécessaire et compliqué à mettre en place.

A cela se sont ajoutées cette année la fermeture du module d'alphabétisation pour les plus de 16 ans, ainsi qu'une restriction plus que sévère pour l'entrée au PAPS (un niveau cycle 3 est exigé dorénavant et la priorité pour les jeunes déjà scolarisés est en rupture).

Notons aussi le manque d'heures FLE dans les établissements qui ne répond toujours pas en 2023 à la forte demande.

Un partenariat a pu être mis en place avec le collège de Ruelle sur intention du Principal qui a demandé que son établissement soit considéré comme « accueil prioritaire » pour les MNA en difficulté de Langue, il espère ainsi débloquer des fonds pour des heures de FLE. Beaucoup d'enseignants de cet établissement sont volontaires et nous avons pu ainsi, en bonne collaboration avec eux et le CASNAV16, inscrire 12 jeunes depuis la rentrée de septembre en 4^{ème} et en 3^{ème}.

Il reste encore des jeunes qui ont dû entrer en collège (et même en lycée) général faute de place en UPE2A alors qu'ils sont soit à peine alphabétisés, soit ils n'ont jamais été scolarisés auparavant.

Toujours en attente de places UPE2A, cela concerne pour l'instant encore environ 8 jeunes (au collège mais en liste d'attente UPE2A).

Pour les jeunes issus de Charente, la prise en charge concerne le suivi de leur scolarité avec un soutien scolaire, une aide aux devoirs quelquefois, le lien avec les équipes éducatives, pédagogiques et l'Inspection, des demandes de changement d'orientations en cours d'année ou des prises en charge hors périodes des orientations (liées aux arrivées en cours d'année ou à un décrochage scolaire). Nous sollicitons alors soit le CIO soit directement les établissements scolaires, tout en maintenant un lien très fort avec les services de l'Inspection qui répondent toujours présents pour aider à travailler autour des problématiques particulières (comme l'enseignement adapté).

Point des orientations pour les plus de 16 ans MJB 2023. (Avec ajustements des chiffres au 31/12/2023).

Rappel :

Des centres de formations ont fermé ou n'ont plus accepté de MNA de plus de 16 ans à compter de septembre 2023.

Il s'agit du PAPS (qui revient à sa vocation première, les décrocheurs) et surtout aussi le module Alpha qui n'a pas été reconduit faute de financement.

De plus l'Education Nationale n'ayant plus assez de places en UPE2A, a décidé de ne plus accepter la scolarisation des 16 ans révolus (on a pu avoir un accord dernièrement pour ceux qui auront 16 ans qu'à compter du 1er septembre de l'année en cours).

Pour les lycées professionnels, ça devient compliqué aussi car les nouveaux arrivants de plus de 16 ans ne sont pas prioritaires lors des vœux de Mai/Juin et doivent attendre maintenant les toutes dernières places sur septembre).

Sur 81 évalués cette année, 40 avaient 16 ans révolus dont 16 ne maîtrisant pas ou peu la Langue et ayant donc besoin d'un parcours particulier.

Jusqu'à cette fin d'année 2023, chaque jeune de la MJB a pu avoir une solution, l'attente est plus longue mais les dérogations demandées ou discussions aboutissent souvent à une solution.

Mais depuis, nous avons eu quelques orientations vers la Mission Locale qui correspondent donc à une non-entrée dans le système scolaire (leurs possibilités devenant alors, par prescription : le Greta, l'Afpa ou l'école de la dernière chance, mais ce ne sont pas des formations diplômantes).

L'apprentissage reste une valeur sûre de formation, d'expérience et de diplôme mais le bât blesse concernant les capacités des jeunes à obtenir leur diplôme selon leur niveau de Langue.

La CCI propose un CAP en 3 ans mais ce n'est pas toujours adapté au jeune, à sa situation, au souhait de l'entreprise. Le jeune doit soit changer de formation, soit changer de patron. Pour l'instant, les jeunes de la MJB n'ont pas rencontré ce problème mais il faut être vigilant. Certains souhaitent faire leur CAP en 2 ans avec un niveau plus ou moins correct de Langue mais la CCI maintient l'obligation de FLE et des 3 ans.

Ce centre de formation nous est largement ouvert et est prêt à mettre en place une seconde classe FLE si besoin.

Pour certaines filières, c'est plus facile (comme les métiers de bouche, même si on note des fermetures d'entreprises et des patrons ne pouvant pas avoir de perspectives et donc qui embauchent peu) ; mais en ce début d'année scolaire, ils n'ont pas eu assez de places pour les apprentis en mécanique et ont dû refuser des jeunes.

Pour les plus de 16 ans en 2023 :

27 jeunes en lycée pro 1ere année,
5 au Paps (2 émanant de leur scolarité, 3 en entrée directe dont on a pu discuter),
4 au Greta et 2 en Mission Locale depuis décembre (sachant que les fonds de la Région pour les formations qualifiantes sont épuisés et qu'il faudra attendre maintenant un nouveau marché courant avril).

Pour conclure, il manque des places en lycée professionnel (des formations CAP ferment et ce niveau de diplôme est de plus en plus demandé), il manque le module Alphabétisation et des formations avec FLE. Il n'y a pas assez de places au Greta et le Paps se referme de plus en plus. A cela, une prise en charge plus conséquente et de plus en plus d'évaluations à faire en grand groupe afin d'avancer au rythme des demandes, ce qui n'est pas idéal pour bien cerner les jeunes, remédier quelquefois, faire des rappels et aussi pour suivre tout le monde dans les établissements. De plus, l'attente de solutions de la part du CASNAV16 pour les jeunes est de plus en plus longue (quand on attendait environ 15 jours après un rendez-vous CIO auparavant, nous sommes à 5/6 semaines environ actuellement (il y a même eu un décalage de 3 mois l'été dernier).

Pour la coordination professionnelle :

Comme les années passées, les jeunes sont très impliqués dans leur désir de formation professionnelle et d'apprentissage. Ils n'ont cependant pas toujours l'analyse de la réalité de l'emploi et de leur employabilité. Leur choix n'est pas toujours très réfléchi ni pensé face aux contraintes qui peuvent être celles de certains métiers (comme la plomberie ou l'électricité, très demandées par les jeunes, mais qui demandent des connaissances techniques et scolaires).

Le bâtiment et la restauration restent des valeurs sûres d'insertion sociale et professionnelle.

Cependant, auparavant les patrons étaient intéressés pour les stages en vue d'un apprentissage, cette année, c'est moins le cas car ils sont plus frileux pour s'engager face au contexte économique ou encore les devis non honorés : ils ont moins de visibilité.

Il devient plus difficile alors de trouver des stages en vue d'apprentissage. C'est une différence notable par rapport à l'année passée.

En revanche, les stages dans le cadre de la scolarité sont plus accessibles malgré qu'ils se réalisent presque tous sur les mêmes périodes, tous les établissements ne s'étant pas concertés.

Quant au profil du jeune, les patrons sont de plus en plus exigeants : une expérience est demandée, un cursus des stages, il faut donc souvent qu'il y ait une certaine connaissance du métier. Ils préfèrent un jeune capable d'avoir une certaine autonomie sur le chantier quitte à passer sur les aptitudes scolaires. La Langue reste quand même importante dans le cadre des échanges techniques et professionnels.

Pour le poste éducatif Socialisation, laïcité, culture... :

Le bilan de l'année 2023 sera moins dense car l'intervention s'est faite sur deux courtes périodes, tout d'abord janvier et février 2023 et de septembre à décembre 2023 sur un mi-temps.

Cette année s'est articulée aussi bien autour des accompagnements individuels qu'accompagnements de groupe.

- Les accompagnements individuels :

Ils font suite au travail mis en place en amont et avec les équipes éducatives aussi bien pour des jeunes en difficultés scolaires, scolarisés à temps partiel que pour des jeunes dit « MNA » en attente de scolarité et des jeunes scolarisés et/ou en situation d'apprentissage. L'objectif est de mettre en place des temps de soutien scolaire, aide aux devoirs et d'aide à l'apprentissage du Français notamment pour les matières professionnelles.

D'autres soutiens sont organisés de façon ponctuelle autour de la recherche de stage, d'accompagnement lors de déplacements stages, écoles...), temps pour réviser avant les évaluations, mais aussi des rendez-vous hebdomadaires à la médiathèque de Ruelle pour l'accessibilité aux jeux vidéo en solo ou dans un groupe organisé par le référent jeu de la médiathèque...

Ce poste a aussi permis de venir en soutien aux internats pour des accompagnements à des rendez-vous comme visite famille, rdv à la mission locale...

L'approche de la laïcité s'est faite plutôt de façon individuelle durant cette année 2023. Nous notons que cette formule permet de s'adapter et répondre aux jeunes de façon plus précise mais cela enlève une dimension d'échanges et de discours contradictoires que nous rencontrons lors des moments en groupe. Les deux formules ont leurs avantages et inconvénients et sont complémentaires. L'accompagnement à la mobilité a été plutôt fait en individuel tout en se concentrant plus sur les réseaux des transports en commun afin de répondre aux demandes.

- Les accompagnements dits « de groupe » :

Ces instants furent cette année, variés tout en suivant une certaine continuité avec les années précédentes. Notons l'échange avec la médiathèque l'ESCALE de Basseau où est organisé un café causerie tous les 15 jours et un café causerie théâtre 1 fois par mois. Nous avons pu, en petit groupe (jeunes souvent différents), participer aux divers rendez-vous. Ceux sont des soutiens pour aborder le Français d'une autre façon avec comme supports des jeux de société, mais aussi un temps de mise en mouvement du corps dans l'espace s'appuyant sur des mini jeux de scène, des jeux de positionnement dans l'espace, des jeux de mémoire tout en bougeant et l'accès aux livres. Ces temps sont appréciés des jeunes MNA mais aussi des jeunes Charentais. Cela fait une approche atypique des médiathèques, ludothèques. Nous pouvons remarquer que les jeunes après ce type de séance se rendent seuls dans les médiathèques.

Lors du dernier trimestre, un soutien particulier a été mis en place auprès du groupe des plus jeunes en MECS, (groupe exceptionnellement éloigné géographiquement de Ruelle), temps d'aide aux devoirs et aux activités manuelles après les devoirs, à raison d'une ou deux fois par semaine... Les plus jeunes sont assez friands de ces activités, ils aiment pouvoir créer quelques petits objets et avoir des temps privilégiés.

Ils ont pu cette année bénéficier de « boîtes solidaires » qu'ils ont apprécié comme un cadeau mais aussi comme un échange possible avec une école d'une ville voisine. Ils ont à leur tour constitué des présents souvent abstraits mais avec envie et générosité afin de remercier leurs pairs.

Nous avons aussi maintenu des temps durant les vacances scolaires où certains groupes ont bénéficié d'activités manuelles. Ces moments sont appréciés même des adolescents qui sont souvent en recherche de création pour faire plaisir à quelqu'un en particulier ou pour entreposer dans leur chambre. Ils profitent aussi de ce moment pour se mettre ou être mis en valeur, recevoir des compliments. Nous avons pu être surpris par la participation de jeunes dans un premier temps réfractaires et ensuite montrant un visage jovial pendant et après leur réalisation.

- L'atelier « Le consentement et toi » :

En coanimation avec un collègue, et parfois avec des apprentis en travail social. Nous avons mis en place des temps pour les MECS recevant les jeunes adolescents afin d'échanger autour du consentement et du non-consentement. Sujet qu'ils ont l'habitude d'entendre puisqu'il y a des interventions dans les collèges et lycée.

Les jeunes peuvent montrer une attitude « blasée » du fait de voir à répétition ces sujets, mais lors des échanges nous constatons qu'il reste des idées imprégnées, dues à l'éducation en général, à ce qui est transmis dans les réseaux sociaux, au besoin de dire et faire comme l'autre afin d'appartenir à un groupe...

Il apparaît qu'il est nécessaire de maintenir ces temps car même si ce thème est abordé régulièrement aussi bien dans les milieux scolaires, que dans les médiats, certains n'ont jamais entendu parler de ces concepts, ou n'en saisissent pas l'intérêt.

Nous pensons qu'il serait pertinent de faire évoluer les interventions pour ceux qui ont déjà eu des séances aussi bien en interne que lors de leur scolarité. Nous imaginons peut-être proposer des séances lors d'une soirée avec des jeux de société abordant ces thèmes et ayant comme objectif de développer les capacités psychosociales des jeunes.

Pour ceux ayant des difficultés en Français il serait peut-être attrayant de mener ce travail en deux temps en abordant tous les thèmes avec des « langages photo » et ensuite approfondir la compréhension en utilisant les supports jeux comme initialement prévu.

5) Les temps forts de l'année

Les MECS : Fissac (Ruelle), Pass Age (Ruelle), Coulée verte (Angoulême), Ruffec

Pour l'ensemble des MECS, les temps forts de l'année sont avant tout ceux des enfants et des adolescents. Instants charnières ou rites de passage, ils sont pour les professionnels et les enfants l'occasion de partager « le vivre ensemble » inhérent au fonctionnement humaniste voulu à la Maison Jean Baptiste.

Les anniversaires ; pour l'enfant, c'est une journée particulière, l'équipe est attentive aux dates d'anniversaires des enfants. Un gâteau est confectionné par la maitresse de maison avec des enfants, puis une petite « fête » est organisée avec l'ensemble du groupe. L'équipe sollicite l'enfant afin qu'il fasse plusieurs propositions de cadeaux et dans cette liste, un éducateur va choisir le plus approprié. Cette journée fait partie de tous ces petits moments qui rythment la vie du groupe et qui est inscrite dans le quotidien.

Les fêtes de fin d'année, dont Noël, sont toujours des moments de partage entre les enfants du groupe et l'équipe éducative. Cette année encore, la préparation des repas de fêtes et le plaisir de partager les plats confectionnés ensemble, restent des moments forts de la vie du service. L'équipe porte une attention particulière aux enfants du groupe pendant cette période qui est synonyme de séparation et pouvant engendrer des difficultés complexes à appréhender chez les enfants confiés.

Le départ qu'il faut ritualiser pour accompagner l'enfant et le sécuriser, car c'est le plus souvent un moment angoissant de son placement. Des temps en relation individuelle sont pris pour préparer ce départ. L'équipe, aidée par des enfants du groupe, prépare un gâteau pour « fêter » ce moment. Ce temps est organisé autour d'un des repas qui précède son orientation. De plus, le référent prépare un album photo de l'enfant, celles-ci ont été prises pendant les temps forts de son accompagnement ou lors d'activités. Tous ces petits moments de la vie du groupe permettent à l'enfant de quitter son lieu de vie dans de bonnes conditions.

Les enfants que nous accueillons ont pu connaître des ruptures qui ont été traumatisantes. Les rituels organisés par l'équipe permettent de pouvoir verbaliser les appréhensions liées au départ et de soutenir l'enfant afin qu'il puisse se projeter dans un ailleurs. Ainsi, l'enfant n'est pas obligé de casser le lien éducatif avec les adultes et peut ainsi partir sereinement dans un autre lieu.

FISSAC

Durant cette année 2023, le groupe d'enfants de Fissac Centre a été renouvelé de presque la moitié de son effectif. Ainsi, cinq jeunes ont quitté le groupe, deux enfants ont été orientés dans un autre département et trois vers la Mecs de la Maison Jean-Baptiste afin de poursuivre leur accompagnement. Puis, nous avons accueilli une fratrie orientée par un autre département afin de les rapprocher du lieu de résidence de leur mère. Cette année encore deux jeunes du service de Placement Educatif A Domicile (PEAD), que l'on a accueillis dans le cadre d'un " repli " ont vu évoluer leurs placements vers une orientation en institution. Ainsi, la modification du groupe s'est accompagnée par un rajeunissement de celui-ci. Cette donnée a été intégrée par l'équipe éducative, elle modifie les pratiques et demande une adaptation à ce public plus jeune et moins autonome au quotidien.

Les périodes de vacances : L'équipe se mobilise sur les périodes de vacances scolaires pour apporter aux enfants du groupe de « vraies vacances ». Plusieurs accompagnements sont proposés aux enfants, des séjours organisés par le service, des séjours individuels à thèmes, des journées en centre de loisirs et des activités proposées par l'équipe dans le cadre de l'organisation de la vie du groupe. L'objectif éducatif de ces séjours est d'observer l'enfant dans un cadre extérieur à l'institution et de créer une dynamique positive auprès du groupe. Ces temps servent aussi de lieu de socialisation pour les enfants.

Les séjours organisés par l'équipe éducative : Pour cette année 2023, le service a organisé trois séjours d'une semaine pour l'ensemble du groupe.

- Le camp « découverte de la montagne » (complexe des Oustalous) réalisé pendant les vacances de février permet de faire découvrir cet environnement qui est le plus souvent inconnu par les enfants que nous accueillons. Ces temps sont des supports qui permettent à la relation éducative de s'ancrer durablement. -

- En juillet, le camp s'est déroulé aux Dunes de Contis, camping « villages Siblu »

- En août, un autre sur l'île d'Oléron, camping les « Embruns ».

Au-delà de l'aspect ludique, ces séjours ont permis d'affirmer le lien éducatif entre les éducateurs et les enfants et d'observer les enfants sur des temps de socialisation hors institution.

Pendant cette période estivale, les enfants du groupe partent en séjour avec des organismes de vacances durant une semaine. Ils partent en individuel sur des camps à thèmes. L'objectif de ces séjours est d'utiliser l'outil « camp de vacances » pour développer l'intégration des enfants hors du groupe.

Les journées en centre de vacances sans hébergement ont pour objectif de développer une intégration de certains enfants sur des temps de loisirs. Cette organisation permet à l'équipe d'être disponible pour cibler des actions éducatives avec certains enfants. La période des vacances scolaires permet aussi à l'équipe de proposer des sorties pédagogiques à la journée.

L'équipe éducative est sensibilisée aux actions citoyennes et à la question de l'environnement. Ainsi, les projets construits avec les enfants sont le plus souvent associés à des O.N.G ou des associations. Par exemple, tous les ans les enfants du groupe conditionnent bénévolement, pour la mairie de Ruelle-sur-Touvre "les paniers surprises" que la commune distribue aux personnes âgées. Ou encore, en partenariat avec l'association « PotaJ'aide », le groupe de Fissac Centre est intervenu dans l'E.P.A.H.D, les « Pivoines » pour confectionner avec les résidents des sachets de tisane. Puis, les enfants ont participé à la vente des tisanes sur le stand de l'association au marché d'Angoulême.

L'objectif de ce type d'action est de sensibiliser les enfants aux comportements civiques pour développer chez eux des notions comme le bénévolat, le lien transgénérationnel, s'inscrire dans le fonctionnement de la cité et une ouverture vers les autres. Les éducatrices qui animent ce type d'activité sont sensibles aux valeurs portées auprès des enfants et ces actions sont des supports à la relation éducative.

PASS AGE

L'équipe, cette année, a mis l'accent sur les départs individuels des jeunes dans des lieux différenciés qui puissent leur faire prendre un peu de champ vis-à-vis d'un lieu de vie qui pour certains représentent le point d'ancrage sans possibilité de retour en famille.

Au-delà de l'aspect ludique, ces séjours individuels ont permis de travailler avec un groupe réduit où les rôles et interactions pouvaient être redistribués.

L'équipe s'est également centrée sur la question de la prévention autour de la sexualité. De fait, ils ont participé à une action de prévention autour de la sexualité et de la santé en participant avec un partenaire extérieur à une journée de sensibilisation et de prévention du Cancer du sein.

COULEE VERTE

L'équipe a continué à se mobiliser autour de la mise en place de séjours éducatifs permettant aux adolescents de quitter leur quotidien et découvrir d'autres régions. Ces transferts sont organisés dans la continuité de l'accompagnement éducatif et permet aux jeunes et à l'équipe de se rencontrer d'une autre manière ; dans un autre cadre « en dehors des murs de l'institution » et à travers d'autres modalités d'interactions.

En juillet 2023, un séjour en Normandie a eu lieu. Le groupe était constitué de 12 jeunes avec une équipe de 3 éducateurs. Hébergés en camping, ils ont eu l'occasion de découvrir une nouvelle région avec son histoire en lien avec la seconde guerre mondiale, découverte culturelle et architecturale avec la visite du Mont Saint Michel et découverte du char à voile sur les grandes plages de la Normandie.

Les jeunes et l'équipe ont apprécié ce changement de décor.

Cette année 2023 nous a permis d'écrire le projet de service de la Coulée Verte. Ceci a permis de mettre en mots les objectifs de la prise en charge, faire valoir l'identité du service en mettant en avant ses valeurs, son organisation, son fonctionnement.

Autre temps très attendu de la part des jeunes et de l'équipe a été le déménagement en avril 2023 au 61 rue saint Antoine suite à deux années de travaux de rénovation du site. Ce déménagement a été fait par l'équipe d'agents techniques de la Maison Jean Baptiste et avec l'ensemble de l'équipe éducative et des jeunes de la Coulée verte.

En amont, l'équipe pluridisciplinaire a été associée et partie prenante lors des travaux, sur les choix des revêtements du sol, peintures des murs de chaque pièce de la maison. Ils ont pu venir visiter les lieux lors de la fin du chantier afin qu'ils puissent se rendre compte des espaces et se projeter dans une nouvelle dynamique de travail en se réappropriant les espaces et leur mode d'intervention au quotidien. Les adolescents sont également venus visiter les lieux avant le déménagement. Aucun d'entre eux ne connaissait la maison et il nous paraissait important qu'ils puissent s'en faire une idée avant d'investir les lieux.

Avant le déménagement, il a été proposé aux jeunes et aux éducateurs de choisir le mobilier des parties communes afin que chacun s'approprie ce nouveau lieu d'accueil.

Nous notons que depuis ce déménagement avec des conditions de vie et d'accueil bien meilleures, la dynamique collective est positive. Les jeunes respectent cet espace dans lequel ils se sentent bien. Quant aux professionnels, chacun a pu mettre en avant des conditions de travail très agréables stimulant ainsi la mise en place de projets, tels que la construction d'un barbecue, du jardinage, etc...

RUFFEC

La continuité du travail mis en place, en partenariat avec les services de la Protection de l'Enfance du Département de la Charente, a permis de continuer à réaliser les passations de situation dans le cadre des délégations d'autorité ; travail qui s'organise conjointement avec le référent établissement auprès de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) dans le cadre des délégations totales.

La difficulté que nous pouvons percevoir lors des visites médiatisées, notamment celles qui ne peuvent se faire que les samedis et impactent fortement le fonctionnement des hébergements collectifs, subsistent toujours. Une mutualisation avec les autres MECS, nous permet malgré tout de respecter les droits octroyés dans les jugements en assistance éducative. Une aide indéniable du SAH nous permet de continuer à maintenir ces visites et liens familiaux des jeunes.

Sur l'unité de Ruffec, un atelier musique a été mis en place dans l'ancienne salle de réunion. Cet espace permet aux jeunes d'accéder à la culture par le biais de la musique. Il permet également d'apprendre à lire une partition, respecter une rythmique et d'appréhender les différents instruments. Il doit être plus investi et inscrit dans le temps.

L'atelier « bien être à Ruffec » continue. Ce support à l'accompagnement éducatif se veut travailler la revalorisation narcissique des mineurs accompagnés à travers leur propre image corporelle et la notion de « prendre soin de soi pour prendre soin de l'autre » par des temps collectifs et individuels.

Toutefois, ces projets doivent être redynamisés par l'équipe qui vient de se renouveler pour donner suite au départ de plusieurs professionnels.

Une ouverture vers l'extérieur en lien avec la médiathèque de Ruffec a été privilégiée cette année. Les jeunes du groupe ont pu mener un projet Slam accompagné d'un prestataire, allant de la réalisation à l'expression scénique avec une représentation en présence d'autres jeunes de l'établissement mais également des partenaires locaux.

Séjours estivaux/ transferts éducatifs :

- Juillet 2023 : Séjour de cohésion et de découverte entre les jeunes accueillis à l'île d'Aix.
- Août 2023 : Séjour de cohésion et de découverte entre les jeunes accueillis à Paris.

L'Escale

L'année 2023 a de nouveau été marquée par une augmentation quasi constante, au fil des mois, de l'effectif des jeunes accueillis à l'Escale. L'effectif total du service a en effet oscillé entre 47 et 59 jeunes présents, toutes situations confondues.

Par ailleurs, au sein de cet effectif, la proportion de jeunes confiés est également restée constante sur l'ensemble de l'année (91,8% des présents au 01/01/2023, 89,3% au 01/07/2023, et 92,3% au 31/12/2023).

Cette évolution, comparable aux proportions observées en 2022, et étroitement liée à la forte progression du nombre de jeunes accueillis sur réorientation au cours de l'année 2023 (63,2% des présents au 01/01/2023, 61,7% au 01/07/2023, 69,2% au 31/12/2023), traduit, entre autres, un certain rajeunissement de l'âge présumé des jeunes accueillis.

Il est également à noter, sur l'année écoulée, la récurrence de l'accueil de jeunes présentant des problématiques de santé importantes, parmi lesquelles des Infections Tuberculiniques Latentes (ITL), des Hépatites, ainsi que plusieurs cas de gale, nécessitant ainsi des prises en charges plus importantes en termes de soins, de suivi sanitaire et de prévention. Plusieurs situations urgentes sur le plan sanitaire ont également été observées (Grossesse, VIH).

L'augmentation constante du nombre d'accueils, le rajeunissement observé de l'âge allégué des nouveaux arrivants, ainsi que le nombre important de jeunes totalement allophones à la date de l'accueil a nécessairement eu un impact sur les possibilités et les délais de scolarisation des jeunes. En outre, il a été observé, à la période de la rentrée scolaire de septembre 2023, un appauvrissement des solutions de scolarité adaptées aux profils des jeunes accueillis à L'Escale : suppression des modules d'alphabétisation, fermeture des Pôles d'Accompagnement à la Persévérance Scolaire (PAPS) aux jeunes MNA.

TRANSITION

Dernier service rattaché à la Maison Jean Baptiste depuis le 1^{er} juillet 2023, le service Transition s'est vu s'implanter, tout d'abord dans des locaux au siège de l'APLB rue de la Charité puis avenue de Navarre à Angoulême depuis novembre 2023, se structurer à travers l'investissement des professionnels recrutés, mais également s'articuler avec les autres services existants à la Maison Jean Baptiste accueillant des MNA.

Basé sur un vécu commun depuis de nombreuses années dans l'accompagnement des MNA sur les services de l'Escale et du SAPMN, Transition a sa propre identité de par sa mission spécifique d'accueil unique de MNA confiés ou sur tutelle d'Etat. Se voulant comme l'interface entre l'Escale et le SAPMN, ce service se veut dans la continuité du travail engagé en permettant un parcours complet et adapté dans la prise en charge et l'accompagnement des MNA à la Maison Jean Baptiste où l'égalité des chances offerte est un leitmotiv du quotidien des professionnels.

Les différents outils existants ont été actualisés à la spécificité du service, d'autres ont été créés.

L'année à venir sera l'occasion d'asseoir cette création en poursuivant vers l'élaboration du projet de service en adéquation avec le vécu commun de l'équipe engrangé au cours de cette première année.

SAPMN

Les temps forts liés spécifiquement à ce service sont l'accès au droit commun, à l'emploi et au logement des adolescents et jeunes majeurs accompagnés comme le veut le projet d'établissement de la Maison Jean Baptiste et le projet de service du SAPMN.

En 2023, même si les constats s'orientent vers des prises en charge présentant des troubles du comportement pouvant être un frein à l'emploi, la réussite scolaire et professionnelle s'est concrétisée.

PFS

Les périodes d'été représentent des temps forts qui requièrent une anticipation par l'organisation de relais durant les congés des assistants familiaux. Afin de maintenir une qualité d'accueil, cette planification est parfois délicate selon les difficultés présentées par les jeunes et les capacités d'appréhension des problématiques par les assistants familiaux qui les accueilleront de façon intermittente. Durant cette période à flux tendu, notons la bonne réactivité ainsi que l'adaptation de l'ensemble des professionnels, assistants familiaux et équipe éducative face aux situations d'urgence.

Durant cette période et afin de permettre aux assistants familiaux de bénéficier de leur congés (un minima de 2 semaines à 4 semaines de vacances), les éducatrices proposent l'inscription des jeunes confiés dans des colonies de vacances. Ces séjours sont choisis avec eux en fonction de leur envie et durent en moyenne une dizaine de jour. Lieu de socialisation et d'expériences culturelles, sportives, ces temps sont essentiels dans leur parcours et permet lorsque les enfants et adolescents confiés retrouvent leur assistant familial de partager leurs souvenirs.

Aussi, et afin de couvrir l'ensemble des congés des professionnels, la Maison Jean Baptiste organise « une colonie » en interne que nous avons appelé « Oxygène ».

En dehors de l'inscription sur des séjours extérieurs, une grande partie d'entre eux sont pris en charge par une équipe d'animation recrutée par le service. Pour ce faire, un hébergement est prêté par l'ITEP de l'Anguienne durant le temps nécessaire à l'accueil. Une équipe d'animateurs, d'éducateurs et de surveillants de nuit est recrutée pour encadrer le groupe de jeunes.

Notons que cet été 2023, l'équipe a été composée de personnes ayant eu l'occasion de travailler à la Maison Jean Baptiste lors de périodes de stage ou en apprentissage ; 2 éducatrices spécialisées l'une ayant terminé et validé sa formation et l'autre en cours de formation à l'IRTS. Des professionnels présents l'année passée sur ce même séjour ont de nouveau fait partis de l'équipe, proposant ainsi une certaine permanence dans l'encadrement et repères pour les jeunes.

En cette année 2023, ce séjour Oxygène s'est déroulé sur 5 semaines accueillant de façon discontinue de 2 à 11 jeunes.

Au cours de l'année écoulée, la participation des familles est toujours de mise. Elles sont invitées avec l'ensemble des partenaires concernés à toutes les évaluations du projet personnalisé de leur enfant, point d'étape dans le déroulement de l'accompagnement. Elles sont régulièrement associées à l'avancée des projets et concertées par l'équipe éducative du service : travail de soutien à la parentalité et mise en œuvre de leurs droits de visite et/ou d'hébergement selon les modalités indiquées par les ordonnances de placement en assistance éducative.

Des réunions ont lieu chaque trimestre avec les assistants familiaux pour travailler sur des thématiques spécifiques liées à l'accompagnement des enfants.

AEMO-R

L'accompagnement des familles dans le cadre des mesures AEMO à moyens Renforcés n'est pas linéaire, en dépit des procédures de mise en œuvre qui s'appliquent à chaque mesure et qui visent à garantir la qualité de la prise en charge et l'équité de traitement.

En effet, le service doit s'adapter à chaque situation en fonction des besoins repérés, parfois en innovant dans ses pratiques ou les modalités de mise en œuvre, en gardant toutefois comme feuille de route les attendus de la mesure, fixés par le Magistrat au travers de l'ordonnance de jugement.

Du point de vue de l'organisation du service néanmoins, plusieurs temps forts sont à rappeler :

Investissement de nouveaux locaux :

Le service AEMOR est désormais implanté dans des locaux propres, anciennement dévolus au SAH au 160 avenue du Général de Gaulle à Soyaux (16800). Outre la nécessité pour le service de disposer de davantage d'espace de travail, l'investissement de ces nouveaux locaux permet de s'adapter encore un peu plus aux besoins du service : invitation des familles aux entretiens d'admission, aux bilans d'étape ou de fin de mesure, organisation de réunions de synthèse partenariales, réception du public (enfants et parents) dans le cadre d'activités de jour, organisation d'entretiens psychologiques, etc.

Ces locaux permettent également à chaque professionnel œuvrant sur le service de disposer d'un espace de travail adapté aux exigences de sa mission : entretiens téléphoniques, rédaction d'écrits professionnels ou de transmission.

- L'accueil de nouveaux professionnels :
- L'arrivée d'un ETP supplémentaire : le service a connu une nouvelle montée en charge de son effectif en janvier 2023, passant ainsi de la prise en charge de 40 à 50 mesures ; par voie de conséquence, le

recrutement d'un éducateur spécialisé supplémentaire a été effectif dès le mois de janvier 2023, faisant ainsi passer l'effectif de l'équipe éducative de 3 à 4 ETP.

- Augmentation du temps d'intervention du poste de psychologue: évoquée dès l'année 2022, l'augmentation du temps d'intervention du poste de psychologue a été effective à compter du mois d'avril 2023, passant ainsi de 0.15 à 0.50 ETP.

Ceci a notamment permis de développer et remodeler le rôle du psychologue sur le service : jusqu'alors axée sur la supervision d'équipe, l'intervention du psychologue permet notamment de :

- Participer aux entretiens d'admission,
- Prendre part à l'évaluation ou la réévaluation des situations familiales des mineurs accueillis, en participant aux entretiens familiaux et visites à domicile,
- Proposer des entretiens individuels à vocation diagnostique,
- Développer l'orientation des mineurs et des familles vers des lieux de soin spécifiques d'un point de vue qualitatif,
- Coconstruire des supports, notamment collectifs ou transversaux, à l'activité du service, en lien avec l'équipe éducative.

Arrivée d'une nouvelle collaboratrice à la suite d'un départ.

- Mise en œuvre de supports collectifs et transversaux à destination du public : le développement et la pérennisation de l'équipe de professionnels du service a permis l'instauration d'une dynamique collective de travail autour de supports éducatifs spécifiques, tels des ateliers et/ou des sorties éducatives.

PEAD

Pendant cette année 2023, le service, conformément au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2021-2025 contractualisé avec le Conseil Départemental de la Charente, a poursuivi sa montée en charge pour effectuer le suivi de 30 situations.

Afin d'atteindre cet objectif, une éducatrice spécialisée à temps complet est venue renforcer l'équipe actuelle. En moyenne, un professionnel exerce le suivi de 7 mesures et demie, contrairement à 1 professionnel pour 10 situations en 2020.

Le service PEAD est composé de quatre éducateurs(ric)e(s), une psychologue et un chef de service. Ce groupe « restreint » qui favorise les échanges, la réalisation du projet de service donnant ainsi un but commun, la cohésion de chaque membre de l'équipe, ont permis rapidement d'enclencher une dynamique positive.

Le recrutement d'une nouvelle éducatrice a modifié la dynamique de l'équipe en rajoutant une plus-value à celle-ci. Ainsi, son expérience et sa technicité ont amené un profil qui n'existait pas dans l'équipe. Cette nouvelle dynamique apporte une identité spécifique au service à travers le déploiement des compétences de chacun au service de la réalisation des missions confiées.

Cette année encore, la question des « replis » pour les enfants du service questionne dans son organisation. En effet, il faut faire coïncider les disponibilités d'hébergements et les besoins de replis du service. Pour 2023, deux replis se sont transformés en placement traditionnel et ont intégré la Mecs de Fissac Centre.

Pour d'autres, le repli permet de poursuivre le travail éducatif en apaisant le climat familial. Quand le service met en œuvre un repli, l'éducateur chargé de la mesure reste le garant de l'accompagnement du jeune. De

plus, il est en lien avec le groupe qui accompagne le jeune dans son quotidien afin de participer à la coordination du projet éducatif par sa connaissance aiguë de la situation.

Pendant les premiers mois de l'année, l'équipe a été mobilisée par l'écriture du projet de service après un travail en collaboration avec la conseillère technique de l'institution pour donner le cadre d'intervention de l'écriture du projet avec les chefs de services éducatifs. Ainsi, chaque chef de service éducatif a organisé la mise en œuvre et l'écriture du projet de service avec les équipes dont il a la responsabilité. Pendant les réunions de service ont été organisés des temps d'échange autour de l'accompagnement des enfants. Les membres de l'équipe ont été sollicités dans un travail individuel avec le support de fiches thématiques.

Après avoir récupéré les données nécessaires à la rédaction du projet de service, un travail d'écriture a été réalisé en collaboration avec la conseillère technique. Une fois ce travail réalisé, la direction a validé la forme définitive des projets de service. Une restitution auprès des équipes a été organisée pendant une réunion de service.

Le Pôle pédagogique

Les professionnels du pôle pédagogique ont maintenu comme chaque année un soutien et un accompagnement accru auprès des équipes éducatives et des jeunes pris en charge en lien avec leur projet individualisé.

Du fait de leur réactivité dans les ajustements et la qualité des liens qu'ils entretiennent avec les différents partenaires professionnels et le réseau associatif, ils sont reconnus comme des acteurs majeurs dans le domaine scolaire et de l'insertion professionnelle et de l'accès à la citoyenneté des mineurs accueillis.

D'autre part, comme chaque année, des temps forts sont repérés lors des orientations scolaires sur les périodes de juin/ juillet et septembre/octobre, mais aussi lors des recherches d'apprentissages et de stages découvertes des adolescents scolarisés en 3^{ème}.

En début d'année 2023, le Pôle Pédagogique a pu se pencher sur le projet de service, moment important où chacun a du penser et exprimer son travail ce qui a aidé à mettre en lumière les diverses actions.

6) Point sur la démarche d'amélioration continue

L'article 2 de la loi du 14 mars 2016 (article L112-5 du CASF) crée tout d'abord un protocole de mise en œuvre et de coordination des actions de prévention menées en direction de l'enfant et de sa famille.

Dans le cadre du placement, les mesures de référence établissement ainsi que les placements à domicile rentrent dans ce champ qui vise à améliorer le développement des enfants et prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives. (Article D112-3 du CASF).

Cette dynamique permet un retour vertueux au domicile avec le foyer vécu comme un espace ressource et non punitif, sur lequel il est possible de s'appuyer pour projeter un retour au domicile.

Dans toutes ces situations, la Maison Jean Baptiste bénéficie de toute une palette de solutions ; hébergements (MECS), familles d'accueil (PFS), appartement SAS sur les groupes d'internat, mesures de prévention (PEAD, AEMO-R), accompagnement vers le droit commun (SAPMN), qui permet de fluidifier les situations et d'éviter la cristallisation des problématiques sans rejeter l'enfant ou l'adolescent.

En 2022, les services de la Maison Jean Baptiste ont continué à penser la place naturelle de l'Enfant au sein de sa famille et au sein des dispositifs de droit commun concernant les majeurs.

Pour les mineurs, les mesures de prévention PEAD et AEMOR sont pensées comme prévention, alternative au placement traditionnel, mais également comme accompagnement post placement venant ainsi sécuriser le retour au domicile, favoriser l'étayage parental permettant la continuité du développement des potentialités de l'enfant sous un regard bienveillant. Eviter la multiplicité des intervenants sociaux auprès des familles et des enfants en est également un précepte fort de la dynamique institutionnelle.

Les MECS : Fissac (Ruelle), Pass Age (Ruelle), Coulée verte (Angoulême), Ruffec

Les équipes des MECS de la Maison Jean Baptiste continuent à donner du sens aux outils de la loi 2002-2 (DIPC, Contrat de séjour, PPI) et tendent à les réactualiser à travers l'accompagnement des adolescents pris en charge. Le rôle et la fonction de « fil rouge » du référent éducatif est central.

Dans la continuité de cette volonté, les synthèses institutionnelles et la temporalité d'élaboration des écrits professionnels sont planifiés. Ainsi, la Maison Jean Baptiste utilise un outil institutionnel qui reprend la chronologie de l'accompagnement de l'enfant.

D'autre part, les professionnels de l'ensemble des MECS ont bénéficié de l'intervention de la Conseillère Technique de la Maison Jean Baptiste dans le cadre du module socle « Protection de l'Enfance/ ASE/ MJB ». Ceci a permis de sensibiliser de nouveaux professionnels et ou de réactualiser leurs connaissances sur les aspects juridiques, administratifs de la protection de l'enfance mais aussi de poursuivre cette démarche de réflexion autour du travail engagé.

Dans cette continuité, les équipes poursuivent leur démarche de réflexion pour améliorer, questionner les outils utilisés afin de donner davantage de sens à la réalité de leur quotidien professionnel, de celui des enfants, mais aussi à les aider dans leur rôle de référent éducatif.

Afin d'actualiser et de redéfinir la prise en charge à l'égard des enfants et des adolescents confiés, un travail de réflexion et de mise en œuvre de réécriture du projet de chaque service a été mené et conduit par chaque chef de service éducatif selon une trame commune construite par la conseillère technique et la Direction d'établissement.

Ce document réactualisé est un support pour tous les professionnels. La réflexion entreprise avec les équipes fluidifie l'accompagnement éducatif en renforçant la cohérence des prises en charge selon la spécificité de chaque service.

Dans le cadre de la mobilité interne offerte sur les différents services de la Maison Jean Baptiste, il est aussi un outil de réflexion pour les professionnels susceptibles de candidater en interne.

COULEE VERTE

Mal maîtrisée auparavant, l'équipe de la Coulée verte vise à donner du sens aux outils de la loi 2002-2 (DIPC, Contrat de séjour, PI) et tend à les réactualiser à travers l'accompagnement des adolescents pris en charge.

D'autre part, les professionnels qui ont intégré l'équipe de la Coulée Verte ont bénéficié de l'intervention de la Conseillère technique de la Maison Jean Baptiste dans le cadre du module socle de la Protection de l'Enfance. Ceci a permis de sensibiliser les professionnels et ou réactualiser leurs connaissances sur les aspects juridiques, administratifs de la protection de l'enfance mais aussi de poursuivre cette démarche de réflexion autour du travail engagé.

Les professionnels ont également souhaité travailler avec la conseillère technique sur leur rapport à l'écrit à travers le désir d'améliorer les rapports d'évolution qui sont rédigés lors des échéances de fin de prise en charge (audiences, JE, réorientation, bilan d'accueil.)

Dans cette continuité, l'équipe poursuit sa démarche de réflexion pour améliorer, questionner les outils qu'ils utilisent afin de donner plus de sens à la réalité de leur quotidien mais aussi à les aider dans leur rôle de référent éducatif.

Les professionnels éducatifs ont souhaité bénéficier d'une instance réflexive à travers l'analyse des pratiques. Une séance en fin d'année 2023 a fait émerger le besoin et désir de poursuivre ce travail en 2024.

Afin d'actualiser et d'améliorer la prise en charge à l'égard des adolescents confiés, le travail de réflexion et de mise en œuvre autour des règles de vie et du fonctionnement du site de la Coulée verte est interrogé régulièrement lors des réunions d'équipe par l'ensemble des professionnels et coordonné par la cheffe de service.

L'usage de la chambre semi-SAS au sein de la maison et l'appartement SAS dont dispose la Coulée verte a été repensé par l'équipe afin d'apporter un usage plus efficient, en termes de cadre que d'objectifs éducatifs et de modalités d'accompagnement. Un règlement de fonctionnement a été réfléchi et mis en place avec un contrat déclinant les objectifs de cette prise en charge.

PASS AGE

Une articulation nécessaire entre individuel et collectif

L'article 7 de la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médicosociale précise à propos de l'usager qu' « une prise en charge et un accompagnement individualisé de qualité favorisent son développement, son autonomie et son insertion, adaptés à son âge et à ses besoins, respectant son consentement éclairé et doit systématiquement être recherché lorsque la personne est apte à exprimer sa volonté et participer à la décision ; à défaut le consentement de son représentant légal doit être recherché »
La loi du 5 mars 2007 réformant la Protection de l'Enfance réaffirme « les droits, l'intérêt et les besoins fondamentaux de l'enfant. »

Les institutions comme les MECS conjuguent le collectif et l'individuel. La question de l'articulation est centrale et repenser l'action éducative présuppose la recherche d'un équilibre entre ces différentes tensions.

L'accompagnement individuel

L'accompagnement individuel va prendre appui sur le projet personnalisé. Au regard des différents constats effectués précédemment, l'urgence est de définir « le fond et la forme » du projet personnalisé. L'association du jeune à son projet personnalisé doit être recherchée pour permettre une individualisation de la prise en charge. Comme le précise l'ANESM « l'usager n'est pas seulement un bénéficiaire, objet de soin et de sollicitude mais possède une certaine expertise sur sa propre situation et demeure un sujet de droit(s) qu'il s'agit de respecter ».

Valoriser la dimension clinique de la relation éducative

La remise en question des pratiques professionnelles, les guides dits de bonnes pratiques édités par l'HAS et qui servent à l'évaluation interne dans les établissements sociaux et médico-sociaux concourent à la question de la professionnalité de l'éducateur en internat spécialisé.

L'équipe du PASS AGE face à la complexité des problématiques des adolescents placés, sans ancrage ni liens d'appartenance, en grande souffrance psychique se sent parfois démunie face à la difficulté du travail au quotidien.

Etablir une relation puis la qualifier de relation éducative suppose une grande lucidité sur les atteintes portées par les adolescents à la qualité du lien entre les adultes et eux.

Cela rend indispensable la mise en place de l'analyse de la pratique régulièrement organisée au sein de l'institution.

Mieux comprendre le fonctionnement des adolescents, élaborer sur les effets produits sur chacun selon sa fonction, mieux comprendre les processus psychiques, la mise en mots dans ce cadre spécifique de l'analyse de la pratique participent à la compréhension du transfert dans la relation éducative et de son maniement.

La place des familles

Le placement opère une rupture et ce qu'elle qu'en soit la raison ou l'autorité décisionnelle. Il engendre de la perte au niveau de la parentalité.

Confrontée de plus en plus à la démobilité des parents voire à l'abandon, l'équipe du PASS AGE n'a cessé d'impliquer ces derniers dans les décisions prises à l'égard de leur enfant même si parfois la position d'ouverture à l'égard de cette parentalité défaillante reste parfois complexe.

Afin d'adapter les obligations faites par la loi du 5 mars 2007, de soutenir la parentalité dans les différents dispositifs de la Protection de l'Enfance et la réalité du quotidien de la MECS et sa spécificité, le projet personnalisé est l'outil le plus visible de ce maillage nécessaire entre le parent, l'adolescent et l'institution.

Il est également la porte d'entrée au travail avec l'ensemble des personnels autour de la participation de la famille.

Mise en place du partenariat autour du soin

Le partenariat autour d'actions et de finalités communes est prôné mais sa concrétisation et sa mise en œuvre toujours dépendante de volontés individuelles.

Malgré la difficulté de trouver des appuis en Charente la nécessité de penser un partenariat autour du soin est primordiale dans la mesure où la population accueillie évolue, la complexité psychique des adolescents placés accrue alors que nos équipes n'ont aucune qualification à prodiguer du soin.

Les temps de présence de la psychologue sont avant tout axés au soutien de l'équipe et à un regard différent lors des synthèses.

RUFFEC

L'analyse des pratiques professionnelles continue. Cet espace est repéré et apprécié par les professionnels. Il leur permet de confronter leur posture éducative et d'améliorer celle-ci afin d'avoir une cohérence d'équipe.

L'Escale

A l'instar des autres services de la Maison Jean Baptiste, L'Escale tend à garantir à ses usagers une prise en charge de qualité, au travers d'une procédure d'accueil normalisée, s'appuyant sur les procédures transversales ; la loi 2022-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et une réflexion constante des équipes en vue d'améliorer ou d'adapter les outils de prise en charge aux réalités du public accueilli.

Ainsi, chaque jeune est assuré de bénéficier des mêmes conditions d'accueil et d'accès aux droits, à la santé ou à la scolarité.

Comme évoqué précédemment, l'évolution des profils des jeunes accueillis en 2023, avec l'augmentation de la proportion des jeunes confiés, amène l'équipe à réinterroger ses pratiques, l'accompagnement des jeunes confiés étant sensiblement différent de celui concernant les jeunes primo-arrivants, en termes de modalités et d'objectifs.

En 2023, ce sont donc différents aspects de la prise en charge des jeunes au quotidien qui ont donc été réévalués ou ajustés :

- Outils d'information sur les conditions de prise en charge (règles de vie de l'unité, DIPC, affichages sous forme de pictogrammes pour les jeunes allophones),
- Fonctionnement lié au dispositif de semi-autonomie (allocations d'alimentation), optimisation du temps d'intervention dédié à ce mode d'accueil,
- Gestion des allocations d'entretien (habillement, hygiène, argent de poche),
- Réunions des jeunes,
- Réflexion liée à la conciliation des principes de laïcité et des pratiques culturelles (Ramadan),
- Attribution et fonction de la référence éducative, fonction des écrits professionnels,
- Ré-interrogation et amélioration des parcours de veille sanitaire,
- etc.

TRANSITION

Au service Transition, tous les outils dans le respect de la loi 2000-02 sont utilisés.

SAPMN

Dans son quotidien, les professionnels du SAPMN visent :

- A s'appuyer sur la devise de l'association APLB, quelle que soit l'origine des jeunes,
- A s'adapter à chaque situation en lui donnant un contenu d'action et un rythme particulier en travaillant dès l'accueil un projet personnalisé en fonction des observations et des appétences de la personne accueillie où celle-ci est pleinement actrice de son quotidien et de son parcours
- A donner du sens aux outils de la loi 2002-2 et à les appliquer. Mais surtout à les faire vivre et les mettre en œuvre à travers l'accompagnement des jeunes,
- A se rappeler, que le plus souvent le SAPMN est la dernière étape avant la réelle autonomie, l'accès aux dispositifs de droits communs : postulat de départ de tout accompagnement sur ce service avec une nécessaire confrontation à la réalité sociale, sociétale et administrative.
- A veiller aux changements administratifs, pour l'obtention des papiers : nouvelles procédures données par les ambassades, loi sur la double légalisation...
- A échanger en équipe, afin que chaque nouvelle information collectée puisse profiter à toutes les prises en charge,
- A développer le réseau partenarial, pour répondre aux besoins de chaque jeune.

Au niveau du service :

- Poursuivre les réflexions communes sur les outils du service afin de les questionner, leur donner un sens commun le plus proche de la réalité du terrain.

- Redynamiser le partenariat et les actions de sensibilisation lors des temps de réunion de service sous l'impulsion du chef de service éducatif
- Remettre en place des approches cliniques des situations complexes
- Projet évacuation des encombrants : Cette année dans une démarche pédagogique et éducative, nous avons sollicité les jeunes à tour de rôle afin de réaliser le débarrasage des affaires laissées dans les appartements par les jeunes qui ont déménagés. Cette opération opérée avec un utilitaire a permis un temps collectif et une prise de conscience pour les jeunes sur la question du recyclage.
- Réunion des jeunes : Cette année 2023 nous avons effectué en juin puis décembre une rencontre avec les jeunes du SAPMN. Ces premières expériences ont permis de donner aux jeunes les informations utiles au service, de faire des rappels devant l'équipe réunie et de tenter d'impliquer les jeunes pour aller vers une participation au collectif. Même si cela reste timide pour une première, certains jeunes ont pu s'exprimer et faire remonter des demandes telles que la question de la manière dont ils pouvaient habiter des lieux qui n'appartenait que de manière transitoire.
- Grille d'évaluation qualitative : Avec l'appui de la conseillère technique de l'établissement, nous avons travaillé sur une grille d'évaluation qualitative permettant un travail d'observation et de mise en sens plus abouti du projet du jeune en interdépendance entre tous les professionnels de l'institution agissant auprès des jeunes, éducateurs, psychologues, maitresse de maison et surveillant de nuit. Nous débuterons la mise en œuvre de cette grille dès 2024.

PFS

Au placement familial spécialisé, le service utilise tous les outils dans le respect de la loi 2000-02. Durant l'année 2023, la conseillère technique de la Maison Jean Baptiste a accompagné l'équipe technique dans un travail de réflexion sur le soutien à la parentalité qui peut être mis en œuvre dans le cadre du projet individualisé de l'enfant confié. Ce travail doit se poursuivre.

AEMOR

Le service AEMOR utilise les différents outils prévus par la loi 2022-2 du 2 janvier 2022 dite de Rénovation de l'Action Sociale, et déployés au sein de la Maison Jean-Baptiste :

- Chaque mesure fait l'objet d'un protocole d'admission défini dans le Projet de Service ; ce protocole doit permettre à chaque famille d'anticiper et préparer sa rencontre avec le service.
- Un document Individuel de Prise en Charge (DIPC) est proposé à chaque mineur et à sa famille lors de l'admission ; il détaille les droits et engagements des personnes dans la perspective de l'accompagnement par le service.
- Au cours de trois premiers mois de l'accompagnement, il est proposé pour chaque mineur la construction d'un Projet Personnalisé ; il permet de détailler les attentes du mineur et de sa famille, les observations du service et les propositions d'axes de travail éducatif. L'élaboration de ce document représente un outil de mobilisation des familles autour du projet pour l'enfant ainsi qu'un support à l'évaluation de fin de mesure. Il permet de mesurer l'adéquation des attentes de chacun et des résultats obtenus.
- Il est proposé aux familles et aux mineurs en âge de l'être, de prendre connaissance du rapport de fin de mesure transmis au Magistrat et des préconisations qui en découlent ; une lecture intégrale peut ainsi en être faite en amont de l'audience au Tribunal pour Enfants.
- La présence aux audiences est assurée par l'éducateur référent de la mesure, gage de soutien pour la famille en perspective d'une échéance qui est bien souvent source d'inquiétudes ; si nécessaire, la présence du chef de service éducatif est également proposée.

Ces dispositions tendent à assurer aux familles et aux mineurs accompagnés la plus grande transparence du travail mené par le service, à les informer de notre action tout au long de la mesure, ainsi qu'à favoriser leur adhésion et leur implication.

Par ailleurs, l'extension du service permet dorénavant la mise en place de relais opérationnels lors des absences des éducateurs : chaque famille dispose d'un professionnel disponible et identifié, qui peut être interpellé lors de l'absence du référent éducatif, à l'occasion de congés par exemple.

PEAD

Afin d'accompagner au mieux les familles, l'équipe a développé des outils organisationnels qui permettent d'assurer un suivi de qualité.

Ainsi, pour l'attribution d'une nouvelle mesure, le chef de service éducatif, l'éducateur PEAD et le référent établissement, représentant de la Direction de la Protection de l'enfance sur les situations du PEAD, se rencontrent au Conseil Départemental au sein des locaux de l'aide Sociale à l'Enfance.

Pour débiter la mesure, une première visite au domicile est organisée avec la présence de l'éducateur et de la psychologue.

Chaque semaine, des points hebdomadaires se déroulent, en vue d'élaborer autour des différentes situations. Ces temps permettent de déterminer les axes de travail, et de réfléchir sur la pratique des professionnels.

Lors des réunions de service, l'équipe élabore les Projets Individualisés des jeunes au cours des trois premiers mois à la suite de la mise en œuvre de la mesure.

En cas de besoin, des visites à domicile avec la psychologue peuvent être organisées en parallèle d'éventuels suivis parents ou enfants.

Deux mois en amont de l'audience, une synthèse, avec les différents partenaires gravitant autour de la mesure est organisée. Cette dernière permet une élaboration pluridisciplinaire autour des situations.

À la suite de cette synthèse, l'éducateur référent s'engage à réaliser un retour à la famille sur les objectifs de l'accompagnement et les préconisations du service quant à la suite du travail engagé.

Concomitamment à cette synthèse, l'équipe organise une étude de cas pour mettre en perspective la prise en charge réalisée durant la mesure et appréhender les préconisations demandées en vue de l'audience.

Cette étude de cas sert de support au futur rapport éducatif de fin de mesure ; ainsi le plan de cet écrit est construit et validé par l'équipe. Avant l'audience, le rapport rédigé par l'éducateur est restitué à la famille. Le jour de l'audience, l'éducateur référent représente le service et l'institution, pour participer aux débats contradictoires avec le Juge des Enfants.

Le chef de service éducatif est celui qui balise les temps forts de l'accompagnement. Ainsi, il porte les décisions et orientations institutionnelles, afin que le professionnel référent du PEAD reste celui qui assure l'accompagnement éducatif et puisse s'extraire des enjeux familiaux inhérents à une décision de justice subie.

En cas de placement, le chef de service éducatif appelle la famille pour annoncer la décision judiciaire. En cas de renouvellement de la mesure, le chef de service éducatif rencontre la famille avec l'éducateur référent aux fins d'évoquer les nouveaux objectifs à venir et envisager la continuité de l'action.

Pendant la mesure, il est celui qui annonce à la famille la décision d'un repli. De plus, il accompagne l'éducateur référent dans l'exécution du repli, afin d'incarner auprès de la Famille la décision du service et la position institutionnelle dans l'intérêt de l'enfant.

Enfin, le service PEAD participe avec d'autres services extérieurs (AEMOR, PFS) de l'institution à un travail d'analyse de la pratique.

Le travail entrepris pendant ces séances est apprécié par les membres de l'équipe. Ainsi, elles permettent d'élaborer une réflexion sur les pratiques professionnelles et amènent des pistes d'améliorations de l'accompagnement proposé aux familles.

Ces séances permettent de construire autour de cette dynamique une culture professionnelle commune.

Le Pôle pédagogique

Le Pôle pédagogique participe pleinement à l'élaboration de l'ensemble de outils de la loi 2002-2.

Il participe, de par leurs actions transversales sur l'ensemble des services de la Maison Jean Baptiste et à la demande des chefs de services éducatifs, aux synthèses institutionnelles en vue d'objectiver l'accompagnement pluridisciplinaire et d'élaborer ou de réactualiser le projet individualisé de l'enfant.

7) Les partenaires

Les MECS : Fissac (Ruelle), Pass Age (Ruelle), Coulée verte (Angoulême), Ruffec

Dans le cadre de la loi de 2002, de 2007 renforcée par celle de 2016, le « foyer traditionnel » vise dès l'arrivée du jeune à étayer son parcours afin de tisser un réseau de ressources utiles à réduire les difficultés rencontrées, tout en l'aidant à développer ses capacités et potentialités. L'établissement ne se substitue pas à la famille, il travaille auprès de l'adolescent en relation avec elle.

Il est primordial d'apprendre aux adolescents à s'approprier et vivre un projet en les accompagnant dans les différentes étapes de leur parcours d'insertion, de réinsertion ou de soin.

Cette année 2023, le renforcement de la « culture institutionnelle » post crise sanitaire avec pour ambition d'accompagner les jeunes à développer leurs connaissances scolaires, les capacités sociales et les compétences professionnelles de base par une remise à niveau scolaire et la mise en stage de certain au sein d'entreprises.

Dans le cadre de ces projets le pôle pédagogique apporte un étayage transversal essentiel qui permet de débiter ou d'assurer le projet du jeune qui en exprime le besoin.

L'action partenariale et de réseau est nécessaire car l'éducateur ne peut agir seul avec le jeune et doit avoir contact avec les acteurs institutionnels.

Dans une logique propre à toute structure ouverte et inscrite dans le lien social, les MECS cherchent à optimiser les relations et les échanges avec l'ensemble des partenaires et l'environnement extérieur.

Le partenariat correspond à l'ensemble des professionnels et institutions avec qui les équipes travaillent sous la coordination du chef de service éducatif de manière formelle, contractuelle et institutionnalisée.

Les partenaires des services s'identifient selon l'âge et les projets des jeunes confiés. Ils sont multiples et représentent tous les dispositifs scolaires et professionnels, adaptés ou non, d'insertion, le secteur pédopsychiatrique, médical et médico-social, et de fait tous les acteurs de la protection de l'enfance du département pouvant soutenir l'engagement des actions mises en œuvre.

Nous dégagons différents groupes de partenaires :

1/ Institutions en lien avec la protection de l'enfance

Aide Sociale à l'enfance, Maison départementale des Solidarités (MDS), SAH, UDAF...

2/ Institutions Judiciaires

Tribunal Judiciaire de secteur, les Services territoriaux éducatifs de Milieu Ouvert (STEMO) de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), police, gendarmeries.

3/ Institutions Scolaires et milieu professionnel

Collèges, lycées, Maison Familiales Rurales (MFR), Centre de Formation des apprentis (CFA), Centre d'Informations et d'orientations (CIO), Mission locales, Pôle Pédagogique de la MJB, entreprises accueillant stagiaires ou apprentis, AFPA,...

4/ Soins Médicaux / thérapeutiques / Médico-social

Cabinet médical des 3 fours, dentistes, orthodontistes, MIKADO, Centre Médicaux Psychologique (CMP), SESSAD, ITEP, Maison Départementale des Personnes- Handicapés (MDPH)..... la liste est non exhaustive.

Encore au cours de l'année 2023, le partenariat avec les structures thérapeutiques et médicales reste compliqué.

Lorsqu'il s'agit de la médecine générale et de proximité, nous pouvons nouer un lien privilégié avec les centres de santé de proximité.

Concernant les prises en charge psychiatriques, la Maison Jean Baptiste fait face aux limites de l'institution médicale et du territoire qui ne peut pas prendre les jeunes « en crises ».

La contenance psychique est alors portée par les équipes (psychologue, chef de service éducatif, maitresse de maison, éducateurs).

Nous notons que cette année, via un partenaire de l'Insertion par l'Activité Economique dépendant de l'Association Père Le Bideau, certains jeunes ont eu leurs premières expériences professionnelles en travaillant dans les vignes.

L'Escale

Les partenaires de L'Escale sont les acteurs institutionnels et de droit commun intervenant dans la situation des jeunes accueillis tout au long de leur prise en charge. La structure collabore également avec plusieurs services internes à la Maison Jean Baptiste :

1/ Partenaires institutionnels

- Cellule MNA, en tant que responsable légal des jeunes confiés par délégation du Président du Conseil Départemental,
- Centre de Lutte Antituberculeuse, Centre Hospitalier d'Angoulême (CeGIDD), Maisons de Santé de la Charente,
- Education Nationale (établissements scolaires, CIO)
- CFA, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers.

2/ Partenaires d'initiative locale

- Mission Locale de l'Angoumois,
- AFPA,
- CCAS d'Angoulême (aide au transport des apprentis),
- Clubs sportifs,
- Associations locales,
- Médiathèques du Grand Angoulême,
- etc.

3/ Collaborateurs internes

- Pôle pédagogique (évaluations scolaires, stages, chantiers éducatifs)
- SAPMN,
- MECS,
- Infirmière,
- Service technique.

PFS

Les partenaires du service s'identifient selon l'âge et les projets des jeunes confiés. Ils sont multiples et représentés par tous les dispositifs scolaires et professionnels, adaptés ou non, le secteur pédopsychiatrique, médical et médico-social et de fait, tous les acteurs de la protection de l'enfance du département pouvant soutenir l'engagement des actions mises en œuvre.

En 2023, il faut souligner la poursuite du travail avec la pédopsychiatrie dans la recherche de solutions adaptées face à la gestion des troubles très importants présentés par certains jeunes accueillis. Le travail de lien avec ce secteur est réalisé par les éducatrices spécialisées, associées à la psychologue du service exerçant à mi-temps.

Cependant, le département de la Charente, faute de moyens, ne permet pas toujours de répondre totalement aux besoins en terme de prise en charge thérapeutique.

TRANSITION ET SAPMN

De nombreux partenariats sont activés afin de permettre la projection des jeunes majeurs dans le « monde normatif ».

1/ Dans le champ professionnel, les acteurs de l'emploi et de la formation sont proactifs :

- la Mission locale
- Mission insertion du département de Charente , ATOUT Charente EMPLOI
- Pôle emploi
- Les sociétés d'intérim
- Les employeurs parfois en relais du réseau du pôle pédagogique
- Les organismes de formation du type AFPA, la CIFOP et les lycées professionnels du département.
- Le service CAP Emploi dans le cadre de l'accompagnement des jeunes en RQTH.
- le SAMSAH (service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés).

2/ Dans le champ du logement :

- Les bailleurs sociaux (Logélia, NOALIS, OPH)
- Le FJT ou Charente Habitat jeune
- le GIP Charente : Un travail de partenariat élaboré avec l'APLB et le GIP est actif et le lien avec les bailleurs sociaux se solidifie chaque année.
- Le SAMSAH : service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés.
- Les acteurs de l'hébergement d'urgence : Fin d'année 2022 des contacts ont été pris avec les acteurs de l'urgence au regard de certaines situations critiques qui risquent malgré les efforts de l'institution de basculer vers une désaffiliation plus importante et le passage par l'hébergement précaire.

3/ Dans le champ de la santé :

Pour beaucoup de jeunes, la question de la santé reste un point complexe à traiter. Les jeunes ne sollicitent pas beaucoup mais la désertification médicale rend l'inclusion des jeunes dans un parcours de soins durable et coordonné très complexe. Les partenariats engagés par la Maison Jean Baptiste permettent malgré tout de constituer un filet de sécurité à minima.

AEMOR

Les partenaires du service AEMOR sont multiples, car ils représentent l'ensemble des personnes ou services intervenant directement dans la situation du mineur et de sa famille.

Ils représentent une ressource en ce sens qu'ils apportent souvent une plus ample connaissance de l'enfant, de sa famille, de son environnement et de son cadre de vie, ainsi qu'un soutien ou un relais dans les aménagements proposés au cours de l'accompagnement éducatif.

Ils sont de plusieurs types :

1/ Partenaires institutionnels

- Etablissements scolaires,
- Services spécialisés du secteur social et médico-social (ITEP, IME, SESSAD, etc.),
- Services de soins spécialisés (CMP, CMPP, Hôpitaux de jour, etc.),
- Territoires d'Action Sociale (MDS, Pôle enfance, PMI),
- Protection Judiciaire de la Jeunesse (UEMO),
- Services ou associations œuvrant dans la Protection de l'Enfance (AEMO, PEAD, MJIE, etc.),
- Lieux d'accueil et d'hébergement (CDE, MECS, Lieux de Vie),
- Services tutélaires, d'intervention sociale et familiale et de soutien à domicile (UDAF, ATI, ADMR, AD16, lieux de visites),
- Administrateurs ad' hoc (UDAF, Avocats mandatés pour l'enfant).

2/ Partenaires opérationnels ou de terrain

- Associations,
- Centres de Loisirs,
- Structures de la Petite Enfance (Haltes-garderies, LAEP, etc.),
- Clubs sportifs,
- Etc.

Le travail partenarial en AEMOR est multiforme : échange mutuel d'informations vouées à orienter et adapter la prise en charge à la singularité de chaque mineur et de chaque famille, dans le respect de la discrétion professionnelle et la limite de l'intérêt supérieur de l'enfant, coordination et définition de stratégies éducatives communes, médiations entre familles et institutions, soutien et propositions d'aménagements spécifiques au bénéfice du mineur, etc.

Pour certaines situations, dans lesquelles interviennent un nombre important de partenaires, le service est à même d'organiser des synthèses partenariales, dans le but de construire une stratégie commune d'intervention, ou encore affiner les propositions d'orientation à envisager en fin de mesure.

PEAD

La famille est le partenaire principal de l'éducateur dans l'élaboration du projet éducatif.

Le Conseil Départemental au travers de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) est le partenaire qui propose à l'institution les mesures de PEAD.

Le service pour assurer sa mission est en lien avec des partenaires institutionnels divers et variés. Les professionnels du service s'adaptent aux situations familiales et viennent s'insérer dans les dispositifs des travailleurs sociaux qui accompagnent les familles et les enfants. Ils peuvent aussi être à l'initiative de l'intervention des partenaires institutionnels, selon l'évaluation que le service fera des besoins.

Dans la mise en œuvre opérationnelle du dispositif PEAD, l'éducateur spécialisé entretient des liens étroits avec plusieurs partenaires institutionnels incontournables dans le suivi du projet individualisé de l'enfant : les établissements scolaires (CMPP, Collèges, Mission Locale, MDPH...), les services et professionnels de santé,(CMP, Mikado, PMI, médecin généraliste.), les services dédiés aux soutiens des familles, (UDAF, Tutelle, Croix-Rouge...), les services et professionnels socio-judiciaires: (Juge des enfants, SAH, PJJ, Administrateur Adhoc...).

Le Pôle pédagogique

Dans la continuité du travail effectué dans les premiers temps du placement, l'objectif est la réintégration des adolescents accueillis vers les dispositifs de droits communs en fonction du bilan scolaire réalisé.

Par la suite, les adolescents sont scolarisés :

- en milieu ordinaire : collèges, lycées
- en milieu adapté : ITEP
- dispositifs de droit commun : CASSIOPE, Mission Locale d'Insertion
- dispositifs d'orientation préprofessionnelle : PAQUI, MFR, GRETA
- CFA , CCI: apprentissage patronal.

De par les liens constants avec nos différents partenaires de l'éducation nationale et de l'éducation spécialisée, l'Educatrice Scolaire intègre aujourd'hui de façon régulière certains dispositifs afin d'être au plus près des besoins et nous permettre d'être réactif en cas de réajustement nécessaire.

Ses interlocuteurs privilégiés auprès du CIO et de l'inspection académique permettent une réactivité et une adaptation efficiente dans les diverses situations rencontrées.

Il en est de même auprès des employeurs du bassin d'emploi charentais ainsi qu'auprès du tissu associatif local pour le versant insertion professionnelle et citoyenneté.

8) Les projets en cours

Comme chaque année, l'objectif principal pour l'ensemble des services et des professionnels de la Maison Jean Baptiste est la concrétisation des actions menées l'année précédente.

Ces actions se situent sur 5 axes principaux :

- Poursuite de la rénovation des sites pour l'ensemble des hébergements collectifs afin de favoriser l'accueil et l'accompagnement des enfants confiés,
- Réactualisation de chaque projet de service sous la coordination des chefs de services éducatifs et dans une démarche participative vis-à-vis à des équipes et élaboration du projet d'établissement en vue de la contractualisation du prochain CPOM (2021-2025 en cours),
- Préparation à l'évaluation externe qui se déroulera fin 2024 à travers des COPIL débutés en 2023 se réunissant chaque trimestre et où tous les corps de métiers et services sont représentés,

- Poursuite du renforcement et du développement partenarial dans tous les domaines ; convaincus que l'ouverture vers l'extérieur est une nécessité afin de répondre au plus près aux problématiques et besoins des enfants accompagnés,
- Continuité des actions de sensibilisation et de développement des compétences auprès de chaque équipe par la conseillère technique de la Maison Jean Baptiste
- Développement des accompagnements collectifs et individuels à la VAE des professionnels en poste, lien avec les écoles/ instituts de formation ainsi que du recrutement des apprentis dans un contexte associatif cherchant à favoriser l'attractivité des métiers du social.

Les MECS : Fissac (Ruelle), Pass Age (Ruelle), Coulée verte (Angoulême), Ruffec

FISSAC

La conseillère technique de l'institution encadre avec le chef de service éducatif une réflexion sur la mise en œuvre des écrits professionnels. En réunion de service, les professionnels utilisent la trame institutionnelle pour organiser l'ensemble de leurs observations et en faire une présentation à l'équipe. Le contenu de l'écrit est par la suite discuté puis validé, l'éducateur peut rédiger le rapport de fin de mesure. Une réflexion est menée pour formaliser et améliorer le travail avec les familles dans le cadre des placements des enfants de MECS.

COULEE VERTE

Le déménagement des jeunes accueillis et des professionnels dans une maison complètement rénovée et permettant de les accueillir dans de meilleures conditions de vie a permis à chacun de s'investir dans différents projets de décoration de la maison, d'entretien de l'espace extérieur par du jardinage. Ils souhaiteraient pour le printemps prochain faire un jardin avec quelques plants de tomates et autres légumes et herbes aromatiques afin de pouvoir manger leur récolte, avec un goût de satisfaction d'avoir fait pousser les légumes.

Un projet d'accès à la mobilité a vu le jour et va se mettre en œuvre sur l'année 2024 avec un partenariat avec Cyclofficine. Nous avons fait l'achat de 6 vélos. Un atelier de réparation afin que les jeunes soient en mesure de les réparer aura lieu avec Cyclofficine. Le projet de concevoir et de monter un abri à vélo, ainsi qu'une finalité de séjour itinérant à vélo font partie des objectifs de ce projet.

L'organisation de séjours de vacances avec les adolescents se poursuivront car l'intérêt de ces transferts dans l'accompagnement du public en a été démontré.

Dans la continuité de permettre à l'équipe d'être dans une démarche de réflexion et d'amélioration de sa prise en charge auprès des adolescents, des séances d'analyse des pratiques professionnelles devraient se poursuivre pour l'année 2024.

Par ailleurs, en concertation avec l'équipe, un soutien méthodologique va être proposé par la conseillère technique à l'équipe concernant le travail avec les familles et les visites aux domiciles.

PASS'AGE

Pour l'année 2024, deux grandes thématiques pourraient être utile à travailler :

- *Poursuivre la réflexion sur l'accompagnement individuel*

L'accompagnement individuel va prendre appui sur le projet personnalisé. Au regard des différents constats effectués précédemment l'urgence est de définir « le fond et la forme » du projet personnalisé. L'association du jeune à son projet personnalisé doit être recherchée pour permettre une individualisation de la prise en charge. Comme le précise l'ANESM « l'utilisateur n'est pas seulement un bénéficiaire, objet de soin et de sollicitude mais possède une certaine expertise sur sa propre situation et demeure un sujet de droit(s) qu'il s'agit de respecter ».

- Développer la question du collectif en tant que lieu d'expérimentation et expression des adolescents

Favoriser et réinvestir les espaces de paroles et mobiliser les professionnels à l'intérêt de ces espaces, de les définir, de les penser et de les organiser.

Les adolescents doivent être considérés comme des membres à part entière de la vie institutionnelle.

La réunion des jeunes ne doit pas être réduite à une réunion « tribunal » et au rappel du règlement. Elle doit être aussi une instance de propositions et d'aménagements constructifs.

Prendre la parole engage la consultation directe des attentes, des besoins rend l'adolescent ou l'adulte responsable de son propos.

Concernant l'adolescent, c'est le dur apprentissage de la démocratie et cela explique la difficulté à les mobiliser. Donner la parole relève d'un dispositif de participation.

Ainsi le Conseil de Vie Sociale est un autre espace de consultation. Une réflexion doit s'engager sur les aménagements possibles de ses modalités

Ainsi offrir des lieux de parole collective soutient la communication et la compréhension mutuelle et contribue à la réduction des conflits inhérents aux rumeurs et propos détournés de leur contexte.

RUFFEC

L'objectif pour l'année 2024 est de poursuivre les différents ateliers et activités proposés aux jeunes accueillis. Les différents projets de transfert éducatifs au sein de la MECS seront encouragés, le bénéfice éducatif étant indéniable.

Un partenariat avec la communauté de commune du Val de Charente va être engagé. Ce dernier va permettre d'amener les jeunes accueillis vers la culture avec l'aide de la DREAC.

L'Escale

Amélioration de la coordination du parcours de veille sanitaire : dès le mois de janvier 2023 et sous l'impulsion conjointe de la Direction de la MJB et de la PASS sous la coordination de l'ARS, le parcours de veille sanitaire des nouveaux arrivants a été optimisé, afin de répondre à la complexité des problématiques sanitaires des jeunes arrivants.

En effet, face à la montée en charge des effectifs de jeunes accueillis à L'Escale, les besoins constatés en termes de primo-consultation ont été également démultipliés, ne pouvant être absorbés par les cabinets médicaux avec lesquels le service travaille régulièrement.

Ainsi, la Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) du Centre Hospitalier d'Angoulême a réintégré ce dispositif partenarial, pour prendre en charge les jeunes ne bénéficiant pas ou pas encore d'une couverture sociale (CMU/CSS), par le biais d'une consultation systématique des jeunes, en parallèle du parcours existant (CLAT et CeGIDD).

Ce nouveau partenariat permet de diagnostiquer et traiter de nombreuses affections courantes (lésions, problèmes cutanés, parasites, etc.), de repérer et orienter plus efficacement des jeunes présentant des problématiques plus complexes (asthme, problèmes cardiaques, difficultés digestives ou gastriques, problèmes psychologiques).

Recrutement d'une IDE : en amont de cette nouvelle organisation, et pour répondre à la même problématique, la Maison Jean Baptiste avait, dès la fin 2022, entrepris de solliciter une infirmière libérale pour une consultation infirmière systématique des nouveaux arrivants. Cette professionnelle est donc intervenue, entre janvier et juin 2023, quasiment chaque semaine sur le site de L'Escale.

Dès le mois de juillet 2023, le recrutement d'une infirmière titulaire attachée à l'ensemble de la Maison Jean Baptiste a permis de pérenniser cette démarche. Concernant le service de L'Escale, l'infirmière reçoit toutes les semaines en consultation les nouveaux arrivants et coordonne leur parcours et leurs suites de soins, en lien avec les partenaires sanitaires (CLAT, CeGIDD, PASS). Elle a également pour mission de superviser les traitements en cours.

Projets d'actions éducatives : En 2023, plusieurs actions collectives à finalité éducative ont été conçues et élaborées par l'équipe de L'Escale, dans un objectif global de cohésion, d'ouverture aux autres, de transmission de repères éducatifs et de sensibilisation à la santé, la citoyenneté, le vivre-ensemble.

Projet Danse : un groupe de 6 jeunes a participé, entre février et mai 2023, à un atelier de danse urbaine proposé par une éducatrice de L'Escale et la participation d'une chorégraphe professionnelle intervenant bénévolement.

Fonctionnant au départ en interne à la structure, et face à l'engouement des jeunes, la troupe ainsi formée a pu se greffer au spectacle de fin d'année organisé par cette professionnelle à La Couronne (Centre Social et Socio-Culturel Le Colibri) les 27 et 28 mai 2023. La prestation des jeunes a été remarquée et l'ensemble des jeunes accueillis à L'Escale s'est vu offrir une place au spectacle du 28 mai.

Projet Chars Fleuris : Entre juillet et septembre 2023, plusieurs groupes de jeunes ont participé à la préparation d'une Cavalcade, en lien avec le comité des fêtes de Saint-Michel. Sous l'impulsion d'un éducateur, ces jeunes ont participé à la confection et la construction des chars fleuris destinés à parader dans la commune de St-Michel fin septembre 2023. Les jeunes ont ainsi pu rencontrer et œuvrer au contact de nombreux bénévoles habitants de la commune, et prendre ainsi une part active dans cette manifestation de quartier.

Cette action a permis de mobiliser un groupe important de jeunes durant plusieurs séances de confection de fleurs en papier crépon et du montage des chars, ainsi que dans l'organisation du défilé et des festivités rencontre avec les bénévoles, préparation d'un repas africain ; les jeunes ont été récompensés de leur implication par le don de places de manèges et d'auto-tamponneuses durant la manifestation.

Projet Tournoi de football : un groupe de 7 jeunes a été inscrit et accompagné dans leur participation à un tournoi de football à Chalais en juillet 2023. Cette expérience, partant de l'appétence particulière des jeunes de L'Escale pour la pratique du football, a permis de travailler sur la cohésion de groupe et la préparation physique durant plusieurs semaines. Le jour du tournoi a donné l'occasion à d'autres jeunes de prendre part à la sortie afin de soutenir leurs camarades ; l'équipe de L'Escale a remporté la première place du Tournoi.

Projet de rénovation d'un appartement : certains des logements de notre dispositif de semi-autonomie montrant des signes d'usure, il a été imaginé d'organiser un mini-chantier de « ravalement » d'un premier logement, qui s'est déroulé au mois de décembre 2023. Cette action a mobilisé trois éducateurs de L'Escale ainsi que les agents techniques des services généraux de la MJB et un groupe de 4 jeunes encore non scolarisés.

L'action a permis de poursuivre un objectif triple : remise en état du logement, responsabilisation des jeunes sur l'entretien d'un logement, transmission de premiers gestes professionnels (peinture, revêtement mural, nettoyage, petite plomberie, etc.).

Atelier d'alphabétisation : pour faire face au nombre important de jeunes accueillis en 2023 et se présentant comme totalement allophones, l'équipe de L'Escale a souhaité mettre en place un module d'alphabétisation en interne ; cet atelier se déroule à L'Escale sur l'impulsion de deux éducatrices, et permet de poser des bases à l'apprentissage de la langue française, qui reste pour ces jeunes le point de départ d'un parcours d'intégration et d'insertion scolaire, sociale et professionnelle. Il s'agit de se familiariser avec un vocabulaire de base (animaux, couleurs, jours de la semaine, etc.), à l'aide de supports visuels, et aux rudiments de la conversation en français ; cet atelier vient en complément du travail déjà réalisé par le Pôle Pédagogique de la MJB.

SAPMN

L'accompagnement des jeunes prend sens en cette fin d'année 2023 et ouvre des perspectives en lien avec le projet de service désormais acté.

Il a été réalisé des outils d'évaluation qualitatifs et quantitatifs qui vont pouvoir mettre une pratique qui s'est étoffée au cours des années avec une équipe éducative relativement stable ayant acquis une expertise importante sur nombre de sujets.

Dans le champ de l'accompagnement des jeunes majeurs étrangers, même si l'aspect travail reste essentiel, il s'agirait de pouvoir renforcer la dynamique des apprentissages de la langue qui peut à terme les freiner dans leur intégration sociale professionnelle et plus tard familiale.

Également nous nous apercevons que les jeunes qui sortent manquent de relai pour rebondir après leur apprentissage. Même s'il s'agit du rôle des institutions de droit commun comme la mission locale, des premiers contacts pourraient être envisagés avant leur départ afin d'anticiper la suite.

En 2023, les réunions des jeunes nous ouvrent à des perspectives pour construire un conseil de la vie sociale où va pouvoir être travaillés les besoins des jeunes en s'appuyant sur une dimension collective.

Enfin un travail en amont reste à préciser en partenariat avec les services de l'ASE afin d'aider les jeunes majeur Français à se projeter vers le SAPMN.

Ce travail d'explicitation et de mise en sens auprès des jeunes et des partenaires demandeurs pourrait avoir lieu après leurs 17 ans avant qu'ils puissent faire leur demande au SAPMN.

AEMOR

Comme évoqué précédemment, le développement du service au cours de l'année 2023 a permis davantage de synergie entre professionnels, éducateurs et psychologue, et la concrétisation de projets adaptés aux besoins des familles.

Ainsi, divers supports transversaux ont pu être mis en œuvre au cours de l'année 2023 :

Les activités de groupe au service :

Atelier « Comprends tes émotions » :

Cet atelier a été mis en place pour donner suite à des observations, par l'équipe éducative, de difficultés chez certains enfants à verbaliser, identifier et réguler leurs émotions. Cet atelier a été conçu en une session de 3 séances au sein du service AEMO-R, à raison d'une séance par mois (avril, mai et juin 2023) encadrées par les éducateurs respectifs et la psychologue. Lors de la première séance, le groupe était composé de quatre enfants de 5 à 10 ans, les deux séances suivantes se sont déroulées avec trois enfants.

Les objectifs de l'action se sont déclinés comme suit :

- Être en mesure d'identifier les différentes émotions.
- Être en mesure d'associer un événement à une émotion.
- Coopérer en équipe.
- Amener le jeune à parler de lui, de son vécu, libérer la parole.
- Savoir être à l'écoute de l'autre.
- Savoir se réajuster en fonction de l'émotion ressentie (être capable de trouver des alternatives au fonctionnement problématique).
- Créer son propre outil (roue des émotions).
- Développer le vocabulaire autour des émotions.

Atelier cuisine :

Cet atelier a été mis en place à la suite d'une sortie vélo-rail en août 2023. L'équipe éducative a observé une bonne dynamique de groupe qu'ils ont voulu observer dans un autre contexte. L'atelier a fait l'objet d'une séance en octobre 2023 au service, encadré par une éducatrice, une stagiaire éducatrice et la psychologue. La matinée a été consacrée à un temps de présentation, de jeu et à la préparation du repas. L'après-midi, un temps de jeux de société a été proposé. Conçu pour 5 jeunes de 14 à 17 ans, l'atelier en a réuni 3, groupe auquel s'est greffé un participant supplémentaire durant la matinée. Les objectifs visés pour chacun étaient les suivants :

- Permettre une ouverture sur l'extérieur, vivre des expériences hors du domicile, sortir des écrans.
- Favoriser la socialisation, coopération.
- Favoriser l'expression des ressentis, échanger avec des jeunes de son âge.
- Valoriser les compétences de chacun et l'autonomie.
- Permettre l'entraide.
- Observer les habitudes alimentaires de chacun.

Les sorties de groupe en extérieur :

Terra aventura :

Mise en place de la sortie en avril 2022 afin d'observer les capacités à se repérer dans l'espace, à résoudre un problème et les capacités d'interactions entre les jeunes et avec les adultes. Quatre adolescents de 11 à 15 ans ont participé à cette sortie encadrée par leurs éducatrices respectives et la psychologue du service.

Vélo-rail :

Mise en place de la sortie en août 2023 pour observer les capacités d'entraide, de cohésion et de soutien dans un groupe. Le groupe de cinq adolescents de 14 à 17 ans a été encadré par les éducateurs du service.

Chocolaterie « Letuffe » Trois-Palis :

Mise en place en juin 2023 pour observer l'ouverture à l'autre, l'écoute, le respect, les capacités d'adaptation dans un nouvel environnement et sensibiliser à la nourriture. Le groupe de deux adolescents du service de 14 et 15 ans a été encadré par leurs éducatrices respectives.

PEAD

À la fin de l'année 2023, les travaux débutés entre l'équipe et la conseillère technique de la Maison Jean Baptiste ont abouti à un outil d'évaluation. Ainsi, elle a accompagné l'équipe du PEAD dans une réflexion sur la création d'un outil pour évaluer et repérer les compétences parentales.

Début 2024, le chef de service doit mettre en forme le document finalisé, afin de le présenter à la direction de l'institution pour validation. Ainsi, cet outil fera partie de la palette des supports utilisés par les équipes de la Maison Jean Baptiste.

À la suite de la mise en place d'un COPIL, pour préparer l'évaluation externe de l'institution, la Direction d'établissement a demandé aux représentants de chaque équipe de travailler sur un dépliant de présentation et d'information de son service. Ainsi, l'équipe a réalisé un « flyer » qui présente le cadre de la mesure PEAD, les objectifs et missions du service, puis les coordonnées de l'équipe éducative. Cet outil pourrait être utilisé pour présenter le service auprès des partenaires institutionnels. De plus, il pourrait être remis aux familles lors de la présentation de la mesure, afin qu'elles aient toutes les informations concernant le service. Cet outil va être présenté lors du prochain COPIL, début 2024.

L'équipe du PEAD, qui souhaite multiplier les observations concernant les enfants du service, a pour projet d'organiser des séjours pendant les périodes de vacances scolaires. Enfin, elle construit un projet pour organiser des temps de « parole » avec des parents, afin de travailler la parentalité.

Le Pôle pédagogique

Un module de sensibilisation contre le harcèlement dans le cadre de l'atelier « Et toi ? » va se mettre en œuvre. L'éducatrice spécialisée réfléchit à ce module, nous nous sommes aidés des documents, matériels pédagogiques prêtés par l'IREPS (Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé). L'IREPS est un lieu sur lequel nous pouvons nous appuyer pour décliner les projets autour de la santé. Nous y empruntons de façon régulière des jeux éducatifs grâce à notre inscription et la carte (dématérialisée) de prêt.

9) Ressources Humaines

La réorganisation opérée en mars 2022 et appréhendé tout au long de l'année 2023 au sein de l'équipe de cadres-chefs de services éducatifs (chaque chef de service éducatif est en responsabilité d'un seul hébergement collectif, pour 2 auparavant, et d'un service extérieur) tend à renforcer un accompagnement de proximité des cadres à destination de leurs équipes.

A l'instar du public accueilli, un accent est apporté par l'équipe de cadres dans son ensemble à la dimension de l'accueil des nouveaux professionnels et à l'accompagnement dans une notion de parcours au sein de l'établissement par le biais du développement des compétences et de la mobilité professionnelle, interne au sein de la Maison Jean Baptiste comme inter-établissement au niveau de l'Association Père Le Bideau.

a. Formation du Personnel

Plan de formation 2023

1/ Surveillant de nuit : 2 professionnels

2/ Assistants familiaux : 2 professionnelles

3/ Maitresse de maison : 1 professionnelle

4/ Normes HACCP : 6 professionnelles, ensemble des maitresses de maison de la Maison Jean Baptiste

5/ Sauveteur Secouriste au Travail (SST) : 10 professionnels, tous services et toutes fonctions confondues (reportée en 2024 du fait du prestataire)

6/ Sécurité incendie/ manipulation extincteurs/ évacuation : 24 professionnels, tous services et toutes fonctions confondues (reportée en 2024 du fait du prestataire)

7/ Journées Association National des Placements Familiaux : 2 professionnels du PFS

8/ Formation maitre d'apprentissage/ tuteur de stage : 3 professionnels de la Maison Jean Baptiste

9/ Accompagnement VAE/ financement accompagnement théorique-24h : 2 professionnels, ES

En sus du plan de formation obligatoire déployé chaque année après présentation en Comité Social Economique de l'établissement, les orientations stratégiques associatives en lien avec une quête de reconnaissance, d'attractivité et de fidélisation des professionnels de la filière social et médico-social a conduit la Maison Jean Baptiste à se doter au cours de l'année 2022 d'un poste de Conseiller Technique dont les actions sont présentées dans le point précédent.

Dans une démarche d'apporter et de soutenir des savoirs techniques dans les domaines de prise en charge des professionnels, la conseillère technique propose des modules de formation sur les lois du champ de la protection de l'enfance mais aussi sur les écrits professionnels.

Action de sensibilisation et/ ou d'information (« module socle ASE/ MJB » pour tous les nouveaux salariés), développement des compétences (écrits professionnels, entretiens familiaux, référence éducative) accompagnement à la VAE...sont quelques missions réalisées venant répondre à cette volonté associative.

Le service AEMO-R est investi dans les travaux du Groupement Régional des AEMO (GRAEMO), réunissant différents services de Milieu Ouvert des départements de la Charente, de la Charente-Maritime, de la Vienne et des Deux-Sèvres. Quatre séminaires par an sont organisés pour l'ensemble de ces services (un par département), au cours desquels sont abordées diverses questions transversales au travail de Milieu Ouvert. Ces séminaires sont supervisés par un Délégué Régional qui a la charge de restituer la synthèse des travaux au CNAEMO.

La Maison Jean-Baptiste n'est pas adhérente de cette dernière instance, mais la participation à ces séminaires offre la possibilité aux éducateurs d'échanger et de confronter la diversité des pratiques professionnelles, ainsi que la réflexion sur des thèmes propres à l'intervention en AEMO et AEMOR.

En fin d'année 2023, les salariés du service AEMO-R ont eu l'opportunité de s'inscrire dans une formation à l'approche systémique (Cycle 1) : « Abord Familial et Institutionnel Systémique », dispensée par l'Institut d'Etudes Systémiques (IDES) et coordonnée par le Service Educatif de Milieu Ouvert de la Direction de l'Enfance et de la Famille ; l'inscription de l'équipe dans ce cursus de formation qualifiante est l'occasion pour le service de :

- Développer son expertise par l'acquisition de nouveaux outils,
- Améliorer la qualité du service rendu aux familles et à la Collectivité,
- Permettre à chaque professionnel du service l'acquisition de nouvelles compétences
- Renforcer une dynamique d'équipe par le travail de collaboration et de partage de ses différents membres,
- Consolider la connaissance et les échanges avec le réseau professionnel du service.

b. Les mouvements de personnel

Les MECS : Fissac (Ruelle), Pass Age (Ruelle), Coulée verte (Angoulême), Ruffec

Cette année 2023 :

Au sein de la Coulée verte, une apprentie en formation au Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé a intégré l'équipe de la Coulée Verte. Elle sera présente durant ses 3 années d'apprentissage.

Elle est accompagnée par un maitre d'apprentissage de la Maison Jean Baptiste extérieur à l'équipe de la Coulée Verte. Ce travail d'accompagnement s'opère en collaboration avec la cheffe de service de l'unité.

L'équipe de Fissac a connu, cette année le départ en retraite d'une des éducatrices du groupe. Le départ d'un élément structurant de l'équipe éducative a modifié la dynamique de celle-ci. En revanche, ce départ a été compensé par le recrutement de l'ancienne apprentie qui avait suivi sa formation sur ce groupe. Ainsi, cet engagement a permis une acclimatation rapide de la part de l'éducatrice recrutée. De plus, ce recrutement valide la politique institutionnelle pour pallier le recrutement d'éducateur diplômé. En septembre, le service a accueilli au sein de son équipe une nouvelle apprentie qui suit la formation « d'éducatrice spécialisée ».

L'accueil d'apprentie au sein de la Maison Jean Baptiste est l'une des réponses au problème de recrutement de professionnels diplômés. L'apprentissage a l'avantage de former des éducateurs qui vont pouvoir être opérationnels rapidement dans les services. De plus, ils seront sensibilisés aux procédures et à la culture institutionnelle.

Au Pass Age, l'équipe est restée stable jusqu'à la fin de l'année 2023 qui a vu le départ d'une salariée remplacée par une autre professionnelle dans le cadre d'une mutation interne ainsi que du chef de service éducatif en fin d'année.

L'annualisation des horaires et la mise en œuvre d'éléments de formation et de procédures structurantes transversales à tous les services de l'APLB permet de trouver des solutions temporaires et turn over sur les équipes.

A Ruffec, de par son implantation géographique, de la précarité socio professionnelle sur ce territoire et de l'inflation économique au niveau national (carburant notamment), la MECS de Ruffec connaît des difficultés d'attractivité supplémentaire par rapport aux autres services de l'établissement. Un apprenti a été recruté en septembre 2023 dans le cadre de sa formation d'éducateur spécialisé.

L'Escale

Comme l'ensemble des personnels affectés à des postes éducatifs au sein de la Maison Jean Baptiste, les éducateurs du service font l'objet d'une clause de mobilité, permettant notamment à chaque salarié d'envisager une certaine forme d'évolution professionnelle au sein même de l'établissement.

L'équipe de moniteurs-adjoint d'animation titulaire à L'Escale (8 ETP), est au complet depuis décembre 2022. Courant 2023, le service a connu le départ d'une salariée pour un poste dans un secteur différent du Travail Social ; elle a été remplacée par l'un des éducateurs intervenant en renfort d'encadrement.

AEMOR

Comme l'ensemble des personnels affectés à des postes éducatifs au sein de la Maison Jean-Baptiste, les éducateurs du service font l'objet d'une clause de mobilité, permettant notamment à chaque salarié d'envisager une certaine forme d'évolution professionnelle au sein même de l'établissement.

Au cours de l'année 2023, et outre le recrutement d'un nouveau professionnel évoqué précédemment (ouverture de poste), le service a connu deux départs de professionnels (un en interne et l'autre en externe), et l'arrivée de deux nouveaux collaborateurs (éducatrice et psychologue).

c. Les apprentis et stagiaires

Les MECS : Fissac (Ruelle), Pass Age (Ruelle), Coulée verte (Angoulême), Ruffec

FISSAC

Le service de Fissac accueille au sein de son équipe une apprentie qui suit la formation « d'éducatrice spécialisée », depuis septembre 2023.

L'apprentissage a l'avantage de former des éducateurs qui vont pouvoir être opérationnels rapidement dans les services. De plus, ils seront sensibilisés aux procédures et à la culture institutionnelle.

COULEE VERTE

En novembre 2023, l'équipe de la Coulée verte a accueilli une stagiaire en 1ère année de formation Educateur spécialisé de l'IRTS de Poitiers pour un stage long. Tout comme la présence d'une apprentie dans l'équipe, l'accueil d'un stagiaire apporte une réciprocité dans les échanges. L'équipe est dans une

transmission de savoirs faire, savoirs être professionnels. Quant au stagiaire ou l'apprenti, par son questionnement, ses observations, il amène l'équipe à maintenir un état de réflexion sur le sens de l'accompagnement, de sa pratique.

PASS AGE

Le service du Pass Age accueille un apprenti éducateur spécialisé pour sa deuxième année consécutive. Il est accompagné spécifiquement par une éducatrice d'un service extérieur « maître d'apprentissage » mais également porté par l'ensemble de l'équipe. Ces modalités de formation permettent une mise en pratique et une confrontation au réel dans un secteur spécifique de la protection de l'enfance très formateur au regard des problématiques variées et complexes rencontrées.

RUFFEC

Une personne a pu effectuer son stage au sein de la MECS de Ruffec dans le cadre de la découverte du métier via une convention Pôle Emploi. Il est intéressant de pouvoir continuer d'accueillir des stagiaires en formation au sein de l'unité. Ces stages leur permettent de pouvoir connaître l'institution et éventuellement d'intégrer l'équipe ultérieurement.

L'Escale

L'Escale peut accueillir des stagiaires dans le cadre de divers projets ou formations. En 2023, le service a accueilli une stagiaire en Licence Universitaire de Sciences de l'Education durant 16 semaines.

AEMOR

Le service AEMOR est habilité à accueillir des stagiaires en formation au D.E.E.S. A compter de septembre 2023, le service a reçu une stagiaire Educatrice Spécialisée en 2^{ème} année, sur un stage dit « long » (septembre 2023 à juin 2024) ; l'objectif de ce type d'accueil est multiple :

- Concourir à la formation de futurs professionnels,
- Construire et renforcer l'identité et la connaissance du service sur un territoire
- Réinterroger ses pratiques et s'auto-évaluer.

10) Les faits marquants de l'année

Les MECS : Fissac (Ruelle), Pass Age (Ruelle), Coulée verte (Angoulême), Ruffec

FISSAC

L'un des faits marquants de cette année 2023 a été le départ du groupe du site de Fissac pour des travaux de réhabilitation des locaux. Pour les besoins des travaux, le groupe a vidé totalement les espaces de vie. Ainsi, les meubles, les documents, les outils éducatifs, le matériel de cuisine, le petit matériel et tous les effets personnels des enfants ont été triés et stockés dans la salle d'activité du vieux logis. Ce travail a demandé aux enfants et à l'équipe une forte mobilisation pour réaliser ce déménagement. Après avoir vidé les lieux, il a fallu trouver un autre hébergement pour accueillir le groupe. Ainsi, pendant l'été et juste avant le début des travaux, le groupe a intégré le pavillon « Séphir » de l'ITEP de l'Anguienne pour une durée d'un mois. Après ce premier déménagement, le groupe a été accueilli dans un gîte collectif sur la commune de Bunzac à 15 kilomètres de Ruelle-sur Touvre. La scolarité des enfants et leurs activités périscolaires ont été maintenues sur la commune de Ruelle-sur Touvre, afin d'éviter de changer les habitudes des enfants. En revanche, ce choix entraîne des répercussions directes sur le fonctionnement du service, il demande une organisation des transports efficiente afin d'assurer toutes les missions de la MECS.

La totalité de l'équipe de Fissac est mobilisée pour que tous les changements vécus n'insécurisent pas les enfants et les perturbent le moins possible. Chacun a fait preuve d'adaptation afin de permettre la poursuite des missions et des projets menés pour les enfants.

Les interventions de la conseillère technique donnent corps à la volonté de la direction d'améliorer les pratiques éducatives au sein de l'institution. Ainsi, plusieurs éducateurs ont participé à la formation "Module Socle", ce qui leur a permis d'appréhender leur cadre d'intervention dans une institution de la protection de l'enfance.

De plus, le module de formation mis en place par la conseillère technique sur les nouvelles lois dans le champ de la protection de l'enfance a permis à d'autres d'actualiser leurs connaissances. Enfin, elle soutient dans l'institution les éducateurs sur le chemin de la formation et de la VAE, deux salariés du groupe de Fissac suivent son accompagnement. Toutes ces actions participent à la sécurisation des parcours des enfants à travers l'accompagnement au développement des compétences de chacun.

L'ESCALE

L'effectif conséquent de jeunes accueillis tout au long de l'année 2023 a amené le service à solliciter le renfort d'encadrants éducatifs en mission d'intérim, jusqu'à 4 ETP entre les mois d'avril et octobre 2023.

Ce déploiement a permis de maintenir la qualité de la prise en charge en dépit de l'augmentation substantielle de l'activité quotidienne et administrative (accueil des nouveaux arrivants et accompagnement aux parcours de soins et d'évaluation), tout autant qu'il a permis de libérer du temps à l'équipe afin de concevoir et d'animer les actions mentionnées précédemment.

Comme évoqué précédemment, le recrutement à l'été 2023 d'une infirmière (intervenant à plein temps sur l'ensemble de la MJB) a également permis une meilleure coordination des parcours de santé des jeunes accueillis et l'amélioration des diagnostics lors de l'accueil des nouveaux arrivants.

PFS

Comme chaque année afin de privilégier la prise de congés estivaux des assistants familiaux, un accompagnement complémentaire aux relais habituels et séjours de vacances a été reconduit pendant près de 5 semaines. Six animateurs ont été recrutés pour accompagner les enfants durant les congés de leur famille d'accueil dans les locaux mis à disposition par l'ITEP de l'Anguienne. Ce fonctionnement expérimental depuis 2020 se pérennise. Cela a permis d'asseoir et d'affiner en 2023 une organisation palliant les absences des assistants familiaux. La coordination a été assurée quotidiennement par l'équipe éducative du placement familial.

La création d'un SATR qui fait de l'accueil d'urgence en 2022, mais de type famille d'accueil a eu peine à se développer en 2023 faute de pouvoir recruter des assistants familiaux. Toutefois l'assistante familiale salariée de ce dispositif a continué d'accompagner 2 enfants durant cette année.

AEMOR

Pour l'année 2023, il est à noter que le nombre de mesures confiées au service est passé de 40 à 50 ; ainsi, le service a également connu une extension en termes d'ETP, passant de 3 à 4 éducateurs spécialisés.

Comme évoqué précédemment, l'augmentation du temps d'intervention du poste de psychologue a également permis de redessiner les missions et modalités d'intervention du service.

PEAD

Cette année, l'équipe a souhaité mettre en œuvre des sorties collectives avec des enfants confiés au service. L'objectif de ces sorties ludiques, hors du cadre familial, organisées sur la journée ont pour objectif de permettre aux enfants de rompre avec leur quotidien. Ces sorties à la journée ont eu lieu dans des parcs du Grand Angoulême.

Puis, après l'été, sur chaque période de vacances scolaires, deux actions collectives ont été organisées. En octobre, un « Escape Game » sur le thème d'Halloween a été organisé dans les locaux du service.

Puis, la semaine suivante, un atelier pâtisserie suivi d'un goûter a ravi les enfants. Lors des fêtes de fin d'année, une sortie dans une structure de jeux pour enfants a été mise en œuvre, suivie d'un goûter afin de clôturer l'année.

Ces actions collectives ont permis à ces jeunes de prendre du recul vis-à-vis du contexte familial, mais aussi de percevoir différemment l'accompagnement éducatif qui leur est proposé. À travers ces actions visant à diversifier les modalités d'intervention dans le cadre du PEAD, nous favorisons les échanges entre les jeunes

et les professionnels du service. L'objectif de ces sorties est d'instaurer une dimension relationnelle différente pour améliorer la qualité du travail éducatif au domicile.

SAPMN

L'accompagnement des jeunes prend sens en cette fin d'année 2023 et ouvre des perspectives en lien avec le projet de service désormais acté.

Nous avons réalisé des outils d'évaluation qualitatifs et quantitatifs qui vont pouvoir mettre en sens une pratique qui s'est étoffée au cours des années avec une équipe éducative relativement stable ayant acquis une expertise importante sur nombre de sujets.

Dans le champ de l'accompagnement des jeunes majeurs étrangers, même si l'aspect travail reste essentiel, il s'agirait de pouvoir renforcer la dynamique des apprentissages de la langue qui peut à terme les freiner dans leur intégration sociale professionnelle et plus tard familiale.

Également nous nous apercevons que les jeunes qui sortent manquent de relai pour rebondir après leur apprentissage. Même si c'est le rôle des institutions de droit commun comme la mission locale, des premiers contacts pourraient être envisagés avant leur départ afin d'anticiper la suite.

En 2023, les réunions des jeunes nous ouvrent à des perspectives pour construire un conseil de la vie sociale. Nous allons pouvoir travailler sur les besoins des jeunes en s'y appuyant sur une dimension collective.

11) Conclusion et perspectives

Les MECS : Fissac (Ruelle), Pass Age (Ruelle), Coulée verte (Angoulême), Ruffec

FISSAC

L'année 2024, va être marquée par le retour du groupe de Fissac sur son site d'hébergement après les neuf mois de travaux. Cet hébergement est divisé en deux parties ; l'une est dédiée aux chambres individuelles des enfants, l'autre aux espaces de vie et de restauration. De plus, les espaces lingerie, réserve et buanderie seront réunis sur le même étage, ce qui facilitera le travail de la maitresse de maison. L'équipe va devoir reprendre les « règles de vie du groupe » pour les adapter à ce nouvel espace qui est plus fonctionnel mais aussi plus volumineux.

La mise en place, par l'institution, d'un groupe d'analyse de la pratique professionnelle va permettre à cette équipe de continuer, dans une instance dédiée, une réflexion sur leur quotidien. Ainsi, ils vont pouvoir clarifier leurs propres implications dans le processus éducatif et ainsi améliorer la cohérence éducative de l'équipe.

PASS AGE

Poursuivre la réflexion sur l'accompagnement individuel : L'accompagnement individuel va prendre appui sur le projet personnalisé. Au regard des différents constats effectués précédemment, l'urgence est de définir « le fond et la forme » du projet personnalisé.

L'association du jeune à son projet personnalisé doit être recherchée pour permettre une individualisation de la prise en charge. Comme le précise l'HAS « l'usager n'est pas seulement un bénéficiaire, objet de soin et de sollicitude mais possède une certaine expertise sur sa propre situation et demeure un sujet de droit(s) qu'il s'agit de respecter ».

Développer la question du collectif en tant que lieu d'expérimentation et expression des adolescents : Favoriser et réinvestir les espaces de paroles, mobiliser les professionnels à l'intérêt de ces espaces, de les définir, de les penser et de les organiser.

Les adolescents doivent être considérés comme des membres à part entière de la vie institutionnelle La réunion des jeunes ne doit pas être réduite à une réunion « tribunal » et au rappel du règlement. Elle doit être aussi une instance de propositions et d'aménagements constructifs.

Ainsi offrir des lieux de parole collective soutient la communication et la compréhension mutuelle et contribue à la réduction des conflits inhérents aux rumeurs et propos détournés de leur contexte.

COULEE VERTE

Par la nouvelle situation géographique (proximité du centre-ville) et des outils dont le service dispose, chambre semi-SAS, appartement SAS, le travail d'apprentissage de l'autonomie prend une autre dimension. L'équipe pluridisciplinaire est en constante réflexion dans les projets permettant ce travail d'accompagnement.

En 2024, les séjours de vacances, l'accès à la mobilité, des projets de bénévolat avec des associations comme le Téléthon vont être proposés par l'équipe éducative.

Dans des objectifs d'amélioration de la prise en charge des jeunes accueillis, l'équipe pluridisciplinaire se mobilise dans la réflexion de leur pratique professionnelle par le soutien et le travail avec la conseillère technique ainsi que par des temps d'analyse de la pratique.

RUFFEC

Un partenariat avec la communauté de commune du Val de Charente doit se pérenniser afin de rendre possible des espaces de socialisation différents pour les enfants accompagnés. Ce dernier va permettre d'amener les jeunes accueillis vers la culture avec l'aide de la DREAC.

L'Escale

Les évolutions connues par le service au cours de l'année 2023 mettent en évidence des besoins constants dans l'accueil des populations issues des flux migratoires, avec des besoins parfois changeants mais toujours aussi conséquents.

Ainsi, le bilan de l'année écoulée laisse entrevoir de nouvelles pistes de réflexion :

- La poursuite de la mise en œuvre de projets ponctuels alliant objectifs pédagogiques et actions de responsabilisation pour nos jeunes (chantiers éducatifs de rénovation des logements, actions de sensibilisation au développement durable, ouverture culturelle, etc.). Soutien technique des professionnels, poursuite des actions initiées en 2023 (réflexion autour du rôle de référent, réflexion sur les écrits, analyse de la pratique).
- Les évolutions à nouveau constatées en 2023 quant à l'accueil de son public cible et la réponse à des problématiques toujours plus diverses permettent de considérer que l'Escale est un service en perpétuelle transformation, en lien direct avec les évolutions connues par notre société ces dernières années. A ce titre, le service montre qu'il apporte une réponse tangible et qualitative aux questions d'actualité et de migrations internationales ; il prouve également qu'il a toute sa place au sein du schéma territorial de Protection de l'Enfance.

PFS

Le service de placement familial spécialisé favorise des pratiques de qualité mais reste confronté à l'important déclin des vocations des assistants familiaux. Afin de maintenir ce mode de prise en charge, une réflexion doit s'engager pour permettre la viabilité de ce service, notamment en proposant des alternatives innovantes, soutenantes et transversales à d'autres types d'accompagnement.

Dans des objectifs d'amélioration de la prise en charge des jeunes accueillis, l'équipe du placement familial se mobilise dans la réflexion de leur pratique professionnelle par le soutien et le travail avec la conseillère technique ainsi que par des temps d'analyse de la pratique.

SAPMN

L'accompagnement éducatif au SAPMN a pour objectif de fournir les éléments de résilience utile au jeune qui lui permettent de sortir du dispositif de la protection de l'enfance avec les outils utiles pour faire de la citoyenneté, continuer une vie sociale et professionnelle.

Cette adaptation et cette construction au sein d'un univers contraignant montrent que les rapports sociaux ne sont pas toujours déterminés par une place ou un rôle assigné, et que chacun se définit à travers les interactions sociales qui prennent forme dans des échanges inter individuels, concrets et quotidiens.

Dans cette dynamique, la question de l'emploi prend une dimension particulière, et nous pouvons relever un fort taux de réussite au SAPMN.

De fait, le travail reste un support privilégié d'inscription dans notre société qui légitime et ouvre au réseau de socialité essentiel dans la construction d'un projet de vie.

Les sorties positives de l'année 2023 viennent confirmer l'utilité du SAPMN dans ce passage vers une vie plus autonome et responsable.

AEMOR

L'évolution constante du service AEMOR depuis sa création témoigne de la pertinence du dispositif en lui-même en tant que réponse aux besoins des familles et au regard des mutations des problèmes et des rapports sociaux.

Elle traduit également une certaine reconnaissance à l'échelle du territoire d'une qualité du service rendu. Le service est aujourd'hui bien identifié dans le maillage partenarial et reconnu pour sa spécificité.

En conséquence, sa montée en charge permet aujourd'hui d'envisager de nouvelles méthodes et organisations de travail, d'expérimenter différents outils et procédures, dans une démarche d'amélioration continue, au service des enfants et de leurs familles.

De nouvelles réflexions s'imposent dès lors, pour certaines initiées au cours des années précédentes :

- Expérimentation de la notion de double référence éducative (déploiement de deux éducateurs au sein d'une même famille, pour répondre à des situations complexes, du fait de la nature des difficultés rencontrées ou la composition familiale). Cette organisation devrait se concrétiser à partir du premier trimestre 2024 et concernera une fratrie de 6 mineurs et une autre de 7 mineurs.

- Conception (à l'échelle de la MJB) d'une plaquette de présentation du service, à destination des familles, explicitant de façon concise et pédagogique les missions et les attendus du service, sa composition et son organisation, ses relations avec l'autorité judiciaire et les administrations territoriales, etc...

- Mise en place d'un « Groupe d'Expression » à destination des familles, dans une perspective de soutien à la parentalité, ayant pour objectifs de :

- Prendre du recul sur son quotidien familial
- Faciliter et soutenir l'expression et l'écoute
- Permettre des échanges d'expériences des participants et favoriser l'entraide
- Dédramatiser des situations
- Conseiller, orienter, informer.

PEAD

L'année 2024, va être une année de stabilisation de l'équipe. Elle doit permettre de concrétiser les projets élaborés cette année. Pour cela, la stabilité de l'équipe et la mise en œuvre des procédures institutionnelles va être le cadre qui vont nous permettre de réaliser ces projets et nos missions.

Ainsi, les procédures qui organisent le fonctionnement du service ont été réactualisées avec l'objectif d'améliorer l'accompagnement éducatif, de placer le chef de service éducatif comme garant des décisions prises par le service visant à accomplir les missions confiées, ainsi que d'offrir une lisibilité plus claire au cadre d'intervention de chaque membre de l'équipe en vue d'une synergie plus efficiente.

De plus, le travail sur les écrits professionnels, la qualité des rapports éducatifs doivent rester un indicateur important de l'implication du service dans ses missions. Ils sont aussi le reflet de la qualité du travail de l'équipe et vont servir à rendre compte au partenaire institutionnel de l'implication du service dans les missions qui lui sont attribuées.

Enfin, plusieurs projets sont en cours d'élaboration, ce qui va permettre de diversifier les modes d'intervention du service auprès des familles et ainsi d'améliorer l'accompagnement éducatif.

Le Pôle Pédagogique

La mise en place du projet d'activité de jour qui avait débuté en fin d'année 2022 n'a pas pu se poursuivre en 2023 à la suite du désistement de l'éducateur technique qui à la suite d'une mobilité interne a souhaité

revenir à son poste initial. Toutefois, le constat de l'intérêt d'un tel dispositif au sein de la Maison Jean Baptiste et la transversalité du pôle pédagogique permettant de réunir les besoins de chaque site nous permet de dire qu'il est judicieux de maintenir cette activité de jour.

Il ne demande qu'à se pérenniser par le recrutement d'un éducateur technique qui poursuivra le travail engagé, mais aussi de mettre en place un travail de partenariat pour enrichir les propositions de chantiers éducatifs et d'ouverture vers l'extérieur.

Nous avons remarqué que de plus en plus de jeunes ne sont plus forcément dans une dynamique d'insertion scolaire ou professionnelle, ou une construction réfléchie sur la durée concernant l'avenir.

Ils sont dans une urgence financière. Certains vont de plus en plus contester une orientation ou des règles établies (éducatives, administratives, scolaires et professionnelles). Ils sont non seulement dans une quête financière immédiate mais aussi dans la quête d'un confort dans le travail ou le quotidien, quitte à changer d'orientation (en cause des coupures horaires qui ne conviennent pas, ou un travail qui salit) ou à stopper le parcours scolaire entrepris (car le règlement intérieur ne leur convient pas (coupures méridiennes, cigarettes, obligation de piscine...etc...))

Le travail de coordination au sein même de l'équipe pédagogique reste indispensable car il permet d'échanger et de s'appuyer les uns sur les autres en fonction des champs de compétences de chacun. C'est rassurant car la notion d'aide reste une valeur sûre et on peut compter sur nos engagements mutuels et notre soutien réciproque selon les besoins.

POSTE DE CONSEILLER(E) TECHNIQUE

Pensé en 2020 et mis en œuvre opérationnelle en juin 2021, la fonction de conseiller technique, en lien direct avec la Direction d'établissement et sans lien hiérarchique avec les chefs de services éducatifs, s'identifie à travers une action transversale sur l'ensemble des services de la Maison Jean Baptiste, en corrélation avec la spécificité de chaque unité ; dynamique d'équipe et spécificité du public accompagné.

Ses champs d'intervention multiples, participatifs et résolument encrés en corrélation avec le quotidien du travail éducatif réalisé au quotidien, s'orientent selon différents axes.

1- L'accompagnement à la VAE

Afin de compléter l'évolution du parcours des professionnels vers la montée en compétence, l'établissement prend en charge financièrement l'accompagnement VAE de 24h, par les instituts de formation en travail social. En complémentarité, la conseillère technique, sous couvert de la direction, met à disposition des professionnels un soutien pédagogique, méthodologique et technique en groupe et individualisé, à la demande.

	Suivis individuels	Objectifs
2023	2	<ul style="list-style-type: none">• S'adapter au rythme de chaque professionnel.• Relecture des livrets 1 et 2, propositions de corrections, suggestions bibliographiques et théoriques.• Soutien technique à la rédaction.• Méthodologie de l'exercice en complémentarité avec la guidance de l'école.

2- Le module socle sur la protection de l'enfance

La direction de la MJB et le conseiller technique ont orienté une action de formation visant à transmettre le même apport théorique et pratique à tous les services de la MJB et aux professionnels arrivants. Ce module se base sur un rapport ou une sensibilisation (en fonction des diplômés ou non) de la protection de l'enfance afin de :

- ✓ Redonner le contexte et les définitions de la protection de l'enfance.
- ✓ Mettre à jour les aspects juridiques et administratifs de ce domaine.
- ✓ Montrer ses évolutions.

- ✓ Apporter une dynamique aux équipes et impulser une pensée réflexive autre que sur un temps de réunion d'équipe ou d'analyse de la pratique.
- ✓ Apporter un regard pragmatique liant théorie et exemples.
- ✓ Harmoniser les pratiques par la culture d'un langage commun relatif à la protection de l'enfance.

En 2023, le module socle s'est conduit deux fois :

Une session s'est déroulée le 31 janvier 2023 = 12 personnes.

Une seconde session a eu lieu le 26 septembre 2023 = 22 personnes.

Cette session a été ouverte aux agents administratifs de l'établissement de la MJB ainsi qu'au personnel du siège social de l'APLB.

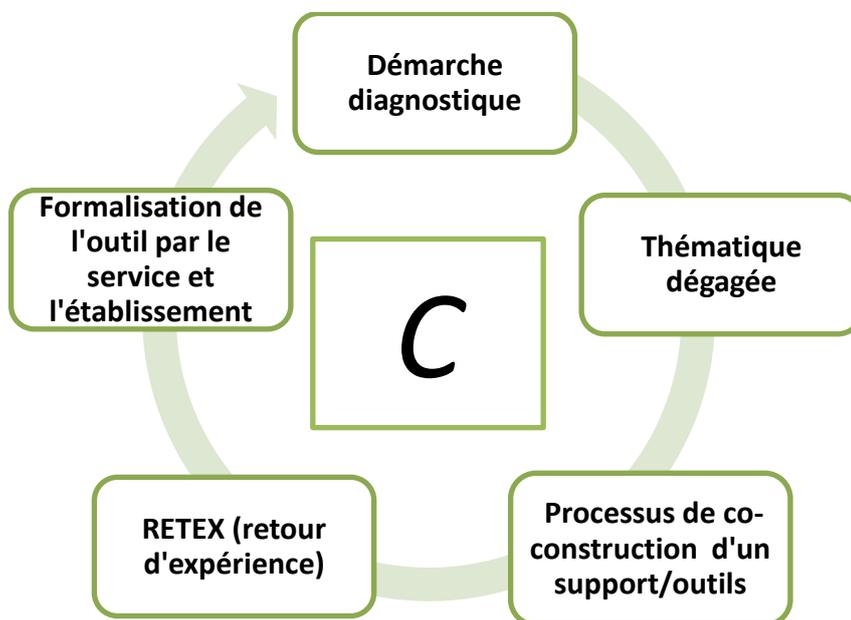
3- Le soutien technique auprès des services de la MJB (hébergements et services extérieurs)

En concertation avec la direction et sous validation de cette dernière, la conseillère technique intervient sur chaque service de la MJB : MECS et services extérieurs (hors pôle pédagogique en 2023 et le service Transition- récent service géré par l'APLB-MJB) soit 9 services.

- ✓ Deux grands axes ont été déterminés pour cette année 2023 : la fin du travail sur les écrits professionnels et l'amorce du travail avec les familles.
- ✓ Après chaque intervention, la conseillère technique restitue la co-construction du travail à l'écrit (PPT).
- ✓ Entre les différentes interventions de la conseillère technique, le travail se poursuit au sein de l'équipe avec le chef de service éducatif.

Les interventions se déroulent uniquement sur des temps de réunion d'équipe.

Démarche et méthodologie des interventions par services



Service	Soutien ciblé	Objectif(s) de travail	Nombre d'intervention CT 2023
PEAD	Support analyse/évaluation	Guide d'évaluation et de repérage des capacités parentales/support au rapport de fin de mesure	2 (1 RETEX 2024)
AEMO-R	Entretiens	Les entretiens familiaux et les outils	1 (1 RETEX)
PFS	Formaliser la Procédure	Le travail avec la famille d'origine	2 (à poursuivre)
SAPMN	Outil d'évaluation	Grille d'évaluation des compétences des jeunes majeurs	3 (à poursuivre)
MECS Coulée verte	Ecrit professionnel	Fin de l'aide méthodo Rapport d'évolution La pratique du travail avec les familles	2
MECS Ruffec	Ecrit professionnel	Aide méthodo à l'écrit du Projet Individualisé La pratique travail avec les familles	2
MECS Pass'âge	Ecrit professionnel	Aide méthodo à l'écrit du rapport d'évolution La pratique travail avec les familles	2
MECS Fissac Centre	Ecrit professionnel	Aide méthodo/ Présentation situation/ écrit professionnel du rapport d'évolution	2
ESCALE	Ecrit professionnel	La référence éducative et lien avec les écrits	1

4- Les projets de service à la MJB

Le travail de soutien technique auprès des équipes se mène en co-animation avec les Chefs de Service Educatifs. Dans le cadre du projet de service, la conseillère technique a participé à ce travail mettant en valeur chaque service et son identité au cœur de l'établissement de l'association APLB.

Ce soutien technique s'est effectué par la construction d'une trame permettant de structurer le projet de service et la participation à la relecture, à la réflexion et à l'harmonisation des projets de services réalisés.

5 - La veille documentaire et juridique

Quoi ?	Pour quoi faire ?	Pour qui ?	Fréquence
Des articles, des notes législatives, des réformes, des actualités en lien avec la protection de l'enfance.	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'auto-formation Maintenir une veille de notre secteur en mouvement Favoriser la démarche réflexive des professionnels 	<ul style="list-style-type: none"> Les Chefs de services éducatifs. Les équipes éducatives. <ul style="list-style-type: none"> Les apprentis. Les psychologues. La direction. 	Tous les trimestres

6 - Intervention à la formation des 60h des ASSFAM.

Mise en œuvre par la direction de l'enfance et de la famille et organisé par le conseil départemental de la Charente, la conseillère technique intervient à deux reprises sur chaque session :

- Les placements familiaux spécialisés.
- Droits de l'enfant et autorité parentale.

Au niveau de la Maison Jean Baptiste

L'année 2023 a également été marquée à la Maison Jean Baptiste par la continuité des projets en cours et des projections pour l'année 2024.

○ Développer son offre d'accueil à destination des Mineurs Non Accompagnés en répondant à l'appel à projet de reprise du dispositif d'accueil expérimental géré par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance du Conseil départemental de la Charente.

Repris et ouvert depuis le 1^{er} juillet 2023 avec une capacité d'accueil de 26 places dédiées exclusivement aux MNA de 15 à 18 ans en semi autonomie et logements dits « diffus », puis de 36 places au 1^{er} novembre (+ 10 places), ce service appelé »Transition « est venu offrir un complément aux services existants de l'Escale et du SAPMN qui se veut essentiel au développement d'un parcours fléché pour les Mineurs Non Accompagnés, allant de la mise à l'abri organisée à l'Escale vers la sortie à destination des dispositifs de droits communs au SAPMN. L'articulation naissante entre ces 3 services au sein d'un même établissement vise à ce que soit offert une chance égale aux MNA accompagnés comme à tout mineurs confiés au Conseil départemental de la Charente, services de l'ASE.

Le développement d'un parcours de soin dédié et adapté en partenariat avec les services de l'Etat et les partenaires locaux, le recrutement d'un poste d'infirmier à temps complet, sont venus renforcer ces dispositifs jusque-là inexistantes, si ce n'est par une volonté institutionnelle isolée de mise en œuvre de par ses propres moyens.

○ Grand chantier entrepris en 2019, la rénovation des sites d'hébergement collectif s'est poursuivie et perdure. Le site de la Coulée Verte a vu le jour en avril 2023 avec une appropriation positive des jeunes accompagnés comme des professionnels. La mise à disposition de nouveaux espaces travaillés de concert avec l'équipe éducative permet d'insuffler une nouvelle dynamique, de donner vie à de nouveaux projets. Bâtiment historique où est établi le siège social de la Maison Jean Baptiste, les travaux de rénovation du site de Fissac à Ruelle se sont engagés en juillet 2023 par la phase de démolition. La livraison, prévue en mai 2024, va permettre d'offrir des conditions d'accueil et de travail conformes aux valeurs associatives, tant pour les enfants que les professionnels.

Le cadre d'un accueil bienveillant à destination des enfants et d'un lieu de travail adapté pour les professionnels y exerçant passe indéniablement par la mise à disposition de locaux conformes aux normes et règles en vigueur, répondant aux besoins des personnes accompagnées dans l'objectif premier d'une concrétisation efficiente des missions confiées.

○ Au niveau financier et répondant à une inflation généralisée, la Maison Jean Baptiste a pu se positionner vis-à-vis de son financeur dans une demande de revalorisation globale des allocations versées aux enfants et jeunes majeurs accompagnés. Ainsi, en lien avec les maitresses de maison des différents services et des chefs de services éducatifs en responsabilité, le prix de journée alimentaires et l'allocation jeunes majeurs a pu être revalorisés significativement. L'ensemble des autres allocations (habillement, argent de poche, ...) ont connu la même hausse.

En parallèle, l'établissement, tout comme l'association APLB dont il dépend, est vertueusement inscrite dans une démarche globale de reconnaissance financière des métiers du social, et plus particulièrement « des oubliés du Ségur », au travers d'échanges interactifs au cours des dialogues de gestions annuels auprès du financeur.

○ Dans une démarche participative en vue de la prochaine évaluation externe prévue fin 2024, la Maison Jean Baptiste a entrepris les premiers « COPIL évaluation externe » au cours de l'année 2023. Cette instance constituée d'un membre de chaque service et de chaque corps de métier a pour objectif de faire un point d'étape vis-à-vis des conclusions de l'évaluation externe de 2018 et ainsi se situer dans une démarche d'amélioration continue en prévision des prochaines échéances. Au rythme d'un regroupement par trimestre, cette dynamique va traverser l'année 2024 favorisant ainsi l'émergence de nouveaux échanges et axes d'amélioration à la croisée des obligations réglementaires et de la réalité des terrains éducatifs.

L'essence même du projet associatif repose sur des valeurs humanistes, une volonté de cohésion sociale, un principe de respect et d'humilité vis-à-vis des publics accueillis, de leurs familles, de leurs origines.

Les démarches d'amélioration continues, entreprises par les chefs de services éducatifs et leurs équipes au sein de chaque service, les instances de régulation, les apports méthodologiques de la conseillère technique

sont des éléments aujourd'hui indispensables à l'adéquation opérationnelle de ces valeurs avec la priorité du terrain : l'accompagnement des enfants en premier lieu, mais également des familles.

Ces actions se sont pérennisées en 2023 et ouvrent à de nouvelles perspectives en 2024 ; la volonté étant de toujours mieux répondre aux problématiques de terrain et au développement des compétences de professionnels du secteur confrontés quotidiennement à celles-ci.

La Maison Jean Baptiste, à travers la mise en œuvre des moyens humains et matériels, se veut de véhiculer ces mêmes préceptes en étant toujours au plus près d'une société constamment en évolution, en mouvement, où les besoins des enfants, des adolescents, de leurs familles, et des jeunes majeurs doivent rester au centre des préoccupations des professionnels du social.

Il s'agit de pouvoir offrir un accompagnement adapté répondant au cadre législatif en vigueur et en s'inscrivant au sein de la réalité d'un territoire.

En parallèle, la politique associative en matière de ressources humaines est venue renforcer cette volonté. Les notions d'accueil de nouveaux professionnels, de mobilité interne, d'accompagnement au développement des compétences, la formation professionnelle et le développement des dispositifs d'apprentissage au sein de l'établissement ont été renforcés toute cette année 2023. Ils se poursuivront en 2024.

Encore à l'heure actuelle, la question du sens donné aux actions menées et à penser doit rester essentielle dans nos préoccupations en lien avec l'exercice de nos missions.

L'écriture du projet de chaque service au cours de l'année 2023 a permis de mettre en mots les objectifs de la prise en charge, faire valoir l'identité de chaque service au sein de la Maison Jean Baptiste selon ses spécificités en mettant en avant ses valeurs, son organisation, son fonctionnement.

Sur cet aspect également, la participation active de tous les membres pluridisciplinaires de l'ensemble des équipes, professionnels de terrain du quotidien, tend à valoriser l'accompagnement réalisé au travers de la prise en charge des jeunes dans un cadre contenant et bienveillant.

Partant des réalités du terrain, ces projets de service ont donné lieu à la réécriture du projet d'établissement 2024-2029 prochainement validé en Conseil d'Administration de l'APLB.

2 - DITEP de l'Anguienne (Angoulême - 16)

1) Présentation et rappel du projet d'établissement

Le Dispositif Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique (DITEP) de l'Anguienne, comprenant les services du SESSAD et de l'ITEP se décline en 4 composantes relatives au décret du 6 janvier 2005 : Thérapeutique, Educatif, Pédagogique et Institutionnelle (l'institution réalisant le lien entre les 3 autres composantes).

Il est important de rappeler que l'appellation DITEP fait « clairement référence au processus de soins, à la prise de conscience par l'usager et sa famille de sa propre problématique comme objectif à engager avec la structure » (extrait de : le « Dispositif ITEP » - pour un parcours de soins et d'accompagnement personnalisé – UNIOPPS et Aire 2001).

La mission réglementaire principale des DITEP « n'est donc ni de socialiser, ni d'éduquer, ni d'instruire, ni de « thérapéutiser », mais bien d'amener un enfant, un adolescent ou un jeune adulte à modifier son système de défense intrapsychique non en le rééduquant mais en l'accompagnant vers le travail d'élaboration psychique qui lui fait défaut. » (Décret n°2005-11 du 6 janvier 2005 – art 1 JORF 8 janvier 2005).

Le DITEP de l'Anguienne est habilité à recevoir 56 jeunes (garçons et filles) âgé(e)s de 12 à 20 ans (3 – 21 ans pour le service ambulatoire SESSAD). L'admission fait suite à une notification prononcée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) de la MDPH : orientation DITEP, entrées possibles en ambulatoire semi-internat ou internat.

La prise en charge des jeunes se déroule du lundi matin au vendredi midi.

Pour la partie ITEP, les jeunes sont répartis sur trois pavillons : Zéphyr, Autan et Alizé.

Le DITEP a réalisé en 2023 :

- Sur le semi-internat et l'internat (service ITEP) : 6 077 journées, supérieur au budget prévu.
- Sur l'ambulatoire (SESSAD) : 3001 séances, contre 3 120 prévues. L'écart s'explique pour grande partie lié à l'absence d'une psychologue au 1^{er} semestre 2023 que nous n'avons pas réussi à remplacer.

Vers la mise en place du DITEP

Le terme « Dispositif ITEP » (DITEP) caractérise le fonctionnement en dispositif intégré des Instituts Thérapeutiques, Éducatifs et Pédagogiques (ITEP) et des Services d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD). Le fonctionnement en DITEP est défini dans le décret n°2017-620 du 24 Avril 2017. Dans ce cadre un travail a eu lieu avec l'ARS en décembre 2017 pour passer d'une tarification journalière à un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens.

A ce jour, nous bénéficions d'une dotation globale. Un CPOM a été signé courant 2023 avec l'ARS.

Un travail collaboratif avec les différents partenaires (ARS, MDPH, Education Nationale, ASE...) fut nécessaire pour établir une convention de fonctionnement en DITEP. A ce jour, la convention a été signée par les différents partenaires en juin 2021. La réunion du 10 juin 2022, bilan de cette première année de fonctionnement, a mis en exergue l'importance de points réguliers afin de permettre son opérationnalité.

Une réflexion et un travail autour de la mise en place du dispositif ITEP se poursuit depuis 2018 au sein de l'ITEP-SESSAD. Réfléchir l'ITEP SESSAD sous forme de dispositif, tout en se basant sur les formes organisationnelles repérées, dépasse la logique des établissements et services dédiés, pour offrir, seul ou en coopération une diversité d'intervention modulables intra et extra muros, et adaptables à ce que les jeunes sont en capacité de pouvoir « supporter » et répondant à une logique de parcours.

Une question majeure, réside donc dans l'accompagnement des changements de pratiques pour les professionnels. En effet, ces évolutions impliquent de former les acteurs, de leur donner du temps pour apprendre à travailler autrement, à s'organiser collectivement. C'est pourquoi en septembre 2021 l'ensemble des professionnels de l'ITEP SESSAD ont bénéficié d'une formation de 3 jours sur le passage en Dispositif ITEP. En parallèle de la signature du CPOM, nous avons lancé fin 2022 le travail d'écriture du Projet

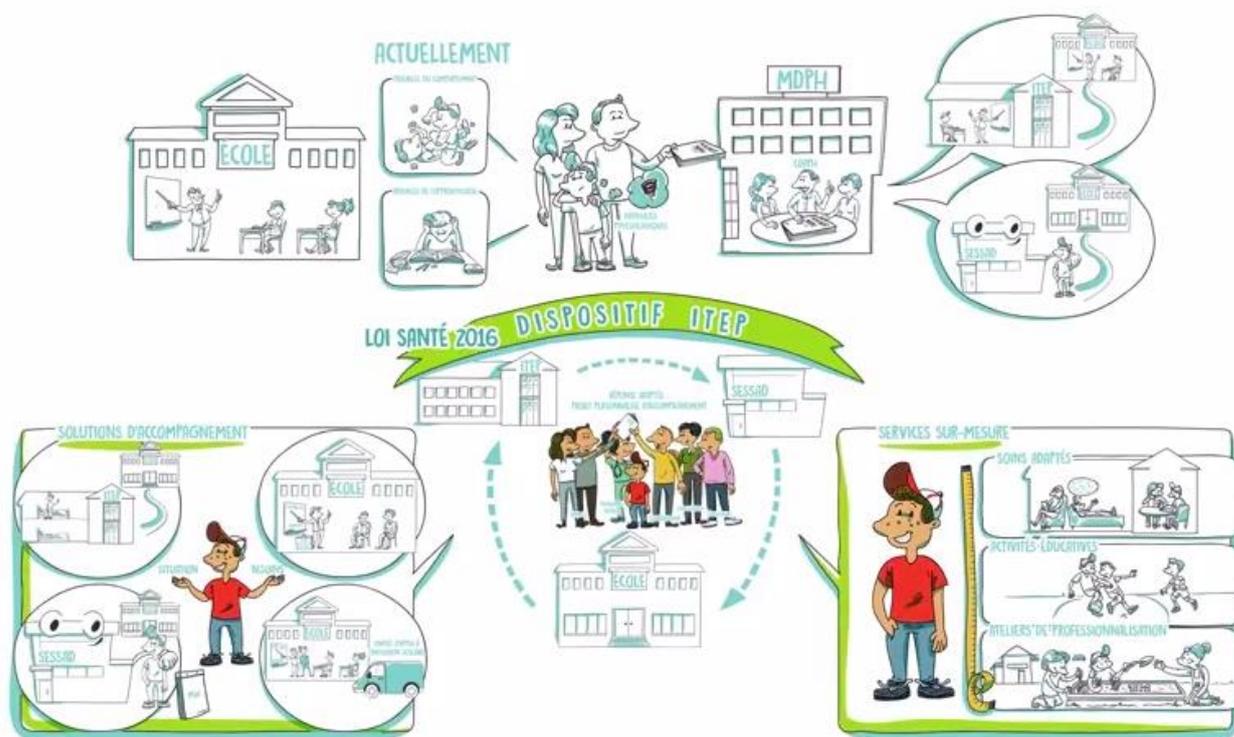
d'Établissement du DITEP de l'Anguienne, regroupant l'ITEP et le SESSAD, en favorisant la participation de l'ensemble des salariés, des usagers, des familles et des différents partenaires. L'absence durable en 2023 d'une cheffe de service éducative nous a contraint de reporter de quelques mois la réécriture de ce projet d'établissement.

Avec le dispositif, le jeune est orienté vers le DITEP proposant la totalité des modalités disponibles (internat, semi- internat, SESSAD ou ambulatoire). Il va être suivi par un coordinateur, c'est-à-dire un référent qui va être le garant de la mise en œuvre de son Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA).

Ce projet est élaboré par la famille et les différents professionnels qui interviennent auprès du jeune (éducateurs, enseignants, personnels para médicaux).

Le dispositif en quelques mots :

- Un changement structurel et culturel,
- Accompagner le jeune dans son parcours de soin personnalisé dans et hors des murs de l'ITEP,
- Une réponse clinique répondant à des besoins spécifiques,
- L'interdisciplinarité et la transversalité,
- Sortir de la logique de place,
- À partir du Projet Personnalisé d'Accompagnement,
- La continuité du cadre d'accompagnement.



2) L'activité de l'année et le public accueilli

Type	Nombre de places	Age	Personnel ETP	Dont Educatif
Internat Mixte et Demi-Pension (service ITEP)	30 places	10 à 20 ans (L'accueil avant 12 ans reste exceptionnel)	28.47	13 Educ + 5 Pole péda + 3 EN
Ambulatoire (SESSAD)	26 places	3 à 21 ans	7.14	4 Educ

	Dotation Globale	Nombre de journées	Taux de réalisation
Prévisionnel			
ITEP	1 683 320 euros	5 700 journées	
SESSAD	489 041 euros	3 120 séances	
Réel			
ITEP	1 737 315 euros	6 077 journées	106,6%
SESSAD	489 041 euros	3 001 séances	96.2%

Comme indiqué plus haut, l'écart au SESSAD s'explique pour grande partie lié à l'absence d'une psychologue au 1^{er} semestre 2023 que nous n'avons pas réussi à remplacer.

Population		
Départs	Admissions	Jeunes suivis en 2023 = file active
ITEP : 13	ITEP : 14	ITEP : 43
SESSAD : 11	SESSAD : 12	SESSAD : 37
TOTAL : 24	TOTAL : 26	TOTAL : 80

Les taux de file active (= nombre de personnes dans la file active / nombre de places autorisées et financées) sont les suivants :

- ITEP : $43 / 30 = 1,43$
- SESSAD : $37 / 26 = 1,42$
- TOTAL DITEP : $80 / 56 = 1,43$

Parmi les jeunes accueillis au 31/12/2023 :

Age moyen	5 plus jeunes	5 plus âgés	Garçons	Filles	Ancienneté moyenne	Ancienneté 5 plus nouveaux	Ancienneté 5 plus âgés
13,41 ans	7,6 ans	17 ans	50	6	1,55 ans	0,18 ans	5,54 ans

Rajeunissement des jeunes accueillis entre 2022 et 2023, du coup l'ancienneté moyenne est plus faible qu'en 2022.

Les 5 plus jeunes sont tous accueillis en ambulatoire SESSAD.

Les 5 plus âgés sont tous accueillis au sein du service ITEP, majoritairement en internat. Les 5 jeunes ayant la plus grande ancienneté ne sont pas les plus âgés mais sont de même tous accueillis au sein du service ITEP, majoritairement en internat.

Parmi les 6 filles, 3 sont accueillies en ambulatoire, 3 sont accueillies au service ITEP dont 2 en internat séquentiel.

3) La problématique des enfants accueillis au sein du DITEP

Selon l'article D.312-59-1 du code de l'action sociale et des familles, « Les Dispositifs Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques » accueillent des enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants, adolescents, jeunes adultes, se trouvent malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et un accompagnement spécialisé ».

Comme défini dans les textes de loi, les difficultés psychologiques des enfants ou adolescents constituent le premier élément d'orientation vers le DITEP. Leur intensité et leur caractère durable en font un des éléments essentiels. Leurs manifestations perturbent la scolarisation et la socialisation. Elles s'expriment sur un mode d'extériorisation ou de retrait et ne sont pas d'ordre passager, circonstanciel ou réactionnel. Il s'agit de symptômes liés à des difficultés psychologiques importants qui perdurent. Le terme « trouble du comportement » est un terme général, recouvrant des manifestations cliniques hétérogènes. Les caractéristiques de ces jeunes impliquent d'importantes manifestations de la conduite qui se déclinent principalement par des comportements déviants, violents, inadaptés, difficiles, sans limites, impulsifs ou mutiques...une passivité scolaire ou inhibition à « produire », un échec et désintérêt scolaire important, une incapacité à s'intégrer dans le monde « ordinaire ». Aujourd'hui on parle de « troubles psychiques ».

Les jeunes sont ainsi engagés dans des processus complexes d'interactions entre leurs difficultés personnelles, leur comportement et leur environnement. Ils sont alors en situation ou en risque de rupture familiale, scolaire ou sociale.

Les caractéristiques principales de ces jeunes se définissent entre autres de la manière suivante :

- Leurs potentialités sont préservées ainsi que leurs capacités de réflexions, de rebond, de récupération rapide, d'adaptabilité et leurs capacités à détecter les failles, les limites et résistances des institutions.
- Leur contrôle difficile des émotions s'exprime par des manifestations pulsionnelles avec somatisation et des agirs ce qui n'exclut pas une combinaison de sentiments, de jubilation et de désarroi
- Ils ont très souvent une faible estime d'eux-mêmes : le moindre échec ou remise en question sont vécus comme insupportables car cela fragilise l'image de toute puissance et d'assurance que ces jeunes tentent de se donner.
- Leur détresse existentielle et leur forte quête affective se manifestent par des attitudes de rupture, de défiance, alternant des comportements de régression et de défi, des demandes contradictoires ou paradoxales
- Leur mode relationnel où l'affrontement défensif domine (tentative de dominer, réduire, nier l'autre, instrumentaliser les plus faibles)
- Leur mode relationnel où le repli défensif est privilégié (l'autre étant vécu sur un mode intrusif, un sentiment d'emprise insupportable les conduit au retrait, au passage à l'acte...)
- Ils ont des difficultés dans la représentation du temps, le jeune ne percevant essentiellement que l'instant présent
- Ils sont intolérants à la frustration et recherchent insatiablement du plaisir immédiat pouvant générer colère, violence, intimidations, transgressions, instabilité, obsessions, mutisme, repli, somatisation.

4) L'organisation de l'accompagnement au sein de l'établissement

Selon les besoins des jeunes accueillis les activités proposées au sein du DITEP peuvent être au bénéfice de jeunes du service SESSAD et du service ITEP, sans distinction d'appartenance à tel ou tel service.

Ainsi par exemple des activités ou temps d'accompagnement, tels que les activités sportives, l'accompagnement insertion professionnelle ou encore l'internat, historiquement proposées au sein du service ITEP, concernent toujours majoritairement des jeunes accueillis en semi-internat/demi-pension ou en internat, mais des jeunes du SESSAD à partir de 10-12 ans peuvent aussi en bénéficier si cela correspond à leurs besoins, demandes et plages horaires disponibles au regard de leur inclusion plus importante en école, collège ou lycée.

Sont présentés ci-dessous :

- Des activités communes aux services ITEP et SESSAD
- Des activités spécifiques au service ITEP
- Des activités spécifiques au service SESSAD.

Mais bien sûr ces activités spécifiques ne sont en rien réservées à tel ou tel service, le constat est qu'il accueille quasiment exclusivement les jeunes de tel ou tel service, même si par exemple l'internat et l'organisation des pavillons d'hébergement présenté au sein des activités spécifiques au service ITEP accueille plusieurs jeunes accueillis au service SESSAD – ambulatoire.

4.1 Les activités communes et ateliers communs aux services ITEP et SESSAD

4.1.1 Activités d'Education Physique et Sportive (EPS)

Au sein de l'établissement du DITEP, les activités EPS restent variées, en réponse aux capacités/appétences des jeunes. La programmation fut la suivante :

Lundi matin :

1^{er} semestre : Le club de ping-pong TTGF nous accueille toujours dans sa salle dédiée où nous bénéficions d'un entraînement professionnel, dans une structure d'un bon niveau. Cette année seulement 5 pongistes sont venus tous les lundis où le professeur de sport du DITEP coanime les séances adaptées. Certains jeunes se voient proposer l'entraînement du mercredi en milieu ordinaire et sans l'accompagnement du DITEP.

2^{ème} semestre : Nous animons un atelier marche entre le professeur de sport et une collègue psychologue. Il s'agit de partir en randonnée sur des chemins et autres lieux à la découverte. Le fait de ne pas se trouver en face à face permet de libérer la parole. Cela permet aussi à certains jeunes d'avoir un RDV thérapeutique alors qu'ils seraient en difficulté s'ils devaient se « sentir renfermés » dans un bureau. Nous essayons de croiser nos regards par rapport à ce que les jeunes nous montrent à voir.

Lundi après-midi :

Trois groupes de niveau en piscine sont constitués (un par trimestre/10 séances). Le premier groupe comprend des jeunes non-nageurs ou débutants. Le deuxième groupe est constitué de jeunes dont le niveau est intermédiaire. Dans le troisième groupe nous trouvons normalement les « meilleurs » nageurs.

Chaque trimestre les séances se divisent en deux ou trois parties :

- Jeux
- Découverte aquatique/apaisement
- Apprentissages/perfectionnement

Le groupe est constitué de quatre jeunes, en fonction de la problématique des jeunes.

Depuis que nous accueillons aussi des filles au sein de cette activité, un deuxième vestiaire nous est attribué.

Mardi matin : confère atelier pêche plus bas, activité assurée par le professeur de sport du DITEP et une éducatrice spécialisée du SESSAD

Mardi après-midi :

1^{er} semestre : l'activité motricité permet à certains jeunes peu sportifs parfois ou ayant des problèmes de motricité de se voir proposer un créneau visant à prendre en compte en petit groupe les difficultés mais aussi les compétences de chacun. Si chacun progresse à son rythme, il n'en va pas moins que chacun peut à tour de rôle « partager » ses doutes et ses motivations à l'autre et vice versa, selon les compétences de chacun. Le deuxième créneau de l'après-midi, à l'initiative des jeunes « plus sportifs » visait à appréhender la préparation physique générale. Il s'agissait d'alterner entre travail sur le cardio, renforcement musculaire via le gainage, et profiter des temps de récupération pour aborder divers sujets.

2^{ème} semestre : Activité équestre (confère plus bas, activité assurée par le professeur de sport du DITEP et une éducatrice spécialisée du SESSAD)

Mercredi matin :

1^{er} semestre : L'activité VTT sportif est coanimée entre le professeur de sport du DITEP et un collègue éducateur spécialisé de l'ITEP. Quatre jeunes se voient proposer des parcours alternant distances plus ou moins longues sur des terrains plus ou moins accidentés. L'idée est de trouver le bon compromis permettant de satisfaire chacun. C'est-à-dire permettre à certains le dépassement de soi tout en régulant assez pour ne pas aller au-delà des capacités de l'un d'entre eux. Des apports techniques sont vus régulièrement permettant à chacun de progresser individuellement.

2^{ème} semestre : Le premier créneau de la matinée est consacré au « ping- Pong ». Cette activité prend beaucoup de place chez nos jeunes (cour de récréation, foyer...). Aussi il nous est apparu nécessaire de proposer à un groupe de débutants des apports techniques, règle du jeu, visant à permettre à certains de se voir proposer l'activité tennis de table en collaboration avec le club local, peut-être l'année d'après.

Au deuxième créneau le professeur de sport du DITEP propose « motricité » cf. plus haut (mardi matin).

Jeudi matin :

1^{er} semestre : Un créneau VTT fut proposé. Cette pratique a fait naître des « passions » c'est pourquoi un deuxième créneau fut proposé le mercredi matin lors du troisième trimestre.

2^{ème} semestre, partant des compétences et des envies de nos jeunes un créneau pétanque est proposé. Nous avons pratiqué sur les différents terrains de l'agglomération, rencontrant parfois « les locaux » boulistes du coin qui portent souvent un regard étonné et bienveillant sur ces jeunes pratiquants.

Jeudi après-midi :

1^{er} semestre : Activité équitation (cf. ci-dessous)

2^{ème} semestre : Nous partons sur l'activité tennis de table au TTGF (club local, évoluant à un bon niveau) Les deux entraîneurs du club alternent pour nous donner les meilleurs conseils et nous proposer des séances toujours variées, novatrices et adaptées aux compétences et problématique de chacun.

Ce changement de créneau passant du lundi matin au jeudi après-midi fut décidé afin de permettre à l'IME voisin de se retrouver avec nous et ainsi de favoriser l'émulation entre les jeunes.

Vendredi matin :

1^{er} semestre : La marche, la motricité et le Ping-Pong ont été proposés par alternance au regard des jeunes accueillis sur ce créneau.

2^{ème} semestre : Nous avons tenté de proposer une activité VTT en coanimation avec le collègue éducateur spécialisé. (Les jeunes concernés étant aussi des grimpeurs) nous avons décidé qu'en raison de la météo très humide cette année nous pourrions nous replier sur l'activité escalade si le temps rendait la pratique du VTT délicate. Puis en raison du souhait du collègue ES d'insister plus sur l'escalade pour permettre à certains jeunes d'accéder à la compétition, et dans le but de proposer un éventail d'activités variées, le professeur de sport a alors continué sur le VTT avec deux jeunes.

4.1.2 L'accompagnement Insertion Professionnelle :

Etymologiquement, l'insertion signifie l'introduction d'un jeune dans une activité professionnelle en gardant, en conservant, sa ou ses particularités, mettre du sens dans les démarches et de la volonté sociale. C'est aussi établir des liens sociaux en dehors du cadre institutionnel, c'est intégrer un jeune au sein du système socio-économique par l'appropriation des normes et des règles du système dans un environnement social, c'est un « concept structurel ».

L'insertion professionnelle peut être définie comme une conception créative qui définit l'acteur, le jeune, par ses capacités d'actions autonomes, ses capacités réflexives et ses interprétations. Cela fait appel au parcours d'accompagnement individualisé de chaque jeune en mobilisant les dispositifs adaptés à ses besoins. Ce processus de socialisation permet à l'individu de trouver sa place dans la société, d'être inséré socialement. Leur formation, leur insertion dans le monde adulte restent souvent problématiques.

L'insertion professionnelle est un défi mais avec de bonnes ressources et un bon accompagnement, elle peut être transformée en une expérience enrichissante pour le jeune et jeune adulte. L'insertion professionnelle est ouverte à tous les jeunes du SESSAD et de l'ITEP quel que soient leurs âges.

En 2023, 19 jeunes ont été suivis à travers ce dispositif.

- 14 jeunes ont effectué un ou plusieurs stages.
- 3 jeunes ont intégré une formation qualifiante par le biais de l'apprentissage.
- 1 jeune a fait une mission en CDD.

Les entreprises qui accueillent les jeunes sont diversifiées. La durée des stages varie en fonction du projet de chaque jeune et de ses capacités.

Nous travaillons également avec les CFA, collèges, lycées, MFR, chambre des métiers et la CCI.

L'insertion professionnelle est un moyen de voir comment le jeune s'étaye sur son environnement.

Les objectifs de l'insertion professionnelle sont de conseiller, guider le jeune pour les recherches de stage, de formation et orientations scolaires et professionnelles. C'est aussi apprendre, s'enrichir à travers ce dispositif. Enfin, elle inclut l'aide à la préparation des entretiens, la rédaction des CV et lettres de motivation.

4.1.3 Activités Pédagogiques et Ateliers thématiques

Durant les temps de formation, les jeunes sont aussi positionnés sur différentes activités et ateliers selon leur projet personnalisé.

- **Atelier Musique**

L'atelier Musique (créé depuis septembre 2018) est composé de 3 à 4 jeunes le mardi après-midi de 13h30 à 15h30. L'atelier est encadré par un éducateur. Les jeunes s'initient à divers instruments (guitare, synthé, percussion, chant). Les jeunes apprennent les accords, le rythme, et jouent des chansons de leur choix et font preuve de créativité en s'initiant à la composition ou l'écriture de textes, ce qui favorise leur capacité d'expression, leur créativité et leur imagination.

- **Activité Escalade**

L'atelier escalade du mercredi après-midi est encadré par 2 éducateurs qui accompagnent 4 jeunes sur des falaises, et des structures artificielles d'escalade. Cette activité donne lieu à des participations, à des compétitions en sport adapté et des séjours aventures (Via Ferrata et Canyoning).

L'activité escalade le mardi après-midi est encadré par un éducateur d'hébergement et un professeur de sport. L'activité a pour objectif de travailler les notions de temps, d'espace, l'observation, l'intégration, l'imagination, la créativité, la dextérité, l'adaptation, le respect des règles, des consignes, la capacité relationnelle, la force et la résistance physique afin de pouvoir évaluer par un temps d'échange les difficultés et les réussites de chacun ce qui permettra d'expliquer de réhabiliter et de réajuster.

- **Atelier ludothèque**

Il est ouvert tous les lundis après-midi à 4 jeunes de l'ITEP/SESSAD.

Dans le cadre de leur projet personnalisé, ils sont accueillis afin de travailler les difficultés spécifiques pointées par les référents de ces jeunes. Par le biais des jeux de société, ils sont alors dans l'échange, la réflexion, l'obligation de prendre l'autre en compte et de faire avec, apprendre à perdre, à gagner, à respecter ...Utilisation en effet du support du jeu de société à des fins pédagogiques (lecture, calcul, sens de la déduction, tactique) et éducatives (respect de l'autre, des règles, acceptation de la frustration, de perdre). La finalité est la mise en place d'un séjour durant le festival du jeu de Parthenay. Ainsi cette année, 2 jeunes de l'itep et 2 jeunes du Sessad ont pu découvrir de nouveaux jeux tout au long de la semaine et en choisir pour alimenter notre ludothèque.

Le jeu dans l'accompagnement individuel : permet de soutenir la relation éducative, intègre les limites, les règles, fait appel à des stratégies, apprend à gérer la frustration et met en avant les capacités cognitives. Support pour travailler les difficultés du jeune de façon indirecte (lecture, écriture, développer l'imaginaire...)

Le jeu comme support d'intégration sociale dans un groupe : Intégré dans un groupe classe, dans le quotidien du jeune, le jeu permet de travailler sur la communication entre les joueurs, sur le positionnement, le respect, l'écoute, l'entraide. Permet au jeune d'être valorisé et reconnu par ses pairs.

- **Atelier In Vivo** : aider les jeunes à mieux gérer leur stress

L'ITEP s'est engagé dans le projet « IN VIVO », programme expérimental canadien de recherche visant au développement de compétences par l'entraînement à l'inoculation au stress. Ce programme est en lien avec un enseignant chercheur de l'Université du Québec que les professionnels ont rencontré lors des journées de formation de l'AIRE à Tours. Depuis, les 2 professionnels qui encadrent l'atelier escalade ont pu bénéficier de plusieurs jours de formation dont une semaine au Canada en mai 2018 afin d'être accrédités pour dispenser des formations sur ce programme spécifique.

Un cycle se déroule sur 10 séances au rythme d'une séance par semaine. Chaque séance a des objectifs définis et se découpe avec une partie théorique et une partie pratique d'entraînement sur différents modules.

Nous avons 3 modules :

- le mur d'escalade, le labyrinthe et le trampoline.

Ces trois modules permettent de mettre au travail des compétences différentes et de travailler la gestion du stress. Le but de l'entraînement sur module est de mettre en pratique l'apport théorique en inoculant volontairement du stress pour mettre les jeunes en situation. Ils vont ensuite pouvoir développer des stratégies d'adaptation afin d'acquérir de nouvelles compétences.

Chaque jeune va alors apprendre à s'autoévaluer avec l'aide de supports qui sont la grille du SPIN et l'échelle de stress. Nous demandons également aux jeunes de s'observer entre eux et de pouvoir nommer les signes

de stress qu'ils repèrent chez l'autre. Cela permet de leur apprendre à mettre des mots sur leurs ressentis et leurs émotions.

Les objectifs du programme In Vivo :

- Approfondir les connaissances sur le stress,
- Améliorer l'autorégulation en situation de stress,
- Acquérir des techniques permettant de gérer efficacement le stress,
- Développer l'utilisation de stratégies d'adaptation efficaces.

- **Le Crossfit**

Atelier mis en place et encadré par notre apprentie Monitrice Educatrice . Une séance de Crossfit, une fois par mois en partenariat avec la salle « Crossfit Nightwing » assurée par un coach sportif diplômé. Un groupe de 6 jeunes, accompagnés de 2 éducateurs.

Les objectifs sont :

- Gagner en estime de soi,
- S'intégrer à un groupe et se montrer bienveillant avec ses pairs,
- Se rendre compte de ses capacités physiques et psychiques,
- Sentir et contrôler son corps sur des mouvements fonctionnels,
- Prendre soin de soi.

- **La médiation animale**

Cette activité répond à une demande forte des jeunes accueillis, tant de l'ITEP que du SESSAD, elle est donc en augmentation en terme de temps dédiés.

Depuis 2 ans, l'activité médiation animale est animée par 3 professionnelles :

- Une enseignante de l'ITEP : L'enseignante fait de la médiation canine. Son chien d'assistance est présent en classe ainsi que sur l'Unité d'Enseignement. Si le temps le permet les jeunes et l'enseignante vont se balader. Depuis sa venue, les jeunes sont moins en conflit au sein de la classe, ils font attention à son bien-être, s'occupe de lui, le récompense. L'animal a permis certaines fois à éviter des crises ou de les faire redescendre plus vite. Les jeunes apprennent grâce à l'animal, le respect de l'autre, l'attente et l'affection que le chien leur réclame.
- Une éducatrice spécialisée de SESSAD : Sur l'année 2023, les vendredis après-midi et de façon hebdomadaire, cet atelier « médiation canine » a été proposé à un enfant de 9 ans dont les angoisses et les peurs entraînaient souvent des larmes et des cris de colère. Ayant participé l'année précédente à un atelier de mise à cheval adaptée, la posture de mal être de ce jeune induisait un comportement de fuite et de rupture de la relation chez le poney. L'atelier « médiation canine » a permis le travail sur les ressentis de ce jeune à travers l'effet miroir et lui a permis de s'épanouir dans un lieu et un moment sécurisé où il a pu de lui-même mettre des mots sur ses émotions.
- Une cheffe de service du DITEP : elle fait intervenir son chien sur des temps plus ponctuels, et sur des thématiques plus spécifiques. Par exemple, un groupe de jeunes du DITEP a bénéficié d'un atelier de prévention aux morsures de chiens, avec pour thématique principale : « comment aborder un chien qu'on ne connaît pas, les émotions du chien et la signification des signaux corporels ». Les jeunes se sont montrés attentifs et intéressés par ce sujet.

Au sein du DITEP, nous avons mis en place par ailleurs, en lien avec l'association « L'harmonie naturelle », un atelier autour de l'animal de petite taille (cochon d'inde, lapins) pour 3 jeunes accompagnés. Travailler avec cette association nous intéressait dans les aspects de médiation, de prendre soin, de portage et de canalisation des émotions.

Les objectifs visés pour les jeunes furent :

- Développement de la relation à l'autre de manière adaptée
- Favoriser l'apaisement, la détente
- Agir sur les tensions corporelles et la gestion des émotions
- Développer l'empathie via le prendre soin à l'animal

Les 3 jeunes ont bénéficié de 10 séances dans lesquelles chacun a pu prendre ce dont il avait besoin.

4.1.4 Les camps, les transferts, les activités et séjours extérieurs :

Ces séjours se sont situés dans la continuité de l'accompagnement éducatif du DITEP. A ce titre, ils ont fait l'objet d'une préparation avec les jeunes et leurs parents. Ils sont l'occasion de créer une rupture dans un

mode de relation établie. En permettant une approche différente, ils sont de nature à faire évoluer le travail pluridisciplinaire du DITEP.

Au cours de l'année 2023, les transferts ont été organisés pour l'ensemble des jeunes accueillis et au moins un séjour a été proposé aux 30 jeunes du service ITEP.

Chaque transfert a des objectifs de travail multiples à destination du public accueilli :

Pour exemple, les camps de pleine nature tels que la Via Ferrata en octobre ou le Canyoning en juin ont les objectifs suivants : Ils permettent de mettre en application tous les acquis de l'année, obtenus sur les séances d'escalade des mercredis après-midi dans un milieu totalement nouveau.

Les jeunes doivent s'adapter à l'environnement en s'appuyant sur les autres (jeunes et adultes) et se dépasser. Cela influence donc les dynamiques de groupe, favorise l'entraide, le respect de l'autre et l'intégration des consignes de sécurité. Il y a un travail important sur la gestion des émotions, la communication, l'acceptation des différences des autres dans un milieu où le risque existe.

Au travail cognitif s'ajoute le travail corporel. Savoir coordonner ses mouvements, gérer ses efforts, repérer ses forces et ses faiblesses, faire face aux souffrances liées à l'effort et savoir demander de l'aide.

A chaque camp une fiche est remplie par les jeunes, sous forme d'une évaluation journalière, à travers des critères de communication, de respect des autres, d'écoute, d'application des consignes et des acquis techniques liés aux activités.

A cela s'ajoute une sensibilisation à l'environnement et aux notions de plaisir, de valorisation d'avoir été capable de se dépasser, d'arriver en haut malgré la difficulté. Cette année, nous avons remis en place les compétitions escalade afin d'apporter un dynamisme fait de rencontres entre différents grimpeurs valides et en situation de handicap qui se retrouvent lors de ces compétitions adultes et enfants.

Camps Auvergne : Février 2023 :

Le transfert en montagne au mois de février qui avait pour but d'un point de vue éducatif et pédagogique de faire découvrir aux jeunes ce que l'on peut voir / faire à la montagne durant l'hiver grâce à des visites et des balades. Grâce à des sorties sportives et pédagogiques, nous avons travaillé autour de la compréhension et de l'observation. L'Auvergne, lieu dans lequel nous avons pu accompagner les jeunes autour de la vie quotidienne et le « faire ensemble », grâce à des activités tels que le Biathlon, ski de fond, raquettes et stage de survie en montagne.

St Lary : Février 2023 :

D'un point de vue éducatif et pédagogique les jeunes ont découvert la protection de l'environnement et ont pu profiter des bienfaits d'un séjour en montagne. Les jeunes ont également pu découvrir les sports d'hiver grâce à une sortie luge sur les pistes mais aussi au travers d'une balade découverte de la faune et la flore hivernale en raquettes. Ces ateliers ont pour objectif de mieux apprécier la montagne enneigée et de sensibiliser les enfants sur les risques inhérents à ce milieu.

Pendant ce séjour, nous avons visé deux axes de travail, la gestion des émotions et le vivre ensemble grâce aux activités de groupes prévues avec du partage et de l'entraide ainsi que créer des liens entre eux sur les temps de vie quotidienne (préparer le repas, proposer des temps de partage entre les activités).

Le transfert APLB : séjour inter-établissements de l'association

Du 17 au 20 juillet 2023 nous avons participé à l'aventuraïd des 80 ans de l'APLB. Les jeunes ont pu profiter de 4 jours d'activités dans une ambiance conviviale et ludique fondée sur la solidarité et la coopération ayant pour but la rencontre entre tous les établissements de l'association. Au programme, découverte des Pyrénées avec cani-rando, parapente et détente aux thermes. L'ensemble des jeunes ont pu nouer des relations amicales et de partage à travers ce projet fédérateur. Tout au long du séjour, les jeunes ont pu se sentir valorisés et encouragés par l'attribution de points qui ont permis à l'ITEP de l'Anguienne de gagner ce challenge. En 2024, c'est l'ITEP de l'Anguienne qui coordonnera un nouveau projet avec l'ensemble des établissements.

Séjour méditerranée : du 03 au 07 juillet 2023

Ce séjour avait pour objectif d'être à la fois ludique, sportif et culturel.

Au programme, découverte de Collioure ; ville mythique qui possède un riche patrimoine culturel et artistique. Nous parcourons ses rues colorées. Enfin un détour à Port Vendres ; lieu touristique d'exception grâce à ses paysages et ses criques. Nous avons assisté à l'arrivée des bateaux de pêche et le débarquement des poissons pour la criée. Nous avons souhaité faire découvrir aux jeunes le rafting. C'est aussi une manière de découvrir les différents paysages de la région.

Puis une visite au zoo de Sigean, une réserve africaine qui se dévoile en véhicule à travers les parcs de la brousse. C'est une manière amusante et pédagogique de parcourir un zoo.

A travers ce transfert, le respect de l'autre ; leurs capacités ont été sollicitées. Nous avons également travaillé sur la notion du plaisir ; d'harmonie, de bien-être à travers les échanges ; des temps de partage et le fait d'être ensemble.

Semaines d'activités :

Pendant les périodes de semaines d'activités, c'est-à-dire chaque première semaine des vacances scolaires où le DITEP est ouvert, nous avons organisé différentes activités proposées lors des vacances scolaires : repas extérieur, médiathèque, piscine, baignade à l'extérieur, terra aventura, vélo rail accrobranche...

Ces sorties sont préparées en amont avec les jeunes et ont pour objectif de respecter les potentialités ; les envies de chacun en incluant une dynamique de groupe.

Halloween

Lors de la semaine d'activité de la Toussaint, les pavillons ont été décorés puis nous avons organisé un repas Halloween, les jeunes ont confectionné des Muffins en lien avec le thème.

4.1.5 Le Pôle Thérapeutique

Il est important de signaler l'absence de médecin psychiatre et de médecin généraliste sur ce pôle. Afin de pallier ce manquement, une convention avec le secteur pédopsychiatrique de Camille Claudel a été signée pour répondre au mieux aux difficultés du public accueilli. Cependant, ce partenariat ne résout pas le problème de la responsabilité et de la coordination du projet de soin de l'établissement.

A l'heure actuelle, le pôle thérapeutique du DITEP est composé :

- d'une infirmière à 0.80 ETP,
- d'une psychomotricienne à temps plein,
- de 4 psychologues, toutes à temps partiels (de 0,20, 0,50, 0,60 et 0,80 ETP), dont 2 sur le service ITEP et 2 sur le service SESSAD.

Aujourd'hui, il nous semble que ce pôle soit particulièrement mal doté par rapport aux besoins grandissants du public accueilli. En effet, il est par exemple fréquent que les préconisations de suivi psychomoteur ne puissent être mise en œuvre faute de place. Ces différentes difficultés ont été soulignées à l'ARS dans le cadre d'un travail sur le passage en CPOM.

4.1.5.1 Le suivi infirmier

Activité médicale :

- Consultations avec les Médecins généralistes : du fait de l'absence de médecin généraliste dans l'institution, nous sommes en lien et nous faisons appel à différents médecins et également aux médecins traitants des jeunes pour le suivi de ceux-ci. Ces consultations ont pour objet des maladies et pathologies, certificats médicaux, vaccins...
- Soins à l'Infirmierie : de nombreux soins ont lieu, répartis entre soins pour plaies, contusions, brûlures, traumatismes, mais aussi prise de médicaments pour différents symptômes et pathologies. Les visites à l'Infirmierie sont souvent accompagnées d'un temps d'écoute et d'entretien avec le jeune ainsi que de conseils en matière de prévention.

Autres Activités :

- Traitements médicamenteux : les traitements sont préparés par l'infirmière ou les pharmacies et sont mis dans des piluliers. Elle les distribue dans les différents pavillons chaque lundi. Il y a eu une moyenne de 10 piluliers en service par semaine sur l'année. En septembre 2023, nous avons réactualisé la « procédure pour le traitement médicamenteux / sécurisation du circuit du médicament » (en lien avec l'arrêté du 6 avril 2011) avec réflexion sur une meilleure traçabilité de la distribution des médicaments et de leur circuit ce qui implique un émargement sur un cahier des éducateurs lorsqu'ils donnent les traitements.
- Rendez-vous et consultations à l'extérieur : psychiatre, dentiste, ophtalmologue, ORL, dermatologue, orthodontiste, chirurgien, radiographie, podologue, opticien, orthoptiste, bilan de santé. Il est à constater qu'il est de plus en plus difficile aujourd'hui d'obtenir des rendez-vous rapidement étant donné la « désertification » médicale.

- Gestion des médicaments, du matériel de soins et des trousseaux à pharmacie.
- Gestion des dossiers médicaux, tenue du registre d'infirmier
- Liaisons extérieures : l'infirmière est amenée à contacter les différents organismes de prévention, de soins ainsi que divers professionnels (infirmières des établissements scolaires et médico-sociaux, éducateurs, travailleurs sociaux, médecins, etc...) dans le cadre de recueil de renseignements médicaux concernant les jeunes ou pour des informations.

A souligner que cette année la file active de l'infirmier et le nombre de jeunes pris en charge ont légèrement augmenté en raison de la présence de l'infirmière 4 jours par semaine à partir du mois de septembre (au lieu de 2 auparavant). En définitive, nous constatons qu'au fil des années la prise en charge des jeunes accueillis au sein de l'ITEP est différente et évolue car ceux-ci présentent de plus en plus de problématiques, de troubles « psychiatriques » et du comportement. De fait, le rôle d'infirmière a changé (soins souvent sans gravité de type « bobologie » surtout pour des incidents entre jeunes voir vis-à-vis des professionnels) - posture différente lorsque nous prenons en charge un jeune avec notamment plus de « pédagogie » et de « psychologie » pour une meilleure approche et pour créer également une relation de confiance avec le jeune, et ainsi lui apporter la meilleure réponse en matière de santé...

4.1.5.2 Le suivi Psychomoteur

Le temps de présence de la psychomotricienne sur le DITEP se répartit entre les 2 services.

Eléments principaux de l'accompagnement psychomoteur 2023 au DITEP :

- 20 rencontres Famille dans le cadre du PPA,
- Accompagnement individuel : 19 jeunes accompagnés de façon hebdomadaire ou à la quinzaine
- Accompagnement groupal : 12 jeunes ont participé à 3 ateliers (relaxation, création, balnéo)
- Passation d'un bilan psychomoteur pour chaque nouvelle admission, à l'ITEP comme au SESSAD. Un bilan correspond à 2 h de passation. Passation en deux rencontres d'une heure chacune. Cotation et rédaction du bilan : 2 h30.

Organisation de l'accompagnement

La psychomotricité a pour enjeux majeurs, au sein de l'institution, de favoriser un apaisement corporel et relationnel, encourager le jeune à exprimer son monde interne au travers de mise en situation corporelle et motrice et l'aider à se construire une image positive de lui-même. Le maternage, le portage et l'accueil des émotions font partie intégrante des accompagnements afin d'aider le jeune à se construire et transformer la mise en acte par une mise en mots.

A l'issue des bilans psychomoteurs, une indication ou une absence d'indication est posée quant à la mise en place d'un accompagnement en psychomotricité. Les conclusions du bilan ainsi que le projet thérapeutique en psychomotricité sont transmises à la famille lors du projet personnalisé du jeune ou lors d'entretiens familiaux. L'accompagnement est alors préconisé en individuel, ou en groupe.

Un bilan d'évolution et des synthèses d'accompagnements sont régulièrement programmés afin d'évaluer les progrès et/ou de réajuster les objectifs de l'accompagnement (maintien, modification de la fréquence des rencontres ou arrêt de la préconisation).

L'Atelier relaxation

L'atelier est mené en coanimation avec la psychomotricienne et une enseignante de l'UE. Il se déroule dans la salle de psychomotricité, le mardi à 11h, durant 1 heure. Un temps de post groupe d'une demi-heure est consacré aux échanges cliniques et à la préparation de la séance suivante. L'atelier est composé d'un groupe fermé de 3 jeunes pour une période d'un trimestre. Le groupe change d'un trimestre à l'autre et en fonction des besoins des jeunes.

Grâce à une attention portée au corps et aux tensions qui le traverse, la relaxation permet d'amener le sujet vers cette distinction entre sensation, émotion et représentation, régulé dans la relation à l'autre.

Cette technique thérapeutique permet de rendre partageable et élaborable ce que le sujet n'est pas capable de mentaliser seul et qu'il nous montre au travers de son symptôme.

Par un relâchement des tensions corporelles, la relaxation réinstalle une relation de contenance qui faisait défaut, où le sujet peut se mettre à l'écoute de son corps, en prendre conscience, percevoir ses résistances et variations toniques dans un climat de confiance, de stimulation et d'apaisement.

Les perceptions du corps sont renforcées, les enveloppes consolidées. On observe alors une diminution de l'agressivité et de l'angoisse, une amélioration de l'écoute, de la concentration et l'accès à un mieux-être.

Les jeunes concernés seront ceux présentant un trouble de l'image du corps, un défaut de contenance et de fonction pare-excitatrice, un trouble du schéma corporel, un défaut de régulation tonico-émotionnelle, une

instabilité psychomotrice (agitation,...), des comportements hétéro et/ou auto-agressifs, un manque d'hygiène corporelle....

L'Atelier « Créé à toi...construit toi »

Cet atelier est coanimé avec une psychologue de l'itep et la psychomotricienne. Il est réparti sur l'année de manière hebdomadaire. Il se déroule autour de médiations différentes.

Ce projet est né du constat que les jeunes accueillis au sein du DITEP exprime souvent par l'agir leur état émotionnel et psychique. Le travail de la pensée, le passage par les mots et la symbolisation sont souvent difficiles. Par la découverte et l'expérimentation des différents médiateurs créatifs, l'activité créatrice, le « faire » ouvre vers la possibilité de s'exprimer d'une autre façon que par la parole ou par des passages à l'acte. Il s'agit ici de favoriser la symbolisation à partir de l'émergence d'une expression corporelle, artistique et relationnelle en passant par l'acte créateur. Au travers du processus créatif, différents éléments de l'histoire de vie du jeune pourront être abordés de manière indirecte.

Jeunes concernés : Faible estime de soi, passage à l'acte, des comportements hétéro et/ou auto-agressif, trouble de la représentation du corps, image du corps négative, manque de structuration spatio-temporelle, inhibition, manque de disponibilité psychique, trouble praxique,...

L'Atelier Balnéothérapie

Cet atelier est coanimé avec une éducatrice de l'hébergement et la psychomotricienne. Il est réparti sur l'année de manière hebdomadaire, pour deux binômes en alternance tous les quinze jours.

Ce projet est né de nos observations cliniques autour des besoins exprimés par les jeunes. Il nous est apparu intéressant de pouvoir aborder, par l'intermédiaire de l'eau, tous les aspects régressifs du développement d'un enfant, à savoir le portage, le maternage, les angoisses archaïques (chute, morcellement, non limites, cassure, explosion,), jusqu'à l'intégration d'une contenance corporelle et psychique afin de pouvoir se constituer des limites claires et rassurantes.

L'Atelier Accompagnement à la Vie Affective et Sexuelle (AVAS)

La psychomotricienne a suivi une formation, au cours de l'année 2021, avec le planning familial dans le but de pouvoir proposer un atelier pour aborder la vie affective et sexuelle auprès des jeunes du SESSAD et de l'ITEP. Ce projet de groupe de parole existe depuis 2022. Il a été proposé en 2023 à 4 jeunes garçons, sur 4 séances coanimées par une éducatrice de l'ITEP et la psychomotricienne du service.

Cet atelier est destiné à l'ensemble des jeunes accueillis afin d'aborder diverses questions sur la sexualité.

L'Atelier conte

Cet atelier est coanimé avec une psychologue de l'itep et la psychomotricienne. Il est réparti sur l'année de manière hebdomadaire. L'atelier conte est un outil thérapeutique, repérable par l'enfant, attractif, angoissant parfois, nécessairement constructif, mobilisant la parole, le corps, l'imaginaire dans un travail d'élaboration. Les contes représentent de précieux atouts pour permettre aux enfants de passer un cap difficile. Les rejouer dans un lieu dédié et accompagné par des professionnels permet notamment d'appréhender et d'apaiser certaines angoisses archaïques qui peuvent entraver le bon développement de l'enfant s'il ne parvient pas à les dépasser.

Le conte offre également un contenant de pensée aux angoisses vécues. Par ses métaphores, il aide à penser, à traduire des situations, des émotions, qui sont souvent difficiles à partager. Il leur permet ainsi de rentrer en contact avec ce qui se passe en eux et leur donne des pistes de conduite pour la résolution de leurs conflits internes.

Le conte a aussi une fonction maternante. La parole du conteur, sa voix, son regard peuvent devenir des éléments rassurants que va intérioriser l'enfant.

Enfin, l'atelier se déroulant en groupe, il permet également de définir une enveloppe limitante pour aménager un espace de pensée et de symbolisation. Il soutient aussi la socialisation de l'enfant dès son plus jeune âge.

4.1.5.3 Le suivi Psychologique

Ces professionnelles soutiennent l'expression des adolescents et leur élaboration psychique, notamment à l'occasion d'entretiens mais aussi à travers différents supports ou ateliers proposés. Elles adaptent le cadre et le lieu des séances en fonction des potentialités du jeune.

Les entretiens ont plusieurs objectifs :

- recueillir des éléments cliniques permettant une meilleure compréhension de chaque jeune, une analyse fine de sa problématique, notamment lors de l'admission. Ces informations permettent par la suite d'alimenter la réflexion institutionnelle concernant le jeune et son projet ;
- assurer un suivi régulier (hebdomadaire, bimensuel voire mensuel) au travers d'entretiens à visée thérapeutique dont l'orientation est déterminée par la nature de la demande initiale et les besoins repérés.

Les éducateurs référents des jeunes peuvent, au besoin être associés directement à ce travail ;
En fonction des besoins du jeune, la psychologue peut proposer pour l'accompagnement du jeune et/ou de sa famille :

- Un travail thérapeutique individuel régulier par l'intermédiaire
 - > Du jeu, dessin, peinture, livre (espace de créativité)
 - > De la parole (espace de symbolisation et de subjectivation)
 - > Du transfert (espace relationnel singulier dans lequel viennent se rejouer et se dépasser les traumatismes réels ou imaginaires).
- Des entretiens psychologiques ponctuels ou périodiques à visée de soutien et de réassurance.
- Des entretiens parentaux ou familiaux.

- répondre à une situation particulière ou à un évènement de vie à l'occasion de demandes ponctuelles émanant du jeune lui-même ou de l'équipe. Dans cette optique, cela vient soutenir l'action éducative et les accompagnements.

Une observation clinique est proposée en début d'accompagnement. Un bilan psychologique peut avoir lieu en cours de parcours, quand il s'agit d'évaluer l'évolution d'un usager et en particulier lorsqu'un questionnement intervient quant à sa réorientation.

Par ailleurs, les psychologues participent à l'animation ou la coanimation d'ateliers thérapeutiques proposés aux jeunes. En partant de leur centre d'intérêt et de leurs capacités, ces temps collectifs permettent de soutenir l'expression et de repérer les registres d'interactions.

Les familles (d'origine, recomposées ou non, mais aussi les familles d'accueil) sont associées au projet de soin proposé à leur enfant ou participent plus directement à la démarche, au travers d'entretiens réguliers. Les parents et l'enfant accueillis sont associés directement à l'élaboration du projet personnalisé du jeune, c'est l'occasion pour les différents référents de l'enfant de transmettre leurs observations et leurs propositions d'accompagnement.

Le DITEP de l'Anguienne axe son projet institutionnel vers toujours plus d'interdisciplinarité. Dans cette perspective les professionnels sont amenés à penser des pratiques communes.

Dimension institutionnelle du soin :

Dans un registre plus large, les psychologues participent à la dimension institutionnelle du soin :

- participation aux entretiens d'admissions ;
- participation aux réunions pluri professionnelles hebdomadaires ;
- élaboration pluri professionnelle des PPA et de suivis de PPA.

Le travail de collaboration à l'interne entre les psychologues et les autres professionnels a comme objectifs d'élaborer en équipe pluridisciplinaire la problématique des jeunes et de déterminer, en les associant, mais aussi en associant leurs familles, un projet personnalisé d'accompagnement (PPA) qui se veut évolutif et compatible avec leur handicap psychique.

En lien avec les éducateurs, les psychologues ont intensifié la collaboration avec le Centre Hospitalier Camille Claudel (UAOCC - Mikado – Agora - CREAHA...) dans un souci de répondre aux besoins de soins spécialisés, dont relèvent toujours plus les jeunes admis à l'ITEP de l'Anguienne.

En effet, qu'il s'agisse de recours à des hospitalisations à temps complet, à des centres d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP), les psychologues effectuent des liens téléphoniques réguliers avec les psychologues et les psychiatres. Elles font des points cliniques réguliers incluant les soignants de Mikado mais aussi du temps de synthèse élargie aux travailleurs sociaux et aux familles.

Au-delà des liens avec la psychiatrie et des structures rattachées aux handicaps, les psychologues sont amenées à être en liens réguliers avec d'autres partenaires dont l'ITEP de Douzat (appels téléphoniques si besoin + 2 rencontres annuelles entre psychologues et psychomotriciennes ont été systématisées), les CMPP, les SESSAD (ADAPEI, T2C), l'éducation nationale lors des équipes de suivi de scolarisation (ESS), les maisons d'enfants à caractère social (MECS) ou lieux de vie (Le Grand Breuil), l'aide sociale à l'enfance (l'ASE), les psychologues PJJ...etc.

Ecrits / professionnels : Chaque consultation enfants et parents, donne lieu à un compte rendu écrit accessible à l'ensemble des professionnels dans le cadre du dossier individuel de l'usager.

Toute démarche vers les partenaires est également consignée par écrit dans le DIU.

Les premières consultations en psychiatrie donnent lieu à un écrit systématique de présentation clinique de jeune, argumentant la nécessité d'une évaluation psychiatrique.

Les renouvellements MDPH nécessitent un bilan d'évolution écrit.

Chaque sortie d'un usager implique un bilan de fin de parcours écrit, parfois remis au jeune et adressé dans tous les cas à la MDPH.

Le temps de psychologue s'avère trop restreint pour répondre à tous les besoins des jeunes et de leurs familles :

- Entretiens trop espacés dans le temps.
- Ateliers thérapeutiques en nombre restreint.
- Supports spécifiques ne pouvant être proposés (ex : médiation animale).
- Echanges avec l'équipe pluridisciplinaire.
- Entretiens familiaux.

Voici quelques **ateliers thérapeutiques** proposés aux jeunes :

Vidéo débat est né en avril 2018 et perdure encore aujourd'hui.

Visionner un film, un court ou un long métrage ... échanger en groupe pendant et après coup, permet de vivre des ressentis, d'exprimer des émotions, et pourquoi pas, d'extérioriser là encore, des angoisses ou autres tensions internes.

Ce nouvel atelier a été coconstruit par une psychologue et une éducatrice et proposé à un groupe de 4 jeunes maximums.

« **Créer... à toi, construit toi !** » comme préalablement décrit, 2020 a été l'occasion de penser un nouvel atelier à visée thérapeutique coanimé par une des psychologues et la psychomotricienne.

En 2023, cet atelier a réuni selon les séances 2 ou 3 jeunes.

Supports utilisés : Les éléments de la nature, Carton, bois, bandes plâtrées, terre, torchis, peinture...etc

Les objectifs thérapeutiques sont les suivants : encourager les capacités à être en groupe, soutenir l'affirmation de soi et le processus adolescent, encourager une image positive de soi, étayer l'exploration sensori-motrice, mobiliser les capacités créatives et motrices, favoriser l'expression des émotions.

Atelier conte : une psychologue et la psychomotricienne ont construit un atelier groupe conte thérapeutique pour les enfants de 3 à 9 ans, présentant des difficultés de maturité psychoaffective, d'instabilité psychomotrice, d'abstraction et de symbolisation, de retard de langage oral ou écrit, de retard dans l'organisation graphique, des difficultés temporo-spatiales, de séparation, des difficultés relationnelles (inhibition ou des enfants exprimant une fantasmagorie pulsionnelle), des angoisses corporelles etc.

Cet atelier se veut ouvert, c'est-à-dire que des arrivées et des départs d'enfants sont possibles tout au long de l'année. Quatre jeunes ont bénéficié de cet atelier en 2023.

Enfin 2023 a vu comme prévu, l'ouverture d'une **salle d'apaisement**. Elle est utilisée par les jeunes qui manifestent un besoin d'isolement et de repos.

4.2 Les activités et ateliers spécifiques au service ITEP

Les jeunes du SESSAD bénéficient en effet que très ponctuellement de ces activités :

4.2.1 Pole Pédagogique : Les Classes

Répartition des élèves en 3 classes : les élèves sont regroupés selon leur pavillon.

Chaque élève est rattaché à un enseignant référent, en charge de s'assurer de son accompagnement personnalisé. Ainsi les trois enseignantes sont référentes d'un pavillon (Mme Ferrer : Pavillon Alizé, Mme Fernandes : Pavillon Autan, Mme Espinasse : Pavillon Zéphir,) afin que cela soit le plus repérant possible pour les jeunes accueillis.

L'emploi du temps de la semaine des classes se déroule selon les horaires suivants :

	Matin		Après-midi	
Lundi	10h – 10h50	11h – 11h50	13h30 – 14h30	14h45 – 15h45
Mardi	9h30 – 10h30	10h45 – 11h45	13h30 – 14h30	14h45 – 15h45
Mercredi	9h30 – 10h30	10h45 – 11h45		
Jeudi	9h30 – 10h30	10h45 – 11h45	13h30 – 14h30	14h45 – 15h45
Vendredi	9h30 – 10h30	10h45 – 11h45		

Une réunion d'organisation a lieu tous les lundis de 8h30 à 9h30 en présence des enseignants, des éducateurs techniques, d'une psychologue, de la psychomotricienne et d'un chef de service afin de finaliser l'emploi du temps de la semaine pour chaque jeune.

Des temps de préparation, de coordination et d'organisation sont par ailleurs accordés aux enseignantes les mardis, mercredis et vendredis matin de 9h à 9h30. Les lundis (9h30 – 10h) et jeudis matin (9h – 9h30) sont dédiés à un co-accueil des jeunes sur les pavillons.

Effectifs des classes :

Sur l'année 2023, 16 élèves qui ont été ou sont inscrits à l'ITEP étaient en inclusion scolaire en milieu ordinaire. Ils sont répartis dans les collèges et lycées d'Angoulême ou proche périphérie, de la 6ème au CAP, mais aussi dans des centres de formation tels que les MFR ou lycées professionnels. L'objectif de ces inclusions étant de valoriser leur potentiel d'apprentissage, de se réconcilier avec l'école et de vérifier leur capacité d'adaptation en milieu ordinaire.

Suivant leur temps de scolarité extérieure, les élèves bénéficient d'un suivi pédagogique mené par les enseignantes sur l'Unité d'Enseignement interne à l'établissement. Cet accompagnement sert de soutien pour les cours suivis en milieu scolaire ordinaire et pour travailler les matières manquantes dans leur temps d'inclusion. Cet accompagnement est bénéfique pour certains qui mettent à profit ce temps de soutien pour augmenter leur temps de scolarité extérieur. Pour d'autres, ce temps représente un lieu de décompression nécessaire où nous leur proposons différents supports afin de leur permettre de travailler leurs difficultés.

Les jeunes présents à temps complet sur l'Unité d'Enseignement de l'ITEP ont un emploi du temps adapté avec, suivant leur projet personnalisé, des temps de classe, d'activités physiques et sportives, d'ateliers, de stages, d'activités à visée soignante et pour les plus âgés (15-20ans) une participation au SIVA (confère page 8 ci-dessous). L'accompagnement pédagogique vise alors la consolidation et le maintien des connaissances, ainsi qu'une notion de préprofessionnalisation dans le cadre de mise en stage de découverte du monde professionnel.

Nous avons fait le constat les années précédentes de la difficulté à avoir accès à des places en inclusion en classe d'enseignement adapté (EGPA). Ce constat est toujours d'actualité pour l'année en cours, mais nous remarquons que les inclusions en milieu ordinaire (classes enseignement général) sont elles aussi impactées. Les orientations post sixième sont difficiles. L'IEN ASH doit être sollicité régulièrement afin de pouvoir débloquer certaines situations qui aboutissent souvent par un rejet de la future orientation du jeune.

Nous nous apercevons que ces non-inclusions sont un frein dans la progression des jeunes et du respect des projets personnalisés d'accompagnement (PPA).

D'autre part, nous souhaiterions mettre en place une Unité d'Enseignement Externalisée (U.E.E.) afin de permettre à 8-10 jeunes d'appréhender le milieu scolaire tout en restant accompagnés par les professionnels de l'ITEP. La demande est entendue par l'IEN ASH mais cela nécessite l'accord d'un principal et de la place disponible dans un collège du Grand Angoulême.

Passage d'examen en 2023 :

- 11 élèves ont obtenu le CFG
- 3 élèves ont obtenu le Diplôme National du Brevet
- Les épreuves de l'ASSR1 et ASSR2 ont été préparées et organisées au sein de l'ITEP. Tous les jeunes inscrits ont été admis.

Supports et sorties pédagogiques

- Depuis 4 ans, nous organisons les épreuves d'ASSR 1 et ASSR 2 au sein de l'ITEP. Les enseignantes en coordination avec l'équipe de direction ont à leur charge la préparation et l'organisation des épreuves. Dans ce sens, nous ne dépendons pas d'autres établissements pour cet examen. Un aménagement des épreuves peut être fait suivant les jeunes inscrits. Les épreuves sont demandées depuis une plateforme dédiée. Cette plateforme a été modifiée l'année précédente et facilite nettement l'organisation des épreuves et de la transmission des résultats. Les enseignantes n'ont plus à remplir les diplômes individuellement, la plateforme permet un autopostage en ligne.

- De nombreuses activités, en lien avec l'actualité charentaise (Le Festival de la BD d'Angoulême...) sont organisées chaque année. Cela permet en amont de travailler en mode projet avec les jeunes et d'aborder de nombreuses notions (français, mathématiques, sciences, histoire...) de manière plus concrète pour les jeunes.
- Partenariat avec Charente Nature : Depuis de nombreuses années, nous nous positionnons sur un programme éducatif en partenariat avec Charente Nature. Grand Angoulême finance ce projet. L'objectif de ce programme est notamment de travailler sur la biodiversité de la vallée de l'Anguienne, les données collectées étant transmises à l'Atlas de biodiversité communale de Grand Angoulême. Nous avons observé la diversité de la faune présente dans la vallée de l'Anguienne ainsi que dans le périmètre de l'ITEP. Les jeunes ont posé une caméra se déclenchant grâce au mouvement. La nuit, les visiteurs de l'ITEP sont à fourrure.

Projet pédagogique avec l'ITEP des 4 Fontaines

Comme depuis plusieurs années, nous poursuivons la correspondance avec l'ITEP des 4 Fontaines à Narbonne. L'objectif est d'enrichir nos échanges en évoquant nos différentes activités. Nous leur envoyons régulièrement notre « Gazette du DITEP » qu'ils ont accueilli très chaleureusement. Nous avons réalisé en 2023 une sortie de quelques jours à Narbonne pour nous rencontrer et partager différentes activités (mer, VTT, randonnées...).

4.2.2 Pole Pédagogique : Accompagnement préprofessionnel

4.2.2.1 L'Atelier interne à l'Unité d'Enseignement

Un atelier animé par un éducateur technique spécialisé regroupe 4 domaines d'activités techniques : mécanique, vélo, menuiserie et poterie.

Ces activités permettent aux jeunes de découvrir divers champs professionnels, mais aussi d'acquérir des compétences manuelles ainsi que les savoir-être nécessaires à une future intégration dans un domaine professionnel.

Presque tous les élèves de l'ITEP (qu'ils soient en inclusion ou non) sont concernés par ces activités atelier, mais selon les projets personnalisés, certains élèves fréquentent plus l'atelier que d'autres. Des jeunes du SESSAD y participent aussi ponctuellement.

Pour les élèves plutôt orientés vers l'inclusion en collège traditionnel (déjà en inclusion ou avec de grandes chances d'y aller), les activités atelier ont plus une résonance "cours de technologie" : il s'agit de leur proposer un environnement de travail alternatif par rapport à celui de la classe (tout en y retravaillant les notions abordées en classe, notamment en mathématiques et sciences).

Pour les élèves plus en difficulté scolaire et pour qui l'espoir d'une inclusion en milieu ordinaire est moindre, l'atelier représente plus un espace de préprofessionnalisation où les jeunes y apprendront les automatismes professionnels (tenue de travail, ponctualité, respect des consignes de travail, respect des règles de sécurité...). L'important est de consolider leurs acquis scolaires mais aussi, pour ces jeunes aux parcours scolaires douloureux, il convient de leur redonner confiance afin de les rassurer et leur donner la possibilité d'accéder au monde du travail plus sereinement (ces jeunes cherchent avant tout des réponses sur leur avenir professionnel).

Activité mécanique : Une convention existe avec la collaboration de CasseAuto3000 (Dignac) d'où l'on récupère des véhicules dépollués pour que les jeunes puissent les démonter et remonter afin d'acquérir les bases de la mécanique et ainsi avoir une meilleure idée du degré de difficulté que l'on peut rencontrer dans ce domaine.

Activité mécanique vélo : permet de prendre connaissance des différents éléments que l'on trouve sur un vélo, savoir réparer une chambre à air, régler les vitesses, changer les patins et tout ce qui touche à l'entretien du vélo en général. L'idée de cet atelier est d'accompagner les cyclistes pour qu'ils deviennent "vélo nomes" (souvent les vélos sont remisés dans un coin, du fait de problèmes techniques non pris en charge). Cet atelier a un grand succès auprès des jeunes : si certains étaient réticents à venir en atelier au début, grâce à cette activité, ils se sont impliqués et même progressés dans ce domaine.

Activité menuiserie : activité ayant du succès et fonctionnant très bien autant pour la réalisation de nichoirs à oiseaux, pour la gravure sur bois, pour la réalisation de sculptures, pour la fabrication de caisses à savon,

ou encore pour la rénovation de meubles (donnés par la suite à différentes associations comme les Restos du Cœur ou Emmaüs).

Activité poterie : atelier existant depuis mai 2017 en collaboration avec une éducatrice et l'éducateur technique. Celui-ci a suivi une formation en poterie, ce qui a permis de mieux appréhender et ainsi mieux transmettre aux jeunes des techniques de potier professionnel. Il s'agit là de toucher et malaxer la matière, de créer des objets et de pouvoir repartir chez soi avec son travail fini. La poterie est une source d'apaisement pour les jeunes, tout en canalisant leur énergie, en travaillant leur patience (3 semaines pour passer de la boule d'argile à l'objet finalisé) et leur motricité fine. Différentes techniques sont abordées dans le cadre de la réalisation de bols et de vases. Hormis le four, les élèves utilisent tout le matériel nécessaire à la réalisation du travail (sans contrainte d'âge).

4.2.2.2 Le Service d'Insertion à la Vie Active : SIVA

Atelier sur un site extérieur à l'Unité d'Enseignement

Le SIVA, animé par deux éducateurs techniques, constitue un terrain d'apprentissage régulier pour les élèves. Cet atelier permet une première approche adaptée du monde professionnel par le biais de fabrications diverses, notamment axées sur l'utilisation du bois.

L'évaluation hebdomadaire des jeunes sur des items reprenant savoirs, savoir-faire et savoir-être nécessaires à une insertion professionnelle, permettent aux jeunes d'appréhender et de travailler leurs difficultés, afin de s'orienter ensuite vers des stages extérieurs et ainsi mieux se projeter sur le chemin à parcourir.

En 2023, 11 jeunes de l'ITEP de plus de 15 ans ont bénéficié du SIVA de manière plus ou moins importante suivant leur projet professionnel.

Les points communs récurrents de ces jeunes sont qu'ils n'ont pas ou peu accès à l'inclusion scolaire, et que leur projet reste souvent peu investi et flou à leurs yeux.

Certains vont donc pouvoir commencer à intégrer des stages professionnels dans les domaines de leur choix (agriculture, espaces verts, déchetterie...), et d'autres, de plus en plus nombreux à en présenter le « profil », vont tenter des stages en ESAT et EA (Entreprise Adaptée).

Cette année des accompagnements vers des stages en ESAT (Yviers, Magnac...) , mais aussi vers des Entreprise Adaptée ont été réalisés.

- **Principales réalisations effectuées en 2023** :

- Démontage et évacuation de 4 abribus pour le Grand Angoulême,
- Fabrication et installation de 4 abribus pour le Grand Angoulême,
- Fabrication de 7 bancs pour le DITEP de Guron,
« *Platines de fixation 150x150mm (ép.5mm)*
Banc structure acier (Pieds en tube carré 80x80x2mm et barres de soutien 25x25mm avec traitement anti-rouille) et assise en bois raboté classe4 45x120mm »
- Rénovation d'un ancien presseur pour la MECS de Fissac.

Outre ces fabrications, les recherches et démarches amorcées l'année dernière semblent avoir porté leurs fruits.

Un nouveau marché est en cours d'officialisation avec la communauté d'agglomération du Grand Angoulême, concernant la fabrication d'au moins une dizaine d'abribus, mais aussi les réparations et les entretiens du parc d'abribus existant.

Ce marché représente une chance pour le SIVA, dans le sens où cette production demeure d'une part un excellent support de travail et d'apprentissage pour les jeunes accueillis, mais permettra d'autre part à l'atelier de fonctionner et aussi de prévoir d'autres sorties (Oléron juin 2023) et bons moments avec ces jeunes....

4.2.3 Pôle Educatif : fonctionnement des pavillons d'hébergement

Chaque pavillon / groupe accueille 10 jeunes de 12 à 20 ans. Pour assurer l'accueil des jeunes du lundi 8h00 au vendredi 12h00 en continu, il y a 3,5 Equivalents Temps Plein de personnel éducatif (diplômés Educateur Spécialisé ES ou Moniteur Educateur ME) et 1 Maitresse de Maison par pavillon.

2 surveillants de nuit accompagnant l'ensemble des internes sur les 3 pavillons complètent l'équipe.

Chacun des 3 pavillons, qui ont le nom d'un vent (l'ITEP ayant pour adresse le Chemin de Tous Vents) a ses spécificités. Chaque pavillon accueille une jeune fille et 9 garçons.

Sur le groupe d'Alizé :

Actuellement, 7 jeunes (dont une jeune fille) sont internes en séquentiel, les 3 autres sont demi-pensionnaires.

L'accueil en séquentiel et le nombre restreint de jeunes en internat permet d'individualiser les accompagnements.

Les objectifs du travail sur le groupe sont :

- Développer l'autonomie
- Acquérir de nouvelles compétences dans le quotidien (tâches ménagères, repas...)
- Travail sur la vie de groupe et le relationnel avec les pairs
- Travail sur la relation avec les adultes
- Développer des projets dans le quotidien
- Soutien à la scolarité et aux projets professionnels
- Soutien sur la mise en stage.

Le travail avec les jeunes évolue en permanence suivant leurs difficultés individuelles et la dynamique de groupe qui en découle.

Le positionnement éducatif est donc en constante évolution pour s'adapter au mieux aux besoins de chaque jeune accueilli. Cette prise en compte individuelle dans le collectif demande beaucoup de temps et mobilise l'ensemble des professionnels du pavillon.

Sur le groupe de l'Autan :

Groupe mixte en âge et en sexe (une fille) de 11 ans à 18 ans.

Nous travaillons en appui sur la vie quotidienne, la ritualisation des temps de journée, nous assurons un soutien à un projet de scolarisation (soutien scolaire si nécessaire, accompagnement – transport au collège...), au vivre ensemble avec des dimensions vers l'autonomie.

Pour les plus âgés, nous renforçons l'appui sur un projet scolaire ou préprofessionnel (apprentissage, MFR), sur une inscription dans la cité plus marquée par une autonomie sur l'extérieur.

En septembre 2023, 10 jeunes sont accueillis sur le pavillon : 2 jeunes sont scolarisés à temps plein au collège et 3 à temps partiel. 3 jeunes vont au SIVA régulièrement et 1 jeune est sur l'UE à temps plein.

Sur le groupe de Zéphir :

Nous avons constaté que l'accueil en internat à l'ITEP s'est modulé de plus en plus. Dans le cadre de la mise en place du DITEP, nous sommes susceptibles d'accueillir des jeunes du SESSAD sur l'ITEP en internat. Ainsi l'équipe du Zéphir accueille régulièrement des jeunes du Sessad en internat en plus de leurs jeunes habituellement accueillis. Cela nécessite une bonne coordination et adaptation entre l'ITEP et le SESSAD.

Le travail sur l'autonomie, la socialisation et l'épanouissement des jeunes a conduit à développer des rythmes, projets et accompagnements différents pour chaque jeune.

Organisation des réunions :

- Réunions pluridisciplinaires : Ces réunions le vendredi après-midi se déroulent en fonction d'un ordre du jour où les situations des jeunes sont évoquées avec une approche pluridisciplinaire. La dynamique et la cohésion de chaque service est prise en compte.
- Réunion de projet Personnalisée : Cette réunion, qui a généralement lieu en fin de journée le lundi ou le mardi, est l'occasion de construire avec les parents et le jeune un projet personnel avec des objectifs et des moyens.
- Réunion d'organisation : Tous les vendredis, chaque équipe pavillon a une réunion, un temps entre éducateurs. Un temps d'échanges basé sur l'organisationnel.
- Réunions des jeunes : La réunion des jeunes a lieu chaque semaine. Ces réunions sont riches en informations sur la façon dont est exercé l'apprentissage formel et informel de la citoyenneté (droit et devoirs, vivre ensemble, intégration de la loi...). C'est un temps d'écoute, de partage d'idées. Ces

réunions offrent aussi à chacun une autre manière de s'exprimer, de donner ses idées en prenant en compte la dimension du groupe à travers le respect.

- Analyse de la pratique : Chaque équipe pluridisciplinaire participe à l'analyse de la pratique une fois par mois sur un temps de 2 heures.

Fonctionnement des pavillons :

Chaque groupe a comme indiqué plus haut un référent scolaire attiré, ce qui permet une représentation plus claire pour les jeunes au sein de la structure. La dynamique est différente car elle oblige la prise en compte de tous dans leur fragilité, leur problématique et une vigilance particulière dans leurs interactions obligeant les plus grands à canaliser leur humeur et les plus jeunes à refréner leurs attitudes de « petits ».

Elle dynamise aussi autour des inclusions scolaires, stages, SIVA car chacun a un regard sur l'autre et cela permet une motivation supplémentaire à accéder à ce que l'autre a.

Si chaque pavillon compte 3,5 éducateurs pour assurer l'accompagnement de 10 jeunes (internes et demi-pensionnaires), chaque éducateur a la référence éducative en moyenne de trois jeunes. Dans le cadre de l'élaboration et de la mise en place du projet personnalisé du jeune, le rôle de l'éducateur référent est central, non seulement par la relation qu'il établit avec le jeune mais aussi avec l'ensemble des partenaires qui gravitent autour de la situation du jeune accueilli.

Le travail avec les familles se fait par le biais des appels téléphoniques, de la signature du projet personnalisé de leur enfant et en entretien avec la psychologue. Des rencontres avec les familles peuvent également avoir lieu à l'ITEP à la demande de cette dernière ou de l'établissement.

Ces différents entretiens avec les familles permettent de proposer un accompagnement dans sa globalité, de faire du lien et de les impliquer en tant qu'acteur à part entière. Cela permet également d'avoir une vision complète sur l'environnement du jeune et les dysfonctionnements qui peuvent survenir.

Nous remarquons que ce travail de partenariat est primordial mais aussi croissant. En effet, ces jeunes aux problématiques multiples doivent nous amener à mieux travailler ensemble pour construire l'accompagnement en termes de parcours et non de rupture.

Les partenaires privilégiés de l'éducateur sont le jeune, sa famille, la Maison Départementale des Personnes Handicapées, l'Education Nationale, les services de Pédopsychiatrie de Camille Claudel, l'Aide Sociale à l'Enfance.

En outre, l'accompagnement éducatif au sein d'un collectif, s'efforce de s'adapter au plus près des problématiques des jeunes et de leurs troubles psychiques et s'appuie sur de multiples supports d'activités.

L'accompagnement éducatif prend notamment appui sur la vie quotidienne et sur des ateliers-activités (le mercredi après-midi ou après le goûter) afin d'aider le jeune à grandir et vivre en collectivité.

Des repères sur le « vivre ensemble » sont intégrés petit à petit. Cet accompagnement travaille aussi sur des repères de temps dans la journée et dans la semaine. Plus les usagers sont jeunes, plus l'accompagnement éducatif s'appuie sur de la ritualisation. En grandissant, le travail sur la gestion autonome de son temps et de ses déplacements va prendre plus de place.

L'accompagnement éducatif s'articule également autour de la notion de socialisation et les relations à autrui dans le cadre d'un collectif de pré-adolescents, d'adolescents ou de jeunes adultes. L'apprentissage et la prise en compte de soi-même, l'ouverture vers l'extérieur, le soutien des potentialités intellectuelles, la sensibilisation et l'accès à la culture, le soutien scolaire et la découverte professionnelle sont les fondements des objectifs éducatifs.

4.2.4 Pôle Educatif : autres activités proposées

L'accompagnement éducatif s'appuie aussi sur les moyens suivants :

- L'activité culturelle

En 2023, L'ITEP de l'ANGUIENNE a poursuivi son ouverture culturelle par le biais de sorties régulières au Théâtre d'Angoulême.

Ce projet est mis en place par deux éducatrices et soutenu dans sa réalisation par l'ensemble des professionnels des hébergements et de l'unité d'enseignement.

L'objectif étant de permettre à chacun d'accéder à la pensée, l'imaginaire mais aussi d'intégrer la vie culturelle de la cité et de se faire plaisir.

- Les jeux

Les jeux de société restent un support important pour apprendre le vivre ensemble. Sur le pavillon de l'Autan tous les mardis soir, la soirée s'organise autour d'un jeu. C'est un temps ludique qui a pour but l'échange, la solidarité et où le côté convivial doit prendre du sens.

- Des activités ponctuelles de soirée variées

Des activités de soirée diverses et variées, tels que l'atelier mosaïque pour travailler sur la concentration, la dextérité, l'imagination et la créativité, ou encore le sport moment récréatif et convivial.

La soirée du jeudi est régulièrement consacrée à un film choisi en amont.

- L'Atelier restos du cœur

L'association des Restos de Charente comporte 16 centres de distribution qui couvrent l'ensemble du département. Le DITEP a établi depuis de nombreuses années un partenariat étroit avec le centre de distribution du Gond-Pontouvre, les jeunes y sont reconnus comme une aide précieuse et sont totalement intégrés dans le fonctionnement du centre.

Nous y allons avec un groupe de 2 à 4 jeunes tous les mardis matin afin de prêter « main forte » aux bénévoles dans la gestion des stocks. Il s'agit de réceptionner les vivres via les camions (manutention) et de les classer et ranger afin d'optimiser la distribution aux bénéficiaires. Mais il s'agit également de créer du lien avec l'équipe bénévole.

4 jeunes ont participé sur l'année 2023. Les objectifs de cet atelier pour les jeunes de l'ITEP sont les suivants :

- Inscire les jeunes dans une action de bénévolat et de dynamique « d'être au service »
- Favoriser l'ouverture vers l'extérieur.
- Faire partager aux jeunes une action à haute valeur humaine.
- Créer du lien avec des adultes différents du cercle familial et de celui de l'école / de l'ITEP.
- Respect des consignes de travail.
- Respect de la charte des restos du cœur.

- L'activité balnéothérapie

L'activité balnéothérapie (2 jeunes) avec une éducatrice et la psychomotricienne du DITEP a lieu les mardis matins de 10h30 à 12h15. Les objectifs de l'atelier sont :

- Découverte et exploration de son corps dans l'eau
- Encourager le mouvement, l'expression et la relation (jeux d'intégration)
- Favoriser les ressentis de portage et de maternage
- Apaiser les angoisses corporelles
- Soutenir l'intégration des limites.

- Atelier Je d'écriture

Cet atelier a pour but de promouvoir l'expression en passant par l'écrit au travers d'une multitude de jeux et d'exercices qui amènent les participants à jouer avec les mots pour exprimer leurs maux. L'un des objectifs sous-jacents est de rendre l'écriture accessible et ludique alors que celle-ci est souvent vécue comme une contrainte en lien avec le monde scolaire tout en développant la créativité et l'imaginaire.

Cinq jeunes ont bénéficié de cet espace en 2023.

4.2 Les activités et ateliers spécifiques au service ambulatoire SESSAD

4.2.1 Le fonctionnement général du SESSAD

L'année 2023 au SESSAD a privilégié en grande majorité les accompagnements individuels des jeunes à travers :

- la recherche de stages et une professionnalisation pour deux jeunes en MFR et à l'E2C tout en maintenant du lien avec les établissements de formation respectifs
- des séances où étaient travaillées l'émergence de la parole et la mise en mot des émotions.

- des interventions dans les écoles pour apaiser le climat entre le jeune et le groupe classe et soutenir le professionnel pédagogique face à la problématique du jeune.
- les liens avec les différents partenaires
- un lien régulier avec les familles

La priorité de ces actions a pour objectif de maintenir le jeune dans un système scolaire ordinaire autant que faire ce peut et accompagner l'usager dans son épanouissement personnel.

4.2.2 Les activités proposées

Pour soutenir les actions individuelles du SESSAD, des ateliers ont été proposés à différents jeunes comme :

- Atelier nature/poney

Sur l'année 2023, deux jeunes ont participé à un atelier nature/poney alliant la relation à l'animal et la découverte d'éléments insolites dans la nature de façon hebdomadaire. L'objectif de ces séances était de développer et prendre conscience des différents sens : développer l'observation des couleurs et des éléments, apprendre à toucher les éléments et faire part de son ressenti, reconnaître des odeurs et reconnaître les différents bruits émanant de la nature. Le travail de la relation à l'autre était bien présent avec l'obligation pour chacun de respecter l'espace de l'autre et surtout son ressenti. A cette découverte nature, l'éducatrice du SESSAD a utilisé le poney comme médiateur dans cette découverte et réceptacle de toutes les émotions.

- Atelier jardin au SESSAD

Sur l'année 2023, deux jeunes ont participé à l'atelier jardin avec pour objectif de remettre en état un lieu utilisé par d'autres jeunes les années précédentes et y faire pousser des légumes selon les envies des jeunes. Les fèves, les petits pois, les tomates cerise ont été source de partage sur un séjour auquel un jardinier a participé ou dans les familles respectives. Cet atelier avait lieu le mardi matin avec des jeunes qui ont découvert la nature et travaillés l'attente pour récolter le fruit de leur travail. La gestion de la frustration, le partage des émotions, l'éveil des sens sont autant d'objectifs qui ont été travaillés avec l'aide de ce support sur toute l'année scolaire.

- Atelier équestre 2023

Le SESSAD et l'ITEP, à travers une collaboration de plusieurs années, a fait le choix, entre autres, de l'utilisation du support animal. « La pratique de l'équitation adaptée consiste à faire intervenir un cheval/poney soigneusement sélectionné, encadré par un professionnel diplômé, auprès de plusieurs jeunes dont les besoins ont été préalablement repérés en équipe, afin de susciter des réactions favorisant leur potentiel cognitif, psychologique, physique ou social ». L'atelier équestre adapté du Ditep de l'Anguienne s'est déroulé toute l'année 2023 de façon hebdomadaire (hors vacances scolaires) avec le même groupe de cavaliers. La régularité des séances a été nécessaire pour permettre un investissement et une évolution chez les jeunes. Cet atelier a accueilli 5 jeunes sur toute l'année scolaire, encadrés par l'éducatrice du SESSAD et le professeur de sport de l'ITEP. Les notions comme l'estime de soi, la régression, le lâcher prise, l'autonomie, la relation à l'autre ont été travaillées dans un cadre sécurisant et bien repéré. Dans tous les cas, l'animal a fait tiers dans la relation et a permis un décalage dans la communication. L'utilisation de la médiation équine a été une aide dans la relation au jeune. Elle a permis d'amener du sens à la parole de l'adulte auprès du jeune et l'a amené à prendre conscience de son état intérieur et d'y mettre des mots.

- Atelier pêche 2023

L'atelier pêche a perduré en 2023 de façon hebdomadaire, toujours en co-animation entre une éducatrice du SESSAD et le professeur de sport de l'ITEP. Cet atelier a été proposé à 4 jeunes dans le cadre du DITEP avec pour but de leurs faire apprécier le calme et les bruits de la nature, ainsi que le respect du matériel et des règles du groupe. La découverte, l'entraide et les relations aux autres sont les axes principaux travaillés auprès des jeunes de ce groupe. En finalité de cet atelier qui se déroule en année scolaire, il a été proposé aux 4 pêcheurs de participer à un séjour « pêche » en juin 2023 à l'île d'Oléron où chacun a été immergé en milieu naturel. Seul trois pêcheurs seront présents sur ce séjour. Un jeune aura découvert « la mer », lieu qu'il ne connaissait pas. Le groupe dans son ensemble se sera familiarisé avec de nouvelles techniques de pêche comme la pêche aux crabes, aux palourdes, à la seiche et aux éperlans. La vie collective hors de leurs quotidiens permet d'évaluer tout le travail de l'année et de cibler d'autres objectifs de travail pour les années à venir.

4.2.3 Les transferts et sorties spécifiquement organisés pour les jeunes du SESSAD

Camp Mortagne/gironde

Durant les vacances de Pâques, un camp Sessad avec 4 jeunes a été organisé. Les objectifs étaient de permettre à ces jeunes de sortir de leur quotidien et le vivre ensemble avec le partage des tâches : repas, vaisselle, rangement.

Les activités : Nous avons commencé par un Terra Aventura pour créer une cohésion de groupe en arrivant sur le lieu d'hébergement. Le lendemain, nous avons fait un escape game au cœur de la ville de Vaux/Mer et enfin une activité char à voile.

Sortie : Château des énigmes

En juillet 2023, une sortie avec 4 jeunes du Sessad au Château des énigmes à PONS avec 2 éducateurs et une psychologue a été organisée.

Là encore, l'objectif était le partage sur une activité de réflexion. La dynamique était intéressante ainsi que les interactions entre professionnels et jeunes.

5) Les temps forts de l'année

Comme chaque année, nous accueillons beaucoup de nouveaux jeunes à la rentrée scolaire, les 2 journées de rentrée scolaire furent constituées d'un partage festif autour d'un buffet sur chaque pavillon et de nombreux jeux permettant aux jeunes et aux professionnels de faire connaissance.

Comme chaque année, 2 réunions institutionnelles, regroupant l'ensemble des professionnels du DITEP, ont eu lieu, notamment pour faire le point avec l'ensemble des professionnels sur l'année écoulée et préparer la rentrée suivante.

Repas de Noël :

Un spectacle de fin d'année a eu lieu sur le DITEP. Après le concert, les festivités ont continué autour de trois repas de Noël organisés dans chacun des pavillons de l'ITEP, avec la participation des jeunes (dont ceux du SESSAD accueillis en internat) pour la décoration du pavillon et le repas. Nous leur avons remis de petits cadeaux en présence de leurs invités (directeur, chef de service, enseignants).

Fête de fin d'année scolaire en juin 2023 :

Sous le pilotage des professionnels éducatifs et pédagogiques, un spectacle de fin d'année, regroupant une quinzaine de jeunes, a eu lieu : danse, théâtre... Une cinquantaine de spectateurs étaient présents. Les jeunes y ont pris du plaisir et cette journée s'est terminée par un goûter.

L'éducation physique et sportive, c'est aussi la participation à des journées « spéciales » sur une activité spécifique, et la participation à des transferts, qui sont la finalité de certains projets à l'année :

- 18 janvier 2023 : Championnat régional de tennis de table à Naintré (nos 4 participants sont médaillés d'or).
- 22 février : participation au challenge des cagouilles (tennis de table).
- 26 avril : journée découverte du rugby à Cognac
- 05/08 juin : Camp pêche à Oléron
- 26/30 juin : Camp canyon en sierra de guara.
- Sortie au Matmut de bordeaux pour un match de coupe du monde de rugby
- 4 octobre : journée initiation rugby à Cognac.
- 18 octobre : Challenge des cagouilles (tennis de table) à Châteaubernard
- 29 Novembre : championnat départemental de pétanque à St Yrieix (deux plus hautes marches du podium).
- 6 décembre : Challenge des cagouilles (tennis de table) à Châteaubernard.

6) Point sur la démarche d'amélioration continue

Le DITEP de l'Anguienne est en conformité avec l'ensemble des outils de la loi 2002.2 notamment au niveau du contrat de séjour, du projet personnalisé, du livret d'accueil, de la charte des droits et libertés de la personne accueillie mais il nous reste à améliorer la question de la participation des familles à la vie de l'établissement.

Il reste difficile de mobiliser les parents et les usagers autour du CVS et de la vie de l'établissement, cela s'explique en partie au regard du public accueilli et de la relation créée avec les familles. C'est pourquoi, d'autres formes de participation ont été expérimentées, sans forcément plus de réussites :

Suite aux éléments ressortis de l'évaluation interne de l'ITEP de l'Anguienne qui a été finalisée en décembre 2018, un plan d'action à un an, deux-trois ans et cinq ans fut réalisé. Pour contrôler l'avancement et la réalisation des actions, un retro planning a été mis en place début 2020 via un COPIL qualité, qui se réunit tous les trimestres.

En 2023, la thématique de plusieurs RBPP ont été utilisées dès que nécessaire, y compris des RBPP indirectement liées au public accueilli.

Dans le cadre de la mise en place du DITEP, la réécriture du Projet d'Etablissement, commun à l'ITEP et au SESSAD, sans faire disparaître les spécificités de chaque service, a été entamée fin 2022, autour principalement de la mise en place du DITEP : relecture de la mise en place à ce jour, harmonisation et définition des priorités pour les 5 ans à venir. Cette réécriture se finalisera courant 2024, en lien avec l'absence durable courant 2023 d'une cheffe de service qu'il fut difficile à remplacer.

7) Les partenaires

Outre les partenaires habituels, indispensables au fonctionnement : collèges et lycées, MDS, PJJ, Secteur pédopsychiatrique, brigade des mineurs, un certain nombre de conventions de partenariat ont été reconduites en 2023 :

- La NEF
- Auto casse 3000
- Professionnels de santé paramédicaux : orthophoniste, ergothérapeute...
- Théâtre d'Angoulême
- Protection Animale 16
- Mairies d'Angoulême, de Mornac...
- Centre équestre des Eaux Claires de Puymoyen
- Université du Québec
- Charente Nature
- Piscine Nautilus
- Chambre des métiers et de l'industrie
- Club de Ping-Pong du TTGF
- Comité Départemental Sport Adapté Charente

Concernant les **Partenaires scolaires**, essentiels au regard de notre mission, nous sommes en lien : notamment avec :

- Collège René Cassin à Gond-Pontouvre.
- Collège Pierre Bodet à Angoulême.
- Collège Anatole France à Angoulême
- Collège Romain Rolland à Soyaux.
- Collège Pierre Mendès France à Soyaux.
- Collège Louis Pasteur à Chasseneuil
- Collège de Montemboeuf
- Collège Jules Verne
- Collège de La Couronne
- Lycée Professionnel Jean Albert Grégoire à Soyaux
- Lycée Professionnel Charles de Coulomb à Angoulême
- MFR Sud Charente
- CFA de Chasseneuil
- Lycée de l'Oisellerie
- Lycée de Sillac

8) Les projets en cours

- Finaliser la réécriture du projet d'établissement
- Poursuivre la recherche de faire participer encore et toujours plus les jeunes et leurs familles dans la vie de l'établissement, via la CVS notamment.
- Au travers des échanges que nous avons avec d'autres DITEP en France lors des journées de l'Association des DITEP et de leurs Réseaux (AIRe), les dernières en décembre 2023 à Nancy, nous constatons que nous avons bien avancé dans le fonctionnement en DITEP. Nous devons à travers la réécriture du projet d'établissement poursuivre sa mise en place, en se basant sur les formes organisationnelles repérées, dépassant la logique des établissements et services dédiés.

9) La gestion des Ressources Humaines de l'établissement

a. **Formation du Personnel en 2023, ensemble du DITEP :**

- Journées de l'AIRe : 3 jours : 3 professionnels formés
- Formation incendie : ½ journée : ensemble des professionnels formés
- Formation Tuteur : 6 jours : 2 professionnels formés
- Formation Maître d'Apprentissage : 6 jours : 2 professionnels formés
- Formation travail en hauteur et port du harnais : 1, l'agent de maintenance
- Caces chariot élévateur (pour entretien du gymnase et du mur d'escalade) : 1, l'agent de maintenance
- 6 représentants du personnel formés à une formation HSCT de 5 jours pour 4 élus et de 3 jours pour 2 élus expérimentés (déjà présents au précédent mandat) fin 2023 – début 2024.

b. **Les mouvements de personnel :**

5 ans après le dernier changement important, il fut acté en accord avec les élus CSSCT un changement de 1 à 2 professionnels éducatifs par pavillon d'hébergement à la rentrée de août 2023, pour impulser une nouvelle dynamique et relancer/redonner du sens à l'accompagnement des jeunes.

c. **Les stagiaires et apprentis**

Nous avons accueilli de nombreux stagiaires dont 2 rémunérées.
Depuis septembre 2022, nous accueillons 3 apprenties, 2 en formation ES et 1 en formation ME

d. **Absences du personnel :**

Hors formations et congés payés.

Remplacement 9 mois d'une maîtresse de maison par une personne en intérim.
Cette maîtresse de maison titulaire a repris depuis à temps partiel.

A noter l'absence cumulée de 6 mois de psychologue, et de 4 mois de chef de service. Avec l'incapacité de procéder au remplacement de cette psychologue (aucune candidature à l'offre emploi proposée), un certain nombre de séances psychologue n'ont pas été effectuées au détriment des jeunes accompagnés.

9 accidents du travail.

56 jours d'arrêts pour accident du travail, 3 salariés concernés, sont recensés. Au regard du public accueilli, nous regrettons d'avoir comme chaque année de nombreux accidents du travail liés directement au profil des jeunes accueillis, en particulier violence physique sur professionnel, heureusement peu conduisent à des arrêts pour accidents du travail.

10) Les faits marquants de l'année

La Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité

Le Comité Qualité, composé d'une équipe pluridisciplinaire, se réunit tous les trimestres environ.

Les priorités définies depuis l'évaluation interne sont suivies dans la durée.

En parallèle, nous devons continuer à optimiser la mise en œuvre des droits des usagers et la réflexion éthique au sein du DITEP, mieux communiquer et accompagner les fins d'accompagnements et passages de relais, tout comme le suivi des 3 ans.

L'année 2023 fut la première année de mise en place opérationnelle du CPOM.

11) Les perspectives et projets à venir, conclusion

La réécriture du Projet d'Etablissement est prévue d'être finalisée courant 2024, en cours de rédaction après de nombreux temps d'échange et de réflexion courant 2023.

L'ensemble des professionnels ont déjà participé à la démarche, tout comme les représentants des familles au CVS et de manière plus large via un questionnaire l'ensemble des familles.

L'encadrement de l'établissement, directeur et chefs de service éducatifs, doit porter une attention particulière à l'accompagnement des changements de pratiques pour les professionnels. En effet, la mise en place du DITEP implique de nouvelles pratiques, de former les acteurs, de leur donner du temps pour apprendre à travailler autrement, à s'organiser collectivement.

La poursuite du travail partenariat du DITEP et de la mise en place effective d'une Unité d'Enseignement Externalisée, doit se poursuivre.

La recherche du sens de notre travail et de notre action auprès des jeunes, et la Qualité de Vie au Travail pour les professionnels restent essentielles pour l'encadrement.

3- S.A.H – C.H.R.S (Angoulême - 16)

1) Présentation de l'établissement

Le SAH, établissement de l'Association Père Le BIDEAU, rattaché à la Maison Jean-Baptiste, s'appuie sur les valeurs de l'association (laïcité, respect des opinions et des convictions personnelles) pour accueillir un public le plus souvent en situation de précarité matérielle, d'isolement familial et social.

Depuis janvier 2023, les bureaux du SAH se situent au 40 chemin de la Jaufertie à Soyaux (16). Le SAH possède également deux salles à proximité des anciens locaux à Angoulême permettant d'effectuer des rencontres parents-enfants, ainsi qu'une maison dédiée à l'accueil des auteurs de violences conjugales évincés du domicile, à la suite d'une décision judiciaire.

Le SAH est habilité et conventionné d'une part, par le ministère de la Justice et d'autre part, par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP).

Depuis le milieu d'année 2016, le Conseil Départemental mandate le SAH pour deux missions : la mise en œuvre des visites médiatisées ordonnées par le juge des enfants et l'évaluation de la minorité et de l'isolement des migrants non accompagnés arrivés sur le territoire.

Depuis 2017, une convention a été signée entre le SPIP et le SAH pour accompagner des détenus dans le cadre d'un aménagement de peine dans le cadre du placement Extérieur.

Par convention signée en novembre 2020, le SAH possède un espace de rencontre qui permet d'assurer le droit et le devoir de relation parents/enfants, mesures ordonnées par le juge aux affaires familiales.

Depuis 2021, le SAH représente l'antenne locale de la Charente du Centre de Prise en Charge des Auteurs de Violence Conjugale (CPCA) Nord Nouvelle Aquitaine dont l'ARSL (Association de Réinsertion Sociale du Limousin) à Limoges est le porteur national.

Nom : **S.A.H. Service Accueil et Hébergement**

Date de Création : 1982

N° Siret : 775563 190 00484

Adresse : 40 chemin de la Jaufertie
16800 SOYAUX

Coordonnées : ☎ 05.45.92.92.01.
06.70.72.99.39 / 06.40.38.05.23

💻 direction@mjb16.aplb.fr

💻 directionadj@mjb16.aplb.fr

Les activités du Service :

- Des missions socio-judiciaires au pénal et au civil.
- Un CHRS diffus de 17 places
- Des visites médiatisées
- Des aménagements de peines
- Des évaluations MNA
- Un espace rencontre
- Une antenne locale du Centre de Prise en Charge des auteurs de Violences Conjugales Nord-Nouvelle-Aquitaine.

Son équipe de 13 salariés (encadrement, travailleurs sociaux, psychologue, secrétariat), accueille et accompagne, les personnes seules après et/ou pendant leur temps d'incarcération, dans le cadre des obligations judiciaires avant jugement (présentiel) et dans le cadre d'une prise en charge relationnelle du lien parent/enfant.

Le SAH travaille en collaboration avec de nombreux partenaires dans les domaines administratifs, de la santé, de la réinsertion professionnelle et sociale, de la probation et de la protection de l'enfance.

Que ce soit sous la contrainte judiciaire ou non, les accompagnements sont basés sur la mise en place d'une relation de confiance et de la prise en compte de la parole de l'autre, premier outil d'interaction. C'est en s'appuyant sur cette relation que les projets des personnes se construisent et se mettent en œuvre.

Les termes clés de ces missions sont :

- ✓ **Accueillir** en toute neutralité quelle que soit la situation présente ou passée de la personne.
- ✓ **Héberger** si nécessaire pour un temps, pour donner à la personne un lieu de transition avant sa prise d'autonomie.
- ✓ **Accompagner** la personne dans ses démarches d'insertion, mais aussi dans une réflexion autour des actes posés.
- ✓ **Restaurer** la confiance en soi, la citoyenneté de la personne, mais aussi les relations familiales dans un cadre protégé

Présentation des Missions du S.A.H

	Mesures judiciaires pénales	Mesures judiciaires Civiles	Protection de l'enfance	Hébergement
Autorité financière	Ministère de la justice	CAF, DDETSPP, CD, MSA, Ministère de la justice	Conseil Départemental de la Charente	DDETSPP DISP
Autorité mandante	Procureur de la République et Parquet, Juge des Libertés et de la Détention, Juge d'Instruction	Juge aux Affaires Familiales	Juge des Enfants (VM)	Juge d'Application des Peines
Missions	<ul style="list-style-type: none"> ☛ Enquête sociale rapide dans le cadre de la permanence d'orientation pénale du Parquet <ul style="list-style-type: none"> ☛ Médiation pénale ☛ Stage de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants ☛ Enquête de personnalité dans le cadre de procédures criminelles <ul style="list-style-type: none"> ☛ Contrôles judiciaires socio-éducatifs présentenciels pour les auteurs de violences conjugales et autres types d'infractions. <p>Dans ce cadre, un hébergement collectif de 3 places permet d'accueillir des personnes soumises à la mesure de CJSE avec hébergement « le Pas Lié » à la suite d'une éviction ordonnée par le magistrat.</p> <ul style="list-style-type: none"> ☛ Mesures alternatives aux poursuites, classement sous conditions avec orientation vers une structure sanitaire, sociale ou de soins dans le cadre du Centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales. 	<ul style="list-style-type: none"> ☛ Espace de rencontre en lieu neutre permettant d'assurer les droits et devoirs des relations familiales du parent non hébergeant avec son/ses enfants(s). ☛ Enquête sociale ☛ Audition de l'enfant ☛ Expertise psychologique 	<ul style="list-style-type: none"> ☛ Evaluation de l'âge, de la minorité et de l'isolement des personnes arrivants sur le territoire français et se déclarant mineures. ☛ Visites médiatisées entre un/des parent(s) et leur(s) enfants dans un cadre judiciaire 	<ul style="list-style-type: none"> ☛ Accompagnement social global et individuel des personnes sortantes d'établissement pénitentiaire priorisant les personnes soumises à une longue peine. 17 places ☛ Accompagnement socio-judiciaire permettant d'éviter ou de raccourcir la détention (Placement Extérieur).

Dans le cadre du CPCA (financement par subvention) nous accompagnons des personnes à risque de violences situationnelles au sein du couple, soit à la demande spontanée de la personne soit orientée par un partenaire.
 Une mesure préventive dans le cadre de la lutte contre les violences conjugales et complémentaires aux mesures judiciaires.

A la lecture de ce schéma, nous constatons qu'à ce jour les activités s'organisent en plusieurs pôles en matière d'activités et de financements.

2) LE CHRS (CENTRE D'HEBERGEMENT ET DE REINSERTION SOCIALE)

L'activité de l'année et le public accueilli

Les notions d'exclusion et de marginalisation sont des sujets de société souvent évoqués, alors que les personnes sortant de détention ou sous-main de justice sont trop peu citées comme référents à cette situation.

Après avoir purgé leur peine ou pendant le déroulement de leur peine, même s'il ne s'agit pas d'une privation de liberté, les personnes concernées vivent le plus souvent en marge de notre société.

Après une incarcération, une personne a perdu ses repères, son emploi, les liens avec sa famille et ses amis. C'est ce travail de restauration et de réinsertion que nous accompagnons au sein du **CHRS**.

Le nombre d'accueil varie en fonction des problématiques des personnes accueillies. En général, les personnes accueillies peuvent retrouver un logement autonome dans un délai de 9 à 12 mois. Si précédemment, nous nous confrontons aux problématiques des jeunes majeurs, en rupture familiale, sans ressource ni droit au RSA, force est de constater que le public accueilli se fait plus âgé.

En outre, les jeunes sont souvent soumis à des peines plus courtes, aménagées de manière à ne pas provoquer de désinsertion (bien entendu cela en fonction de la nature de l'infraction commise).

Le public âgé, quant à lui, est moins autonome au quotidien et la perspective de réinvestir une vie sociale normative demeure plus complexe. De ce fait, la question des projets, de leur émergence, de l'autonomie, peut parfois se faire dans une temporalité plus importante.

Également, le parc locatif tend à se rarifier sur la commune angoumoisine. Une question toujours en tension concernant toutes les demandes liées au logement social et au droit commun. Elle l'est d'autant plus pour des personnes sortantes de prisons aux multiples représentations sociales au regard des bailleurs sociaux ou privés.

A cela s'ajoutent les faibles ressources des personnes que nous accueillons et l'absence de garants.

Nos modalités d'accueil se sont modifiées avec la globalisation nationale des CHRS et l'uniformisation des pratiques des acteurs du secteurs de l'Accueil, de l'hébergement, de l'insertion et du logement.

Le service Intégré d'Accueil et d'Orientation travaille en collaboration avec les services de l'Etat et les acteurs de l'aide et de l'hébergement d'urgence et pilote le service public, de la rue au logement, au niveau local. La reconfiguration des SIAO depuis 2022 nécessite la participation de tous les acteurs aux commissions partenariales d'orientation afin de faire baisser les situations de précarité et de mieux coordonner/ recenser les places disponibles pour assurer un suivi des personnes, la permanence du 115 ainsi qu'un observatoire de veille sociale.

Le CHRS fait partie des acteurs opérants de la plateforme. Toutes les demandes passent désormais par le SIAO et sont orientées en commission partenariale d'orientation tous les 15 jours.

Jusqu'alors les demandes relatives aux sortants de prison passaient directement pour le SAH, à l'initiative des SPIP et des centres de détention.

Deux logiques se croisent : celle inhérente au projet social du SAH qui permettait à des personnes sous-main de justice d'exercer une permission permettant une évaluation eu égard à une demande de CHRS sortant de prison. Ces personnes doivent maintenant passer par cette plateforme de droit commun des personnes sans domicile. Pour le SAH, les évaluations deviennent donc identiques à celles des autres dispositifs de droit commun. Pour autant, la case évaluation qu'offrait la permission ne peut plus être comptabilisée dans le nombre de CHRS.

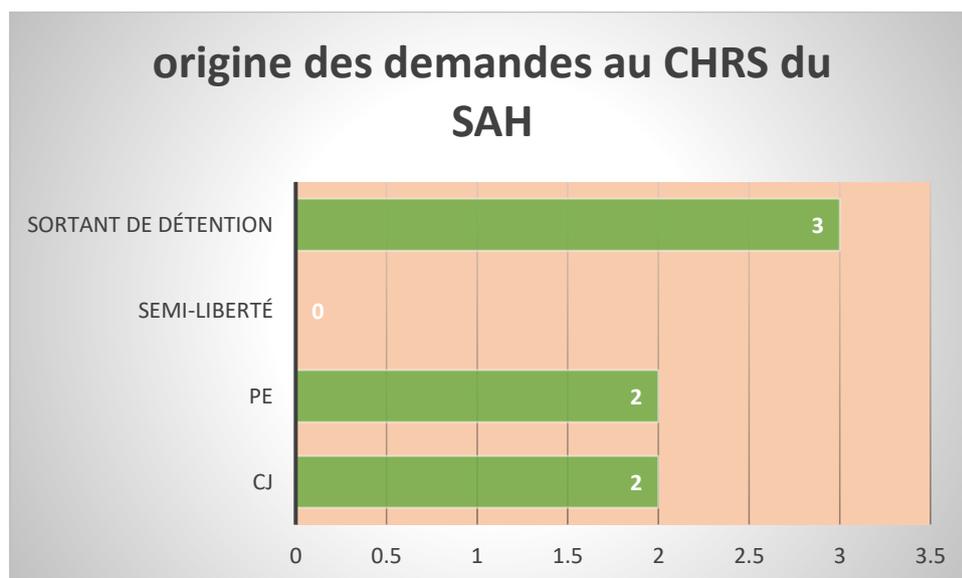
En outre, le projet social met en exergue la priorité des personnes accueillies à la suite d'une longue peine alors que la commission oriente les personnes quelle que soit la durée de leur peine.

La réponse des services de l'Etat en vue du prochain CPOM, en 2024, permettra d'éclairer le circuit à adopter, de redéfinir les contours et peut-être, apportera une modification, au projet social du CHRS.

Par conséquent, avec l'absence de quantification, liée à la permission, le SAH aujourd'hui possède 10 logements dédiés au CHRS, offrant une totalité de 13 places d'accueil, au lieu des 17 prévues initialement. L'objectif étant la montée en charge des places afin de garder le nombre de places initiales. La permission reste possible et garantie une spécificité de l'accueil de ce public, mais encore sous écrou, son financement ne peut plus être porté seulement par la DDETSPP et le système de solidarité.

Les problématiques des nouvelles personnes accueillies en 2023.

La différence de problématiques nous conduit à adapter nos interventions et à personnaliser chaque accompagnement.



La permission permet d'aider les personnes à prendre la décision d'accepter, avec un projet précis, d'intégrer le dispositif CHRS.

Souvent en rupture familiale, et bénéficiant d'une interdiction de rejoindre leur région d'origine (lieu de commissions des faits), les sortants se retrouvent confrontés à construire un projet de vie à plus ou moins long terme dans une région qu'ils ne connaissent pas.

Ils peuvent également se heurter parfois à l'inadaptation des projets qu'ils avaient construit et la réalité de la vie à l'extérieur.

C'est au cours des permissions qu'ils peuvent réajuster leurs projets, découvrir un nouveau lieu de vie, penser un futur.

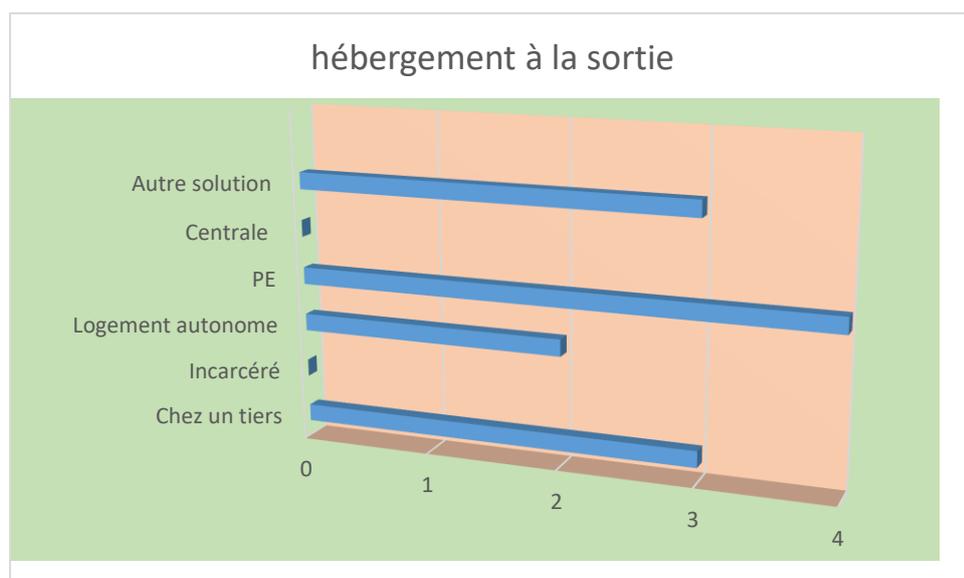
Aujourd'hui, comme précédemment expliqué, les personnes permissionnaires doivent procéder à une demande SIAO avec un imprimé unique et un rapport social du SPIP de façon à être présenté en CPO. Ils seront de toute façon orientés en priorité vers notre CHRS.

Ainsi, l'accueil dans notre CHRS est indissociable de l'accompagnement proposé.

Notre intervention n'a pas de réelle limite dans le temps, sa durée varie selon la capacité des personnes à recouvrer leur autonomie. Cependant, nous fixons une durée maximale en accord avec la personne. De plus, le contrat de séjour permet une évaluation du projet de sorte que les objectifs puissent être ajuster pour favoriser la sortie du CHRS.

Comme chaque année, en dehors de certains freins inhérents aux personnalités de personnes accueillies, la tension des places disponibles et de priorité ou autres critères, en logement social ou dans le parc privé, a inexorablement impacté l'accès à l'autonomie de logement.

Quand les personnes accueillies ont trouvé un logement autonome, nous poursuivons l'accompagnement jusqu'à la consolidation des projets, si besoin mais l'orientation vers le droit commun reste un objectif prioritaire dans le cadre du CHRS et surtout une étape indissociable de la fin de prise en charge.



Les permissionnaires, par définition, ne viennent que sur des temps courts au CHRS.

La première permission est appelée permission-évaluation et permet de définir le projet de l'usager et de voir s'il est compatible à l'accueil proposé.

Souvent deux autres permissions permettent de consolider le projet ou parfois de l'invalidier.

Les objectifs des permissions sont variés et étudiés en amont avec les partenaires : sortir quelques jours s'il y a une hospitalisation longue en incarcération, redécouvrir la réalité du monde extérieur, reconstruire des liens avec des enfants mineurs, avoir un premier contact avec des organismes d'insertion professionnelle, préparer un projet de sortie définitive...

En 2023 le CHRS a accueilli 17 personnes différentes et 8 permissionnaires. Sur ces 17 personnes il y a eu 8 nouvelles prises en Charge CHRS commencées en 2023 dont voici le détail :

a) Sexe

Sur les 8 Nouvelles Admissions réalisées en 2023 :

- **8** hommes
- **0** femmes

b) Origine des demandes

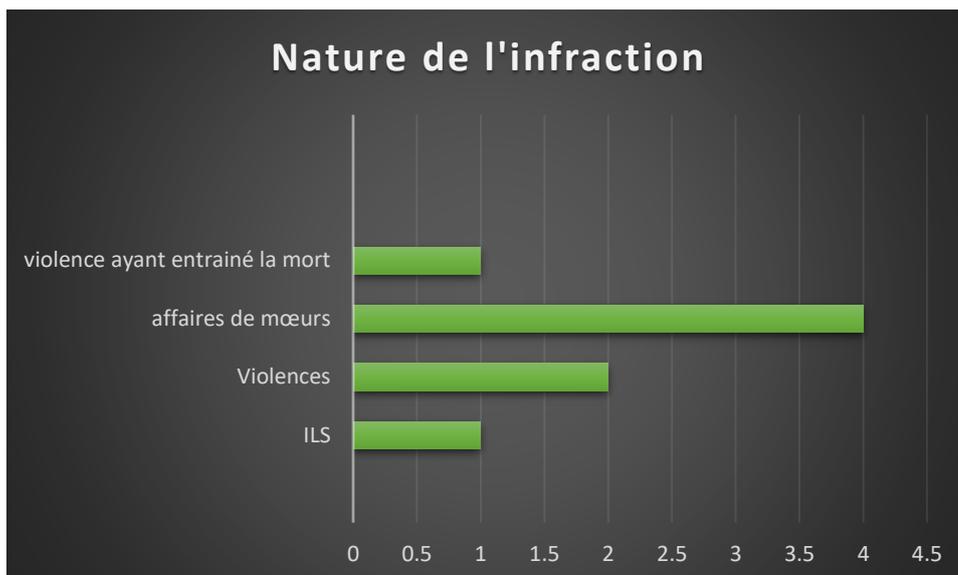
Sur les 8 personnes accueillies en 2023 :

- 4 étaient impliquées dans des affaires de mœurs (viols, agressions sexuelles ...)
- 1 dans des violences.
- 1 pour violence ayant entraîné la mort.
- 1 dans une affaire d'infraction à la législation sur les stupéfiants.

c) Nature de l'infraction

Sur les 17 personnes admises :

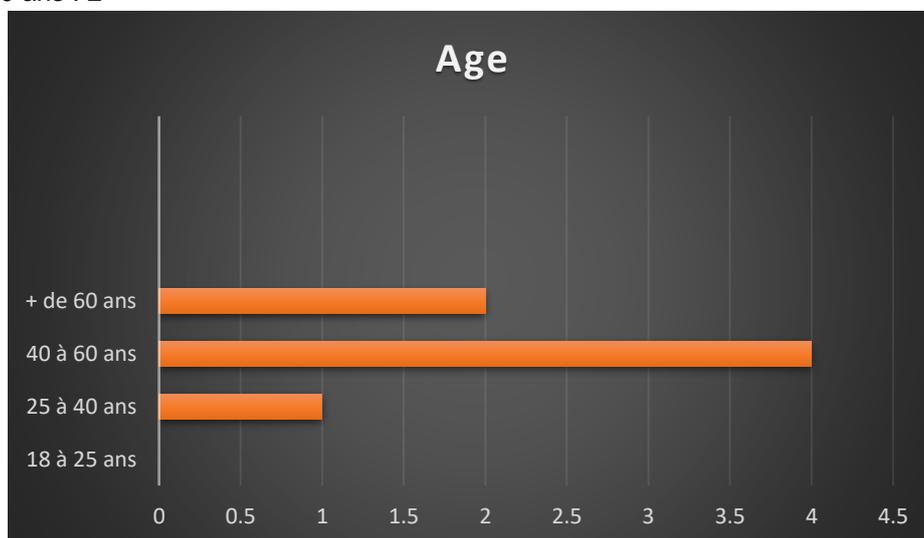
- **13** étaient impliquées dans des affaires de mœurs (viols, agressions sexuelles ...)
- **2** dans des violences intrafamiliales
- **1** pour assassinat ou tentative d'assassinat
- **1** dans une affaire de vol avec armes.



Comme pour l'année 2022, nous notons que la majorité des personnes admises au CHRS était impliquée dans des affaires d'atteintes aux personnes qu'il s'agisse d'infractions à caractère sexuel ou de violences.

d) Age

- De 18 à 25 ans : 0
- De 25 à 40 ans : 1
- De 40 à 60 ans : 4
- + 60 ans : 2



Majoritairement, à l'instar des années 2021 et 2022, le public accueilli se situe dans la tranche d'âge des 40-60 ans, ce qui signifie un nécessaire travail sur l'insertion professionnelle.

Notre partenariat avec les organismes œuvrant dans ce domaine continu d'être efficient.

Pour les personnes retraitées ou en situation de handicap, nous recherchons des activités bénévoles ou de loisirs en fonction de leur appétence, pour que l'insertion sociale prenne le pas sur l'isolement et redynamise le parcours de vie.

e) **Situation de famille**

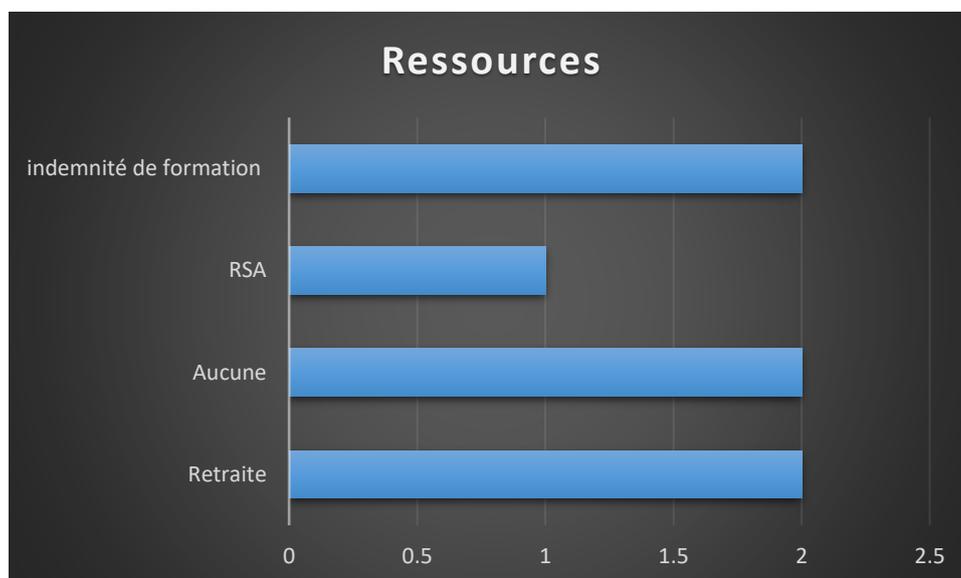
Sur les 8 personnes accueillies en 2023

- 8 étaient célibataires

f) **Ressources**

A leur admission, sur les 8 personnes :

- 2 ne bénéficiaient d'aucune ressource
- 2 bénéficiaient d'une pension de retraite
- 2 bénéficiaient d'une indemnité de formation
- 1 bénéficiait du RSA.



Les deux personnes bénéficiant d'indemnités de formation à leur entrée sortaient d'un placement extérieur effectué au sein de notre service.

g) **Problématiques Associées**

Sur les 8 personnes accueillies :

- 2 présentaient une addiction (alcool et/ou stupéfiant) et 1 souffrait de troubles psychologiques.
-

L'incarcération ne résout pas toujours les problèmes d'addiction et avant même d'aborder la question de l'insertion professionnelle, il est indispensable de consolider la prise en charge dans le domaine du soin. Il est constaté une plus grande difficulté d'accès aux soins au regard de la disponibilité des médecins et des difficultés auxquelles sont confrontés les politiques de santé.

Les Prises en Charge CHRS terminées en 2023

12 personnes sont sorties de notre dispositif en 2022.

a) Sexe

- 12 hommes

b) Durée de Prise en Charge

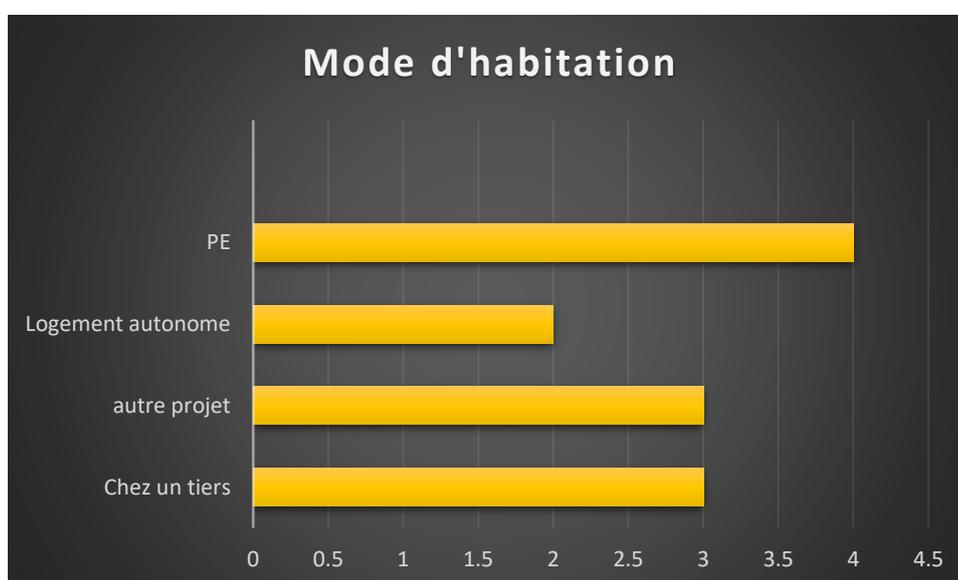
En 2023, la durée moyenne de prise en charge a été de 15 mois.

Au-delà de certaines injonctions judiciaires, la faiblesse des revenus et l'absence de garants sont aussi des freins non négligeables. De plus, le nombre de logements individuels sur la commune angoumoisine ne semble pas en corrélation avec les demandes.

c) Hébergement

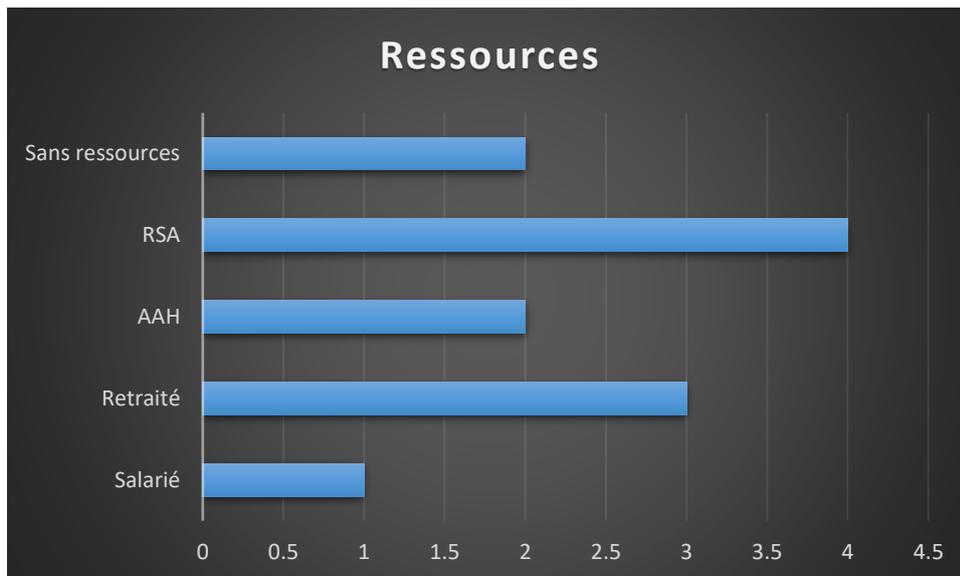
Sur les 12 personnes sortantes en 2023 :

- 2 en logement autonome
- 3 autre projets
- 3 hébergés par un tiers
- 4 placement extérieur



d) Activités

- 1 en activité professionnelle
- 3 en retraite
- 2 AAH
- 2 Sans ressources
- 4 RSA



La majorité perçoit le RSA en lien avec la désinsertion longue est caractéristique de ce public. L'accompagnement consiste à amener les personnes vers un retour à l'activité, de manière adaptée (chantiers d'insertion, formation ...) pour aller vers un projet d'emploi, parfois à temps partiel, en durée limitée afin de favoriser chez les personnes un sentiment d'utilité, de réussite plutôt qu'un sentiment d'échec en les accompagnant vers un CDI pour lequel ils pourraient rompre le contrat ou se sentir trop éloigné des exigences du milieu professionnel ordinaire.

e) Problématiques Associées

Sur les 12 personnes dont la prise en charge s'est terminée en 2023 :

- 1 présentait encore une addiction à alcool ou aux stupéfiants et 2 personnes présentaient des troubles psychologiques.

Notre partenariat avec les acteurs de la santé mentale favorise un accès vers une prise en charge adaptée bien que les attentes, avant le premier rendez-vous, soient plus ou moins longues, en lien avec la charge de la file active de la santé mentale.

LE PLACEMENT à L'EXTERIEUR (PE)

Les premiers accueils en placement à l'extérieur nous avaient été orientés par la maison d'arrêt d'Angoulême. Depuis, c'est avec la centrale de St Martin de Ré, les centres de détention de MAUZAC, NEUVIC, BEDENAC et le centre pénitentiaire de POITIERS-VIVONNE que nous avons aussi travaillé.

La convention générale signée avec la DIR et le SAH permet d'ouvrir cet aménagement de peine à tous les centres de détention de la région Nouvelle Aquitaine.

L'étape de la convention individuelle est réalisée avec la personne, le SPIP d'Angoulême, qui prendra par la suite le suivi judiciaire en charge, et le SAH.

C'est cette convention qui est transmise au Juge de l'Application des Peines (JAP) du centre de détention concerné. Le magistrat prend alors la décision d'accorder ou non le placement à l'extérieur, et d'en définir les modalités particulières.

Les problématiques et situations des personnes accueillies en placement à l'extérieur, sont relativement similaires à celles des personnes accueillies en CHRS.

L'intérêt de cet aménagement de peine pourrait être comparé à celui de la conduite accompagnée.

En effet, les bénéficiaires du placement à l'extérieur, se réadaptent à une réalité de la société qu'ils ont quittée depuis parfois plusieurs années.

Ils travaillent leur réinsertion professionnelle, sociale, parfois familiale, bien que la majorité soit assez isolée, redeviennent des citoyens, mais ils sont encore « sous écrou » et donc soumis à certaines obligations et limites qui font qu'ils ne peuvent piloter leur vie qu'avec un encadrement encore soutenu. La notion véritable d'indépendance ou d'autonomie n'intervient qu'à la fin de la peine.

Nous avons accueilli 9 personnes en Placement Extérieur en 2023, rejoignant ainsi les 2 autres personnes accueillies dans ce dispositif depuis l'année précédente.

1 personne a été réincarcérée avant la fin de son aménagement de peine.

A la fin de leur mesure de placement extérieur, deux personnes ont été accueillies au sein de notre CHRS.

Nous constatons une augmentation des mesures de Placement Extérieur de courte durée (3/4 mois), ce qui complexifie le travail autant autour de l'insertion professionnelle que de la mise en logement autonome. Toutefois la mesure de placement extérieur fait partie des réformes phares de ces dernières années en matière de politique pénale, même si cette mesure demande du temps qui n'est pas toujours pris en compte.

Le SAH possède 6 logements dédiés à l'accueil des personnes en placement extérieur.

3) L'ORGANISATION DE LA PRISE EN CHARGE AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT

LES MOYENS HUMAINS

Pour assurer l'ensemble de ces activités (CHRS, Activités Judiciaires Pénales et Civiles, les Stages...), le S.A.H. a employé :

- ➔ **11.45 ETP** (15 personnes)

L'équipe de **15 personnes** était constituée comme suit :

- ➔ 1 Directeur
- ➔ 1 Directeur adjoint
- ➔ 1 Cheffe de service
- ➔ 1 Secrétaire
- ➔ 2 Psychologues
- ➔ 1 Médiatrice pénale
- ➔ 8 Travailleurs Sociaux (éducateurs spécialisés, diplômés en travail social).

Les professionnelles du SAH sont, pour la majorité, polyvalentes dans leurs activités, même si certaines professionnelles ont des activités dominantes, en fonction de leur formation initiale, de leurs accointances ou de besoins de service.

L'enquête sociale rapide apparait comme l'activité « fil rouge », réalisée par l'ensemble des professionnelles (sauf les psychologues et la médiatrice).

C'est une mission à laquelle le service répond 365 jours par an, ce qui nécessite la mise en place de jours d'astreinte.

D'autres profils professionnels tels que des juristes ou diplômés en sciences humaines et sociales de niveau master 2, ont pu étoffer la pluridisciplinarité de cette équipe sur les dernières années, ce qui a permis de dynamiser l'équipe et d'ouvrir le recrutement des professionnels vers d'autres profils adaptés au développement des missions socio-judiciaires.

L'année 2023 a connu, comme l'année précédente, quelques mouvances au sein de l'équipe de professionnelles, ce qui a pu parfois fragiliser le bon fonctionnement du service et la réponse à apporter aux autorités requérantes. Cependant, au terme de l'année, le service avait recouvert une stabilité tant au niveau de l'équipe, de l'organisation managée par la cheffe de service et du fonctionnement institutionnel.

Au 31 décembre 2023, l'équipe était composée de 8 travailleurs sociaux, d'une personne chargée de la médiation et d'un poste de psychologue, réparti entre deux professionnels à temps partiel. Cinq nouvelles professionnelles (travailleurs sociaux, secrétariat), à la suite de départs, ont rejoint l'équipe.

La conseillère technique rattachée à la Maison Jean-Baptiste poursuit ses interventions dans le cadre d'un apport méthodologique et procédural auprès des équipes et en soutien à la cheffe de service sur différentes modalités et projets.

Elle est notamment chargée de projet sur l'élaboration partenariale et le développement du Centre de Prise en charge des Auteurs de violence conjugale antenne 16.

Une psychologue vacataire intervient toujours dans le cadre de **l'analyse de la pratique**, à raison de 2h par mois, pour conduire une réflexion, avec les membres de l'équipe, à propos des situations complexes et questionnantes.

Si le SAH reste attaché à l'accueil de stagiaires souhaitant découvrir les missions socio-judiciaires et la prise en charge de personnes hébergées dans notre CHRS, ces accueils n'ont pas pu se réaliser cette année. En effet, l'installation du service dans de nouveaux locaux, la restructuration de l'équipe et la réorganisation du fonctionnement interne n'offraient pas à notre sens un accueil efficient.

L'année 2024 devrait permettre à nouveau de rouvrir nos portes à ces professionnels en devenir.

LES FORMATIONS :

Au cours de l'année 2023, les formations au sein du service seront en lien avec l'intervention de la conseillère technique chargée de l'accompagnement de l'équipe sur des thématiques particulières, de l'amélioration de la prise en charge des usagers et des écrits professionnels.

Chargée également du pilotage fonctionnel du CPCA, elle assure la transmission des modalités de ce dispositif à l'équipe, et concernant le CHRS, le pilotage et le lien partenarial.

4) LES TEMPS FORTS DE L'ANNEE 2022

- Le SAH a connu en cette année 2023, des mouvements dans l'équipe par l'arrivée de 5 nouvelles professionnelles, à la suite de départs. Cette dynamique de recrutement a permis d'insuffler un nouveau souffle par le partage de compétences et d'expérience, et par un sentiment d'appartenance à une nouvelle cohésion pour les membres de l'équipe en place.
- La cheffe de service, alors en poste depuis 4 mois en janvier 2023, a pu pleinement se saisir de ses missions, réorganiser des fonctionnements, créer de nouveaux outils, en appui de son équipe, de la conseillère technique et de sa hiérarchie. Ces modifications œuvrent autant dans l'efficacité du travail et de la réponse à apporter à nos prescripteurs qu'aux publics accueillis, mais également dans une amélioration des conditions de travail des professionnelles.
- Le service s'est installé, un peu en urgence, dans de nouveaux locaux à Soyaux. L'espace permet de réunir l'ensemble de l'équipe sur un même site et propose des bureaux individuels adaptés. A terme, après l'aménagement d'une annexe, les salles de visites médiatisées et de visites en espace de rencontre devraient rejoindre le même site.
- Grâce notamment au développement efficient du CPCA, l'inscription de plus en plus forte du SAH dans le réseau partenarial sur le territoire charentais au sein de différents champs d'action perdure.
- Le service Intégré d'Accueil et d'Orientation travaille en collaboration avec les services de l'Etat et les acteurs de l'aide et de l'hébergement d'urgence et pilote le service public, de la rue au logement, au niveau local. La reconfiguration des SIAO depuis 2022 nécessite la participation de tous les acteurs aux commissions partenariales d'orientation afin de faire baisser les situations de précarité et de mieux coordonner/ recenser les places disponibles pour assurer un suivi des personnes, la permanence du 115 ainsi qu'un observatoire de veille sociale.

Le CHRS fait partie des acteurs opérants de la plateforme. Toutes les demandes passent désormais par le SIAO et sont orientées en commission partenariale d'orientation tous les 15 jours. Jusqu'alors les demandes relatives aux sortants de prison passaient directement pour le SAH, à l'initiative des SPIP et des centres de détention.

Deux logiques se croisent : celle inhérente au projet social du SAH qui permettait à des personnes sous-main de justice d'exercer une permission permettant une évaluation eu égard à une demande de CHRS sortant de prison. Ces personnes doivent passer par cette plateforme et pour le SAH les évaluations sont identiques à celles des autres dispositifs de droit commun. En outre, le projet social met en exergue la priorité des personnes accueillies à la suite d'une longue peine alors que la commission oriente les personnes quelle que soit la durée de leur peine.

La réponse des services de l'Etat en vue du prochain CPOM permettra d'éclairer le circuit à adopter, de redéfinir les contours et peut-être, apportera une modification, au projet social du CHRS.

Cette année, le CHRS du SAH a été inspecté par la DDETSPP.

- Le 13 octobre 2023 le Parquet du Tribunal Judiciaire d'Angoulême a signé une convention avec le SAH dans le cadre des mesures alternatives aux poursuites avec classement sous conditions. Un autre biais pour proposer aux personnes de poursuivre un accompagnement spécifique et de prévention contre les violences au sein du couple dans le cadre du CPCA.
- Depuis le 24 avril 2023, le SAH est adhérent à la Fédération Française des Espaces de Rencontres.
- Depuis le 28 avril 2023, faisant suite à la signature d'une convention entre France victime 16, le groupement de gendarmerie de la Charente et le SAH, nous coanimons avec la Maison de Protection des Famille, un groupe mensuel de soutien à la parentalité destiné aux auteurs de violences conjugales placés sous Contrôle Judiciaire Socio-éducatif et aux personnes à risques de comportements violents, inscrits dans une démarche volontaire.
- Une autre convention est en cours avec Addictions France afin de mettre en œuvre une action collective auprès de personnes sous contrôle judiciaire dans le cadre de la prévention et des troubles de l'usage d'alcool et de consommations de produits stupéfiants.
- Le SAH a augmenté son parc locatif : 2 logements pour le CHRS, 2 logements pour le Placement Extérieur.

5) POINT SUR LA LOI 2002-2

A ce jour, les outils de la loi 2002-2 sont finalisés et formalisés pour chaque usager.

Leur mise en œuvre est assurée par les professionnels. Cependant, il est nécessaire de s'assurer régulièrement de leur utilisation.

C'est à travers la pratique que nous pouvons évaluer la pertinence ou la nécessité de révision de ces outils.

Ces outils sont utilisés pour les accueils dans le cadre de tous les hébergements (CHRS, Placement Extérieur, CPCA), singularisés à chaque type de prise en charge.

Ils permettent non seulement de s'assurer du cadre de l'accompagnement, mais également de formaliser le projet personnalisé, de permettre à la personne concernée d'avoir un regard sur ce qu'elle met à l'œuvre elle-même et d'évaluer régulièrement les carences éventuelles.

Pour les accompagnements inhérents au CPCA, les outils ont parfois dû être créés, innovés.

Liste des outils confondus :

- le livret d'accueil.
- le contrat de séjour.
- le projet personnalisé.
- le règlement de fonctionnement.
- la chartre des droits et des libertés.

- Enquête de satisfaction.
- chartre d'engagement.
- Fiche d'entrée et de sortie du parcours CPCA.
- Tableau quantitatifs permettant l'extraction et l'analyse de résultats, les comparatifs annuels, leur évolution et la synthèse des données.

6) LES PARTENAIRES

Les différentes actions du SAH ne pourraient pas se réaliser sans l'appui d'un réseau partenarial divers. Actuellement, le service participe à 5 réseaux de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes qui couvrent tout le territoire charentais. Cela permet d'intervenir directement sur la question des violences conjugales et de rendre plus lisible le dernier dispositif porté par le SAH avec le CPCA. Avec le réseau, piloté par la DDFE, nous participons aux journées de sensibilisation destinées aux acteurs locaux de santé, associations et communauté éducative, entre autres.

Sur la question de l'hébergement, le service participe aux Commissions Prioritaires d'Orientation mises en place par le SIAO de la Charente qui ont lieu tous les quinze jours.

Nous sommes en lien étroit avec les partenaires associatifs, les établissements gestionnaires de l'hébergement et de logement de tout le département.

Le SAH est un partenaire incontournable de la cellule de veille des violences intrafamiliales et du comité de pilotage des bracelets anti-rapprochement qui se réunit, une fois par trimestre, sous l'égide du parquet de la juridiction d'Angoulême. L'objectif est d'assurer un suivi des victimes et des auteurs, de prendre en compte la situation des enfants, de réunir dans une même instance tous les partenaires liés à cette problématique et de coordonner les actions de chacun.

Les partenaires financiers sont assez nombreux de par la diversité des missions socio-judiciaires et d'hébergement : soit la DDETSP (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités de la Protection des Populations) ou la Justice, plus particulièrement le Tribunal Judiciaire d'Angoulême, ainsi que la Cour d'Appel de Bordeaux.

D'autres partenaires opérationnels œuvrant dans le champ du social tels que : le Conseil Départemental, le CCAS, les MDS, les Mairies.... Le domaine de la santé à travers le CMP Judiciaire, le CSAPA (CHCC) Addictions France. L'emploi / Formation France travail, les missions locales, les entreprises d'insertion, AFPA et enfin les services de justice et auxiliaire : le SPIP, France Victime 16, Maison Pour les Familles, les Gendarmeries, les Commissariats, Délégués du Procureur, les centres de détention. Et d'autres tissus associatifs tels que L'AFUS 16, la fédération Citoyens et Justice, la fédération des acteurs de solidarités...

Les réunions trimestrielles entre les responsables des établissements du sud-ouest adhérents à « citoyens et justice » permettent d'évoquer les missions communes, l'interprétation et/ou la mise en œuvre des textes, les relations avec la magistrature, les formations proposées ou les idées portées auprès du ministère par citoyens et justice, les difficultés de gestion rencontrées et de participer au plaidoyer national des associations socio-judiciaires.

Spécifiquement pour le CHRS, et par extension pour le Placement extérieur, les liens partenariaux, quel que soit le domaine, comme guidance pour la réinsertion des personnes accueillies, est un impondérable.

7) LES PROJETS A VENIR

- Une réflexion sur l'accueil des sortants de prison vieillissants est en œuvre. Ce public demande un partenariat étroit avec les acteurs de la santé bien que ce domaine soit impacté par différents aspects : manque de personnel, crise des métiers, manque des médecins généralistes.
- Le CPOM pour l'année 2024 qui nous permettra de revoir nos objectifs en lien avec les moyens alloués et de poursuivre cette spécificité d'accueil du public.
- Le travail se poursuit autour du CPCA, notamment la modélisation de la prise en charge dans le cadre judiciaire des CJSE/CPCA, et le développement de la démarche volontaire/orientée.
- Avec l'appui de la conseillère technique de la MJB, la remise à jour, impulsée par l'évolution des politiques pénales, de la société et des demandes des magistrats, des procédures des différentes missions du service est en cours.

Cette année, nos outils de la loi 2002-2 ont été revus afin de redoter le règlement de fonctionnement, le projet personnalisé et la participation financière des usagers à leur hébergement de sorte à poursuivre le travail de responsabilisation en lien avec l'autonomie et l'intégration des réalités sociales auxquelles ces personnes ont été éloignées, en raison de l'incarcération.

4 - Maisons Des Deux-Sèvres (Niort - 79)

1) Présentation

« Les Maisons des Deux-Sèvres » est un établissement dont le siège social est situé à Niort et comprenant quatre services :

- La Maison des Enfants qui accueille des enfants âgés de 6 à 16 ans (10 places)
- Le Placement familial qui accueille des enfants âgés de 6 à 16 ans (15 places)
- La Maison St-Jérôme qui accueille des adolescents âgés de 14 à 18 ans (9 places)
- Le Placement Educatif A Domicile qui accueille des enfants âgés de 0 à 18 ans (25 places).

Nos principales missions sont :

- Accueillir des enfants âgés de 0 à 18 ans, confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) au titre de l'accueil provisoire (art 221.1 et 222.5 du CASF) et de l'art 375 et suivant le code civil concernant l'assistance éducative.
- Offrir aux enfants accueillis un cadre sécurisant et structurant basé sur la confiance et à l'écoute à travers la relation éducative.
- Protéger et aider les enfants à découvrir leurs propres potentialités dans le cadre d'une démarche d'autonomisation individualisée.
- Favoriser le lien familial et soutenir les parents dans leurs pratiques éducatives.
- Proposer et/ou maintenir un travail d'accompagnement psychologique avec la psychologue de nos services, ou à l'aide d'un centre thérapeutique extérieur.

2) L'activité de l'année et le public accueilli/accompagné

Type	Nombre de places	Age	Personnel ETP	Dont Educatif
Internat Mixte	25	6 -18 ans		30.05 Educ
PF	15	4 -18 ans	62.74	+
PEAD	25	0 -18 ans		14 Ass Fam

	Prix de journée	Nombre de journées	Taux de réalisation
Prévisionnel	147.21 €	22 225	
Réel	158.71 €	23 071	103.81 %

	Population	
Départs	Admissions	Jeunes suivis
25	26	87

3) La problématique des personnes accompagnées

Les difficultés éducatives auxquelles peuvent être confrontées certaines familles et le caractère parfois inadapté du placement traditionnel ont nécessité la recherche d'une nouvelle forme de prise en charge à partir de ces critères : des difficultés éducatives pour certaines familles : certains parents, confrontés à des difficultés personnelles, ne sont pas en mesure d'assumer seuls leur fonction parentale et de faire face à des problématiques d'enfant qui peuvent les dépasser. Les mesures de P.E.A.D. sont ordonnées par le Juge des Enfants en amont d'un placement, de manière préventive afin de maintenir l'enfant dans son environnement familial, de préserver les liens existants et de garantir par un regard régulier et pluridisciplinaire, les intérêts de l'enfant confié (sécurité, scolarité, santé, épanouissement psychologique...). Dans certaines situations, le P.E.A.D. vient consolider le retour du jeune dans sa famille après un placement en institution.

Dans un Placement Educatif A Domicile, le domicile n'est pas obligatoirement celui des parents. Les problématiques sont différentes d'une mesure à l'autre mais bien souvent, on observe une relation compliquée entre enfants et parents et la difficulté pour ces derniers à poser un cadre sécurisant.

La domiciliation du placement n'est pas nécessairement chez le père ou la mère de l'enfant. Ces situations particulières rendent plus complexe le suivi. Le rôle et la place de chacun nous semblent plus difficiles à identifier pour l'enfant. Les adultes eux-mêmes peuvent être dans cette confusion.

4) L'organisation de la prise en charge au sein de l'établissement

La Maison des Enfants

La Maison des Enfants est un lieu dédié à l'accueil d'enfants confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance du département, dans le cadre d'un placement administratif ou judiciaire.

La tranche d'âge retenue s'étend de 6 à 16 ans.

La maison se situe dans le bourg de Celles sur Belle, petite ville classée « cité de caractère ».

Toutes les commodités sont présentes afin de pouvoir accompagner les enfants dans leur quotidien et dans le respect du cadre établi.

Les enfants sont pris en charge au quotidien, 365 jours par an.

Les entrées et sorties en 2023

La Maison des Enfants a une capacité d'accueil de 10 enfants.

L'activité de l'année se résume par la prise en charge sur l'année de 11 enfants, 6 filles et 5 garçons.

Un enfant a bénéficié d'une réorientation et deux d'un accueil sur le collectif.

Contrairement à l'année précédente, le collectif de la Maison des Enfants n'a connu que peu de mouvements sur l'année 2023.

Comme l'année précédente, l'âge des enfants est majoritairement compris entre 9 et 15 ans avec une mixité quasi égale.

Départ : 1 enfant :

- 1 accueil au sein d'une famille d'accueil du Service Accueil Familial.

Admissions : 2 enfants :1 garçon et 1 fille

- 1 accueil à la suite d'une rupture en famille d'accueil (ASE)
- 1 accueil à la suite d'un repli PEAD et du placement confirmé par le Juge des Enfants.

Accueils temporaires : 2 enfants : 2 garçons

- 1 enfant : Jeune enfant de 6 ans en situation complexe, accueil en urgence demandé par l'ASE sur deux semaines pendant l'été.
- 1 jeune : Départ de la Maison St-Jérôme et en attente d'une réorientation sur le SAF, de septembre à novembre 2023.

Les Maisons des Deux-Sèvres se donnent les moyens de pouvoir réfléchir en interne à la continuité de la prise en charge des enfants, dans leur intérêt et en conformité avec leurs besoins.

Au 31 décembre 2023, 10 enfants étaient accueillis à la Maison des Enfants.

Il n'y a eu que très peu de mouvement sur l'année. L'équipe éducative continue d'accompagner les enfants et leur famille pour retisser les liens dans l'objectif de favoriser une évolution positive.

Cependant, le constat est le même depuis quelques années et les situations des enfants sont amenées à se stabiliser sur le service mais pas au sein de leur famille.

Seuls 2 enfants sur 10 ont pu partir régulièrement en hébergement au domicile de leur parents.

Les problématiques des enfants sont toujours très diversifiées. Nous avons cependant pu observer une nette augmentation des troubles psychiques des enfants accompagnés de violence verbale, physique, d'angoisses, d'aménagement scolaire ...

La constitution de dossier MDPH est également en pleine évolution pour répondre aux besoins des enfants.

Cinq enfants bénéficient ou vont bénéficier d'une notification adaptée, 2 jeunes sont suivis par l'Unité pour Adolescents dont une à l'hôpital de jour et l'autre par l'Equipe Mobile de Pédopsychiatrie. 3 enfants bénéficient d'un suivi CMP.

Moyenne du temps d'accueil :

- T : 4 ans et 1 mois
- J : 3 ans et 4 mois
- L : 3 ans et 3 mois
- M : 1 an et 11 mois
- T : 1 an et 10 mois
- L : 1 an et 5 mois
- C : 1 an et 4 mois
- M : 1 an et 4 mois
- L : 10 mois
- D : 6 mois

De quel secteur géographique viennent les enfants ?

Les enfants sont confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance du Département des Deux-Sèvres, répartis comme suit selon les domiciles d'habitations des parents au 31 décembre 2022 :

- Bureau ASE CLOU BOUCHET NIORT : 4
- Bureau ASE STE PEZENNE NIORT : 3
- Bureau ASE ST MAIXENT : 0
- Bureau ASE MELLE : 0
- Bureau ASE PARTHENAY : 2

La Maison des Enfants accueille essentiellement des enfants des Bureaux ASE du sud du département.

La scolarité des jeunes de la Maison des Enfants

Les lieux de scolarité des enfants accueillis à la Maison des Enfants sont multiples et diversifiés selon les besoins de chacun. Plusieurs enfants sont orientés en milieu spécialisé.

Ce phénomène rend la prise en charge plus complexe au quotidien, multipliant les accompagnements.

Sur l'année 2023, les enfants ont fréquenté différents lieux scolaires de l'éducation nationale à l'éducation spécialisée :

- Ecole primaire CELLES SUR BELLE : 3

- Collège CELLES : 4
- Collège MELLE : 2
- Collège PRAHECQ 5^{ème} ULIS, suivi SESSAD IME : 1
- Collège BRIOUX UEE IME : 1

L'équipe éducative :

L'équipe éducative se compose d'un mi-temps de Cheffe de service, un mi-temps de Psychologue, 8 temps plein éducatifs dont une éducatrice en contrat d'apprentissage, 2 Maitresses de maison, un contrat d'apprentissage éducatrice spécialisée, 2,6 temps plein de surveillants de nuit.

Une réunion hebdomadaire se déroule le mardi de 13h30 à 16h30 en présence de l'équipe pluridisciplinaire. Ce temps de travail est essentiel pour garantir le bon fonctionnement du service ainsi que l'accompagnement des 10 enfants accueillis.

L'équipe éducative a accueilli sur l'année 2023 :

- 1 Monitrice éducatrice 2^{ème} année en apprentissage
- 1 éducatrice spécialisée 1^{ère} année.
- 1 étudiante BTS.

Journée type sur la Maison des Enfants :

- Prise de poste de l'éducateur et de la maitresse de maison : 7h
- Départ de la surveillante de nuit entre 7h15 et 7h30.
- Lever des enfants entre 6h30 et 8h en fonction de leur scolarité
- Départ pour l'école et accompagnement selon besoin et âge de l'enfant.
- Prise en charge des enfants bénéficiant d'aménagement scolaire.
- Retour des enfants sur la Maison des Enfants entre 16h30 et 17h15
- Gouter
- Devoirs
- Douches et temps libre
- Repas à partir de 19h00
- Temps calme/ tv / jeux
- Coucher entre 20h15 et 21h selon l'âge et les besoins des enfants.
- Arrivée de la veilleuse à 21h45
- Départ des éducateurs entre 22h00 et 22h30.

Depuis le début de l'année scolaire 2023, le déroulé des journées est souvent perturbé par les réadaptations de planning afin d'assurer une présence quotidienne sur la maison pour garder les enfants en aménagements scolaires.

Cela demande à l'éducateur de réorganiser son temps de travail notamment de trouver de la disponibilité pour les écrits professionnels, les démarches administratifs en lien avec les besoins des enfants.

Lien de l'équipe éducative avec les familles des enfants :

➤ L'équipe éducative propose un accompagnement global de l'enfant. Ainsi le travail auprès des familles est un axe essentiel à développer pour faire évoluer la situation de l'enfant auprès de sa famille. Il doit prendre appui et se décliner tel que stipulé dans le jugement en assistance éducative décidé par le Juge des Enfants, ou le contrat d'accueil administratif signé entre le département et les parents. Ainsi les professionnels sont responsables de l'organisation et des modalités de rencontres des enfants avec leur parents, fratrie et /ou famille élargie.

➤ L'intervention de la psychologue est essentiellement centrée autour du travail avec les familles, à travers des entretiens familiaux, des visites médiatisées.

Sur la Maison des Enfants, la psychologue a effectué 46 visites médiatisées et / ou encadrées. Ces temps de rencontre se déroulent au sein d'une Antenne Médico-Sociale, au siège des MD2S ou au domicile des parents en fonction du jugement.

Des entretiens individuels avec les enfants sont fixés tous les 15 jours, hormis pour ceux qui ont déjà une prise en charge.

La psychologue est alors en lien avec les professionnels qui assurent le suivi : psychologues, pédopsychiatres, infirmiers. Le secteur de la pédopsychiatrie, en manque de professionnels, ne peut répondre à nos demandes qu'après un délai de plusieurs mois pour une prise en charge au CMPEA. Nous avons sollicité l'équipe mobile qui est intervenue rapidement pour une adolescente au sein de la Maison des Enfants.

La psychologue a accueilli une stagiaire de Licence en psychologie (UCO Niort) sur une durée de 210 heures.

Elle participe aux réunions hebdomadaires et aux bilans à l'ASE.

Une supervision est proposée à raison de 5 séances de 2 heures. Elle est effectuée par une psychologue en libéral.

Des rencontres entre les psychologues du secteur associatif du département ont lieu environ une fois par trimestre. Ce temps permet d'échanger sur les pratiques, des colloques...

Comme les années précédentes, les visites médiatisées représentent un temps d'intervention important pour la psychologue.

De manière générale, les visites médiatisées sont réalisées par la psychologue avec ou sans l'éducateur référent. Elles se déroulent dans les locaux de Niort, de Celles sur Belle et parfois dans les Antennes Médico-Sociales.

Les visites encadrées et semi-encadrées sont réalisées par les éducateurs et se déroulent dans les mêmes locaux mais également à l'extérieur autour d'activités.

Quelques visites peuvent s'organiser au domicile des familles.

Le total de ces visites et rendez-vous sont conséquents et prennent une part importante dans le travail de l'équipe éducative mais également dans l'agenda de l'enfant.

➤ 300 visites médiatisées, encadrées ou semi-encadrées parents / enfants et de fratries ont eu lieu en 2023, dont 46 menées par la Psychologue.

Cette année est encore marquée par une nette augmentation des visites à défaut des hébergements en famille, puisqu'en 2022 le nombre était de 264.

➤ 207 rendez-vous ont été assurés par les différents membres de l'équipe contre 200 en 2022 (bilans, concertations, audiences Juge des Enfants, rendez-vous médicaux...).

La sphère du soin (médecin généraliste, médecin spécialiste psychomotricien, ergo, UPA, Goise, CMP...) représente plus de la moitié de ces rendez-vous.

Cette nouvelle augmentation s'explique par des prises en charge de plus en plus spécifiques des enfants notamment concernant le soin (CMP, psychomotricien, psychologue en libéral ...).

Il est important de rappeler que la majorité des enfants accueillis sont issus de familles dont les parents sont séparés ce qui peut multiplier par deux le nombre de visites.

Au cours de l'année 2023, le profil des enfants accueillis a continué de se diversifier :

- 5 enfants bénéficient d'une notification MDPH ou en cours.
- 4 enfants prennent un traitement journalier
- 2 enfants ont un suivi CMP
- 2 jeunes filles rencontrent de manière hebdomadaire l'UPA et l'EMPD.
- 2 enfants bénéficient d'une prise en charge SESSAD IME
- 5 enfants rencontrent régulièrement la psychologue du service.

Les rendez-vous médicaux prennent également un temps important dans l'accompagnement des enfants. Beaucoup d'enfants présentant des troubles du comportement et de la relation à l'autre sont orientés sur des collectifs.

Ces derniers peuvent adopter un comportement inadapté, agressif voir violent. Le rapport à la frustration et à l'autorité leur est difficile à accepter.

La promiscuité et la cohabitation sont des facteurs qui peuvent également engendrer des situations de violence.

Ainsi l'année a été marquée par des passages à l'acte plus ou moins violent, se traduisant par des crises, de l'auto-agression ou agression sur autrui.

Le SAMU et les pompiers ont pu être mobilisés quand la situation de l'enfant l'a nécessité pour être conduit aux urgences pédiatriques.

Des traitements médicamenteux neuroleptiques sont prescrits pour quelques-uns afin de les apaiser. L'équipe éducative travaille en partenariat avec l'UPA, CMP, CMPP, MDPH..., et ce quand cela est possible en lien avec les familles.

Les projets personnalisés des enfants

Dans le cadre de la démarche qualité, la trame du Projet Individualisé d'Accompagnement a évolué de manière plus adaptée aux besoins de l'enfant. Ce document est le résultat d'un travail construit avec les équipes éducatives.

Les éducateurs référents sont responsables de l'élaboration du projet et doivent le construire en collaboration avec la famille et l'enfant. Ce travail doit se dérouler de manière à rendre l'enfant acteur de son projet au même titre que les détenteurs de l'autorité parentale.

Une fois finalisé, il est co-signé par la famille, l'enfant, l'éducateur référent, la psychologue et la cheffe de service.

Chaque année, à l'échéance du placement de l'enfant, le projet doit faire l'objet d'une évaluation afin de le repenser et de réadapter les objectifs en lien avec les besoins de l'enfant et de sa famille.

Les écrits professionnels

60 écrits ont été produits sur l'année.

A chaque échéance du placement, un rapport d'évolution est rédigé par le référent éducatif de l'enfant à destination de l'Aide Sociale à l'Enfance et du Juge des Enfants lorsque la situation de placement est judiciaire.

Chaque événement pouvant avoir un intérêt ou un impact sur la bonne évolution de l'enfant et de sa famille doit être relayé également sous la forme d'une note d'information.

Ainsi l'ASE et / ou le Juge des Enfants doit(vent) redéfinir les objectifs de travail en lien avec la famille et l'enfant ou les modalités de rencontre (visites / hébergements ...).

Les temps forts de l'année

Pendant les temps de vacances scolaires, les enfants ont pu partir en séjour avec des éducateurs pour découvrir différents lieux en France :

- Séjour à NANTES
- Séjour dans les LANDES

Les enfants sont ravis de pouvoir partager des moments privilégiés avec leurs éducateurs dans un cadre différent, à travers des activités ...

Pour la fête de Noël, l'équipe a fait la surprise aux enfants de les emmener à Prison Island. Des équipes ont été constituées entre adultes et enfants et tous ont pu partager et profiter de moments agréables.

Le Service d'Accueil Familial

Le Service d'Accueil Familial est un service éducatif à part entière depuis le 01 février 2020, dédié à l'accompagnement des enfants confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance, dans le cadre de placement administratif ou judiciaire, au sein d'une famille d'accueil.

Les bureaux éducatifs sont situés dans les locaux de la Maison des Enfants à Celles sur Belle.

Une salle de visite est aménagée et mutualisée entre la Maison des Enfants et le service du Placement Familial.

15 enfants et adolescents sont accompagnés par les éducateurs et leur famille d'accueil.

Les entrées et sorties en 2023

Sur l'année 2023, le Service d'Accueil Familial a connu un mouvement important à raison de presque la moitié de son effectif.

22 enfants ont été pris en charge contre 19 en 2022, 11 garçons et 11 filles avec une moyenne d'âge comprise entre 4 ans et 17 ans.

Entrées : 7 situations sont entrées au PF

- 1 fratrie de 3 enfants accueillis chez deux assistantes familiales, orientation à la suite de la première évaluation de la Maison Départementale de l'Enfance.
- 2 situations d'enfants dont le Juge a ordonné le placement à la suite d'une mesure PEAD
- 1 jeune adolescente orientée de la Maison des Enfants vers le Service d'Accueil Familial
- 1 adolescent orienté de la Maison St-Jérôme vers le Service d'Accueil Familial avec une intermittence de 3 mois sur la Maison des Enfants.

Sorties : 7 situations sont sorties du PF

- 1 jeune de 17 ans et demi orienté sur la Maison St-Jérôme plus particulièrement sur l'APMN.
- 3 adolescents orientés selon leur projet sur la Maison St-Jérôme.
- 1 adolescente accompagnée sur un retour en famille avec une AEMO.
- 2 retours en famille dans le cadre d'un PEAD.

Il est important de préciser qu'une demande de réorientation sur un Lieu de Vie a été demandée en juin 2023 à l'Aide Sociale à l'Enfance, pour qu'une jeune adolescente puisse bénéficier d'un rapprochement familial et ce en conformité avec les demandes du Juge des Enfants.

Cette jeune fille est toujours accueillie par le Service d'Accueil Familial qui a dû s'adapter et se réadapter aux besoins de l'enfant.

De quel secteur géographique viennent les enfants ?

Les enfants sont confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance du Département des Deux-Sèvres, répartis comme suit selon les domiciles d'habitations des parents au 31 décembre 2022 :

- Bureau ASE CLOU BOUCHET NIORT : 8
- Bureau ASE STE PEZENNE NIORT : 5
- Bureau ASE ST MAIXENT : 2
- Bureau ASE MELLE : 4

Le Service d'Accueil Familial travaille avec l'ensemble des AMS du territoire mais plus particulièrement avec les bureaux ASE du sud du département.

L'équipe éducative pluridisciplinaire :

L'équipe éducative se compose d'un mi-temps de Cheffe de service, un mi-temps de Psychologue, 1,75 temps plein éducatif.

13 assistants familiaux complètent l'équipe et accueillent au sein de leur domicile les enfants confiés. La plupart d'entre eux ne possèdent qu'une place dédiée aux enfants de l'association mais accueillent également d'autres enfants confiés directement par l'Aide Sociale à l'Enfance.

Les enfants sont pris en charge de manière continue, 365 jours par an.

Les éducateurs et la psychologue organisent et assurent les visites entre les enfants et leur famille telles que nommées par le juge des enfants dans l'ordonnance de placement, ou dans le contrat d'accueil. Toutes ces visites se déroulent dans nos bureaux à Niort, à Celles sur Belle ou dans les AMS et parfois au domicile des familles suivant le projet de l'enfant.

L'intervention de la psychologue est essentiellement centrée autour du travail avec les familles, à travers des entretiens familiaux, des visites médiatisées.

La psychologue a effectué sur l'année 2023 75 visites médiatisées et / ou encadrées. Ces temps de rencontre se déroulent au sein d'une Antenne Médico-Sociale, au siège des MD2S ou parfois au domicile des parents en fonction du jugement.

Au-delà des temps de visites, ces rencontres demandent un temps d'organisation important pour construire les calendriers en lien avec les assistants familiaux. De plus, les transports représentent également un temps important. Des entretiens avec les familles sont également proposés afin d'échanger autour des raisons du placement, la place de chacun et le lien parent-enfant.

La psychologue peut rencontrer ponctuellement les enfants et évalue la nécessité de la mise en place d'un suivi thérapeutique. Nous contactons essentiellement les CMP (Niort, Melle et Parthenay) mais nous avons aussi sollicité une pédopsychiatre installée en libéral.

Des rencontres individuelles avec l'assistant familial peuvent être proposées afin d'accompagner ce professionnel lors de difficultés rencontrées dans la prise en charge.

La psychologue participe aux réunions hebdomadaires et aux bilans à l'ASE.

La psychologue participe aux journées régionales de l'ANPF (Association Nationale des Placements Familiaux) qui se déroulent à Mansle (16). Le groupe région a organisé un colloque sur le thème du délaissement à Limoges le 9 mai 2023.

Ainsi à peu près 400 visites médiatisées, encadrées ou semi-encadrées ont été réalisées sur l'année 2023 contre 385 en 2022 et 368 en 2021.

Différents rendez-vous ont été assurés par l'équipe (rendez-vous parents, bilans, concertations, audiences Juge des Enfants, rendez-vous médicaux...) se déclinant ainsi : 205 et 100 par les éducateurs

Il est à noter que le nombre de visites à organiser et à encadrer continue d'augmenter d'année en année passant de : 141 en 2019, 324 en 2020, 368 en 2021, 385 en 2022 à 400 en 2023.

Cette augmentation est directement liée à l'évolution de la situation des enfants. En effet, les droits d'hébergement ont tendance à être restreints et revus à la baisse. Afin de protéger l'enfant et de permettre le maintien du lien, des visites encadrées voire médiatisées sont préconisées à la place.

De plus, les enfants accueillis sont issus de familles dont les parents sont toujours ensemble, séparés ou en situation monoparentale, ce qui peut multiplier par deux le nombre de visites.

Les objectifs de travail mis en place durant ces temps de rencontre sont la base du soutien à la parentalité. Les professionnels s'adaptent et prennent en compte les difficultés des parents à rentrer en relation avec leur enfant mais également du positionnement des enfants vis-à-vis de leurs parents.

Les éducateurs rencontrent régulièrement les enfants dont ils ont la référence, seuls ou en présence de l'assistant familial. Ils abordent le projet de l'enfant, son quotidien, sa scolarité, ses relations familiales. Les rendez-vous médicaux sont assurés par les assistants familiaux en lien avec les éducateurs et les parents.

La scolarité est accompagnée par l'éducateur en lien avec l'assistant familial et la famille. L'aide aux devoirs est assurée par l'assistant familial.

L'équipe éducative participe au temps de bilan prévu par l'Aide Sociale à l'Enfance en vue d'une audience ou à des concertations lorsque la situation de l'enfant change et qu'il est nécessaire de repenser son projet.

La scolarité des jeunes du placement familial

L'équipe éducative accompagne la scolarité des enfants confiés de manière adaptée à leurs besoins.

Ainsi sur l'année 2023, les enfants selon leur âge et niveau ont fréquenté différents établissements de l'éducation nationale mais également médico- sociaux et se répartissent comme suit du 01 janvier au 31 décembre 2023 :

- Ecole primaire : 9
- Ecole maternelle : 3
- IME : 2
- SAVIO : 1
- Collège : 2 SEGPA
- Lycée : 1 Lycée agricole
- MFR : 2
- EREA : 1
- ITEP : 1

Les projets personnalisés des enfants

Dans le cadre de la démarche qualité, la trame du Projet individualisé d'accompagnement a évolué de manière plus adaptée aux besoins de l'enfant. Ce document est le résultat d'un travail construit avec les équipes éducatives.

Les éducateurs référents sont responsables de l'élaboration du projet et doivent le construire en collaboration avec la famille et l'enfant. Ce travail doit se dérouler de manière à rendre l'enfant acteur de son projet au même titre que les détenteurs de l'autorité parentale.

Une fois finalisé, il est co-signé par la famille, l'enfant, l'éducateur référent, la psychologue et la cheffe de service.

Chaque année, à l'échéance du placement de l'enfant, le projet doit faire l'objet d'une évaluation afin de le repenser et de réadapter les objectifs en lien avec les besoins de l'enfant et de sa famille.

Les écrits professionnels

65 écrits ont été produits sur l'année.

A chaque échéance du placement, un rapport d'évolution est rédigé par le référent éducatif de l'enfant à destination de l'Aide Sociale à l'Enfance et du Juge des Enfants lorsque la situation de placement est judiciaire.

Chaque évènement pouvant avoir un intérêt ou un impact sur la bonne évolution de l'enfant et de sa famille doit être relayé également sous la forme d'une note d'information.

Ainsi l'ASE et / ou le Juge des Enfants doit(vent) redéfinir les objectifs de travail en lien avec la famille et l'enfant ou les modalités de rencontre (visites / hébergements ...).

La Maison St-Jérôme

La Maison Saint Jérôme (MSJ) dispose d'une capacité d'accueil de 9 jeunes, filles et garçons de 14 à 18 ans qui sont accueillis dans le cadre d'un contrat administratif ou d'une mesure judiciaire (mesure d'assistance éducative prononcée par un Juge des Enfants). Un service APMN de 3 places est rattaché à la Maison Saint Jérôme pour des jeunes âgés de plus de 16 ans. Ces jeunes peuvent bénéficier d'un APJM.

La MSJ, est située à Niort, 39 rue de la Blauderie, maison achetée par l'APLB en 2004 et ouverte 365 jours par an, 24h/24. Cette grande maison de type familial de 400 m² bénéficie d'un parc extérieur arboré proposant un cadre agréable.

La MSJ est implantée dans un quartier résidentiel au nord-est de Niort, à un quart d'heure à pied du centre-ville, bien desservie par les transports en commun (gratuits) et bénéficiant d'un environnement favorisant l'insertion (écoles, commerces de proximité).

Cette situation géographique permet de favoriser la prise d'autonomie par les jeunes accueillis.

L'aménagement de la MSJ offre un cadre sécurisant avec des espaces de vie et des espaces privés distincts. Les chambres sont individuelles.

Le service APMN dispose de 5 appartements type studio à T2. Ces logements sont situés à Niort et aux alentours si nécessaire. Les appartements sont loués en fonction du projet du jeune, notamment en fonction de son projet professionnel. Un jeune a pu bénéficier d'un appartement dans la ville où il effectuait son apprentissage.

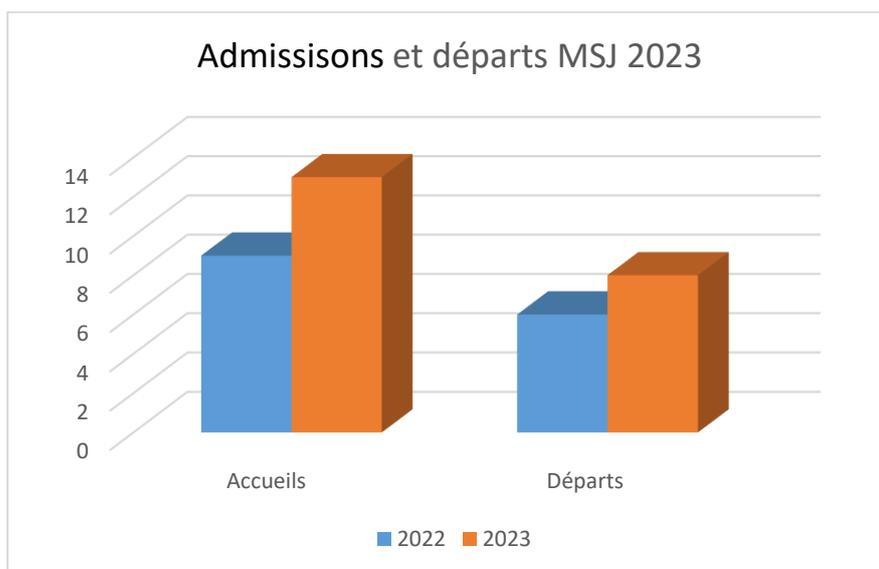
La MSJ dispose également temporairement de trois places pour des « situations complexes ». Ces accueils répondent à un besoin ponctuel du département à la suite d'un rapatriement de jeunes de la région parisienne (fermeture administrative de leurs lieux d'accueil).

Les principales missions sont :

- Accueillir des adolescent(e)s âgés de 14 à 18 ans, en difficulté psychosociale, confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance (A.S.E.) afin de les protéger, au titre de l'accueil provisoire (art 221.1 et 222.5 du C.A.S.F.) et de l'article 375 et suivant du code civil concernant l'assistance éducative.

- Offrir aux adolescent(e)s confié(e)s un cadre sécurisant et structurant basé sur la confiance et l'écoute par la relation éducative.
- Protéger et aider les adolescent(e)s à découvrir leurs propres potentialités, à faire émerger des projets scolaires et professionnels dans le cadre d'une démarche d'autonomisation individualisée.
- Favoriser le lien familial, dans le respect de l'ordonnance du jugement. Soutenir et guider les parents dans leurs pratiques éducatives.
- Proposer et/ou maintenir un travail d'accompagnement psychologique en lien avec la psychologue du service et des services extérieurs.
- Préparer la sortie du dispositif et à la majorité (logement autonome, travail ou contrat d'apprentissage, démarches administratives...).

- **Les admissions et les départs**



Nous constatons une augmentation de l'activité en 2023 au sein du service MSJ, notamment en raison de la création du service APMN.

13 jeunes ont été accueillis au cours de l'année 2023 contre 9 en 2022.
3 jeunes sont accueillis en APMN.

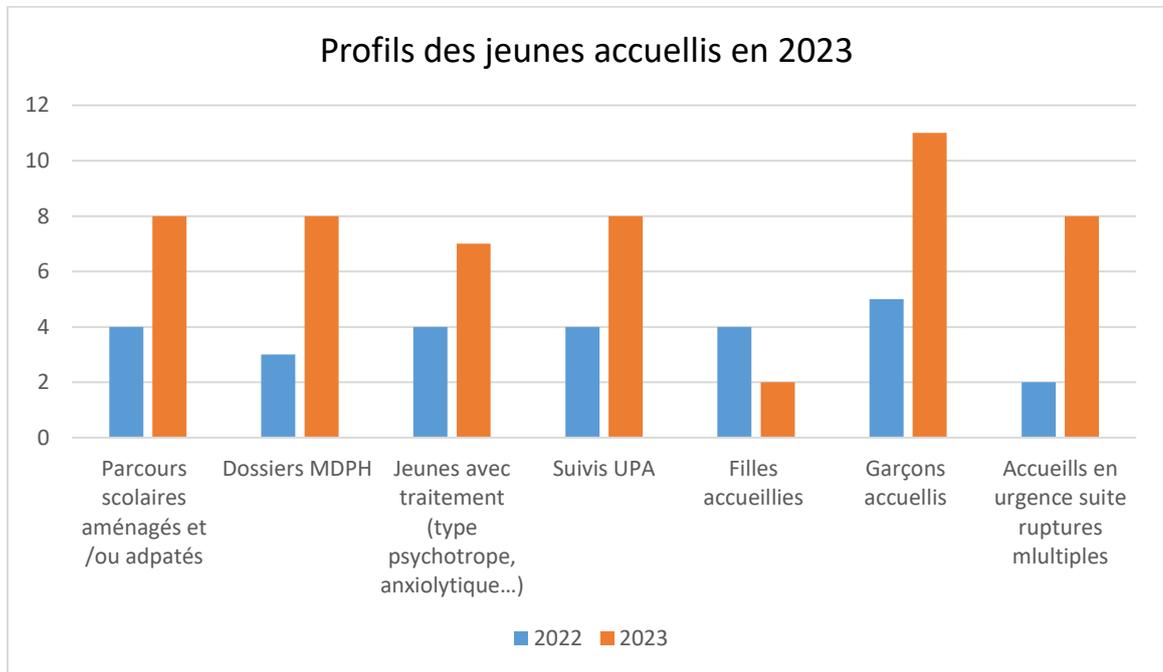
- Quatre jeunes sont issus des services des MD2S (les quatre sont issus du service SAF à la suite de ruptures essentiellement)
- Un issu du département 17 en APMN afin de pouvoir poursuivre son projet scolaire à Niort.
- Sept sont arrivés dans l'urgence à la suite de ruptures multiples de leurs précédents lieux d'accueils (LVA essentiellement ou en attente de place depuis deux ans pour l'un d'entre eux accueilli dans un hôtel.)

8 jeunes ont quitté la Maison Saint Jérôme en 2023 contre 6 en 2022.

- Deux jeunes en raison de leur majorité (qui sont retournés au domicile maternel, dont un bénéficiant d'un CJM)
- Un PEAD, structure extérieure, pour rapprochement familial et placement inefficace (après 3 années à la MSJ)
- Une réorientation en interne, MDE (à la suite d'une interdiction par le Juge des Enfants d'être en contact avec un autre jeune)
- Une réorientation, demande de rupture à la suite de comportements déviants/ dangereux (violence, consommation de stupéfiants, menaces...)
- Deux sorties pour fugues de plus d'un mois

- Une mainlevée de placement en raison d'un projet construit en appartement et d'une réelle évolution relationnelle au sein de la famille.

- **Profils des jeunes accueillis**



Les jeunes accueillis sont majoritairement des garçons. Sur 13, il n'y a que 2 filles.

Fin 2023, 80% des effectifs est masculin.

La MSJ a accueilli 2 filles en 2023 contre 4 en 2022 et 11 garçons contre 5 en 2022.

En 2023, la moyenne d'âge a rajeuni contrairement à 2022. Les jeunes qui arrivent ont majoritairement entre 13 et 15 ans.

Cette tendance a amené les éducateurs à réajuster leurs pratiques d'accompagnement, les besoins étant davantage axés sur l'accompagnement aux devoirs, à la gestion du quotidien (linge, hygiène...) et la proposition d'activités sous toutes ses formes (ludiques, sportives, loisirs...) en l'absence de sorties libres.

La MSJ a accueilli en 2023 8 jeunes bénéficiant d'un parcours scolaire adapté, soit une hausse de 50%. Huit jeunes bénéficient d'une notification MDPH.

Les profils ont également évolué en termes de suivi psychologique : 8 jeunes accueillis sont accompagnés par les pédopsychiatres de l'UPA ou l'EMPD dont Hôpital de jour, court séjour, hospitalisation semaine soit une augmentation de 50% également. Sept jeunes bénéficient d'un traitement de fond au quotidien. Le mal être des jeunes se traduit notamment par des passages à l'acte suicidaires, scarifications, consommation de toxiques, fugues, violences...

Les jeunes accueillis ont des rendez-vous médicaux importants (kiné, orthodontie, ophtalmologue, spécialistes divers ...). En plus de ceux-ci, les consultations pour maladie au quotidien s'avèrent importantes et ont doublé (entre 3 et 8 rendez-vous mensuels en 2022 contre 6 à 16 rendez-vous en 2023). Les jeunes accueillis somatisent leur mal être au quotidien. Le soin prend une place importante au sein de la MSJ, y compris pour les jeunes suivis en APMN.

Les passages aux urgences ont considérablement augmenté en 2023 pour passage à l'acte suicidaire d'une jeune fille. Entre mars 2023 et septembre 2023, il est recensé en moyenne un passage par semaine, pouvant aller jusqu'à trois. Ce chiffre a pu diminuer en raison d'une hospitalisation séquentielle pour la jeune fille.

La majorité des jeunes accueillis, cinq sont issus des bureaux ASE du Clou Bouchet à Niort ; trois sont issus de l'AMS Sainte-Pezenne ; un de Melle ; un de Parthenay et deux de Saint Maixent l'Ecole. Un jeune est issu du département de la Charente Maritime.

En 2023, 60 % des admissions nous arrivent des AMS niortaises.

La proximité géographique dans la majorité des accueils permet aux professionnels de multiplier les rencontres avec les familles et facilite l'autonomie des jeunes pour les déplacements en DVH.

- **Scolarité/projets professionnels**

En 2023, les 13 admissions disposent d'une scolarité et/ ou d'un projet professionnel :

- Un jeune en apprentissage qui a arrêté 1 mois après le début,
- Un jeune en apprentissage dans la restauration, projet toujours en cours,
- Un jeune au lycée en seconde générale avec parcours aménagé,
- Un jeune au lycée de Niort avec parcours aménagé,
- Une jeune en SEGPA à Niort,
- Une jeune en parcours aménagé SAPAD, court séjour UPA,
- Un jeune en CAP vente à Cheffe Boutonne,
- Trois jeunes en 3^{ème} avec parcours aménagé à Niort,
- Un jeune au lycée professionnel avec parcours aménagé (CAP logistique),
- Un jeune en seconde professionnelle MELEC parcours aménagé (soins UPA/ Lycée),
- Un jeune à l'UEAJ de Niort.

De par une augmentation considérable des parcours aménagés sous formes de PIRET, PAFI, les liens avec les services de l'éducation nationale, MLDS ont été développés. Ces derniers ont été sollicités pour plus d'un accueil sur deux.

Des rencontres avec les établissements sont réalisées plus fréquemment étant donné les ESS, rencontres partenariales pour aménagements. Les situations, de plus en plus complexes en termes de projets scolaires en lien avec les troubles psychologiques importants, nécessitent des rencontres plus fréquentes. Les appels téléphoniques sont quasi quotidiens avec les établissements scolaires (absences, organisations aménagement, rendez-vous soins...).

- **Organisation du service**

La Maison Saint Jérôme fonctionne de la manière suivante :

Des réunions hebdomadaires, tous les mardis de 13h à 17h, sont fixées pour planifier et organiser la prise en charge des jeunes accueillis. Elles permettent également, avec l'apport de la psychologue du service, une réflexion et une analyse autour de chaque situation.

La première partie est dédiée au fonctionnement (point technique) et à la coordination (ajustement du planning en lien avec l'actualité du service)

Le second temps est consacré aux situations des jeunes dans la globalité ou sur un aspect précis de l'accompagnement.

En 2023, 20 réunions PIA (élaboration ou actualisation) ont été réalisées selon la nouvelle forme. Ces PIA sont élaborés en dehors de réunions hebdomadaires, en équipe pluridisciplinaire après recueil des grilles d'observation de tous les professionnels. 5 avaient été élaborés en 2022.

Les concertations avec l'ASE (bilans, points de situation) ont été multipliées par 2 en 2023, 34 contre 17 en 2022. Quatre audiences ont eu lieu courant 2023 en assistance éducative. Trois audiences se sont tenues au Tribunal Pour Enfants (trois audiences de culpabilité pour des faits de violence et dégradations à la suite des émeutes en juillet 2023).

Les professionnels bénéficient d'analyses des pratiques professionnelles. En 2023, 10 séances de 2 heures ont été réalisées.

Journée type en période scolaire :

- Réveil, petit déjeuner, départ échelonné (collège, lycée, stage, terrain d'apprentissage...)
- Pour les jeunes déscolarisés : lever à 8h, petit déjeuner 8h30, déjeuner 12h30
- 16h45/17h15 : goûter
- Entre 17h et 19h : aide aux devoirs, douche, détente (ex : console de jeux) et sorties autorisées en fonction du projet (Sauf mercredi, sorties plus longues autorisées, entre 14h et 19h).
- 19h30 : dîner (services effectués à tour de rôle par les jeunes selon un planning établi)
- Après repas : activités proposées (ex : jeux de société), télévision ou loisirs libres.
- 21h45 : chaque jeune est dans sa chambre, portable rendu (possibilité de le garder pour les 17 ans et plus en fonction du projet).

Journée type Week-end et vacances :

- Réveil tardif possible (présence au repas du midi demandée)
- Petit déjeuner de 8h à 10h30
- De 10h30 à 11h, encas possible
- Télévision autorisée toute la matinée
- Déjeuner à 12h30
- Sorties autorisées entre 14h et 19h les samedis ou activités avec les éducateurs/sorties de groupe
- Dîner à 20h30
- Coucher à 22h45.

Un conseil des jeunes, retravaillé en 2022, est mis en place une fois tous les quinze jours. Celui-ci est investi et permet de libérer la parole, des activités, planifications vacances y sont proposées. Cette instance est intégrée de tous et riche en réflexion, les jeunes y sont force de propositions et leurs projets peuvent ainsi devenir concrets dans la mesure du possible.

L'équipe éducative doit en permanence réajuster son accompagnement et organiser les temps où les jeunes sont présents (notamment dû à la déscolarisation, les emplois du temps aménagés...). Les jeunes nécessitent un accompagnement individualisé de par leurs troubles multiples. Le collectif de 9 jeunes peut alors mettre à mal ces jeunes qui ne peuvent pas être continuellement en un pour un. Les activités de groupe, les repas peuvent s'avérer difficiles et anxiogènes pour certains.

Travail avec les familles :

La MSJ propose des entretiens réguliers avec les familles afin de créer du lien et permettre à ces derniers de reprendre une place auprès de leurs enfants. Une visite de la structure est systématiquement proposée dès l'accueil puis des entretiens réguliers. Ceux-ci sont indispensables pour la cohérence entre l'équipe éducative et les familles.

En 2023, sur 13 accueils, 9 jeunes ne bénéficient d'aucun hébergement (nuitées) en famille. 2 bénéficient d'aucun lien familial (décès, droits réservés). La majorité des jeunes bénéficient de droits de visites encadrées et ou médiatisées.

Les liens parents/enfants sont travaillés sous diverses formes, en fonction des jugements.

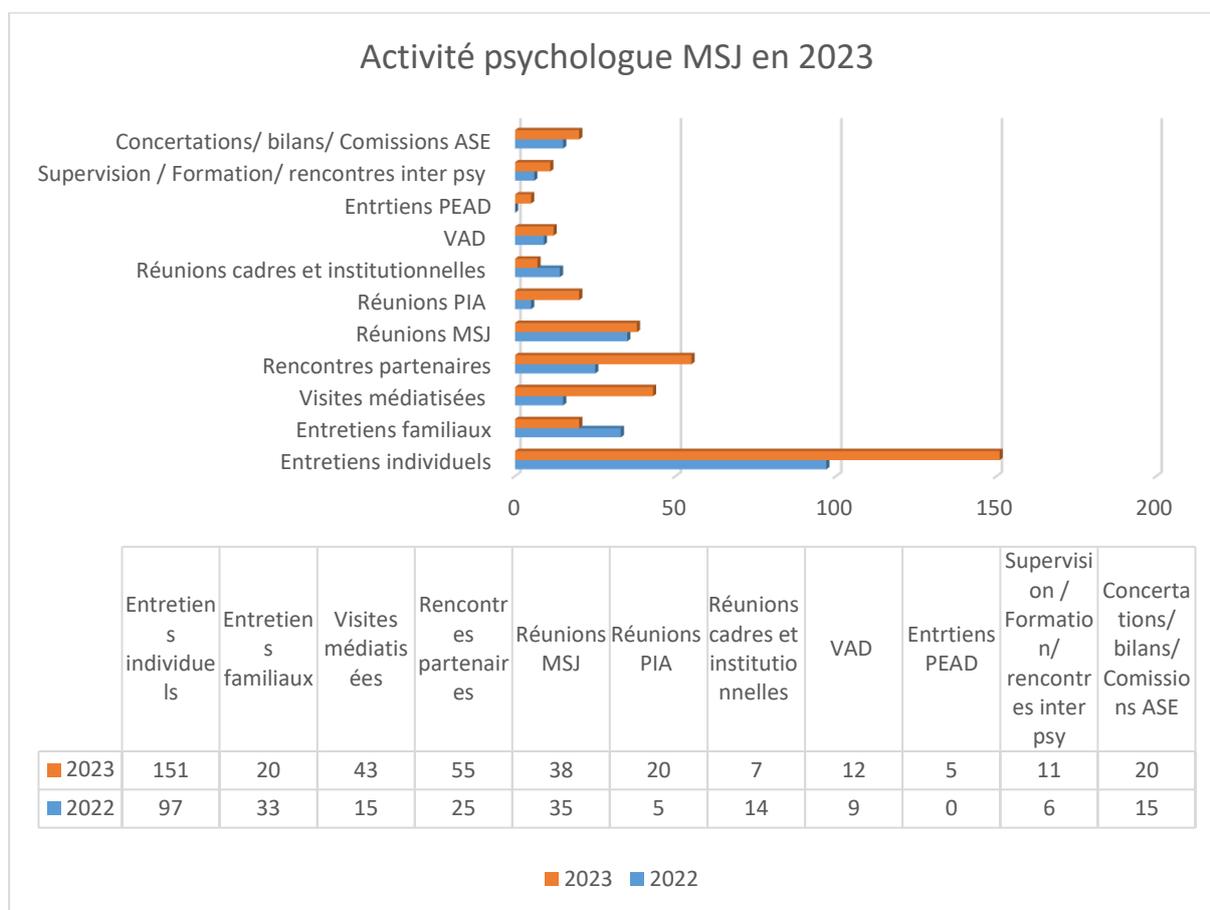
En 2023, nous comptons 43 visites médiatisées, soit trois fois plus qu'en 2022, 20 entretiens familiaux avec la psychologue ainsi que 45 visites encadrées par les éducateurs.

Au-delà du respect de l'ordonnance et des DVH, l'équipe éducatrice s'efforce de mettre du sens au diverses visites entre les jeunes et leurs familles.

Des activités supports ou des sorties sont proposées en présence d'un professionnel, l'objectif étant de restaurer ou maintenir le lien de manière ludique et adaptée.

Trois familles de la MSJ ont pu participer aux ateliers à médiation arts plastiques proposés par les MD2S. Les retours sont positifs et bénéfiques à la relation. Les familles souhaitent renouveler ces ateliers. L'idée est de poursuivre pour 2024.

- **Activité psychologique du service**



L'activité de la psychologue à 0,5 ETP a augmenté, en lien avec une création du service APMN mais également en lien avec la fragilité psychologique des jeunes accueillis.

Le PEAD

L'activité de l'année et le public accueilli/accompagné

Les sorties

Au cours de l'année 2023, 12 jeunes sont sortis des effectifs du service.

- 6 mainlevées de placement (notion de danger écartée)
- 2 mainlevées de placement (majorité)
- 6 placements institutionnels
- 1 placement en Centre Educatif Fermé

Les admissions

Le service a effectué 9 admissions en 2023.

Au total, le service PEAD a suivi 36 situations en 2023.

La scolarité

	SEPTEMBRE 2023
Moins de 3 ans	1
Maternelle	3
Primaire	9
Collège	7
Lycée	0
IME, ITEP	1
U.E.A.J	1
APPRENTISSAGE	0
A.F.P.A	2

On observe qu'en janvier 2023, tous les jeunes suivis étaient scolarisés. En septembre, deux enfants trop jeunes et une adolescente souffrant de troubles psychologiques n'étaient pas scolarisés.

Principales actions effectuées

Années	2020	2021	2022	2023
Visites à domicile (V.A.D)	192	547	657	637
Visites encadrées (V.E)	108	113	114	98
Visites médiatisées (V.M)	52	56	8	23
Rencontres parents (au domicile ou dans nos bureaux)	55	76	119	101
Rencontres enfants (au domicile, dans nos bureaux, ou en extérieur)	80	172	299	250
Rencontres partenaires (U.P.A, écoles, U.E.A.J, mission locale, C.C.A.S, clubs de sport, police, gendarmerie...)	48	86	106	97
Rencontres parents et/ou enfants + chef de service (admission, présentation P.I.A, recadrage ordonnance...)	28	34	36	23
Rencontres Antennes Médico-Sociales (commission relais, admissions, bilans, concertations...)	49	57	68	31
Audiences au tribunal (assistance éducative, pénal et cours d'appel de Poitiers)	23	16	32	17

Au regard de ce tableau, on note une stagnation des visites à domicile sur les deux dernières années. Cela traduit également la volonté affirmée du service d'être présent dans le quotidien des familles afin d'en comprendre leurs fonctionnements, d'identifier les problématiques et de proposer un accompagnement adapté.

Nous ne commenterons pas les chiffres concernant les visites médiatisées, encadrées et semi-encadrées qui dépendent principalement des ordonnances du Juge des Enfants.

Cependant, au cours de cette année 2023, nous avons poursuivi l'intensification de la fréquence des rencontres avec les parents ainsi que celles avec les enfants. Nous avons utilisé des supports divers et variés (repas partagés, activités de plein air, médiathèque, ateliers cuisine et pâtisserie...).

La psychologue est présente sur le service de Placement Educatif A Domicile, à raison d'un mi-temps. Elle rencontre chaque enfant/adolescent ainsi que sa famille dans les jours suivants l'admission.

Parmi l'ensemble des jeunes accueillis en 2023, tous (25 en file active) ont accepté de venir à la première rencontre individuelle avec la psychologue. En 2022, la psychologue partageait le suivi des situations (25) avec sa collègue psychologue travaillant sur la Maison St-Jérôme. 18 suivis restaient alors à la charge de la psychologue du PEAD et 7 à sa collègue. En 2023, la Psychologue de la Maison St-Jérôme a été rattachée à d'autres missions, ne lui permettant plus d'assurer le suivi de ces 7 situations. Ces dernières sont alors revenues à la charge de la psychologue du PEAD, ayant depuis 25 situations en file active.

Certains jeunes sont également suivis sur l'extérieur (UPA, CMPP, CMPEA etc.). Ainsi pour ces derniers, la psychologue ne propose que des rencontres ponctuelles et non un suivi régulier afin de ne pas interférer avec le suivi existant. Néanmoins, le lien avec les partenaires dans ces suivis est également à prendre en compte, demandant disponibilité, contacts téléphoniques réguliers et déplacements.

La psychologue effectue également les visites médiatisées ou entretiens familiaux seule et/ou en co-intervention avec un éducateur. Ces visites donnent lieu à des écrits joints aux rapports éducatifs et transmis au Juge des Enfants à chaque fin de mesure.

Elle réalise des entretiens familiaux en lieu neutre, et peut aussi voir les enfants/adolescents en entretien individuel afin d'évaluer la nécessité ou non d'orienter ces derniers vers une structure de soins.

Au niveau institutionnel, la psychologue participe aux réunions d'équipes (un temps de réunion hebdomadaire) où elle apporte son regard spécifique et son analyse concernant la problématique des jeunes. Elle est également présente et apporte un regard clinique lors des réunions concernant le projet individualisé d'accompagnement.

Elle se joint également, avec le chef de service et les éducateurs, aux commissions d'admission des jeunes qui ont lieu dans les AMS ainsi qu'aux différentes rencontres avec les partenaires (UPA, AMS...). Afin d'enrichir sa réflexion quant à la clinique de l'adolescent et à l'évolution de cette population, elle participe aussi à des rencontres trimestrielles entre psychologues des Deux-Sèvres.

L'augmentation du nombre de situations demandent un temps d'intervention supplémentaire, des échanges réguliers avec les éducateurs référents des situations, des temps d'écrits, de rencontres partenariales, ainsi que des temps de réunions pluridisciplinaires afin de mettre en place les projets individualisés d'accompagnement et d'évoquer les différentes problématiques familiales et individuelles. Ce manque de temps impacte nécessairement la qualité des suivis en cours, contraignant alors à prioriser certaines situations « plus urgentes » que d'autres et ne permet pas un suivi régulier et/ou hebdomadaire des enfants/adolescents.

5) Les temps forts de l'année

La fête de fin d'année (goûter de Noël), organisée par le service dans nos locaux, aura été sans nul doute l'évènement collectif marquant de cette année 2023. La forte participation des familles ainsi que l'ambiance chaleureuse qui régnaient nous ont permis de mesurer l'importance d'un tel évènement dans notre service.

En effet, malgré la complexité de certaines situations et les relations parfois tendues entre certaines familles et le service, ce temps de partage sans "enjeux" aura également permis des échanges conviviaux. Les enfants ont été agréablement surpris de recevoir un petit cadeau symbolique de la part de l'établissement.

La Maison des Enfants

Mouvement de professionnels :

Quelques mouvements ont eu lieu cette année avec l'arrivée de 3 nouveaux professionnels. L'équipe doit se stabiliser et retrouver une cohésion et une cohérence de travail, cela afin de garantir une qualité d'accompagnement en lien avec les besoins des enfants.

L'ouverture de l'extension :

A la suite des difficultés de cohabitations entre les enfants et de nombreuses situations de violence, l'équipe éducative avec le soutien de la direction des Maisons des Deux Sèvres a pu repenser les espaces d'accueil des enfants.

Ainsi une maison adjacente à la Maison des enfants est louée et mise à disposition du service depuis octobre 2022. Cette dernière offre un espace pour accueillir 3 jeunes collégiens, une porte a pu être créée et donne sur la cour.

Le nombre de chambres est passé de 5 à 8.

La grande maison accueille 6 enfants et l'extension 3 jeunes adolescents.

Pour ce faire et afin de continuer à accompagner les enfants de manière bienveillante et adaptée à leur besoin, l'équipe éducative a pu réfléchir à différents modes d'intervention.

Ainsi avec le concours des Maitresses de maison, les plannings ont été modifiés de sorte qu'il y ait pratiquement 3 éducateurs chaque soir.

Ces changements ont eu un effet bénéfique pour les enfants, pouvant ainsi profiter de temps en individuel.

Séjours :

Les éducateurs ont proposé plusieurs séjours sur l'année aux enfants.

Ces temps privilégiés sont une richesse pour chacun, basés sur le sens du partage, du faire ensemble, de la découverte citadine, culturelle aux activités sportives, parcs....

Les enfants ainsi que les professionnels prennent beaucoup de plaisir et cela participe à consolider une certaine cohésion de groupe et renforcer les liens des enfants entre eux et avec les éducateurs.

Le Placement Familial

Des mouvements de professionnels avec le départ de l'éducatrice à 0.75 ETP.

Une assistante familiale toujours en arrêt maladie longue durée.

Une assistante familiale ayant demandé une disponibilité de septembre 2023 à juillet 2024.

Une assistante familiale bénéficie de la formation DEAF

Un assistant familial a été recruté en lien avec les besoins du service.

La Maison St-Jérôme

En 2023, une modalité d'accueil a pu se mettre en œuvre à la suite du projet élaboré en 2022 et notamment de l'acquisition d'un outil pour le travail autour de l'autonomie. Trois places APMN ont pu voir le jour. Trois glissements ont pu se mettre en œuvre de la MSJ au service APMN pour des jeunes ayant les capacités à être accompagnés dans le cadre d'une semi-autonomie.

A ce jour, le service dispose de 5 logements, dont un de deux places utilisées notamment pour du séquentiel (collectif/ semi-autonomie).

En mars 2023, la MSJ a pu se munir d'un logement, appartement type 4 afin de pouvoir répondre au département dans l'accueil des deux jeunes en situation dites complexes en urgence fin 2022. Cette acquisition a permis l'accompagnement de type un pour un pour ces deux jeunes et la mise en place d'une prise en charge adaptée aux besoins et spécificités de ces jeunes.

Au cours de l'année 2023, le quotidien des jeunes a pu évoluer en termes d'activités proposées sous forme de projet à long terme.

- Projet citoyenneté en partenariat avec la Ligue Enseignement, une action en lien avec la citoyenneté un jeudi par mois sur des thèmes actuels (réseaux sociaux, relations filles/garçons, écologie, les différences ...)

- Mise en place du CVS (impliquant deux jeunes de la MSJ) qui permet aux jeunes de pouvoir s'exprimer et faire évoluer le quotidien des jeunes au sein de l'internat.
- Ateliers de groupe menés par la psychologue du service sous forme de jeux (type totem, roue des émotions...)
- Mise en place d'ateliers escalade en fin d'année reconductibles pour 2024.

La Maison Saint Jérôme a proposé aux jeunes accueillis au cours de l'année 2023 plusieurs séjours leur permettant de pouvoir s'ouvrir à l'extérieur et rompre avec le quotidien de la MSJ :

- Un transfert à Angoulême de deux jours pour le festival de la BD.
- Un transfert à l'été 2023 de 7 jours en Dordogne
- Un transfert à Paris de 3 jours
- Un séjour en lien avec la MDE dans les Landes (deux jeunes MSJ ont pu participer)
- Un transfert hivernal à Nantes de 5 jours
- Un séjour en lien avec les activités APLB, les 80 ans à Tarbes pour trois jeunes.

Trois jeunes ont pu bénéficier de camps individuels en lien avec leurs souhaits (camp moto, camp bricolage, camp à la mer).

Ces types de séjours ont été proposés en priorité aux jeunes ne bénéficiant pas ou peu d'hébergements en famille.

Les jeunes dits « situations complexes » ont pu bénéficier de deux transferts en 2023 :

- 3 jours à la dune du Pilat
- 5 jours dans les Pyrénées

Deux séjours de répit ont été organisés afin de pouvoir permettre aux jeunes les plus en difficultés de rompre avec le collectif et de les amener à un travail sur soi. Ces séjours ont été bénéfiques et ressourçant. Il serait opportun de pouvoir proposer ce type de séjours régulièrement étant donné les situations complexes des jeunes accueillis nécessitant parfois un éloignement du groupe.

Deux jeunes de la MSJ ont pu bénéficier d'un temps d'hébergement par le biais de locations ponctuelles par l'établissement (familles ne disposant pas d'un logement adapté pour l'accueil de leur enfant).

Ces projets novateurs permettent un mieux-être / apaisement des jeunes et sont reconnus des partenaires extérieurs et familles.

Diverses sorties à la journée sont toujours d'actualité en 2023 : sorties culturelles, visite de château, karting, laser Game, évènement sportif, marché de Noël, concert à l'acclameur, journée plage...

Dès la rentrée scolaire en septembre, les jeunes ont pu élaborer un projet concernant la l'aménagement des chambres et notamment la personnalisation, l'individualisation de celles-ci. L'idée est que chaque jeune puisse investir sa chambre en ayant choisi le mobilier, les décorations et que les chambres ne se ressemblent pas forcément. Chaque jeune a pu établir des devis, repérages en magasin, accompagné d'éducateurs. L'objectif est de pouvoir offrir cette opportunité à chaque jeune dès son arrivée.

La diversité des modalités d'accueil a permis aux jeunes des différents services de participer à des actions collectives et de se socialiser davantage (notamment pour les situations complexes, qui, une fois stabilisées, ont pu parfois rejoindre le collectif sur des activités ponctuelles). L'objectif est de pouvoir amener ces jeunes davantage sur le groupe.

6) Point sur la démarche d'amélioration continue

Concernant le travail sur la démarche d'amélioration continue de la qualité au sein des différents services, il s'est mis en œuvre en 2023 comme suit :

- Le travail d'élaboration des projets de service initiés en 2022 qui a généré 9 rencontres collectives pluridisciplinaires avec la participation active de plus de 40 professionnels.
- La réécriture du Projet d'Etablissement qui s'est organisée autour de 18 réunions pour 34 professionnels en participation active.
- Les réunions préparatoires à l'Evaluation Externe.

Au cours de l'année 2023, la MECS Maisons des Deux-Sèvres s'est engagée résolument dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de ses services. Cette initiative s'inscrit dans notre volonté permanente d'offrir un accompagnement optimal aux enfants et aux jeunes qui nous sont confiés, ainsi qu'à leurs familles, en garantissant des conditions de vie et d'épanouissement optimales.

La première étape cruciale de notre démarche d'amélioration continue réside dans la compréhension profonde des besoins et des attentes des enfants, des jeunes et de leurs familles. À cet effet, le recueil des attentes des jeunes et de leur famille a été mené tout au long de l'année, impliquant l'ensemble des parties prenantes.

Suite à l'identification des axes d'amélioration, notamment à la suite des travaux sur la réécriture du Projet d'Etablissement et aux conclusions de l'Evaluation Externe, des processus spécifiques ont été élaborés et mis en place pour répondre de manière efficace et durable aux besoins identifiés. Ces processus englobent divers aspects de notre fonctionnement, notamment l'organisation des activités éducatives, l'encadrement du personnel, la gestion des ressources matérielles et humaines, ainsi que la communication avec les familles et les partenaires externes.

Conscients que la qualité de nos services repose en grande partie sur l'engagement et les compétences de notre personnel, nous avons accordé une attention particulière à la formation continue de nos équipes. Des sessions de formation sont organisées régulièrement pour renforcer les compétences techniques et relationnelles de nos collaborateurs, tout en les sensibilisant aux enjeux de la qualité et de l'amélioration continue. Une formation sur la bientraitance est prévue pour 2024. L'évaluation régulière des actions entreprises constitue une étape essentielle de notre démarche d'amélioration continue.

Enfin, nous avons cherché à ancrer une véritable culture de l'amélioration continue au sein de la MECS, impliquant l'ensemble du personnel. Cette culture se traduit par une ouverture au changement, une volonté d'apprentissage et d'adaptation constante, ainsi qu'un souci permanent d'écoute et de prise en compte des besoins des enfants et des familles que nous accompagnons.

En conclusion, la démarche d'amélioration continue de la qualité engagée par la MECS en 2023 a permis de renforcer notre capacité à répondre efficacement aux besoins et aux attentes des enfants et de leurs familles. Cette démarche constitue un engagement continu de notre part à garantir un accompagnement de qualité, respectueux et bienveillant, dans le cadre de notre mission sociale et éducative. Il reste néanmoins à formaliser davantage cette démarche par un comité de suivi de l'évaluation externe qui se mettra en place en 2024 avec des réunions régulières.

Nous restons déterminés à poursuivre cette démarche dans les années à venir, afin de maintenir et d'améliorer constamment la qualité de nos services, au service du bien-être et de l'épanouissement des enfants et des jeunes qui nous sont confiés.

7) Les partenaires

La nature même de notre activité nous impose de développer une relation partenariale de qualité avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance. Nos interlocuteurs principaux sont les Antennes Médico-Sociales. La relation de confiance qui doit s'installer permet de pérenniser l'activité du service. En effet, les fonds de dossier que nous recevons en amont des admissions nous sont transmis par les chefs de bureaux ou par les coordinateurs techniques territoriaux des Antennes Médico-Sociales. Le suivi des situations s'effectue en lien étroit avec les bureaux de l'A.S.E. Le Conseil Départemental des Deux-Sèvres a centralisé les demandes d'admissions adressées aux établissements par le biais du S.D.A. Ce service devient notre interlocuteur privilégié en ce qui concerne les admissions et les demandes de réorientation.

Les établissements scolaires (Education Nationale) ainsi que les établissements spécialisés (I.T.E.P., I.M.E.) sont également des partenaires avec lesquels il est important de maintenir voire de développer les liens. Dans chaque projet individualisé de jeunes, le projet scolaire ou préprofessionnel est prépondérant. Nous communiquons de façon permanente avec ces établissements (rencontres avec les professeurs, participation à des équipes éducatives...).

Bien souvent, parmi les demandes des Juges pour Enfants, dans le cadre d'ordonnances, le maintien de la scolarité voire la reprise de scolarité est un des enjeux majeurs du placement.

Les clubs sportifs, les associations et Centres Culturels et Sociaux favorisent l'intégration des jeunes accueillis. La Mission Locale est également sollicitée pour affiner les projets de certains jeunes. Les résidences Habitat Jeunes et de manière générale, les bailleurs sociaux, nous permettent d'envisager les suivis extérieurs dans de bonnes conditions avec des perspectives de logements autonomes à l'approche de la majorité et de la sortie du dispositif de protection de l'enfance.

Concernant les soins, les jeunes bénéficient d'un suivi médical avec le praticien de leur choix. Il est important que le référent éducatif du jeune soit en contact avec le médecin traitant. Nous travaillons également avec l'Unité Psychiatrique pour Adolescents au regard des troubles dont souffrent certains jeunes.

Dans d'autres registres, nous développons du partenariat avec le commissariat de police, la gendarmerie, la préfecture, les commerçants et entrepreneurs locaux (recherche de stages ou de terrains d'apprentissage).

8) Les projets en cours

La Maison Saint-Jérôme

La Maison Saint Jérôme a pour objectif de développer son service APMN en multipliant par 5 le nombre de places prévu.

En concomitance avec le développement des APMN, un collectif plus petit pourrait être créé (5 places). Ces augmentations permettraient de répondre à un besoin de places au niveau départemental mais également de pouvoir diversifier les modalités d'accueil au sein des MD2S (collectif, APMN, petit collectif)

Plusieurs projets sont en cours au sein de la Maison Saint Jérôme :

- Développement des ateliers escalade
- Équithérapie, un atelier mensuel Escalade
- Ateliers à la ferme

Sensibilisation à l'écologie, discutée en CVS, mise en place d'un bac à compost dans le jardin.

La Maison de Enfants

Les changements, opérés en 2022, continuent à être travaillés notamment sur l'individualisation des chambres. Nous avons séparé une chambre de 2 en 2 chambres individuelles et allons le faire sur une autre chambre. Cependant, ces projets ne répondent que conjoncturellement à ce problème, il nous faut une action davantage structurelle. Cela passe par le changement de locaux. Ce projet va être étudié au niveau associatif.

9) La gestion des Ressources Humaines

a. Formation du Personnel

Des séances d'analyse de la pratique ont été mises en place auxquelles ont pu participer l'ensemble des professionnels de la M.E.C.S en lien avec l'accompagnement des enfants.

Les professionnels de chaque service ont été impliqués dans l'élaboration et la réécriture du Projet d'Etablissement.

Des professionnels ont participé à des colloques et journées de formations en intra ou à l'extérieur.

34 professionnels ont suivi une formation aux premiers secours. PSC1

Une assistante familiale a débuté sa formation DEAF.

b. Les mouvements de personnel

Les arrivées

- Marie-Rose LEGAL, Apprenti Educatrice Spécialisée
- Olivier FOUCAUD, Moniteur Educateur
- Véra FERNANDES PIRES, Surveillante de nuit
- Sophie DUTILLY, Maitresse de maison
- Morgane SUBES, Monitrice Educatrice
- Christelle PASSEBON, Monitrice Educatrice
- Renaud GUERBIGNY, Moniteur Educateur
- Pierre GE, Moniteur Educateur
- Abdou BOY, Moniteur Educateur
- Souleymane DIARRA, Surveillant de nuit
- Julien CAQUINEAU, Educateur Spécialisé
- Michelle BROSSARD, Surveillante de nuit
- Amélie PATUREAU, Monitrice Educatrice
- Clémentine GALLOT, Educatrice Spécialisée
- Antoine ARFAUX, Educateur Spécialisé
- Hugo GARNIER, Moniteur Educateur
- Laurent PACOT, Assistant Familial
- Laëtitia HERISSE, Maitresse de maison
- Cassandre POPOT, Educatrice Spécialisée
- Aline BOUCHET, Monitrice Educatrice

Les départs

- Sophie DUTILLY, Maitresse de maison
- Maëlys AUBOUIN, Educatrice Spécialisée
- Marion BARBAREAU, Educatrice Spécialisée
- Marion LEGERON-CORGNE, Monitrice Educatrice
- Roseline CLUZEAU, Assistante Familiale
- Christelle PASSEBON, Monitrice Educatrice
- Pierre GE, Moniteur Educateur
- Abdou BOY, Moniteur Educateur
- Souleymane DIARRA, Surveillant de nuit
- Didier AUBOUIN, Educateur Technique
- Rose-Marie FERRU, Monitrice Educatrice
- Cassandre POPOT, Educatrice Spécialisée
- Claire DEBRET, Monitrice Educatrice

Nous pouvons noter des mouvements très importants en 2023. Cette augmentation des arrivées et des départs est à mettre en lien directement avec l'accueil des cas complexes.

c. Les stagiaires

Une stagiaire accueillie au PEAD (Emma CHARRET : 2^{ème} année E.S),

Un stagiaire ME deuxième année,

Un stagiaire ES 1^{ère} année à compter de novembre 2023,

Une éducatrice spécialisée 1^{ère} année en 2023.

10) Les faits marquants de l'année

- L'ouverture du Service APMN et la continuité du service Cas complexes
- La réécriture du Projet d'Etablissement.
- L'Evaluation Externe.
- Les ateliers AMAPPE (Ateliers à Médiation Arts Plastiques Parents-Enfants)
- Un partenariat accentué avec l'UPA qui devrait encore se développer avec les interventions au sein de nos services du pédopsychiatre.

11) Les perspectives et projets à venir, conclusion

Alors que nous clôturons le rapport d'activité de l'année 2023, il est crucial de se tourner vers l'avenir avec optimisme et détermination. Les MD2S entrent dans une phase d'évolution et de consolidation, marquée par des perspectives prometteuses et des défis à relever.

1. **Négociation du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) :**

La MECS se trouve actuellement engagée dans un processus de négociation du CPOM avec le Conseil Départemental des Deux-Sèvres (CD79). Ce contrat revêt une importance stratégique majeure, car il déterminera les orientations et les moyens alloués à notre structure pour les années à venir. Nous sommes déterminés à défendre nos valeurs et nos objectifs dans le cadre de ces négociations, afin de garantir les conditions nécessaires à la poursuite de notre mission sociale et éducative.

2. **Projet d'augmentation de l'Accompagnement Progressif en Milieu Naturel (APMN) :**

Dans le souci d'améliorer continuellement la qualité de notre accompagnement, nous envisageons un projet d'augmentation de l'Accompagnement Personnalisé Médico-Social (APMN). Cette démarche vise à renforcer le suivi individualisé des enfants et des jeunes accueillis à la MECS, en leur offrant un accompagnement adapté à leurs besoins spécifiques et à leur parcours personnel. Cette augmentation de l'APMN s'inscrit dans notre volonté de garantir un environnement bienveillant et propice à l'épanouissement de chacun.

3. **Extension du nombre de places en internat :**

Parallèlement, nous envisageons également une extension du nombre de places en internat au sein de notre structure. Cette initiative répond à une demande croissante et à un besoin accru de prise en charge institutionnelle pour les jeunes dans le champ de la protection de l'enfance. L'extension du nombre de places en internat nous permettra de répondre plus efficacement aux besoins du territoire et d'offrir un accompagnement adapté à un plus grand nombre d'individus.

En conclusion, la MECS aborde l'année à venir avec ambition et détermination. Les négociations du CPOM, le projet d'augmentation de l'APMN et l'extension du nombre de places en internat représentent autant d'opportunités de renforcer notre action et d'approfondir notre engagement envers les jeunes et leurs familles. Nous restons résolument attachés à nos valeurs de solidarité, de respect, d'accueil et de reconstruction et nous continuerons à œuvrer avec le professionnalisme que nos partenaires reconnaissent pour le bien-être et l'épanouissement de ceux que nous accompagnons.

5 - Maison St Louis De Montfort (St Savinien - 17)

1) Présentation et rappel du projet d'établissement

La Maison Saint Louis de Montfort est une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) autorisée et habilitée pour accueillir des enfants ressortant uniquement du champ de la protection de l'enfance (art 375 du CC). Elle dispose d'un siège administratif situé place de l'Eglise à Saint-Savinien sur Charente où se déroule une part de son activité et qui regroupe différents services :

- **Le service direction** : Direction, Econome, Chefs de services et Coordinatrice Pédagogique,
- **Le service administratif** : Secrétariat, RH, Comptabilité gestion,
- **Le Service d'Education et d'Accompagnement Thérapeutique (SEAT)** : Psychologue, neuropsychologue, infirmière et psychomotricienne,
- **Le Service Placement Educatif à Domicile (PEAD et AED)** : Nord, deux éducateurs et une éducatrice de jeunes enfants, logés au siège administratif. Sud : une CESF et deux éducateurs, logés dans de nouveaux bureaux partagés à Gémozac,
- **Le Service Auprès des Familles (SAF)** : Ce service se constitue de 3 éducateurs, chacun est rattaché à une Unité de Vie, constituée de deux maisons et manager par son chef de service gérant l'UV. Ce service a montré tout son sens et sa validité à travers l'expertise et le travail qu'il a développé dans le soutien à la parentalité des familles suivies au cours des 5 années d'existence,
- **L'Unité Pédagogique d'Enseignement (UPE)** : cinq enseignants spécialisés, un éducateur technique, un éducateur sportif,
- **Les services généraux** : la cuisine et ses deux cuisiniers, deux agents d'entretien, une lingère et un agent de service intérieur polyvalent. Ce dernier a vu son temps de travail étendu pour venir en soutien aux activités de lingerie et de cuisine,
- **Les locaux et bureaux** répondant à l'exercice de tous ces métiers ainsi que des salles de réunion, une salle de sport, « l'espace rencontre » (anciennement maison week-end) notamment pour les visites encadrées avec les familles.
- **Les six équipes d'internat** : Le reste de l'activité se passe sur six maisons dont quatre sont situées sur Saint-Savinien, une à Surgères et une à Pons. Chaque maison fonctionne avec la ressource d'équipes pluridisciplinaires constituées de : Educateurs Spécialisés, Moniteurs Educateurs, animateurs adjoints faisant fonction de moniteur éducateur, Maitresses de Maison, Surveillants de nuit, apprentis, stagiaires, remplaçants. Elles sont animées par des Chefs de service dédiés, sous la responsabilité de la directrice adjointe et soutenus par l'ensemble des équipes ressources du siège (SAF, psychologues, infirmière et psychomotricienne, agents d'entretien, service administratif, comptable et RH). Pour les enfants concernés, principalement sur Saint-Savinien, il y a aussi une forte interaction avec l'équipe de l'UPE.

Le Directeur est garant et responsable de l'ensemble de l'activité de l'institution.

Les éléments clés du projet d'établissement (2023/2027 validé par le CA le 28 février 2023) sont fondés, d'une part, sur les valeurs de l'association APLB qui porte la gestion de cet établissement, ainsi que sur la réponse aux besoins exprimés à son égard par le Conseil Départemental de la Charente-Maritime.

Ces besoins sont référencés à la fois dans le Schéma Départemental de la Prévention et de la Protection de l'Enfance 2019/2023 et dans le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) valide sur la même période. A noter : nous venons d'apprendre que le CPOM sera prorogé d'un an afin de mieux le préparer au niveau du département. L'activité est régulièrement contrôlée et les objectifs sont adaptés à chaque revue de CPOM (généralement située en juin) et par la participation des équipes de Montfort aux groupes de travail diligentés par le département (délégation de référence par exemple). Tous ces

process favorisant une évolution et une adaptation des réponses institutionnelles aux attentes des services de contrôle et de tarification sont inclus dans la démarche d'amélioration continue de la qualité de l'établissement et dans le projet d'établissement.

2) L'activité de l'année et le public accueilli/accompagné

Type	Nombre de places	Age	Personnel ETP	Dont Educatif
Internat Mixte	70 places	De 6 à 16 ans	118.68	67.55 Educatif
PEAD	29 places	De 3 à 16 ans		3 Ass Fam
AED	25 mesures	De 1 à 18 ans		5 Educ Nat
				6 1 Educ Tech

	Prix de journée	Nombre de journées	Taux de réalisation
Prévisionnel	Internat : 269.92 €	Internat : 24 272	
	PEAD : 134.96 €	PEAD : 10 056	
	AED : 67.48 €	AED : 8 669	
Réel	Pas d'analytique	Internat : 25 190	103.78 %
		PEAD : 11 205	111.43 %
		AED : 4 231	48.81 %

	Population	
Départs	Admissions	Jeunes suivis
30	34	142

3) La problématique des personnes accompagnées au sein de l'établissement

Les enfants accueillis proviennent tous du département (objectif CPOM). Ce qui caractérise le plus les problématiques des jeunes accueillis en internat sont :

- Des risques sanitaires au sein de la cellule familiale (hygiène, insalubrité, non suivi des traitements)
- Les relations parents-enfants conflictuelles, une place de l'enfant non repérée dans la fratrie
- La déstructuration familiale, la maltraitance morale et physique, les abus notamment sexuels
- Des enfants diagnostiqués dépressifs, des enfants dit « parentalisés »
- Les enfants carencés au niveau de l'hygiène, nourriture... les troubles alimentaires.
- La prégnance de difficultés et de retards scolaires, de difficultés à intégrer le cadre, les règles sociales, la non-intégration des règles et valeurs sociales
- Des enfants à tendance « abandonnique » présentant des troubles psychiques. Le manque de repères spatio-temporels, de la déficience intellectuelle légère, etc.

D'une manière globale des enfants présentant de forts traumatismes voire des polytraumatismes qui placent ces jeunes dans « l'agir » plutôt que dans la réflexion. Les blocages agissent sur l'incapacité à se souvenir ou la grande difficulté à évoquer le vécu à l'origine de ces traumatismes. Ainsi tout traitement ou thérapie s'en trouve grandement complexifié. C'est ainsi que la Maison Saint Louis de Montfort a fait le choix des approches psychologiques comportementalistes, psychocorporelles et autres approches déclinant des découvertes actuelles dans le champ des neurosciences en pleine évolution. Il nous appartient de bien dissocier le manque de vouloir avec le manque de pouvoir dans les actions mises en œuvre par les enfants, et de leur apporter savoirs, savoir-faire et savoir-être nouveaux par notre accompagnement éducatif, pédagogique et thérapeutique.

Les jeunes suivis dans les mesures AED ou les placements PEAD présentent des troubles similaires à ceux évoqués ci-dessus. La différence provient de la primauté du repérage de ces troubles. Ceci peut amener, dans un deuxième temps, à des constats de troubles majorés qui demanderont un suivi renforcé voire le recours à un autre type de mesure (AED → PEAD → internat), ou au contraire les repères éducatifs apportés permettront une avancée significative dans la résolution de la problématique et une durée de mesure courte.

Il est à noter que nous observons cependant une modification substantielle du profil des enfants que nous accueillons. En effet, alors que nos effectifs d'internat sont passés de 79 à 70 enfants entre 2017 et 2020, le nombre d'enfants devant recourir à des orientations ou des suivis spécialisés n'a cessé de croître : ULIS, SEGPA, IME, ITEP, prises en charge LAPS'ADO, CAPADO, suivi pédopsychiatrique, orthophonie, psychomotricité... ceci représente aujourd'hui 38.5 % des enfants accueillis. Il s'en suit une augmentation aussi substantielle des situations que l'on qualifiera de « complexes » qui nous amènent à mobiliser des modalités d'accompagnement très adaptées parfois au-delà des moyens matériels et financiers dont nous disposons normalement. Les dernières années de pratique ont montré tout l'intérêt de continuer à bénéficier de famille d'accueil relais voire de familles d'accueil surnuméraires pour des situations d'enfants qui ne parviennent plus à vivre temporairement dans des collectifs. L'opportunité de faire appel à du « répit » de l'internat est aujourd'hui indispensable pour éviter de mettre à mal des groupes d'enfants importants en nombre et dont l'âge tend à s'abaisser. Nous accueillons des fratries dont certains plus jeunes ont moins de 6 ans.

De plus les Droits d'Hébergement n'ont cessé de se restreindre et les Droits de Visites Accompagnées de s'accroître : libres, semi encadrées, encadrées voir médiatisées.

En janvier 2023 comme déjà en 2022, nous faisons le constat d'une présence sur les temps de vacances et de week-ends de 52 à 60 enfants. L'organisation générale et l'augmentation de nos moyens humains permettent aujourd'hui d'assurer de manière plus satisfaisante l'accueil des enfants. Cependant un fort turn-over perdure ce qui peut insécuriser fortement certains enfants. En contrepartie, ces enfants testent beaucoup les nouveaux intervenants par des provocations et des comportements outranciers - violence verbale pouvant aussi aller jusqu'à la violence physique. Il faut bien préparer les nouveaux personnels à tenir une place d'adulte responsable, bienveillant mais capable d'imposer des règles ; afin d'apaiser et de sécuriser les enfants.

Du fait de la baisse des droits d'hébergement, les droits de visites ont notablement augmenté. Ces droits répartis sur le mercredi et le samedi mobilisent beaucoup le personnel pour assurer des transports vers les lieux d'exercice de ces visites : directions territoriales, espaces rencontres spécialisés, familles. Les personnels d'internat peuvent difficilement se détacher pour assurer ces visites car ce serait au détriment de l'accompagnant des enfants restant sur l'internat. Ainsi le service SAF intervient beaucoup dans tous ces accompagnements. De plus, nous sommes amenés à encadrer aussi des visites in-situ. Pour cela nous utilisons l'espace rencontre (ex-maison week-end).

Les professionnels de la maison Saint Louis de Montfort œuvrent sans relâche pour accompagner au mieux les enfants accueillis et répondre à leurs besoins en s'adaptant en permanence au changement (nouveaux enfants, nouveaux collègues, nouvelles demandes, etc.).

4) L'organisation de la prise en charge au sein de l'établissement

L'ensemble du fonctionnement institutionnel et de la prise en charge des enfants s'effectue sous la responsabilité du Directeur. La gestion, l'organisation et l'animation de l'équipes cadre et éducatif et la prise en charge des enfants sont partagées et déléguées en partie à la directrice adjointe.

L'activité d'internat concerne 70 enfants qui sont répartis sur 6 maisons, accueillant chacune jusqu'à 12 enfants, assortis de 1 à 2 « lits » de repli PEAD (groupes verticaux mixtes d'enfants âgés de 6 à 16 ans). Une dérogation à l'âge est possible dans le cadre d'accueil de fratries (-de 6 ans) et de projet particulier d'insertion sociale et professionnelle à accompagner (+ de 16 ans).

- A Saint-Savinien, il s'agit de 4 maisons nommées : Corail, Saintonge, Bel Air et Charente.
- A l'extérieur, nous trouvons à Pons la maison Symphonie et à Surgères la maison Aunis.

Chacune de ces maisons fonctionne deux à deux, dans ce que nous nommons Unité de Vie (UV). Chacune d'entre elles est gérée et animée par un chef de service éducatif. Au sein d'une même UV, chaque maison est, comme expliquée précédemment, ouverte en continue. Chaque maison dispose d'une équipe pluriprofessionnelle qui intervient dans le quotidien des enfants du lever au coucher et pendant la nuit.

Sur les temps de scolarisation des enfants, qui se passent soit dans les écoles, collèges, lycées locaux ou à l'UPE de Montfort, les éducateurs sont occupés à des tâches liées à leurs activités : rédaction d'écrits professionnels, bilans, rapports, soit à l'organisation des activités, soit à des transports d'enfants pour des rendez-vous extérieurs (famille, service psychologique ou de santé), soit dans la relation avec les familles, soit dans la participation à des réunions de synthèse ou à des audiences, soit à des réunions d'équipes pour établir les projets des jeunes et coordonner les actions éducatives, soit en des temps de formations internes ou externes à la structure, mais aussi pour des temps de supervision ou d'analyse des pratiques.

En matinée et en soirée, la semaine et en journée complète pendant les mercredis, les week-ends et les vacances, les éducateurs répondent à l'accompagnement de tous les aspects de la vie quotidienne des enfants : nourriture, habillage, hygiène, santé, activités individuelles et collectives, entretiens individuels et de groupes.

Une maîtresse de maison vient apporter un soutien technique pour la gestion de la maison, nettoyage, hygiène, respect des règles HACCP et PMS et éventuellement assurer les achats et le suivi des comptes alimentation et produits d'hygiène, et quelques transports pour des rendez-vous extérieurs.

La surveillance de nuit est assurée de 22h15 à 6h45 par des personnels spécifiques formés à cet effet : les surveillants de nuit.

Pour la scolarisation, les jeunes se rendent dans les établissements scolaires et les classes correspondants à leur âge et à leur orientation préprofessionnelle ou professionnelle. Certains enfants sont capables de suivre un cursus scolaire normal. Cependant nombre d'entre eux présentent des difficultés scolaires nécessitant des orientations spécialisées : ULIS, SEGPA, voire ITEP, IME, IMPRO.

Enfin quelques-uns d'entre eux ont subi de tels traumatismes que même très jeunes, ils sont déjà exclus du système scolaire ordinaire alors qu'ils ne présentent aucune déficience intellectuelle. Chacun selon sa problématique peut présenter des altérations de ses capacités relationnelles et sociales, des troubles sévères de l'attention, des repères spatio-temporels, des praxies et de tous les « dys », voire des altérations sensorielles non repérées et non traitées (pertes sévères de l'audition...), de l'incontinence urinaire ou fécale à tout moment de la journée ou en situation de stress. L'Unité Pédagogique d'Enseignement intervient à plusieurs niveaux pour réconcilier l'enfant avec le système scolaire.

Tout d'abord l'UPE scolarise en interne et dans trois classes, des élèves complètement ou partiellement déscolarisés à leur arrivée à Montfort. Il s'agit là de 15 à 20/25 élèves en début d'année et ce chiffre peut énormément évoluer à la baisse ou à la hausse au cours d'une même année. L'objectif est d'accueillir l'enfant, de faire une observation et une évaluation de ses capacités et compétences cognitives, scolaires et sociales. L'aspect psychocorporel est aussi pris en compte à travers un atelier bricolage et découverte technique et manuelle encadré par un éducateur technique, à travers des activités sportives encadrées par un éducateur sportif diplômé et des activités ou des sorties pédagogiques adaptées mises en œuvre par les enseignants. Des enfants bénéficient du soutien de séances de psychomotricité en interne et en externe et d'orthophonie en externe. Les psychologues interviennent aussi dans le cadre de l'UPE pour assurer des évaluations et des bilans permettant de repérer les problèmes cognitifs, sensoriels et psychologiques. Leur expertise permet d'affiner les modalités d'intervention auprès des élèves, et étaye les demandes d'orientation dans la constitution de dossier MDPH. Enfin un psychologue spécialisé en approche TCC et traitement des psycho-traumas intervient en séances individuelles et collectives pour pratiquer des thérapies courtes de type EMDR par exemple.

Ces professionnels interviennent aussi auprès de tous les enfants qui en ont besoin même s'ils sont scolarisés dans les systèmes de droit commun. D'ailleurs les enseignants de l'UPE interviennent aussi dans les établissements scolaires de proximité pour soutenir les élèves, in situ, au sein de la classe ou en parallèle au cours (soutien individualisé). Ils vont de même sur les maisons y compris à Pons et à Surgères pour prodiguer du soutien scolaire dans les matières où des élèves sont en difficulté. La simple aide aux devoirs, reste quant-à-elle du ressort et de la compétence des éducateurs d'internat.

Enfin, pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes, la maison de Saint Louis de Montfort, avec son UPE, conclue des conventions de stages auprès d'employeurs locaux et distants. De même en interne des jeunes peuvent participer à des stages de préprofessionnalisation auprès des agents d'entretien ou dans notre cuisine institutionnelle. Ils se familiarisent ainsi avec les règles d'hygiène et de sécurité qui ont maintenant cours dans les entreprises.

Notre infirmière institutionnelle à 0.5 ETP participe grandement à l'accompagnement de ces jeunes à plusieurs niveaux :

- Elle recueille les éléments médicaux des jeunes et en lien avec les médecins et les équipes, vérifie et organise et parfois accompagne les suivis
- Elle assure la méthodologie de remise des médicaments et en vérifie les conformités
- Elle peut répondre de façon individualisée aux questions des jeunes
- Elle organise, en partenariat avec des services spécialisés au besoin, des actions collectives d'information et de prévention (conduites addictives, vie intime et sexualité, etc.).

L'activité au Domicile se caractérise par du Placement Educatif Au Domicile (29 places) et de l'Action Educative au Domicile (25 mesures). Elle est pilotée par un Chef de service à partir du siège administratif.

Dans le cadre d'un travail de partenariat avec les autres établissements habilités du département et la Direction de l'Enfance et de la Famille, les secteurs d'intervention de nos éducateurs ont été circonscrits à des zones clairement établies venant de ce fait réduire les trajets à effectuer en durée et en kilométrage des agents. Ceci participe d'un gain substantiel de temps d'intervention auprès des bénéficiaires et d'une limitation des frais de ce service.

Trois éducateurs du service sont basés sur le siège administratif. Ils couvrent un secteur allant de l'île d'Oléron en passant par le secteur de Rochefort / Marennes, se poursuivant au sud de Saint Savinien, la partie de Saintes et l'Est de Saintes.

Trois éducateurs sont basés dans de nouveaux bureaux loués à Gémozac. Ils s'occupent de tous les secteurs au sud de Pons jusqu'aux limites Sud du département.

Les réunions : chaque service bénéficie de réunions régulières et diversifiées pour répondre aux besoins d'échanges et d'organisation des équipes, pour parler de la situation des usagers et favoriser l'élaboration de modalités d'interventions respectueuses, bienveillantes, et aussi porteuses de valeurs éducatives fortes. On distingue les réunions suivantes :

- Réunions d'équipes éducatives : toutes les semaines pour l'organisation et aussi l'action éducative,
- Les réunions d'enfants : régulièrement tenues pour travailler sur la vie collective, ses difficultés, l'établissement de règles de vie communes mais aussi les projets du groupe,
- Réunions de supervisions : 7 fois par an pour l'ensemble des personnels, pour échanger avec l'appui d'un intervenant extérieur, sur les situations problèmes et sur leur vécu,
- Le Conseil de la Vie Sociale, 3 fois par an animé par le directeur
- Les réunions de projet individualisés (RPI) préparatoire aux bilans et synthèses extérieures,
- Les réunions bilans ou synthèses avec les référents ASE,
- Les Audiences avec le Juge des Enfants,
- Les rencontres avec les institutions scolaires : EE, ESS, PPRE, réunion « parents » etc.
- Sur le plan plus général de la vie de l'institution nous comptons :
 - Les Assemblées générales du personnel,
 - Les différentes commissions internes : Qualité, projet d'établissement, horaires...
 - Les réunions thématiques : RGPD, Délégation de référence, PPE....
 - Les temps festifs.(dont 3 fêtes institutionnelles).

Les relations avec les familles : De la préparation de l'accueil, au jour de l'accueil, au suivi du projet, à la préparation puis au départ de l'enfant voire à sa réorientation, nous mettons l'accent sur l'absolue nécessité de maintenir et de restaurer des liens de qualité avec les familles. Les droits sont fixés soit par le Projet Pour l'Enfant (PPE) par suite d'un Accueil Provisoire (AP) ou d'une Ordonnance Provisoire de Placement (OPP). Sauf accord contraire stipulé dans ces documents, nous organisons tout ce qui se doit pour que l'enfant retrouve une place au sein de sa famille. Il arrive cependant que l'enfant lui-même soit dans un refus de ce travail avec ses parents. Il doit être entendu et pris en compte dans son expression car souvent derrière des refus se cachent des vécus débilissants ou traumatiques. Il nous appartient à tous les instants de l'accompagnement et par tout acteur de l'institution, d'être en mesure d'accueillir la parole de l'enfant, de le sécuriser et de l'accompagner pour qu'il puisse reprendre confiance en lui, en sa personne et en sa juste place à occuper parmi ses pairs et dans sa famille. Sans jugement, nous devons être porteur d'une parole respectueuse et forte éducativement même auprès des familles peu coopérantes. Pour plus de détails de l'intervention lors de l'année 2023, chaque service a rédigé un bilan annuel d'activité à lire ci-dessous :

L'Unité Pédagogique d'Enseignement :

a) Problématique des enfants accueillis :

Les élèves accueillis dans l'Unité Pédagogique d'Enseignement ont un retard scolaire important. Ils présentent un défaut de concentration, des failles dans le développement du raisonnement et des lacunes socio-culturelles importantes. Ils sont centrés sur eux-mêmes, n'entrent pas dans la dimension de groupe et montrent des problèmes de comportement. Ils ont un parcours scolaire antérieur chaotique qui les a menés à l'échec avec une perte de confiance en soi.

Certains élèves présentent des troubles psychiques nécessitant des soins et une prise en charge scolaire aménagée.

b) L'organisation de la prise en charge au sein de l'établissement :

Nous sommes une équipe pluridisciplinaire composée de 7 professionnels : 5 enseignants et 2 éducateurs (1 éducateur technique et 1 éducateur sportif à mi-temps).

Madame GATIGNOL Karen a obtenu sa mutation en septembre 2023. Madame MOLINIER Aurore a été nommée.

Cette diversité permet une complémentarité dans nos actions auprès des enfants et favorise des prises en charge en fonction des besoins de chacun.

L'effectif en septembre 2022 s'élevait à 18 élèves.

Accueils en cours d'année :

- 4 enfants en repli PEAD
- 3 jeunes ont effectué des pauses pédagogiques régulières
- 1 enfant à la suite d'une exclusion définitive de la MFR et en attente d'une affectation.
- 1 enfant suite à une exclusion de l'école élémentaire
- 1 enfant confié à la Maison de Montfort en cours d'année

Départs en juillet 2023 :

- 1 élève de l'UPE a intégré une SEGPA
- 2 élèves ont quitté l'établissement

L'effectif en décembre 2023 s'élevait à 20 élèves dont :

- 2 élèves en inclusion en ULIS
- 4 élèves en inclusion au collège
- 1 élève en inclusion à l'école élémentaire

c) Les temps forts de l'année :

❖ Les projets réalisés en 2023

Cette année encore, nous avons fait le choix de travailler sur un thème. C'est un support qui va permettre de donner du sens aux notions étudiées. Des temps dans la semaine sont consacrés à ce projet, tous les apprentissages se réalisent en fonction du niveau et du rythme de travail de chacun. Il permet aux élèves de prendre confiance en eux. Il renforce l'identité personnelle et développe l'autonomie. Il donne une dynamique et place les élèves en position d'acteurs et de « chercheurs ». Les activités proposées ont permis des échanges et partages entre les classes en favorisant la verticalité.

Le thème choisi pour l'année était « Le voyage d'une goutte d'eau ». Ce thème a particulièrement plu aux élèves qui se sont montrés impatients de découvrir toutes les nouvelles propositions. Régulièrement, des défis, des enquêtes et des escape games ont été proposés en lien avec ce thème.

Cette année encore nous avons fait le choix de réaliser un film en lien avec le thème de l'année. La réalisation d'un film nous semble être devenue la meilleure option au vu des difficultés et du comportement de beaucoup de nos élèves. Les nombreuses prises de vue et le montage nous permettent de valoriser chacun d'entre eux. Ceci demande un investissement important de la part de l'équipe de l'UPE et de nombreuses heures de travail.

De nombreuses familles, les enfants, les adultes des 6 maisons et les différents services ont assisté à la projection le jeudi 6 juillet 2023 à la salle multi-loisirs.

Des boissons ont été offertes à l'issue du film. Ce moment convivial a permis aux différents professionnels d'échanger avec les familles présentes.

❖ Les sorties

Les prises de vues pour notre film ont été faites lors de différentes sorties : aquarium de la Rochelle, plage de Ronce-les Bains, courses d'orientation à Rochefort et à Tonnay-Charente de notre film.

- Deux groupes ont participé à une sortie escalade à La Rochelle,
- En mars, nous avons été invités aux journées des métiers d'art,
- En mai, nous avons participé au cross de Guron (4 médailles et 2 coupes ont été gagnées),
- Au mois de juin deux journées sportives ont été organisées par Thierry GUERAUD et ses stagiaires (une convention a été établie) :

- Une course d'orientation pédestre au lac de Vaux sur Mer
- Une activité vélo sur le city-parc et sur le terrain de sport.

- En septembre, nous avons effectué une course d'orientation à Tonnay-Boutonne, ainsi que des activités sportives VTT et tir à l'arc.

- En octobre 2023, une sortie à Vaux sur Mer nous a permis de rencontrer les élèves de la Classe de Mme Gatignol avec lesquels nous correspondons dans le cadre de notre projet conte. L'après-midi a été consacré au Terraventura de Saint Georges-de-Didonne.

❖ Le marché de Noël

Cette année encore, la fête institutionnelle de Noël s'est articulée autour de notre marché de Noël créant une atmosphère plus festive. L'argent que nous avons récolté nous a permis de financer l'achat de glaces, de récompenses et des tee-shirts imprimés pour notre film.

❖ Le marché de printemps

Nous avons de nouveau proposé un marché de printemps avec vente de plants, de nichoirs, de bijoux, de compositions florales etc...

❖ Atelier "Bois" du mercredi matin

L'atelier encadré par l'éducateur technique est ouvert également les mercredis matin. Cela permet d'accueillir tous les enfants qui le souhaitent et qui sont disponibles. Il est impossible de répondre à la demande de ceux qui sont scolarisés sur ces temps-là.

Un planning est élaboré en début d'année scolaire, Deux groupes pouvant aller jusqu'à 4 enfants sont donc pris en charge sur cette matinée. En tout 15 enfants sont concernés.

Il s'agit là d'un temps de découverte et de loisirs porté sur le bricolage, principalement avec du bois. Les techniques de base y sont abordées.

❖ Totem

Dans le cadre des festivités des 80 ans de l'APLB, un totem imprimé en 3D, illustrant le nouveau logo de l'association a été réalisé. Une inauguration et un reportage ont été faits.

d) Les partenaires :

- ❖ Bilan des interventions extérieures :

Les interventions pour les collégiens ont lieu à l'UPE pendant les heures de permanence. Certains peuvent se montrer réfractaires à l'aide apportée, ils ont cependant besoin d'un soutien à différents niveaux (méthodologie, apprentissage des notions) mais aussi d'une aide à l'adaptation aux exigences du collège. Cette prise en charge permet leur maintien au collège.

Les interventions à l'école élémentaire ont lieu pendant les heures de classes. Certains élèves bénéficient d'un accompagnement directement dans la classe, d'autres sont pris en charge dans une salle mise à disposition par l'école afin de travailler des points particuliers (graphisme, lecture, numération...) en accord avec les enseignants. Cette aide est appréciée par les enseignants qui se saisissent de tous les créneaux proposés en début d'année.

La coopération avec les enseignants de l'école élémentaire a été constructive grâce à de nombreux échanges. Nous sommes régulièrement invités au ESS organisées par l'école qui se montre très réceptive à nos interventions.

L'aide aux devoirs des lundis et jeudis soir a accueilli de nombreux élèves. Ces prises en charge sont évolutives, des réunions avec les éducateurs sont organisées pour définir les nécessités.

Les interventions sur les maisons extérieures (Aunis et Symphonie) sont nécessaires et bien accueillies. Cependant, les modalités d'accueil pour ce soutien scolaire peuvent être améliorées (locaux à partager, effectif à définir, besoins des élèves pris en charge). Depuis le mois de janvier 2024, des améliorations sont en cours.

❖ Relations équipe/cheffe de service :

Notre cheffe de service apporte régulièrement des idées novatrices et insuffle une dynamique fédératrice. Elle est à l'écoute de nos besoins avec bienveillance.

❖ Relation au sein de l'équipe :

Nous rencontrons dans notre équipe une bonne entraide et de la complémentarité ce qui facilite un vrai travail d'équipe autour de projets porteurs. Chaque membre de l'équipe apporte une plus-value avec des compétences plus spécifiques en littérature, en musique, en photo, en chant...

❖ Relations équipe UPE / jeunes :

La mixité de l'équipe est un atout face aux comportements de certains jeunes. Nous avons beaucoup d'échanges et de coordination autour des problématiques des élèves. Notre fonctionnement prend en compte, autant que faire se peut, les demandes des jeunes.

❖ Relations équipe UPE / équipe soins :

Depuis la rentrée scolaire, nous avons moins d'échanges avec la psychologue et la psychomotricienne car les prises en charge des élèves de l'UPE se font en dehors des heures de classes ou par des partenaires extérieurs.

Cette année encore, Mr MABRU (neuropsychologue) propose des ateliers dans deux groupes classes, il poursuit sa prise en charge des élèves sur des temps scolaires.

❖ Relations équipe UPE / équipes Maisons :

Même si les échanges sont nombreux et réguliers, le nombre important d'éducateurs qui interviennent dans les maisons peut parfois nuire à la communication.

Les RPI mis en place pour les élèves de l'UPE permettent une concertation en équipe pluridisciplinaire.

Pour les élèves qui ont une notification MDPH, l'enseignante référente MDPH organise des ESS en présence de tous les partenaires.

e) Les projets en cours

❖ Panneaux de présentation de la Maison de Montfort :

Dans le cadre de l'atelier, les panneaux de présentation seront refaits. Il est nécessaire de les mettre à jour et de les moderniser en utilisant les techniques modernes dont nous disposons : l'impression 3D et la découpe laser.

❖ La classe dehors :

Cette année encore, nous poursuivons l'activité « **classe dehors** »

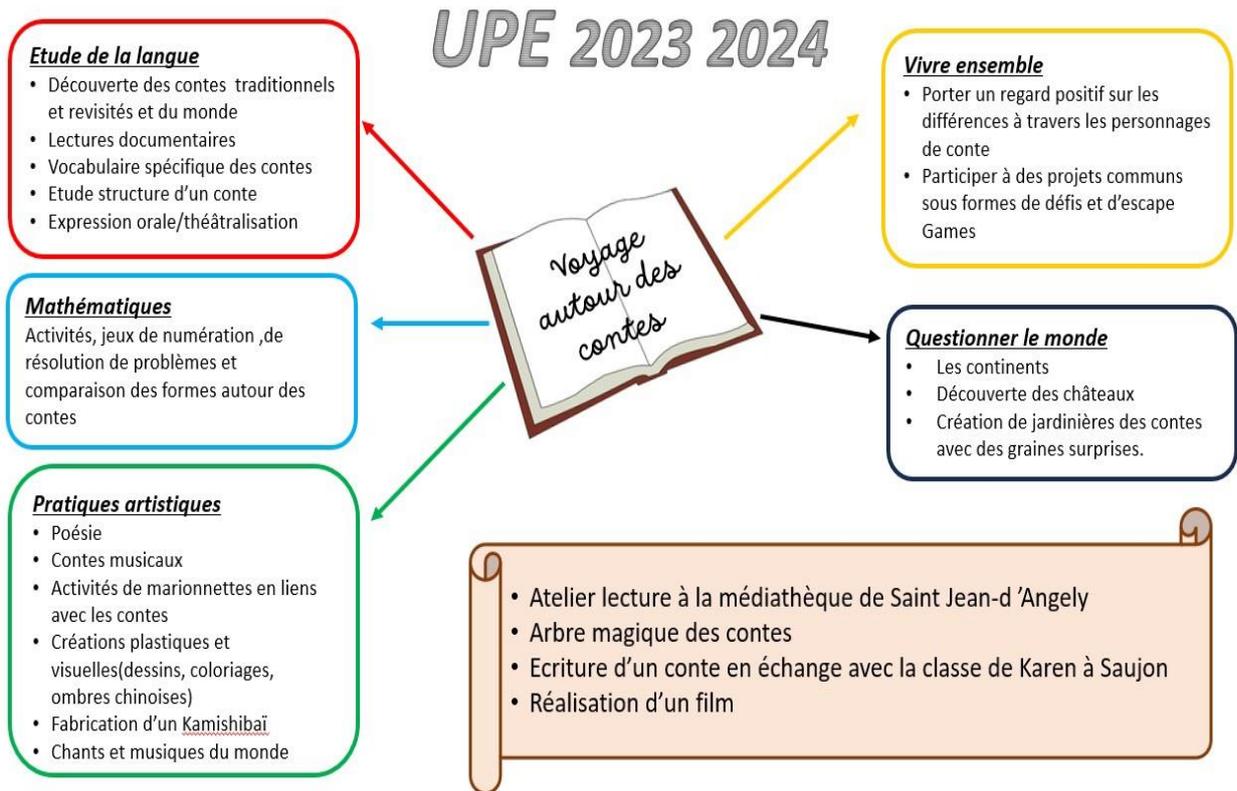
La « Classe dehors » est une autre façon d'enseigner. Elle implique de s'immerger dans la nature et de repenser la classe en s'adaptant à l'espace extérieur. Elle permet aux élèves des trois groupes classes de coopérer et de travailler ensemble. Elle suscite un engouement et déclenche de nouvelles pratiques à tous les niveaux de classe et traduit un retour au bon sens : la nature est un besoin essentiel pour TOUS. Elle permet de développer sa sensibilité et son attachement à l'égard de son milieu de vie et de favoriser ses apprentissages dans un environnement motivant. A partir du mois de mars, une demi-journée par semaine sera consacrée à la « classe dehors » afin d'établir une régularité. Le partage avec les différents services de l'établissement se fera par le biais d'un padlet.

❖ Le thème de l'année scolaire 2023/2024 :

Le thème de l'année 2023/2024 est : « Voyage au pays des contes » (voir illustration ci-dessous).

Le thème des jeux olympiques Paris 2024 sera abordé dans les différentes matières scolaires : l'histoire des jeux olympiques et paralympiques, les symboles (hymne, flamme et anneaux), les valeurs de l'olympisme, les continents, les drapeaux, les différentes disciplines et les sportifs connus, lecture documentaire sur les jeux.

Les activités sportives : la semaine olympique et paralympique du 3 au 8 avril 2024, vélo sur piste et BMX, skate et rollers, athlétisme.



Equipe SEAT (Service d'Education et d'Accompagnement Thérapeutique) :

a) L'organisation de la prise en charge au sein de l'établissement :

L'équipe SEAT se réunit tous les mardis, en présence d'un membre de l'équipe de direction. Les membres de l'équipe participent également aux réunions des enfants (RPI), en fonction des suivis (en interne ou en externe) et des références pour les psychologues. Ils participent ponctuellement aux réunions avec l'équipe pédagogique de l'école interne (UPE).

➤ L'infirmière

L'infirmière travaille à hauteur de 0.5 ETP.

Elle réalise les mises à jour vaccinales (27 vaccins effectués), obligatoires ou recommandées, et les soins spécifiques (pansements, blessures, etc.). La surveillance de l'évolution d'un problème somatique est fréquente, soit directement à l'infirmerie ou sur les maisons.

Elle assure des suivis médicaux et paramédicaux des jeunes : ophtalmologie (69), orthoptie (2 bilans et 2 cycles de 10 séances de rééducation), ORL (14), audioprothésiste (3) ainsi que la coordination des soins réalisés par les équipes.

Elle gère les traitements à long-terme (5 piluliers), s'assure de la prise et des effets, positifs comme négatifs.

Elle réalise la gestion des stocks de médicaments sur les lieux d'internat et rencontre souvent les équipes pour échanger sur les situations.

Elle a aussi réalisé avec la psychologue de l'internat des groupes de prévention sur la sexualité et l'hygiène.

D'autre part, elle est en lien avec les partenaires externes tels les infirmières scolaires, médecins et sage-femme, ainsi que les familles lorsque cela est nécessaire.

De plus, réalisant une formation en hypnose, elle a mis en place des séances avec des enfants dont un accompagnement pour des soins dentaires difficiles.

➤ **La psychomotricienne**

La psychomotricienne a été présente sur l'établissement une journée par semaine (0,25 ETP) de janvier à Juin 2023 puis deux journées par semaine (0,50 ETP) à partir de Juillet 2023.

Elle reçoit des enfants en individuel pour un suivi régulier (hebdomadaire) en psychomotricité (6 enfants). Elle est amenée à réaliser des bilans psychomoteurs, à rédiger des comptes rendus et participe à la rédaction du document « synthèse des accompagnements rééducatifs, thérapeutiques et médicaux » des enfants concernés.

Formée à l'IMP (Intégration Motrice Primordiale/Réflexes Archaïques), elle est amenée par ailleurs à proposer des accompagnements individuels dans ce cadre ainsi que des ateliers en groupe.

Des séances ont également été proposées à certains jeunes en binôme avec la psychologue.

D'autres ateliers plus ponctuels ont pu être proposés sur toutes les maisons auprès des enfants (atelier jeux de société et temps corporels). Un projet de sortie escalade a également été mené pour plusieurs jeunes (8 enfants), sur un après midi.

La psychomotricienne a pu se rendre ponctuellement sur certaines réunions éducatives sur les deux premiers trimestres et de façon régulière sur les deux derniers trimestres, notamment sur les maisons extérieures.

Elle est en lien avec chaque référent des enfants suivis en psychomotricité et fait le lien également avec les psychomotriciens extérieurs (libéral et structures type CMPP, CAMPE, ITEP, etc.).

➤ **Les psychologues**

3 psychologues sur la structure : 2 pour l'internat (0.7 ETP/ psychologue) et 1 pour le PEAD/AED (0.10 ETP) :

- Internat : 3 Maisons par psychologue pour l'étayage sur le plan psychologique et l'accompagnement des équipes. Participent aussi par la rédaction d'écrits (synthèse d'accompagnement) voire réalisent des bilans psychométriques (WISC 5). Pour les jeunes scolarisés en extérieur, les bilans sont réalisés par le/la psychologue EN, sauf en cas d'impossibilité pour elle/lui de le faire. 10 bilans réalisés sur 2023.

Les accompagnements psychologiques sont réalisés en fonction des spécialités de chacun et des créneaux disponibles. 54 jeunes accompagnés (suivis réguliers et à la demande) sur 2023. Afin de permettre un travail plus global autour de l'enfant, notamment pour permettre un retour à domicile ou une cohésion du travail avec les familles. Des accompagnements auprès des familles sont réalisés en partenariat avec le SAF ou seul. 15 familles accompagnées (guidances parentales notamment en préparation d'un retour en PEAD) sur 2023.

- PEAD/AED : la psychologue qui bénéficiait d'un temps supplémentaire (0,05ETP jusqu'au 30/06/2023 à sa dotation initiale de 0.10ETP) participait à toutes les réunions de l'équipe : à la réunion plénière (secteur Nord et Sud réunis), et aux réunions de demi-équipe (1 fois par mois pour chaque secteur). La psychologue intervenait ponctuellement au domicile en binôme (6 familles rencontrées).

Les psychologues continuent à chercher à développer leur pratique par le biais de colloques ou de formations, prises en charge par l'employeur ou autofinancées.

b) Les temps forts de l'année

Cette année a été marquée par une plus grande ouverture vers les professionnels extérieurs. L'équipe s'est déplacée auprès d'institutions extérieures, pour rencontrer les équipes homologues afin de créer un partenariat au bénéfice des enfants accueillis au sein de Montfort.

L'équipe s'est montrée plus présente et plus ancrée dans l'institution, avec le désir d'avoir un rôle davantage institutionnel et transversal au-delà des suivis individuels proposés aux enfants.

c) Les partenaires

Les professionnels de l'équipe soins sont en lien régulier avec les professionnels extérieurs à l'institution, intervenant également auprès des jeunes accompagnés. Ils ont pu notamment se déplacer pour harmoniser les accompagnements conjoints. Cela devrait se poursuivre pour l'année 2024.

Les partenaires sont principalement les psychologues de l'Aide Sociale à l'Enfance, les professionnels médicaux et paramédicaux en libéral ou en structure (sanitaire, médico-social, hospitalière etc.). Le lien se fait principalement à l'arrivée ou au départ d'un jeune.

d) Les projets en cours

La psychomotricienne, l'infirmière et la psychologue de l'établissement animent le comité de pilotage autour de la réflexion sur la vie affective et sexuelle des enfants placés en MECS, en partenariat avec plusieurs professionnels de chaque service de l'établissement (deux réunions ont eu lieu dans l'année). Quatre ateliers ont pu également être proposés sur ce thème auprès d'enfants (15 enfants).

D'autres projets sont en cours (recensement des jeux de société, prévention des écrans, ...) afin d'accompagner au mieux les équipes éducatives au quotidien. Le but est d'harmoniser les pratiques pour répondre au mieux au besoin des enfants selon leur développement psycho-affectif et psychomoteur.

Afin que ces projets prennent vie, l'équipe SEAT se réunit régulièrement sous forme de réunion de travail afin d'avancer sur les différents projets, le mardi matin notamment.

Par ailleurs, l'équipe participe à la mise en place d'une salle multisensorielle (salle Bulle) et à son ancrage dans l'institution. Cette salle permet d'offrir un espace de détente pour les jeunes placés sur les maisons situées sur la commune de Saint-Savinien. Ce projet est en cours de généralisation à l'ensemble de l'établissement.

L'équipe continue également à intervenir et à développer la mise en place des ateliers de développement des compétences cognitives, dans le cadre de deux groupes d'entraînement au sein de l'école interne. Elle contribue aussi au développement des compétences sociocognitives, auprès des équipes d'internat pour le développement des compétences sociales par le jeu ou en situation réelle.

Enfin, les psychologues ont commencé à expérimenter un groupe pour les adolescents sur la fin de l'année 2023. Le projet devrait aboutir au cours de l'année 2024.

UV1 - PEAD/AED

a) L'organisation de la prise en charge au sein de l'établissement

L'organisation de l'équipe PEAD/AED reste identique aux années précédentes, malgré un nombre non négligeable d'absentéisme, dues à des arrêts maladie de plusieurs mois. Ces arrêts ont été peu remplacés afin de garantir aux familles un suivi par des éducateurs identifiés du service. L'équipe reste composée : de 3 éducateur(trices) spécialisé(es) ; 1 conseillère en économie sociale et familiale ; 2 éducatrices de jeunes enfants, d'un poste de psychologue dédié à 0,10% et d'un chef de service éducatif à temps plein.

Le temps imparti à la psychologue étant réduit, nous avons testé pendant près de quatre mois une nouvelle organisation. La professionnelle intervenant chaque semaine 3h30, nous avons imaginé, en accord avec celle-ci, une intervention tous les quinze jours, mais durant 7 heures, avec pour idée, d'une matinée en réunion d'équipe et l'après-midi en visite à domicile avec un éducateur. Nous n'avons pas souhaité amener cette expérience à son terme, celle-ci se montrant peu efficiente. Nous avons alors réfléchi à une nouvelle organisation qui sera testée en 2024.

Cette année encore, au-delà des difficultés liées à des arrêts maladie cités ci-dessus, l'équipe a dû faire face à des difficultés au niveau des ressources humaines. En effet, il a de nouveau fallu composer avec des ruptures conventionnelles inattendues (l'une pour création d'entreprise et l'autre pour difficulté personnelle du salarié) il a donc ainsi encore fallu recourir à deux nouvelles embauches en cours d'année.

Comme il était prévu, l'une des salariés en arrêt maladie longue durée (depuis juillet-août 2022) a réintégré son poste avec des restrictions kilométriques pour raisons médicales, imposées par la médecine du travail. Nous avons dû, une nouvelle fois repenser l'organisation du service en adéquation avec ses autres collègues. L'autre éducatrice affectée sur le poste de remplacement en CDI a quitté le service pour retourner dans sa région d'origine, afin de créer une entreprise.

La seconde remplaçante, pour sa part s'est vu pérenniser son poste en CDI, sur les mesures AED sur le canton Marennes Oléron.

Comme les trois années précédentes, le nombre de mesures AED est toujours en sous numéraire. De ce fait, l'accord avec le Conseil Départemental, d'accompagner des mesures en PEAD sur ce secteur, en respectant la correspondance suivante ; qu'un PEAD équivaut à quatre AED est toujours d'actualité. A ce jour quatre PEAD sont pris en charge sur ce secteur ainsi que dix AED (soit un équivalent de 26 mesures, qui représente un très léger sureffectif).

Notre constat des années précédentes reste inchangé, la population du secteur d'intervention ne correspond pas forcément aux caractéristiques traditionnelles que l'on peut attendre d'une mesure AED, et aurait même tendance à se complexifier.

Les autres membres de l'équipe se répartissent toujours les jeunes en suivi PEAD avec encore un léger excédent cette année. Pour la deuxième année nous accueillons sur le service un apprenti en troisième année d'ES.

Il a fallu s'organiser, à la suite de l'absence de son maître de stage durant près de trois mois et demi, à la suite à un accident domestique.

Ce même maître de stage bénéficie d'une formation en systémie ce qui génère plus ou moins deux jours d'absence par mois sur deux ans.

Les visites à domicile sont toujours honorées, à raison de 2 à 3 interventions par semaine comme défini dans le cahier technique.

Cette année nous avons mise en place 10 replis, qui ont représenté 47 journées.

Enfin cette année, 4 jeunes ont quitté le service PEAD :

- 2 sont repartis en famille sans autre suivi
- 2 ont vu leur modalité d'accueil transformée en internat sur l'établissement.

b) Les partenaires

Comme nous l'avons souligné les années précédentes, nous saluons les relations avec les partenaires de la DT qui sont toujours de bonnes qualités.

Les relations avec le corps enseignant permettent toujours de bénéficier d'échange de qualité quant aux suivis des jeunes du PEAD/AED. Le soutien de notre équipe scolaire interne (UPE) a encore été sollicité lors des « replis ».

Les éducateurs de l'équipe ne rencontrent pas de difficultés particulières face aux équipes de soins, toutefois le manque de place dans le secteur de la pédopsychiatrie reste alarmant.

Enfin nous constatons des insuffisances notoires en direction des publics les plus jeunes (avant trois ans) dont nous constatons quotidiennement les manques. Nous sommes toujours interrogatifs quant aux délais entre le I.P. et les mises en place de dispositif (de type AED).

c) Les projets

Comme exposé lors des précédents rapports, les projets de l'équipe PEAD s'articulent essentiellement autour de l'approche systémique. Cette année, comme prévu, une nouvelle session de formation interne a permis à une dizaine de professionnels de s'approprier cet outil commun. Cette formation sera encore reconduite l'an prochain afin de permettre au plus grand nombre d'avoir une culture et un enrichissement commun.

Des temps de conférences et de formation collective seront proposés à l'équipe notamment en avril 2024 (colloque à Cognac). Ces moments privilégiés permettent l'acquisition de nouvelles connaissances mais sont aussi des moments importants pour la dynamique d'équipe.

UV2 - SAINTONGE / BEL AIR :

a) L'organisation de la prise en charge au sein de l'établissement

L'unité de vie 2 est constituée de deux maisons savinoises : Maison Bel-Air et Maison Saintonge. La maison Saintonge est située à proximité des bureaux administratifs 10 rue des Barrières. La maison Bel-Air est située dans le bourg de Saint-Savinien au 5 rue Bel-Air.

Concernant **la Maison Bel-Air**, ce groupe a commencé à se stabiliser au niveau de l'encadrement dès le premier trimestre 2023. Une éducatrice jeune enfant a été recrutée pour un CDI en décembre 2022.

Nous avons aussi recruté deux personnes qui ont eu un CDD de janvier à juillet 2022. Ce nouveau personnel a stabilisé le groupe et de ce fait, une partie de l'équipe déjà constituée a pu être rassurée (moins de remplaçants intérimaires).

L'éducateur coordonnateur a démissionné en mars 2023, mais une monitrice éducatrice a pu être embauchée pour pallier ce départ. Cette même éducatrice démissionnera à son tour au mois de septembre pour retourner vivre dans sa région natale. Un moniteur éducateur a pu être embauché en CDI aussitôt.

Sur l'équipe Bel-Air, une éducatrice est en arrêt maladie depuis le 07/04/2023. Elle a été remplacée par une vacataire jusqu'en décembre 2023.

En 2023, peu d'enfants ont quitté le groupe de Bel-Air (ce même groupe avait été remanié en septembre 2022). Un adolescent est parti à son domicile pour un suivi PEAD ; une jeune est retournée vivre dans sa famille avec un départ en Martinique. A la rentrée de 2023, seulement un nouvel enfant a été accueilli à la maison Bel-Air.

Concernant les 12 enfants de Bel-Air, la scolarité est diversifiée :

- 2 enfants sont scolarisés à l'école maternelle de Saint-Savinien
- 3 enfants sont scolarisés au collège de Saint-Savinien
- 3 enfants sont scolarisés au collège de Saint-Jean-d'Angély
- 3 enfants à l'UPE
- 1 enfant est scolarisé au collège de Saintes (section football).

Concernant **la Maison Saintonge**, l'équipe a été stable durant toute l'année 2023. Elle a connu très peu d'arrêt maladie, ce qui a permis une stabilité au niveau de la prise en charge des enfants.

Un enfant est parti de la Maison Saintonge à la fin de l'année scolaire pour un accueil en PEAD. Une autre est partie en février dans une autre structure. Un jeune qui était en apprentissage a mis un terme à son accueil et a quitté l'établissement pour retourner vivre dans sa famille.

Une adolescente est arrivée en mai 2023, et une fillette en juillet 2023 sur ce groupe quasi inchangé par rapport à l'année précédente.

Concernant les 11 enfants de la maison Saintonge, ils sont aussi inscrits dans différentes écoles :

- 4 enfants sont scolarisés à l'école primaire de St Savinien
- 3 adolescentes sont inscrites au collège de St Savinien
- 1 enfant est au collège de Saintes (SEGPA)
- 3 enfants sont à l'UPE dont 2 en alternance avec des passerelles au collège.

Il est à noter que sur les deux équipes de l'unité de vie 2, chacune bénéficie d'une apprentie Monitrice Educatrice pour cette deuxième année scolaire.

L'éducateur Service Auprès Des Familles fait partie intégrante de l'unité de vie 2. Il est bien reconnu auprès des équipes, des enfants, des familles et des partenaires.

b) Les temps forts de l'année

Chacune des deux équipes a pu durant l'année scolaire pratiquer des activités en lien avec leur projet « fil rouge ».

La Maison SAINTONGE a pratiqué à deux reprises une activité « surf », de ce fait, les mercredis étaient consacrés à une activité piscine et certains enfants ont eu des cours pour apprendre à nager. Tout le groupe d'enfants a pu profiter d'un transfert en juillet 2023 en Bretagne où ils ont à nouveau pratiqué le surf, mais aussi cours de voile et balade en bateau durant ce séjour.

La Maison BEL-AIR a quant à elle axé ses activités durant l'année scolaire en respectant leur thème du fil rouge intitulé « apprendre à manger, équilibre, plaisir et découverte ». Ils ont régulièrement confectionné des repas améliorés sur des temps de week-end ou du mercredi (spécialités de différents pays). Ils ont visité une chocolaterie lors de leur transfert en Bretagne durant le mois d'août. Durant ce séjour en camping avec la quasi-totalité du groupe d'enfants, ils ont pu aussi pratiquer des activités nautiques.

Les temps de transfert sont toujours riches et appréciés de tous.

c) Les partenaires

L'UV2 est en lien avec différents partenaires.

Concernant la scolarité, des jeunes accueillis nous sommes en lien avec :

- Les écoles primaires et élémentaires de Saint-Savinien
- Les collèges de Saint-Savinien, Saintes et Saint-Jean-d'Angély
- Le lycée de Saint-Jean-d'Angély.

Nos équipes d'internat sont bien évidemment en lien avec notre école interne l'UPE. Ce lien est favorisé par un échange quotidien entre les éducateurs d'internat et l'équipe pédagogique en interne.

Les éducateurs référents assurent un rendez-vous par trimestre avec les enseignants des écoles citées ci-dessus. Nous restons en lien étroit avec les différents enseignants et la communication reste aisée (téléphone, mail).

Concernant la santé, les deux équipes sont en lien régulier avec l'équipe SEAT de la Maison Saint Louis de Montfort :

- Les deux psychologues rattachés aux internats,
- La psychomotricienne,
- L'infirmière.

Les éducateurs de l'internat sont amenés à consulter régulièrement des médecins spécialistes afin d'assurer au mieux le suivi médical de chaque enfant accueilli (ophtalmologue, dentiste, orthodontiste, otorhinolaryngologue). L'infirmière de l'établissement n'étant présente que deux jours par semaine dans l'établissement, ne peut honorer tous les rendez-vous.

Les équipes d'internat sont aussi en lien avec les CAMPE/CMPP/LAPS'Ado de Saintes et de Saint-Jean d'Angély pour des suivis extérieurs à l'établissement.

Chaque référent et plus particulièrement l'éducateur Service Auprès des Familles est aussi en lien avec l'ASE : référents institutionnels, DTA, Délégués territoriaux, notamment lors des bilans de fin de prise en charge en vue de l'audience du jeune accueilli.

L'éducateur SAF et /ou l'éducateur référent d'internat participent aux audiences, bilans, synthèses avec le chef de service.

d) Les projets en cours

Les projets en cours concernant la Maison Bel-Air sont en lien avec leur fil rouge de l'année à savoir « à la découverte des animaux et de l'environnement ». L'équipe éducative a pu observer que les enfants avaient un vif intérêt envers les animaux et qu'ils pouvaient pour certains se sentir plus apaisés en leur présence.

La Maison Bel-Air a pour objectifs durant cette année 2024 de :

- Créer des relations
- Favoriser l'estime de soi
- Encourager la prise d'initiative
- Favoriser l'expression des émotions et de la communication
- Apprendre à respecter l'autre et soi même.

Les enfants de la maison Bel-Air pourront visiter une ferme pédagogique ainsi que le parc animalier odyssee à Chizé. Une visite au centre équestre de Charron est aussi programmée (avec balade à cheval).

L'équipe éducative prépare un transfert en Vendée au mois de juillet (visite du parc Planète Sauvage).

Concernant la Maison Saintonge, les projets en cours sont aussi en lien avec « leur fil rouge » intitulé « art et spectacle ». Le but étant de faire découvrir aux jeunes accueillis les différents arts (culinaire, architectural, musical, plastiques, théâtral, danse, cirque ...).

Le thème permettra à chaque trimestre de faire découvrir aux enfants diverses facettes de l'art. L'objectif principal sera d'éveiller les enfants aux multiples arts qu'ils peuvent rencontrer. Les activités seront ludiques. Un repas à thème sera organisé à chaque trimestre (repas marocain, repas espagnol.).

Un transfert à Sarlat en Dordogne viendra clôturer ce projet. Sarlat étant classée ville d'art et d'histoire. Cette ville est aussi connue pour son art culinaire et arts de rue qui s'y déroulent à chaque période estivale.

UV3 - CHARENTE / SYMPHONIE :

L'UV3 est constituée de deux maisons : La Maison Symphonie située à Pons et La Maison Charente dans le bourg de Saint-Savinien, voisine de la maison Bel Air.

a) L'organisation de la prise en charge au sein de l'établissement

L'équipe pluriprofessionnelle de la **Maison Symphonie** est composée de 14 professionnels aux fonctions et missions complémentaires :

1 Chef de service

1 Educatrice SAF

8 Postes éducatifs :

- 2 Educateurs spécialisés
- 4 Moniteurs éducateurs, dont une personne à temps partiel (80%)
- 2 Professionnelles non qualifiées

2 Contrats d'apprentissages

2 Maitresses de maison (1,5 ETP)

3 Surveillants de nuits.

L'équipe travaille en pluridisciplinarité avec la psychologue et la psychomotricienne de l'établissement.

L'année a été marquée par :

- Le départ du chef de service fin janvier, l'intérim assurée par la Directrice adjointe, de février à juin et l'arrivée du nouveau chef de service le 19 juin.
- La démission d'une monitrice éducatrice, en septembre
- Un changement de surveillant de nuit en septembre
- Le changement de coordonnateur en août.
- Des remplacements pour un congés maternité et plusieurs arrêts maladie

Les membres de l'équipe ont pu bénéficier de la formation continue proposée par l'établissement telle que la gestion des risques, les premiers secours, la prévention incendie, la systémie, la formation de maître d'apprentissage, ainsi que d'espace telle que la supervision. Les nouveaux salariés ont participé à des réunions d'information.

Deux membres représentent l'équipe pour la commission loisirs et la commission autour de la thématique de la sexualité.

Un éducateur de l'équipe a été formé à l'accompagnement et au tutorat des stagiaires et apprentis.

Les enfants accueillis bénéficient d'un suivi individualisé et personnalisé en fonction des besoins de chacun. La maison symphonie a une capacité d'accueil de 13 enfants, dont 12 à temps plein, et 1 place de repli pour le service PEAD.

Durant l'année 2023, le groupe de jeunes a évolué avec des départs et des accueils d'enfants.

- En juillet, deux enfants sont retournés vivre au domicile familial.
- Deux enfants, 1 nouvel accueil et 1 enfant du PEAD, ont rejoint la maison Symphonie.

Aujourd'hui, nous accueillons 6 filles âgées de 8 à 15 ans et 6 garçons âgés de 8 à 14 ans. Les enfants et adolescents sont tous accueillis dans des chambres individuelles à l'exception de deux garçons en chambre double.

Le groupe est constitué de jeunes présentant des besoins scolaires différents. Les établissements d'accueil sont multiples :

- **Le Collège de Pons** : depuis plusieurs années la communication avec le collège s'est renforcée. Les éducateurs travaillent facilement avec l'équipe pédagogique. Des temps de rencontre avec les parents et l'équipe enseignante sont mis en place.
- **Les MFR** : depuis peu, nous travaillons avec plusieurs MFR pour l'orientation professionnelle et le suivi de la scolarité de certains jeunes. Ce travail est efficient et permet de proposer dès la quatrième une alternative professionnelle concrète aux jeunes nécessitant un aménagement scolaire en alternance avec des stages.
- **ITEP** : la communication avec les ITEP, s'est bonifiée cette année. Plusieurs rencontres se sont déroulées afin d'harmoniser les projets des enfants et la cohérence des actions engagées tant sur les lieux d'accueil qu'auprès des familles.
- **UPIJ/UPADO** : l'équipe est régulièrement en lien avec le service de l'UPIJ et de l'UPADO pour l'évaluation et le suivi des jeunes. À la rentrée de septembre 2023, un jeune est pris en charge par l'UPIJ de Jonzac à temps partiel avec l'école primaire pour des temps d'intégration scolaire.

- **Les écoles primaires et dispositifs** : un travail avec l'école primaire de Jonzac est en place en faveur de deux jeunes accueillis dans des dispositifs ULIS et UPIJ. La communication est fluide ce qui permet un travail conjoint pour l'orientation scolaire des enfants. Un lien est également existant avec le référent secteur qui organise et coordonne les ESS.
- **Ecole de Pons** : 1 jeune en alternance entre l'UPIJ et la classe de CP jusqu'en juin 2023, 1 en classe de CE1 jusqu'en juin (retour au domicile en fin d'année scolaire), 1 enfant en inclusion scolaire avec l'ITEP de Montendre en classe de CM2 jusqu'en juin puis en 6^{ème} Segpa au collège de Pons en alternance avec l'ITEP de Meschers, 1 enfant en classe ULIS CM2 passée en 6^{ème} ULIS au collège avec des intégrations en classe générale en septembre 2023.
- **Ecole de Jonzac** : 1 enfant en alternance entre l'UPIJ et la classe de CP depuis septembre 2023 et 1 en classe ULIS CM1.
- **Ecole de Saint Genis de Saintonge** : 1 enfant scolarisé en dispositif ULIS.

Répartition :

Collège de Pons :

- 1 en classe de 4^{ème} jusqu'en juin 2023 avant son retour au domicile
- 1 en classe de 5^{ème} puis en 4^{ème} en septembre 2023
- 2 en classe de 4^{ème} puis en 3^{ème} en septembre 2023
- 1 en classe de 4^{ème} puis en 4^{ème} MFR de cravans en septembre 2023
- 1 en classe de 6^{ème} depuis septembre 2023
- 1 en classe de 5^{ème} depuis 2023

Maison Familial Rural de Saint Denis du pin :

- 1 en classe de 4^{ème} jusqu'en juin 2023

ITEP de Montendre :

- 1 scolarisé à l'ITEP de Montendre.

Concernant la **Maison Charente** l'équipe a connu quelques mouvements de personnels en fin d'année scolaire 2023 mais est restée stable le reste de l'année.

L'équipe pluriprofessionnelle de la maison Charente est composée de :

- 1 Chef de service
- 1 Educatrice SAF
- 8 Postes éducatifs dont un éducateur coordonnateur :
 - 2 Educateurs spécialisés
 - 2 Moniteurs éducateurs
 - 4 Professionnels non diplômés
- 1 Maitresse de maison
- 3 Surveillants de nuits.

L'équipe éducative de la maison Charente travaille en étroite collaboration avec la psychologue et la psychomotricienne de l'institution.

Les éducateurs assurent l'organisation, l'encadrement et l'animation de la vie quotidienne des enfants accueillis. Ils proposent des temps d'activités réguliers ou exceptionnels. Ils sont les interlocuteurs privilégiés de tous les partenaires liés à l'accompagnement du jeune : écoles, collège, lycée, référents ASE, familles, médecins, thérapeutes... Ils proposent, élaborent, rédigent et mènent les projets des enfants sous l'autorité du chef de service.

L'éducatrice du Service Auprès des Familles (SAF) participe avec le chef de service, aux réunions d'équipes, bilans, synthèses et audiences. Elle intervient au domicile des familles ou dans des lieux neutres pour des visites encadrées fratrines ou/et parents et fait régulièrement des points téléphoniques.

L'équipe a pu bénéficier de temps de supervision, de rencontres entre nouveaux salariés et de formations individuelles à la demande du salarié. Ainsi une éducatrice a bénéficié d'une formation « Développer et optimiser le dynamisme des individus et des équipes », et une autre « La fonction de coordination en établissement ou service social ».

L'équipe a également accueilli une stagiaire école E.S. Elle n'a cependant pas pu intégrer de contrat d'apprentissage car aucun éducateur n'est formé en qualité de maître d'apprentissage.

En fin d'année scolaire, la maison Charente a vécu beaucoup de changements concernant la composition du groupe d'enfants.

Début d'année scolaire 2023 : 12 enfants de 7 à 15 ans dont 4 filles et 8 garçons.

En 2023, 6 enfants sont partis de la maison Charente :

- 4 enfants ont changé de maison (Saintonge, Bel air et Symphonie)
- 3 enfants sont rentrés au domicile dans le cadre d'un suivi PEAD

7 Enfants ont été accueillis :

- 2 nouveaux accueils
- 5 enfants sont arrivés d'autres maisons (Corail et Saintonge)

La maison Charente a aussi accueilli 2 enfants dans le cadre de replis PEAD.

À la suite d'exclusions à répétition de 2 jeunes du collège, 7 enfants sont présents sur les temps du midi. Les temps de repas sont divisés en deux groupes (4 enfants + 1 éducateur sur la maison et un autre groupe de 3 + 1 éducateur à l'espace rencontre).

Les problèmes de comportement de certains enfants ont obligé à repenser la répartition des chambres à plusieurs reprises. L'équipe éducative a opté pour une chambre de 3 afin qu'un des jeunes soit seul dans une chambre.

b) Les temps forts de l'année

Durant l'année 2023, tous les jeunes de la **Maison Symphonie** ont pratiqué une activité qu'elle soit physique (Kick boxing, danse, basket, judo, hip hop) ou culturelle (musique piano activité centre socio culturel). En septembre, certains jeunes ont changé d'activité (foot, rugby, judo, danse gym, boxe, musique au conservatoire, médiathèque).

Au cours de l'année, plusieurs projets ont été mis en place et animés par l'équipe éducative. De plus durant les périodes de vacances scolaires et les week-ends, l'équipe a mis en place des ateliers telles que la poterie (argile) et autres activités créatives. Un travail a également été mené avec la psychologue et la psychomotricienne du service au travers des jeux de société éducatifs.

Enfin, un transfert dans les Pyrénées avec tous les enfants de la maison s'est déroulé.

Le fil rouge : En début d'année 2022, l'équipe a mis en place un projet sur la thématique de la culture de la rue. L'objectif étant de faire découvrir aux jeunes un autre milieu. Nous avons pu assister à plusieurs spectacles concerts jusqu'en juin 2023.

De janvier à septembre, en lien avec le projet « plaisir du jeu », les jeunes de **Maison Charente** ont pu participer à des journées autour du jeu de société, faire un escape Game, aller à la ludothèque, organiser un loto, découvrir des terra aventura. En juillet, un transfert pour tous les jeunes de la maison Charente a eu lieu à Parthenay, durant le festival du jeu.

Fêtes institutionnelles :

- Fin d'année scolaire à Crazannes avec un jeu de piste
- « Rencontres-nous » avec des animations sur les maisons
- Fête du printemps plus les 80 ans APLB : après-midi dansante avec quiz musical à la discothèque « la COX »
- Tournoi de foot le 10 mai : gagné par Charente (Mathieu, Alec et tous les garçons de la maison)
- Spectacle de l'UPE en juin avec une projection d'un montage vidéo mettant en scène les élèves
- Marché de Noël organisé par l'UPE
- Oval de l'espoir : week-end à Martignas pour Nathan, Djulyan, Alec, Maël, accompagnés de Mathieu
- Repas de Noël sur les maisons avec l'équipe éducative au complet.

Tout au long de l'année, lors des week-ends ou des périodes de vacances de nombreuses sorties sont proposées comme la patinoire, la piscine, bowling, laser Game, cinéma, cirque, restaurant, balade en ville.

c) Les partenaires

Les délégations territoriales : les éducateurs référents sont toujours en lien avec les référents ASE des Délégations Territoriales des jeunes qui nous sont confiés. L'équipe peut organiser des visites, échanger autour des situations, solliciter le référents ASE pour des démarches et/ou l'informer de l'évolution des situations.

Le chef de service et l'éducateur SAF planifient les rencontres pour les bilans et synthèses. L'élaboration des calendriers DVH des jeunes peut se réaliser en commun et notamment en lien avec l'éducateur SAF.

Enfin, en 2023, l'accent a été porté sur la définition des objectifs d'accompagnement, le lien avec les familles.

Le soin : la maison Symphonie sollicite divers professionnels de santé tels que les médecins, dentistes, allergologues, ORL, ophtalmologues, pédiatres. D'une manière générale, l'équipe note peu de réel partenariat avec les différents services de soins.

Les psychologue CMPP : la psychologue du service organise des rendez-vous avec certains enfants de la Maison. En outre, nous avons des partenariats avec des psychologues en extérieur de l'institution. La communication se fait essentiellement entre les différents thérapeutes.

Ergothérapie : depuis plusieurs années, des enfants de la maison ont bénéficié de prise en charge par une ergothérapeute. Elle peut intervenir lors de réunion avec le collège.

Orthophoniste : cette année, des enfants ont également bénéficié de suivis orthophoniques en libéral. Les deux orthoptistes réalisent des bilans et participent à l'orientation et à l'adaptation des projets thérapeutiques des jeunes.

éQuit'es : il s'agit d'un centre pratiquant la thérapie et médiation animal. Un jeune y a évolué régulièrement en 2023. Il y pratique le cheval et profite de cet accompagnement plus individualisé. Concernant la scolarité des jeunes accueillis sur la **maison Charente**, ils sont en lien avec le collège de Saint-Savinien, le collège Agrippa d'Aubigné et le collège Edgard Quinet. Les éducateurs référents rencontrent les enseignants une fois par trimestre et gardent le lien par mail ou téléphone.

L'équipe est en lien étroit avec l'UPE qui reçoit 5 enfants de la maison. Entre septembre et décembre, 2 collégiens sont en pause pédagogique et ont intégré l'UPE. Les éducateurs rencontrent les enseignants tous les matins et soirs. Les enfants sont scolarisés comme suit :

- UPE : 5 enfants
- Collège Saint-Savinien : 5 jeunes
- Collège Agrippa D'Aubigné : 1 jeune
- Collège Edgard Quinet : 1 jeune

Concernant la santé, la maison Charente est en lien régulier avec l'équipe SEAT de la MECS qui comprend 2 psychologues dédiés aux internats, 1 psychomotricienne et 1 infirmière. L'équipe est amenée à consulter régulièrement à l'extérieur pour que les enfants puissent rencontrer un médecin et un dentiste de Saint-Savinien ou Tonnay-Boutonne ainsi qu'un orthodontiste et une orthophoniste à Saintes.

d) Les projets en cours

Maison Symphonie :

Le fil rouge de l'année défini en septembre 2023, est la médiation animale. Le transfert de l'été 2024 sera organisé autour de cette thématique.

L'équipe continue de faire évoluer son organisation en affinant l'utilisation des outils de communication. L'organisation mise en place au cours de l'année 2023 s'avère bénéfique mais l'équipe souhaite continuer de s'investir dans la continuité de l'information et la cohérence des actions engagées.

Maison Charente :

Le fil rouge pour l'année scolaire 2023-2024 est « Le vivre ensemble ». L'équipe a pu constater que les jeunes accueillis connaissent des difficultés à communiquer et se respecter. La violence verbale et physique semblait faire partie de leur quotidien. L'objectif est de proposer d'autres manières d'inter agir et d'échanger avec ses pairs, de travailler autour des notions de respect et de différence.

Plusieurs transferts sont prévus en 2024 :

- Transfert ski en février dans les Pyrénées
- Transfert en août à Défi Planet au domaine de Dienné pour les 4 enfants les plus jeunes
- Transfert en août sur le thème de la nature à IFFENDIC (35) pour les 8 grands.

Des séjours en famille d'accueil AFRIM sont également prévus lors des vacances scolaires pour 3 jeunes qui ne partent jamais dans leur famille. Un réaménagement des espaces est prévu pour le coin repas, la salle de jeux et la salle télé.

UV4 - AUNIS / CORAIL :

L'Unité de Vie 4 est constituée de deux maisons : la Maison Aunis qui est située à Surgères (environ 35 kms de St Savinien) et la Maison Corail située à environ 1 km des bureaux dans le centre bourg. Il s'agit de deux maisons traditionnelles charentaises ayant une capacité d'accueil de 12 enfants et de deux lits de repli PEAD chacune.

Les éducateurs assurent l'organisation, l'encadrement et l'animation de la vie quotidienne des enfants accueillis. Ils proposent des temps d'activités réguliers ou exceptionnels. Ils sont les interlocuteurs privilégiés de tous les partenaires liés à l'accompagnement du jeune : écoles, collège, lycée, référents ASE, familles, médecins, thérapeutes ... Ils proposent, élaborent, rédigent et mènent les projets des enfants sous l'autorité du chef de service.

Les éducateurs et les maitresses de maison de l'UV4 établissent des repères dans la vie quotidienne des enfants accueillis qui leurs sont confiés (règles de vie, de civilité, d'hygiène, d'alimentation) par le biais d'outils comme le sport, l'art, l'informatique. Ils organisent des sorties culturelles, artistiques, sportives, du soutien scolaire. Ils interviennent et sont les interlocuteurs privilégiés des divers organismes (établissements scolaires, sportifs, réseau médical, banques, commerces, associations socio-culturelles...). Les éducateurs aident au développement de la personnalité et à l'épanouissement des jeunes qui leurs sont confiés par l'ASE et les Juges pour enfants, ainsi qu'à la mise en œuvre de pratiques d'actions collectives. L'équipe encadrante intervient auprès d'enfants et d'adolescents souffrant de problèmes familiaux, scolaires, médicaux et pouvant également avoir un handicap ou des troubles du comportement.

Durant l'année 2023, l'unité de vie 4 a connu de nombreux mouvements de personnels : éducatifs et encadrants, ne permettant pas une stabilisation des équipes et un accompagnement efficient auprès des enfants. En effet, la cheffe de service a démissionné en mars 2023 et l'éducatrice SAF a également quitté son poste un mois plus tard. La direction de l'établissement a pris le relais quelques semaines, avant l'arrivée d'une nouvelle cheffe de service le 19 avril 2023. Il est à noter également que tout au long de l'année, les deux équipes ont connu de nombreux arrêts maladies qui ont engendré un turnover important de salariés (diplômés et non diplômés).

L'éducatrice du SAF en poste depuis juin dernier, participe avec la Cheffe de Service aux réunions d'équipes hebdomadaires, aux bilans, synthèses et audiences avec les éducateurs des internats. Elle intervient au domicile familial des jeunes placés et fait régulièrement des entretiens téléphoniques comme des visites médiatisées avec les familles. Elle est un repère indispensable pour les familles et savent l'interpeller si besoin. Sur les temps de vacances scolaires, l'éducatrice intervient au domicile des familles lors de la présence de l'enfant accueilli après la réalisation d'un calendrier de droit de visites et d'hébergements par elle-même ou par les référents ASE pour les fratries.

Un moniteur adjoint d'animation en CDI a validé sa VAE Moniteur/Educateur en fin d'année 2023 et une apprentie a obtenu son diplôme de Moniteur/Educateur en juin 2023.

a) L'organisation de la prise en charge au sein de l'établissement

L'équipe de **Maison Aunis** est composée de : 1 Educateur Spécialisé, 5 Moniteurs Educateurs, 2 Moniteurs Adjoints d'Animation, 1 Maîtresse de Maison (temps plein), 1 Maîtresse de Maison (1/2 temps) et de 3 Surveillants de Nuit. L'équipe accueille pour sa deuxième année une apprentie Monitrice Educatrice, et a accueilli une stagiaire Educatrice Spécialisée 2^e année pour son stage long (2023-2024).

Sur les 11 enfants accueillis durant cette période : un enfant était scolarisé en MFR, 1 en IME, 1 au collège de Saint-Jean-d'Angély, 5 sur les écoles élémentaires de Surgères, 1 à L'UPE, et 2 au collège de Surgères. De septembre à décembre 2023, le groupe d'enfants ayant changé en lien avec le projet institutionnel et les ordonnances judiciaires, 3 jeunes sont retournés au domicile familial avec ou sans suivi à domicile selon les besoins, 1 est parti en famille d'accueil afin de répondre au mieux à ses besoins mais il reste tout de même dans l'effectif de la maison, et 1 enfant a été rapproché de son lieu de scolarité à savoir l'UPE. L'équipe a accueilli 3 nouveaux enfants du Foyer départemental de l'enfance dans l'année.

L'équipe de **Maison Corail** est composée de : 1 Educateur Spécialisé, 2 Moniteurs Educateurs, 5 Moniteurs Adjoints d'Animation, 1 Maîtresse de Maison (temp plein), et de 2 Surveillants de Nuit. L'équipe a accueilli un stagiaire Moniteur Educateur 1^e année.

Pour la **Maison Corail**, durant l'année 2023, il y a eu 5 départs et 5 arrivées d'enfants. Les départs et les arrivées ont eu lieu, pour la majorité, en fin d'année scolaire, sauf pour une jeune qui a changé de maison et un autre jeune qui a dû partir en séjour de rupture. Le groupe est actuellement composé de 11 enfants. Pendant cette année 2023, la maison Corail a accueilli un repli du PEAD et un jeune d'une autre maison sur des temps ponctuels de semaine ou de week-end.

Deux jeunes sont scolarisés au Collège de Saint-Savinien, deux enfants en élémentaire à Saint-Savinien, un enfant en ULIS à Saintes, six enfants à l'UPE. Depuis septembre 2023, deux de ces 6 enfants ont intégré à temps partiel l'école élémentaire de Saint-Porchaire. Pour les transports scolaires en dehors de Saint-Savinien, des taxis conventionnés sont sollicités.

b) Les temps forts de l'année :

Pour la **Maison Aunis**, les temps ordinaires ont été la continuité de l'activité cirque un jeudi tous les 15 jours durant la période scolaire, des sorties en week-ends et semaines de vacances dans des parcs animaliers, trampoline park, patinoire, piscines, bibliothèque, des balades et sorties extérieures dans les bois, la plage... ainsi que des activités manuelles.

En projet 2022/2023, le fil rouge était basé sur la solidarité et l'entraide avec un partenariat passé avec une des écoles de Surgères. En effet, une des professionnels participant au 4L Trophy, les enfants ont donc été sensibilisés à l'aspect humanitaire et à la solidarité.

Enfin en lien avec le fil rouge, les 11 enfants et une bonne partie des professionnels sont partis en transfert aux alentours de Biarritz, ils sont partis durant 5 jours. Ils ont visité un musée du Chocolat, fait des randonnées dans les montagnes et le temps fort du séjour a quand même été d'assister au départ du 4 L Trophy, de rencontrer les différentes équipes participantes et d'échanger avec eux.

Durant l'été, aucun transfert n'a eu lieu mais 4 jeunes ont pu aller en colonie de vacances ou en famille relais, afin de sortir du contexte collectif.

La **Maison Corail** en lien avec le fil rouge : « l'eau dans tous ces états » a pu faire des séjours de transfert :

- Un séjour de 5 jours, en février 2023 au ski à Chastreix Sancy pour 12 enfants et 5 éducateurs
- Un séjour de 5 jours, en juillet 2023 à Aubeterre dans la Drôme, à dominance activité dans et autour de l'eau, pour 6 enfants et 4 éducateurs
- Un séjour de 3 jours, en août 2023 à Saint Palais à dominance la baignade, pour 8 enfants et 4 éducateurs.

Les temps de transfert sont toujours riches et appréciés de tous.

Différentes sorties ou activités ont été réalisées : visite de la station de lagunage à Rochefort, sortie à Aqualude, sorties à la plage, stage de natation.

En dehors des différentes sorties, la maison Corail a participé aux différentes fêtes institutionnelles, en mars, en juin, en septembre et en décembre pour le marché de Noël.

c) Les partenaires

L'UV4 comme toutes les UV est en lien avec un important réseau partenarial.

Concernant les scolarités des jeunes :

- Les écoles élémentaires de Surgères et Chambon
- Les collèges de Surgères (classes ordinaires de la 5ième à la 3ième et la classe de 5ième SEGPA) et de Saint-Jean-d'Angély (SEGPA)
- Le collège de Saint-Savinien
- La MFR de Saint Denis du Pin
- L'IME de l'Océan
- L'ITEP de Saint-Jean-d'Angély (La fondation Robert)
- L'Unité Pédagogique d'enseignement (école interne de Montfort)

Les éducateurs référents sont en lien direct avec les équipes pédagogiques car les entretiens téléphoniques, les échanges de mail sont courants et chaque référent rencontre avec son référent à raison d'une fois par trimestre minimum les professeurs principaux.

De plus, la maison Aunis reste en lien avec l'équipe pédagogique de l'UPE. L'école interne de la MECS Saint Louis de Montfort car Jonathan, un des enseignants de l'UPE vient faire du soutien et de l'aide au devoir tous les jeudis soir et les jeunes se rendent avec les professionnels sur toutes les activités et expositions mises en place et réalisées par les jeunes de l'UPE et les différents enseignants.

D'un point de vue des suivis thérapeutiques, la MECS bénéficie au sein même de sa structure :

- De deux psychologues
- D'une psychomotricienne
- D'une infirmière.

Les professionnels de la maison Aunis sont également en collaboration avec :

- Des orthodontistes (Saintes et Rochefort)
- Les dentistes (Surgères)
- Médecin généraliste (Surgères et Bouhet)
- Kinésithérapeutes (Surgères)
- Infirmiers libéraux (Jonzac, Saint Jean D'Angély et Surgères)
- Sage-femme et planning familial (Surgères et Saint Jean d'Angély)
- ORL, chirurgien orthopédiste, cardiologue (La Rochelle)
- Centre de radiologie (Surgères et Rochefort)
- Ophtalmologue (Rochefort)
- Les services hospitaliers de Rochefort et La Rochelle
- Les CMPP/ CMPE/ CMPA et CAMPE (Surgères, Rochefort, Saint Jean d'Angély)

- Les services de soins d'Urgences (Pompiers et SAMU)
- Les services de défense (gendarmerie et brigade des mineurs)
- Les commerces (Leclerc et boulangerie de Surgères)
- Le voisinage

Concernant les suivis de situation des enfants, l'équipe est en lien avec les différents référents institutionnels que ce soit au niveau départemental et les délégués territoriaux, notamment lors de rencontre pour la création et la mise en place du projet personnalisé de l'enfant ou les bilans semestriels.

d) Les projets en cours

Pour la **Maison Aunis**, le fil rouge de 2023/2024 est basé sur l'écologie et le recyclage, des transferts sont prévus en avril et août 2024, ainsi que des activités en lien avec celui-ci (ramassage des déchets dans la nature, recyclage de meuble et des déchets...). Le projet cirque est reconduit sur cette année 2023-2024, à raison d'1h30 tous les 15 jours le jeudi soir pour 5 enfants de la maison. Cette activité permet de travailler auprès des enfants : le respect des règles de sécurité, le respect de soi et de ses pairs, la confiance en soi, le dépassement de soi, la motricité et la souplesse, la cohésion de groupe et la prise de conscience de leur corps.

Deux transferts auront également lieu durant l'année 2024 : un sur les vacances de Pâques 2024 et un autre en juillet 2024. L'objectif pour l'équipe de professionnels en cette nouvelle année est de préserver ou restaurer l'autonomie de ces enfants et de ces familles en les valorisant par un accompagnement collectif ou individualisé.

Pour la **Maison Corail** les projets éducatifs sont en lien avec leur « fil rouge » 2023-2024 : Médiéval. Il est actuellement prévu :

- 1 séjour de 3 jours, en avril 2024 au Puy du fou
- 1 séjour de 5 jours, en août 2024 à la forêt de Brocéliande
- 1 journée au château d'Amboise.

5) Les temps forts de l'année

La Commission Loisirs

La commission loisirs est composée d'un membre de chaque équipe et service :

- un éducateur par maison
- un éducateur PEAD
- un représentant de l'UPE
- un éducateur Service auprès des Familles
- un représentant des services généraux.

Cette commission se réunit à peu près toutes les 6 semaines et est animée par deux chefs de service éducatif. C'est lors de cette commission que le groupe prépare les 4 fêtes institutionnelles (fête du printemps, fête de fin d'année scolaire, fête « Rencontrons-Nous » et la fête de Noël). Chaque représentant fait le lien et transmet les informations et les décisions retenues à son équipe où service.

En 2023, la **fête du printemps** a eu lieu le 15 mars et s'est déroulée à la Discothèque « la coccinelle » où tous les enfants ont participé à un blind test et ont pu danser. C'était l'occasion de fêter les 80 ans de l'APLB. Certains enfants d'établissements APLB, accompagnés de leurs éducateurs, ont pu se joindre à notre après-midi festive.

La **fête de fin d'année scolaire** qui a eu lieu le 21 juin 2023, s'est déroulée dans les carrières de Crazannes où nous avons organisé un jeu de piste avec activités sportives sur le site et un pique-nique commun des différents groupes et services.

Au mois de septembre, la fête « **Rencontrons-nous** » s'est déroulée sur notre site le 28 septembre autour d'un barbecue en commun et des activités de jeux proposés l'après-midi par chaque équipe.

Le 18 décembre 2023, nous avons organisé un **marché de Noël** dans l'enceinte de notre établissement. Une calèche avec un père-noël et des stands étaient à disposition, ainsi que le marché de Noël de l'UPE qui est toujours très prisé. Un repas de Noël a eu lieu le lendemain (mercredi midi) sur chaque maison avec les enfants et toute l'équipe éducative.

Le CVS

En 2023, nous n'avons pas pu réaliser de réunion sur le dernier trimestre compte tenu du départ à la retraite du directeur. Deux instances ont pu se tenir les 29 mars et 7 juin 2023.

Au regard de l'évolution des textes qui régissent le CVS, décret n° 2022-688 du 25 avril 2022 portant modification du CVS et autres formes de participation, nous avons revu notre règlement intérieur et amendé les articles nécessaires à sa mise en conformité. Notamment, nous avons inclus la participation de plein droit d'un membre de la Municipalité pour siéger à cette instance. La municipalité a répondu positivement à notre invitation et a nommé un membre du Conseil Municipal. Il s'agit de Madame Pouchaïret, ancienne directrice de l'établissement « La Vigerie » de Saint Savinien que nous aurons le plaisir d'accueillir dans nos rangs. Il est à noter que nous ne pouvons pas fonctionner dans l'entièreté d'un Conseil de la Vie Sociale. En effet, nous ne pouvons pas faire élire de représentants des familles, car cela supposerait de communiquer des informations qui restent secrètes. En revanche, nous disposons bien d'un représentant de l'association ainsi que des enfants de plus de 12 ans élus par leurs pairs.

6) Point sur la démarche d'amélioration continue

L'évaluation de la qualité de l'établissement ayant été reportée à l'année 2024, la commission qualité n'a pas eu lieu en 2023, elle sera remise en place en 2024.

Pour autant, une veille constante et la démarche d'amélioration continue de la qualité est assurée notamment grâce à des visites régulières du Directeur qualité de l'APLB pour faire des points de situation sur les conditions d'accueil et le respect du cadre réglementaire.

7) Les partenaires

Nous répondons en premier lieu aux sollicitations de notre principal partenaire, à savoir l'Aide Sociale Départementale de la Charente-Maritime. En lien permanent avec tous les responsables et interlocuteurs des délégations territoriales, nous rendons compte de notre action pour tous les jeunes qui nous sont confiés.

De même, nous participons aux ateliers proposés par la Direction de l'Enfance et de la Famille en lien avec le schéma départemental de la prévention et de la protection de l'enfance.

Notre réseau partenarial s'étend aussi à toutes les institutions scolaires de la maternelle au lycée en passant par les Maisons Familiales Rurales, le Centre de Formation des Apprentis.

Nous avons aussi un très fort partenariat avec tout le monde de la santé mentale enfant et ados. Nous déplorons cependant la diminution de ces prestations alors que les situations des enfants que nous accueillons demanderaient au contraire leur accroissement.

Nous participons depuis des années au groupe de travail des directions d'établissements habilités en protection de l'enfance sur le département de la Charente-Maritime. Cette année encore, nous avons pu nous réunir pour échanger sur nos préoccupations communes et réfléchir ensemble sur les actions à mettre en œuvre notamment sur les questions de recrutement, de manques de personnels formés, d'évolution des publics accueillis.

Concernant des fournisseurs, nous maintenons un dialogue régulier avec tous afin que la qualité de leurs prestations soit toujours le mieux ajustée en termes de satisfaction de la demande et de rapport qualité prix. Ainsi, nous maintenons les constructeurs automobiles en concurrence sur Saint Savinien tant dans l'achat des véhicules que dans leur entretien.

8) Les projets en cours

Les investissements

En 2023, le projet d'installation du mur escalade dans la salle de sport a été validé, il sera livré lors des vacances scolaires de février 2024. Ce mur sera utilisé par l'éducateur sportif, la psychomotricienne et, après affichage des consignes de sécurité et du registre d'utilisation, par les éducateurs des internats qui pourront l'utiliser avec un petit groupe d'enfants les week-ends et durant les vacances scolaires.

En 2023 un terrain, rue de Jamette à Saint-Savinien a été acheté par l'association en vue de la future construction des trois nouveaux internats. Au premier trimestre 2024, le comité de pilotage Jamette sera mis en place et animé par la nouvelle directrice afin d'apporter des éléments budgétaires lors de la négociation du nouveau CPOM en fin d'année. Dans les grandes lignes :

- D'ici fin juin 2024 : réunions « expression des besoins » côté salariés et côté jeunes accueillis
- Visites d'établissements extérieurs avec des salariés et des jeunes afin d'imaginer à quoi pourraient ressembler les internats de demain
- Une réunion de rencontre avec la mairie et le voisinage pour préparer le projet
- En lien avec le siège le choix d'un cabinet d'architectes pour un chiffrage du projet en septembre/octobre.

La formation

Une « journée d'étude » est prévue à l'automne 2024, cet événement s'adresse aux équipes éducatives. Cette journée commencerait par une conférence avec un intervenant extérieur puis des temps d'ateliers, de réflexion collective seront animés par l'équipe de direction et l'équipe SEAT. L'objectif est double : la formation des équipes mais également redonner du sens à l'action et renforcer le travail en équipe mis à mal par un turn-over important depuis 2020.

9) La gestion des Ressources Humaines de l'établissement

a. Formation du Personnel

Pour l'année 2023, la formation a concerné 125 personnes.

Nombre de stages par service	
Direction/Encadrement	6
Administration/Gestion	4
Général	9
Restauration	2
Socio-éducatif	17
Paramédical	4
TOTAL	42

Nombre de salariés ayant bénéficié d'une formation	
Hommes	39
Femmes	86
TOTAL	125

INTITULÉS DES STAGES	
<p style="text-align: center;">Formations individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Secrétaire en protection de l'enfance, institution et usagers - La parole de l'enfant face aux épreuves en protection de l'enfance - Maître d'apprentissage - Gérer la relation contractuelle de l'embauche à la rupture - Intervention systémique et thérapie familiale - Journée formation aux 1ers secours en santé mentale - Neuroludo - Développer et optimiser le dynamisme individus et équipes - Pratique de la thérapie des schémas enfants et adolescents - Entretien systémique avec la famille - Les effets de la maltraitance sur la parole de l'enfant - VAE ES - Hygiène du linge en blanchisserie - Maitresse de maison - Surveillant de nuit - In vivo - Hypnose thérapeutique - La fonction de coordination en établissement ou service social 	<p style="text-align: center;">Formations collectives</p> <ul style="list-style-type: none"> - SST initiale - Recyclage SST - Formation incendie - Analyse de la pratique - Vivality (DIU) - Formation SSCT membres CSE - Fresque de la QVT - Colloque international parentalité positive, violence éducative

b. Les mouvements de personnel

Effectifs au 01/01/2022 : 119

Effectifs au 31/12/2022 : 130

	Entrées	Sorties
CDI	26	19
CDD	269 contrats	248 contrats
TOTAL	295	266

Eléments importants :

Nombre de licenciements (poste et raison) : 2

- 1 Surveillant de nuit : Licenciement pour inaptitude physique non professionnelle
- 1 Ouvrier qualifié : Licenciement pour inaptitude physique professionnelle

Nombre de ruptures conventionnelles : 3

- Moniteur Educateur : 1
- Educateur Spécialisé : 1
- Educateur jeunes enfants : 1

Nombre de Démissions : 10

- Moniteur éducateur : 2
- Educateur spécialisé : 5
- Educateur jeunes enfants : 1
- Cuisinier qualifié : 1
- Chef de service : 1

Nombre de fin de période d'essai : 1

- A l'initiative de l'employeur : 1
- A l'initiative du salarié : 0

Nombre de départ en retraite : 2

- Surveillant de nuit qualifié : 1
- Educateur spécialisé : 1

Nombre de départ (changement affectation) : 1

- Professeur des écoles : 1

Nombre Recrutement CDI (poste + ETP) : 26

- Moniteur éducateur : 5 ETP
- Educateur spécialisé : 3 ETP
- Educateur jeunes enfants : 3 ETP
- Faisant fonction de ME : 6 ETP
- Assistant familial : 0.50 ETP
- Cuisinier qualifié : 1 ETP
- Ouvrier qualifié : 1 ETP
- Surveillant de nuit : 1,50 ETP
- Professeur des écoles : 1 ETP
- Chef de service éducatif : 2 ETP
- Directrice : 1 ETP

c. Les stagiaires

- **Stagiaires gratifiables : 5 ES**
- **Stagiaires non gratifiables : 11**
 - Moniteur éducateur : 4
 - Educatif : 1
 - Cuisine : 2
 - Secrétariat : 2
 - Comptabilité : 1
 - Agent d'entretien : 1

d. Les apprentis

- Apprenti éducateur Spécialisé : 2
- Apprenti moniteur éducateur : 6

10) Les faits marquants de l'année

En 2023, l'équipe de direction a été renouvelée : 2 nouveaux chefs de service (en avril et juin 2023) ont été recrutés puis le 4 décembre 2023 une nouvelle directrice.

La psychologue, Mme Carley qui animait la supervision des équipes et des cadres a signifié son souhait d'arrêter ses prestations en décembre.

11) Les perspectives et projets à venir, conclusion

L'année 2024 sera ponctuée par des projets et événements institutionnels importants pour la vie de notre établissement :

- L'évaluation de la qualité est prévue pour l'été 2024. La commission qualité a été constituée et commencera le travail de réflexion en avril.
- Le projet immobilier « Jamette » suit son cours avec le souhait d'y associer : les salariés, les jeunes accueillis et les acteurs du territoire (mairie, voisinage). Le comité de pilotage est constitué et commencera son travail en mars 2024.
- A la réunion institutionnelle de janvier 2024, la nouvelle direction a annoncé le « travailler ensemble » comme étant une priorité afin de stabiliser les équipes et d'accompagner au mieux les jeunes accueillis. Dans ce cadre, les recrutements en CDI se feront uniquement avec du personnel formé et diplômé, les formations collectives seront privilégiées et les événements (colloques, journées d'études, etc.) seront autant que possibles proposés aux équipes. Une journée d'étude éducative interne sera organisée à l'automne afin de renforcer la collaboration entre les différentes « maisons » et travailler ainsi la question de la cohérence éducative au sein de la Maison Saint Louis de Montfort. Enfin, un temps participatif, d'expression des salariés sera systématiquement proposé à la fin de chaque réunion institutionnelle (3 par an).
- Les temps de supervision seront en 2024 remplacés par :
 - De l'analyse des pratiques pour les 6 équipes éducatives d'internat animée par une psychologue clinicienne à raison de 7 séances sur une année scolaire afin de prendre du recul sur les situations éducatives et travailler la question de la cohérence éducative.
 - Trois réunions cliniques pour l'équipe SEAT animées par une chercheuse-docteure en psychologie pour réfléchir autrement à des situations d'enfants et proposer de nouveaux axes de compréhension et d'accompagnement.
 - Des séances de co-développement pour l'équipe de direction (hors directrice) afin de développer les compétences managériales.
 - L'équipe du PEAD quant à elle bénéficiera d'un temps de supervision en individuel avec la psychologue du service.

6 - Maison d'Enfants Dordogne Périgord (Le Fleix - 24)

1) Présentation

Le projet d'établissement était effectif pour une durée de 5 ans (2017-2022). Compte tenu des travaux sur le site du Fleix et de Mangout suite à l'orage de grêle qui s'est abattu sur Ribérac dans la nuit du 20 au 21 juin 2022, le projet d'établissement n'a pas pu s'écrire. Des échanges et des rencontres avec l'ASE ont déjà été organisés pour revoir les besoins du département. Suite à ces échanges, les équipes devront travailler à son écriture dans le courant du 2ème semestre 2024.

Le foyer Mangout a vu les travaux de réparation se mettre en route plus d'un an après la tempête. Après plusieurs échanges avec les assurances et les experts, la reconstruction à l'identique du foyer s'est enclenchée.

Le foyer accueille 18 jeunes.

Les travaux au Fleix sont toujours en cours et les jeunes sont toujours accueillis sur le centre de loisirs de Margueron, plusieurs facteurs extérieurs sont venus ralentir l'avancement des travaux, les entreprises font le maximum pour que les jeunes puissent réintégrer dans les temps leurs nouveaux groupes. La cohabitation de 3 équipes dans un même bâtiment est compliquée.

Les équipes dédiées ont-elles aussi été impactées. Une des deux équipes a été obligée de fermer. Après plusieurs échanges avec l'ASE, il a été décidé de mutualiser ces équipes en une. Il y avait 2 jeunes accueillis par équipe, nous allons donc devoir accueillir les 4 jeunes dans une seule et même maison. Pour l'instant, nous terminons l'année 2023 avec 3 jeunes et quand nous aurons trouvé un nouveau lieu, nous accueillerons un jeune supplémentaire.

Le 3 mars 2023, une nouvelle autorisation est accordée :

- 36 places sur l'internat du Fleix (3 groupes de 12)
- 24 places sur l'internat de Ribérac
- 27 places sur le Service d'Hébergement Diversifié
- 5 places sur le SAPMN
- 4 places sur l'équipe dédiée.

L'année 2023 a été marquée par d'importants mouvements du personnel, que ce soit au niveau de l'équipe cadre, mais surtout au niveau de l'équipe éducative. Le taux d'activité est plus bas que les années précédentes du fait que l'on ne soit pas sur nos sites respectifs. Nous ne pouvons pas accueillir les jeunes à taux plein sur Margueron, ni sur la Maison Familiale Rurale de Siorac de Ribérac. La réorganisation de services et la nécessité de relogement ne permettant pas l'accueil à 100%.

La crise de recrutement que rencontre le secteur médico-social a généré d'importantes difficultés en termes de ressources humaines et le recours à l'intérim a été conséquent tout au long de l'année pour pouvoir répondre aux besoins.

2) L'activité de l'année et le public accueilli/accompagné

Type	Nombre de places	Age	Personnel ETP	Dont Educatif
Internat Le Fleix	36*	13 – 20 ans	90.00	50.00 Educatif 3 Pôle péda
Internat Ribérac	24*	11 – 20 ans		
SHD	27	17 – 21 ans		
SAPMN	5	13 – 20 ans		
Équipe dédiée	4	9 – 18 ans		

*48 places au total sur l'internat au BP 2023 au regard des travaux

Activité	Journées théoriques	Journées Prévues au BP	Journées réalisées	Ecart en journées	Ecart en %	Coût de revient accordé au budget	Coût de revient réel 2023
Internat*	17 520	16 000	16 935	+ 935	+ 3.84 %	242.57 €	248.29 €
SHD	9 855	9 362	7 577	-1 785	-19.07 %	120.96 €	103.80 €
Equipes dédiées	1 460	1 387	1 114	-273	-19.68 %	955.38 €	979.37 €

Population		
Départs	Admissions	Jeunes suivis
30	25	103

3) La problématique des personnes accompagnées

Internat Margueron (Le Fleix)

Le profil des mineurs et jeunes majeurs confiés le sont dans le cadre de l'assistance éducative. Une faible proportion sont des jeunes d'origine française avec leurs parents sur le département, possédant une reconnaissance MDPH et souffrant de troubles du comportement, l'autre proportion sont des jeunes mineurs et majeurs non-accompagnés issus de parcours migratoires.

Les jeunes souffrant de troubles du comportement bénéficient d'une scolarité spécialisée, accueil séquentiel en DITEP, en internat de semaine en ITEPA, avec prise en charge ponctuelle en SESSAD ou suivi par le secteur pédopsychiatrique. Ils bénéficient tous d'un traitement médicamenteux psychoactif les aidant à réguler leur comportement.

Les jeunes MNA (nous emploierons ici le terme MNA pour désigner indifféremment les mineurs comme les majeurs dans un souci de simplification) sont issus d'un parcours migratoire à visée économique afin de fuir la misère et la pauvreté de leur pays d'origine, et pour les plus jeunes, afin de bénéficier d'un enseignement.

Ils sont majoritairement issus de l'Afrique subsaharienne (Guinée, Mali, Côte d'Ivoire, Gambie, Sénégal) et du sous-continent Indien (Bangladesh, Pakistan, Afghanistan).

Compte tenu de la configuration des locaux, le groupe est vertical et regroupe des jeunes de douze ans à dix-neuf.

Une des premières particularités est de faire cohabiter des jeunes souffrant de troubles du comportement, avec une prise en charge psychique extérieure, et des jeunes au comportement stabilisé davantage inscrit dans une insertion socio-professionnelle en milieu ordinaire. L'interculturalité a également une place dans la complexité de juxtaposition des situations et de leur accompagnement dans un collectif.

La problématique principale avec les jeunes MNA et leur accès au droit au séjour, car une forte proportion arrive sur le territoire sans documents d'identité, et qu'un important travail administratif est nécessaire afin de régulariser leur situation. La barrière de la langue est également un second frein pour les jeunes issus du sous-continent Indien lorsqu'ils sont allophones, et en fonction du niveau de stimulation intellectuelle et cognitive connu au pays d'origine, l'apprentissage de la langue française peut être très complexe et ralenti.

Pour ce dernier public, la grande volonté d'apprendre un métier, leur vaillance et leur opérationnalité en font des apprentis recherchés par les employeurs. Une attention toute particulière doit être apportée sous le volet de la protection afin de veiller à ce que le code du travail soit respecté par des employeurs quelquefois peu scrupuleux.

Enfin, le travail de socialisation par l'apprentissage des règles et des codes par le groupe restreint permet de mutualiser les apprentissages par des ateliers collectifs (apprentissage des codes sociaux, groupe de parole sur la laïcité, égalité femme-homme, prévention autour de la sexualité, atelier d'apprentissage administratif, décodage d'une fiche de salaire ... etc.).

Internat Siorac (Ribérac)

Le foyer Mangout accueille dix-huit jeunes garçons et filles âgés de 12 à 18 ans, provenant en majorité des départements de la Dordogne et de la Gironde. La plupart des jeunes que nous accueillons sur notre service sont pris en charge dans le cadre de mesures judiciaires d'assistance éducative et deux jeunes dans le cadre d'un placement administratif (accueil provisoire).

Nous avons eu cette année un effectif de 6 filles et 12 garçons dont 3 mineurs non accompagnés. La configuration du groupe est verticale avec 5 jeunes âgés de moins de 15 ans, une majorité de jeunes ayant entre 15 et 17 ans et 3 jeunes majeurs.

Les jeunes accueillis sur la structure du foyer MANGOUT sont des jeunes qui ont pour la plupart des parcours de vie très chaotiques jalonnés de ruptures familiales, scolaires et qui ont besoin d'un cadre sécurisant pour se construire.

Ils sont orientés sur le foyer MANGOUT dans le but de les mettre à distance d'un contexte familial souvent défaillant et pour lesquelles, les conditions d'éducation, de développement physique, affectif, intellectuel et social sont compromises. Certains d'entre eux ont été mis à distance de leur milieu familial car ils ont été victimes ou agresseurs, parfois les deux. Plusieurs jeunes ont ainsi été placés après avoir commis des actes d'agressions sexuelles sur leur fratrie, certains bénéficient d'une double prise en charge avec la mise en place d'un suivi UEMO.

Il est à noter que nous sommes de plus en plus sollicités pour des primo-accueils en MECS après l'échec d'une prise en charge en famille d'accueil. Cela correspond très souvent à une rupture qui a lieu entre le jeune et la famille d'accueil dans laquelle il était pris en charge depuis de nombreuses années avec l'entrée dans la période de préadolescence. Ces jeunes doivent alors apprendre à trouver leurs repères dans un collectif qui est souvent nouveau très pesant pour eux.

De plus, nous pouvons constater que depuis quelque temps, nous sommes de plus en plus interpellés pour des demandes d'admission concernant des jeunes qui ont de grosses problématiques psychologiques relevant de prises en charge dans le secteur médico-social avec des troubles du comportement important (prise en charge en (ITEP/IME/IMPRO). Ces jeunes demandent une prise en charge très individualisée, « du un pour un ». Nous en avons accueilli trois en 2023.

Nous sommes amenés à développer des stratégies pour apaiser ou contenir ces jeunes qui peuvent être sujets aux crises clastiques, aux faits de violence envers les autres jeunes et les professionnels, aux dégradations de biens et qui peuvent également être dangereux pour eux-mêmes.

D'autre part, il y a eu depuis quelque temps un accroissement des placements avec la mise en place par le juge de droits pour les parents de visites encadrées ou médiatisées.

En effet, nous avons actuellement 5 jeunes pour lesquels nous devons organiser ces visites, notamment lors des week-ends, cela implique une organisation spécifique et nécessite un taux d'encadrement adapté et plus important. La visite médiatisée pour être menée à bien implique un travail du professionnel présent. Il doit œuvrer à l'exploration et la transformation des émotions éprouvées par les uns et les autres afin de favoriser la rencontre entre le parent et son enfant tout en répondant à la mission de protection de l'enfant et de soutien à la parentalité et d'évaluation de celle-ci.

Nous accueillons d'autre part, des jeunes proches de la majorité que nous devons aider à définir un projet professionnel et pour lesquels nous devons travailler l'accession à l'autonomie. Nous sommes très en difficulté pour mettre en place des projets post majorité avec les jeunes qui ont des profils qui relèvent du handicap et pour lesquels une orientation en milieu ordinaire n'est pas possible. Les délais sont très longs et nous peinons à trouver des lieux adaptés pour ces jeunes qui sont souvent à la limite entre le médico-social et la psychiatrie. La temporalité du secteur médico-social n'est pas la même que la nôtre ce qui engendre des failles au niveau de la prise en charge post-majorité. Malheureusement, nous avons plusieurs exemples de jeunes majeurs qui sont partis précipitamment et qui ont été exclus après avoir commis des actes de violence envers des professionnels.

Les mineurs non accompagnés accueillis au foyer Mangout en 2023 sont d'origine africaine. Ils ont la plupart du temps dû effectuer un long périple pour venir en France et ont parfois mis leur vie en danger lors du parcours migratoire périlleux. Ils sont arrivés au foyer en ne parlant que quelques mots de Français mais ont très vite progressé. Ils manifestent pour la plupart une grande motivation ainsi qu'une envie d'apprendre et de progresser dans la maîtrise de la langue Française. Certains souffrent de réminiscences traumatiques qui nécessitent la mise en place de suivis spécifiques (suivis ethnopsychiatries). Le foyer Mangout met également en place un accompagnement des MNA pour l'obtention de leurs papiers dans le but de réaliser leur projet.

Le foyer Mangout a la spécificité d'accueillir essentiellement des jeunes qui sont inscrits dans un projet scolaire ou professionnel. Le but de l'accompagnement est donc de les maintenir dans une dynamique scolaire et leur permettre de réinvestir les apprentissages, de les aider à définir une orientation et à affiner leur projet professionnel. L'éducateur scolaire effectue un suivi des jeunes et met en place des soutiens individualisés, adaptés aux difficultés de chacun.

Nous tentons de diriger chaque jeune vers des formations qui correspondent à leurs besoins, leurs attentes et compétences, et de construire avec chacun des projets sur mesure. Eu égard aux nouveaux profils qui nous sont confiés par l'ASE, nous allons être de plus en plus amenés à construire des projets pour des jeunes qui arrivent chez nous déscolarisés.

Pour finir, nous sommes de plus en plus confrontés à des jeunes qui traversent à un moment donné de la prise en charge au sein de notre structure des périodes de dépression pour lesquels nous devons mettre en place un accompagnement en lien avec des partenaires extérieurs et pour lesquels notre vigilance doit être accrue.

SHD /SAPMN

La prise en charge des jeunes accueillis sur le Service d'Hébergement Diversifié se décline en deux modalités d'accompagnement :

- L'Accompagnement Progressif en Milieu Naturel (APMN)
- L'Hébergement Diversifié.

Équipe Dédiée

Les équipes dédiées prennent en charge des jeunes aux multiples problématiques et pour lesquels d'autres types de prises en charge, comme les grands collectifs (MECS), sont impossibles. Ces jeunes, qui ont tous de gros troubles du comportement, ont besoin d'un cadre extrêmement structuré et structurant avec une présence éducative quasi constante et des projets hypers adaptés, ce qui explique le ratio d'encadrement éducatif d'un éducateur pour un jeune.

Cette prise en charge éducative forte s'accompagne également de gros besoins en matière de soins (psychologue, psychiatre, traitements médicamenteux, prises en charge en structures adaptées).

4) L'organisation de la prise en charge au sein de l'établissement

Internat Margueron (Le Fleix)

Le centre de vacances de Margueron est enclavé territorialement, ce qui génère une part très importante de transport.

Situé à 11 km de Sainte-Foy-la-Grande, à 18 km du site du Fleix, à 28 km de Bergerac, à 33 km de Montpon-Ménéstérol à 48 km de Libourne et à 80 km de Périgueux, les éducateurs passent beaucoup de temps à effectuer des transports afin d'acheminer les jeunes sur leurs lieux de scolarité, d'apprentissage ou pour différents rendez-vous.

Pour les projets d'apprentissages à Périgueux, il faut rejoindre la gare de Montpon, les audiences de placement ont lieu à Périgueux, les rendez-vous avec les spécialistes médicaux sur Libourne et Bordeaux.

Le temps passé dans les transports est donc très important, et très lourd en matière de logistique ; s'y rajoutent les activités périscolaires et les visites médiatisées pour les jeunes possédant leur famille sur le territoire.

L'organisation des prises en charge se décline en deux temps forts dans la journée, les levers et les départs en transport où il y a un pic d'activité entre 6h30 et 10h30, et la fin des cours ou du travail de 16h à 19h. Pour renforcer l'équipe des éducateurs et maintenir une permanence éducative, nous avons recours à deux chauffeurs, exclusivement dédiés à cette tâche, un le matin et un l'après-midi.

Du fait de la pluralité des projets professionnels et des modalités des différents types de scolarité, nous rayonnons dans plusieurs zones géographiques : la boucle vallée de la Dordogne (Sainte-Foy-la-Grande, Le Fleix, La Force, Bergerac), la boucle du 47 (Eymet, Moustier, Marmande et Clairac).

Les horaires de début et de fin des cours ou du travail n'étant pas identiques, cela demande une grande flexibilité d'organisation des salariés, et ce sans compter les imprévus inhérents à un effectif de 23 jeunes ayant des projets différents.

À cela se rajoute, les rendez-vous médicaux et/ou exceptionnels.

Les salariés se décomposent en une équipe du matin (6h30-11h ou 14h30) et une équipe du soir (14h ou 16h30-23h).

Deux temps de passage de consignes sont prévus à 9h et 14h, les surveillants de nuit prennent leur poste à 22h30, et sont relayés à 6h30 par l'équipe du matin.

La réunion d'équipe hebdomadaire a lieu le mardi de 13h30 à 17h, la réunion jeune le dimanche soir de 18h à 19h.

Lors des week-ends, un animateur socioculturel propose des activités de loisirs, de découverte de la culture et du territoire (atelier mobilité urbaine à Bordeaux, apprentissage de l'autonomie dans les transports...etc).

Un éducateur scolaire propose du soutien scolaire un week-end/2 et sur certaines soirées, et des ateliers de révision pour le passage du DELF.

Une éducatrice équestre basée sur Le Fleix gère la ferme pédagogique qui est en cours de création (6 juments dont 3 aptes à la monte, 1 âne). Cette activité est encore sous-exploitée du fait de notre éloignement du Fleix.

Internat Siorac (Ribérac)

L'équipe :

L'équipe du foyer Mangout est composée de 7 éducateurs de groupe, 2 surveillants de nuit, une maîtresse de maison, un agent d'entretien, un coordinateur, une psychologue et une cheffe de service. Un huitième éducateur intervient depuis le déménagement, il permet d'avoir un quatrième éducateur pour couvrir le temps de journée du week-end et d'avoir une doublure pour le repas du midi.

Le travail avec les familles :

Le travail en lien avec les familles est primordial dans le cadre de notre intervention. Une approche systémique dans le travail avec les familles est en effet nécessaire pour mieux appréhender les problématiques familiales. Nous devons rechercher la collaboration et l'adhésion de la famille dans la prise en charge afin de favoriser la réussite de l'accompagnement du jeune.

Créer du lien avec certains parents se révèle parfois long et difficile.

Le lien que nous arrivons à créer est parfois fragile et peut mettre en péril la prise en charge du jeune s'il vient à se rompre.

Dans le cadre du travail mis en place avec la famille, l'équipe éducative vient souvent en soutien à des parents qui ont besoin d'un étayage dans leur fonction de parentalité.

Cette année, n'ayant pas de lieu pour recevoir les familles, plusieurs visites ont en effet été organisées au domicile des parents ou sur des points de rencontre neutres pour faire des bilans de situations et pour vérifier les conditions d'accueil des jeunes.

Organisation des journées/week-end et temps de vacances :

L'éducateur prend son poste à 6h30 afin de réaliser les premiers levers. Sur l'année 2023, au vu de notre situation géographique, certains levers ont dû être réalisés plus tôt afin de compenser la distance du transport et de s'organiser avec la MFR qui nous accueille.

Un accompagnement est mis en place lors du petit déjeuner et un suivi des chambres doit être réalisé sur ce moment.

Sur cette période, l'agent d'entretien a réalisé la majeure partie des transports scolaires du matin. En effet, la totalité de nos jeunes étant scolarisés ou dans une formation, de nombreux transports sont à effectuer. Nous avons eu également recours à des renforts pour assurer les transports du matin.

Sur la matinée, l'éducateur en poste réalise son travail administratif et suivi des dossiers, quand cela est possible. Très souvent, au vu des différents rythmes et emploi du temps des jeunes, ce moment est consacré à la prise en charge.

Sur le temps du midi, la maîtresse de maison et l'éducateur en poste prennent en charge les jeunes présents lors du repas. Avec un accompagnement éducatif et une participation aux différentes tâches collectives, ceci en collaboration avec les jeunes de la MFR, présents en même temps dans la même pièce.

L'éducateur scolaire est présent chaque après-midi du lundi au vendredi. Sur l'année 2023, il prend en charge les jeunes présents sur site et réalise également de nombreux transports.

L'ensemble des jeunes sont de retour sur le site d'hébergement (MFR Siorac) vers 18h. Ce moment est là encore très chargé en transport. Nous devons récupérer les jeunes sur le collège et lycée de Ribérac, mais également aller chercher les jeunes qui rentrent de Périgueux en transport en commun, puis ceux qui rentrent via les transports de leur structure (IMPRO, ITEP).

Le temps de scolarité et d'activité avant le repas du soir fut très réduit sur l'année 2023. En effet, toujours avec cette difficulté de cohabitation avec les jeunes de la MFR de Siorac, le repas du soir devait être un moment très rythmé. Afin d'avoir un moment dissocié du groupe de la MFR, les jeunes du foyer prenaient leur repas dans la salle commune avec une installation provisoire à mettre en place chaque jour de tables et bancs. Ceci a permis d'avoir des temps plus individualisés. Malgré tout il fallait respecter le rythme imposé par la MFR pour la réalisation des services telle que la vaisselle du soir.

N'ayant pas d'espace collectif réservé aux jeunes du foyer, ces derniers passaient une grande partie de leur soirée en chambre, dans l'attente du coucher.

À partir de 22h15, intervient un surveillant de nuit qui réalise le tour des chambres avec les 2 éducateurs en poste. La transmission des consignes et des différentes informations est faite entre le SDN qui prend son poste et les éducateurs qui ont fait l'après-midi et la soirée.

Sur l'année 2023, les jeunes étaient hébergés dans une partie de l'hébergement collectif de la MFR, et disposaient de 5 chambres pour l'ensemble des 18 jeunes. Le surveillant de nuit avait le bureau des éducateurs à disposition, ce qui lui permettait de pouvoir effectuer une surveillance sur l'ensemble des chambres.

Sur les temps de week-end, la prise en charge est semblable à la semaine. Nous privilégions les moments d'activité sur les après-midis afin de permettre des temps calmes les matins. Malgré tout, avec l'évolution des prises en charge, il nous est de plus en plus demandé de réaliser des accompagnements afin de travailler avec les familles. Un travail sur l'autonomie est également mis en place quand cela est possible (composition et préparation des repas, travail sur l'hygiène, l'entretien de son linge).

Pendant les vacances scolaires, l'équipe éducative propose des activités à la journée. Des camps sont également mis en place. Nous réalisons en général un camp de 3 jours sur la période d'hiver et 2 camps sur la période d'été.

La scolarité :

L'éducateur scolaire prend en charge le suivi et le soutien scolaire. Il est l'interlocuteur privilégié des établissements scolaires, ainsi que des établissements de formation. Il est également amené à faire le lien avec les entreprises et lieux de stage.

Des objectifs d'accompagnement sont définis en lien avec le jeune et sa famille dans le cadre du projet personnalisé d'accompagnement afin de répondre aux besoins identifiés en matière de scolarité, formation, santé. L'éducateur réfère en lien avec le chef de service, est garant de la mise en place du projet du jeune, et de la continuité et cohérence de l'accompagnement.

La scolarité des jeunes sur l'année 2023 :

Orientations et projets des jeunes accueillis :

Année scolaire 2022/2023 :

- 1 jeune scolarisée en 2^{nde} générale au Lycée Arnaut Daniel.
- 1 jeune scolarisé en 2^{nde} pro au Lycée Arnaut Daniel en droit et logistique.
- 3 jeunes scolarisés au collège de Ribérac, 1 en 6^{ème} et 2 en 4^{ème}.

- 2 jeunes scolarisés à la MFR de Vanxains, en 1^{ère} SAPAT et Terminale SAPAT.
- 1 jeune scolarisé en 2^{nde} pro mécanique au Lycée Claveille de Périgueux.

- 1 jeune scolarisé au Lycée Picasso de Périgueux en 1^{ère} pro aide à la personne.
- 1 jeune scolarisé en 2^{nde} pro métiers de la mode au Lycée Vinci de Périgueux.
- 1 jeune scolarisé au Collège la Roche Beaulieu en 3^{ème} UPE2A.
- 1 jeune scolarisé à l'EREA de Trélissac en CAP menuiserie.

- 1 jeune scolarisé au Lycée Chardeuil en CAP 1 plomberie.
- 2 jeunes en apprentissage au CFA de Boulazac, un en couverture et l'autre en plaquiste.
- 1 jeune scolarisé à l'ITEP Ailhaud Castelet.
- 1 jeune scolarisé à l'IMPRO de Neuvic.
- 1 jeune à l'ITEPA de Trélissac La Croix Marine.

La santé :

Concernant la santé, nous avons dans l'équipe un référent santé (le coordinateur) qui est chargé de coordonner les parcours de soins et de mettre en place le suivi santé des jeunes accueillis en lien avec les éducateurs référents, les jeunes et les familles dans le cadre du Projet Personnalisé d'Accompagnement. Le suivi santé au sein de la MEDP est également pris en charge par la secrétaire médicale qui fait également le lien avec les partenaires de santé et avec l'ASE.

SHD /SAPMN

42 jeunes ont été pris en charge par le service entre le 01/01/2023 et le 31/12/2023.

Par une équipe de 5 éducateurs et une CESF, leurs interventions ont été sectorisées en fonction des projets des jeunes.

- Sainte Foy, Castillon et Libourne
- Bergerac
- Mussidan et Montpon
- Périgueux, Ribérac et vallée de la Dronne.

L'APMN (Accompagnement Progressif En Milieu Naturel) est une modalité de prise en charge d'assistance éducative qui élargit l'hébergement en famille pour préparer la fin d'un accompagnement réussi en MECS. Il s'agit d'un soutien à la parentalité afin que le jeune enfant retrouve sa place au sein de son foyer. Les éducateurs proposent un soutien éducatif et permettent, dans la mesure du possible, une transition plus douce entre l'institution et le milieu naturel.

Cette année, 5 jeunes (4 garçons et une fille) ont été suivis au domicile après un placement. Les prises en charge se sont déroulées en binômes avec une visite hebdomadaire au domicile familial.

Les interventions hebdomadaires représentent des visites qui nécessitent des accompagnements dans le milieu naturel proche : famille élargie, école, partenaires de soins...

Les missions ont été :

1. L'accompagnement éducatif du jeune et la mise en place du parcours d'autonomisation,
2. L'accompagnement au projet scolaire,
3. Le soutien à la parentalité dans tous les domaines de la prise charge (santé, loisirs, culture, prévention, budgétaire...),
4. Médiatisation dans les situations complexes.
5. Possibilités de court séjour en appartement ou en colocation pour une évaluation à l'autonomie.

Sur ces cinq situations, quatre se poursuivent en 2024 et une s'est arrêtée à la majorité.

Le service prend en charge des mineurs et des majeurs dont la mise en œuvre du projet nécessite qu'ils bénéficient d'un logement autonome ou dont le profil ne relève pas d'un placement en MECS. Il existe des possibilités d'hébergement diverses : colocation, studio individuel, chambre chez l'habitant, foyer jeune travailleur, Résidence Campus, Hôtel ou Air BnB sur des temps courts (passer une épreuve d'examen, effectuer un stage de découverte, assister à un module de formation ponctuel...) les possibilités de moduler l'accueil sont multiples.

Les missions de ce service sont de favoriser l'autonomie des usagers accompagnés afin qu'ils trouvent leur place de citoyen.

L'équipe d'éducateurs a travaillé à rendre ces jeunes acteurs de leur insertion et pleinement autonomes :

- Accès et maintien au logement
- Accès à la formation, à l'insertion professionnelle et à l'emploi
- Accès aux soins et à la santé
- Accès à la culture et aux loisirs
- Accès aux dispositifs de droit commun
- Accès à la mobilité.

Le service a accompagné **37 jeunes** tout au long de l'année sur un principe d'entrée/sortie permanente.

Les équipes dédiées

Pour chacun des jeunes accompagnés, un travail avec la famille est mis en place, dans le respect des droits accordés par le juge des enfants. C'est un travail au quotidien de maintien du lien, d'information, d'établissement de relations de confiance et de soutien dans la parentalité auprès du jeune.

Tous les jeunes pris en charge font l'objet d'un dossier MDPH. L'accompagnement de ces jeunes autour de la scolarité ou de la formation s'est donc fait sur les préconisations de la notification MDPH de chacun (principalement ITEP).

L'équipe éducative s'investit à travailler des projets sur mesure qui correspondent aux besoins, aux capacités et aux difficultés des jeunes accompagnés. Cela est travaillé via le projet personnalisé d'accompagnement (PPA) qui fait l'objet d'un avenant d'évaluation et de réadaptation tous les 6 mois.

SCOLAIRE/PROFESSIONNEL/FAMILIAL :

Concernant les trois jeunes de l'équipe dédiée 1 :

. le jeune de 17 ans était déjà pris en charge sur l'équipe depuis plusieurs années, son quotidien étant toujours rythmé par une alternance de prise en charge entre l'hôpital de jour et l'ITEP avec un suivi PJJ. Il bénéficiait d'un droit de visite et d'hébergement chez sa mère un week-end sur deux.

. le jeune de 16 ans a intégré un CFA en alternance en tant que jardinier-paysagiste puis s'en est fait exclure et a intégré le dispositif de l'École de la Seconde Chance (E2C), avec également un suivi PJJ. Il bénéficiait d'un droit de visite et d'hébergement chez sa mère un week-end sur deux et d'un droit de visite à la journée 1 samedi par mois chez son père.

. le jeune de 10 ans arrivé en décembre 2023 est pris en charge alternativement entre l'école en classe Ulis et l'hôpital de jour. Il est sur la liste d'attente pour intégrer un ITEP depuis plusieurs mois. Il bénéficie d'un droit de visite médiatisé une fois par mois avec sa mère, une fois par mois avec son père et une fois par mois avec son frère.

Concernant les trois jeunes ayant été pris en charge sur l'équipe dédiée 2 :

. le jeune de 9 ans était partiellement scolarisé à l'école Edmond Rostand de Bergerac et pris en charge ponctuellement par l'hôpital de jour et était sur la liste d'attente pour intégrer un ITEP. Il bénéficiait d'un droit de visite médiatisée avec sa grand-mère 2 fois par mois.

. le jeune de 12 ans était pris en charge 4 jours par semaine à l'ITEP de Neuvic. Il bénéficiait d'un droit de visite semi-médiatisé avec sa grand-mère une fois par mois et médiatisé avec sa mère une fois par mois.

. le jeune de 17 ans avait mis à mal son projet et se trouvait en grande difficulté pour se remobiliser. Il bénéficiait d'un droit de visite et d'hébergement chez sa mère un week-end sur deux et d'un droit de visite à la journée chez son père un samedi par mois.

5) Les temps forts de l'année

Internat Marqueron (Le Fleix)

L'établissement a connu un turn-over important en matière de salariés ; la vacance de cadre a impacté la fidélisation du personnel, et la perte en lisibilité de l'action éducative.

En février 2023, arrêt maladie du chef de service, en juin 2023, arrêt maladie du coordinateur, intérim de chef de service assuré par les deux chefs de service des « équipes dédiées » et du SHD, août 2023 recrutement d'un chef de service supplémentaire, octobre 2023 retour du coordinateur, janvier 2024 retour du chef de service initial.

L'équipe cadre est donc complète en début d'année 2024 et prépare, avec l'équipe, le retour dans les nouveaux locaux et la définition du projet pédagogique de chaque unité.

Internat Siorac (Ribérac)

Les temps forts de l'année 2023 concernent tous les moments heureux qui ont été partagés entre les professionnels et les jeunes.

Il y a eu plusieurs transferts qui ont été organisés. Un camp d'hiver où les jeunes sont partis dans le Massif central avec au programme des randonnées, la patinoire, des sessions luge.

Il y a eu 2 transferts organisés sur la période d'été : un transfert au Mont-d'or où les jeunes ont pu, entre autres découvrir le site de Vulcania et un transfert qui a eu lieu en Normandie où l'objectif était de développer les connaissances des jeunes sur l'histoire de France à travers la visite du Mémorial de Caen et des sites du débarquement de la Seconde guerre mondiale.

D'autres activités marquantes ont été organisées durant l'année comme notamment la visite d'une exposition sur Tintin sur aux bassins des Lumières à BORDEAUX.

Le but de ces transferts est de renforcer la cohésion du groupe en dehors du cadre de la structure, développer la relation de confiance avec les éducateurs et partager des moments agréables.

Les déménagements représentent également des temps forts, celui de cet été où nous avons été hébergés au Collège Notre Dame à Ribérac ; nous avons dû à cette occasion déplacer la totalité de nos affaires ainsi que celles des jeunes.

Nous avons dû établir un nouveau règlement propre à l'établissement en lien avec la configuration des bâtiments et l'utilisation de la cuisine afin d'organiser au mieux la prise en charge des jeunes et d'assurer leur sécurité.

Ce séjour a été perturbé par les travaux effectués au sein de l'établissement par différentes entreprises tout au long de notre présence.

Enfin, la fête organisée pour Noël a été un temps important pour finaliser l'année, les jeunes et les adultes ont pu partager un moment festif et joyeux.

Tous ces temps forts ont contribué à renforcer la cohésion du groupe de jeunes et de l'équipe composant le foyer Mangout.

SHD /SAPMN

ORIGINE DES MESURES

31 jeunes avaient bénéficié d'un placement en internat à la MECS du Fleix ou de Ribérac avant d'être orientés vers le SHD, trois ont été orientés vers le service au terme d'un placement en urgence (conflits familiaux) et trois ont été orientés depuis l'extérieur pour pouvoir bénéficier de cette modalité de prise en charge spécifique.

L'effectif moyen du service a été de 28 usagers bénéficiant simultanément d'une prise en charge SHD.

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET ADMINISTRATIF

32 appartements ont été loués et gérés administrativement afin d'être mis à disposition des jeunes, 3 colocations, 1 chambre chez l'habitant, plusieurs hébergements Air BnB à la nuitée.

La proportion importante de jeunes MNA pris en charge (il n'y a que 5 qui ne soient pas étrangers) a nécessité un accompagnement spécifique sur le plan administratif.

- 20 d'entre eux ont pu obtenir un titre de séjour,
- 1 a obtenu la nationalité française,
- 1 a obtenu le statut de réfugié,
- 6 ont obtenu un récépissé de titre de séjour temporaire,
- 1 s'est vu délivrer une OQTF, toujours en recours actuellement
- 3 sont toujours en attente du traitement de leur dossier.

FORMATION ET PROJET PROFESSIONNEL

- 11 jeunes ont signé un contrat d'apprentissage
- 12 jeunes ont obtenu un CDI
- 3 jeunes ont signé un CDD
- 2 ont des emplois réguliers en intérim
- 3 ont entrepris ou poursuivent des études

13 jeunes ont quitté le dispositif en cours d'année 2023 :

- 10 par choix personnel ou bien parce que leur situation était sécurisée et l'accompagnement n'était plus nécessaire
- 3 par décision de l'ASE, qui estime que le revenu et le logement étaient suffisamment sécurisés pour transférer le côté administratif avec leur éducateur d'appui technique.

Équipe Dédiée

L'équipe dédiée 2 est partie en transfert avec un jeune de l'équipe, le second étant hospitalisé à l'UHA aux dates prévues, et un jeune de l'internat MECS pendant 3 jours et 2 nuits à La Rochelle en juillet 2023. Ce transfert a permis de créer une dynamique différente de celle mise en place au sein de la maison et a également permis de mettre en lumière certaines difficultés d'adaptation, moins marquées

à la maison dans un contexte de quotidienneté rythmée par des repaires fixes. Ce transfert a été très positif pour les jeunes qui en évoquaient encore les souvenirs positifs plusieurs mois après le transfert. Il a également été positif pour les éducateurs (un éducateur, une éducatrice et une apprentie) l'ayant organisé, qui ont notamment apprécié de mélanger le public entre un jeune de l'équipe et un jeune extérieur permettant d'observer de nouveaux comportements chez le jeune.

Au-delà des transferts, les deux équipes dédiées se sont attelées à mettre en place des activités régulières, tant sportives qu'intellectuelles, culturelles ou manuelles afin de travailler autour des besoins des jeunes tout en prenant en compte leurs difficultés (concentration sur un certain temps, compréhension et respect des consignes, apprentissage de son corps et de ses limites, travail sur la dextérité...).

Des temps de jeux de société réguliers sont mis en place et de nombreuses activités sportives extérieures sont organisées selon la météo (beaucoup de balades à vélo, trampoline, jeux au city stade). Sont également régulièrement mises en place des sorties à la piscine et au cinéma.

Un projet cuisine a également été initié sur l'équipe dédiée 2 (avec les jeunes : constitution de la liste de courses, mise en place d'un budget, suivi du budget pendant les achats, confection du repas, nettoyage (retour écrit pour évaluer la progression)) projet qui s'est étendu sur l'équipe dédiée 1.

Enfin, l'équipe dédiée 1 a mis en place un projet marché qui consiste à se rendre avec un ou plusieurs jeunes sur un marché local un samedi ou dimanche matin dans le mois et de faire des achats de produits locaux et de saison permettant la confection du repas du midi du jour même. Il s'agit de sensibiliser les jeunes à l'écologie, de travailler avec eux la gestion des quantités et du budget ainsi que le compte de la monnaie puis de prendre plaisir à cuisiner les ingrédients achetés.

6) Point sur la démarche d'amélioration continue

Internat Marqueron (Le Fleix)

En 2023, une évaluation externe des risques psychosociaux a été enclenchée. Les professionnels, en individuel ou par deux, ont été reçus par une psychologue du travail afin de poser un diagnostic, analyser les pratiques professionnelles, déceler les origines de la souffrance au travail et accompagner l'établissement dans une trajectoire de changement.

Parallèlement, la politique associative a engagé un processus de réflexion sur la qualité de vie au travail.

SHD /SAPMN

Dans l'approche des bonnes pratiques professionnelles, notre service s'attache à garder le jeune comme acteur au sein de notre service

Ce dispositif a pour fonction de soutenir les jeunes dans leurs compétences et dans leur nouvelle autonomie.

C'est un accompagnement qui tient compte de chacun, il faut néanmoins une base afin d'accéder au service. Une capacité d'autonomie au quotidien (tenir un logement, s'occuper de soi , ...), une capacité de communiquer à distance (compréhension du français) et une certaine capacité à anticiper les demandes.

L'équipe éducative cherche à favoriser l'émergence des compétences d'autonomie de chaque jeune afin de construire un nouveau mode éducatif dont l'objectif est de préparer le jeune à une sortie du dispositif dans un environnement sécurisant et favorable à une poursuite du projet sans rupture brutale. L'équipe éducative s'appuie sur les potentialités du jeune, elle ne se positionne pas dans l'injonction mais intervient plutôt en soutien pour favoriser la circulation de l'information, réguler les difficultés. L'intervention vise à favoriser l'émergence des réponses éducatives par le jeune lui-même, afin qu'il s'approprie les changements à opérer dans son fonctionnement.

L'accompagnement éducatif du SHD a pour objectifs :

- Soutenir l'accès au logement semi-autonome, voire autonome.

Le passage d'un placement dans le cadre de l'ASE à un logement constitue une véritable insertion pour les jeunes majeurs. Pour faciliter l'accès des jeunes au logement, le service a développé des partenariats avec des résidences Habitat Jeunes, et des partenaires avec des bailleurs privés ou des agences immobilières partenaires. La CESF aide les jeunes à obtenir les aides financières et les garanties nécessaires au glissement de bail au nom du jeune.

- Soutenir les jeunes dans leurs compétences et dans leur posture d'autonomie (faire le maximum de démarches par soi-même, planifier les projets,)

De manière globale, les éducateurs accompagnent les jeunes sur différents plans :

- l'accompagnement autour de leur projet professionnel et scolaire. Il s'agit de faire le lien avec les employeurs, les formateurs ou les conseillers (Mission Locale, CIO...)
- La gestion des ressources budgétaire. L'équipe propose de travailler autour de son revenu, en lui demandant des justificatifs, de l'épargne
- Le quotidien (apprentissage des courses, de la cuisine, de la tenue d'un logement...).
- Aider les jeunes à développer des compétences sociales, une meilleure estime de soi et la confiance en soi et aux autres.

- Accompagner les jeunes dans les démarches administratives

Le manque d'informations des jeunes pour accéder à l'autonomie a un effet : les bénéficiaires abandonnent souvent le recours à leurs droits. L'équipe est attentive à l'ouverture de compte bancaire, accès ou continuité à la CMU, déclarations aux impôts ouvertures des droits à la CAF, ...

Des démarches d'informations vers les partenaires associatifs se mettent en place. L'ADEPAPE, par exemple, a pour objectif de représenter les intérêts des personnes admises ou ayant été admises dans les services de l'ASE. Des services d'accès au logement (l'Atelier, l'HPJL, ...).

Un service d'appui technique s'est monté à l'ASE pour permettre une transition plus douce avec les fins de prises en charge. La loi Taquet permettant aux jeunes sortants d'avoir un entretien 6 mois après la sortie du dispositif pour l'évaluer et permettre un retour éventuel dans un dispositif.

- Garantir l'accès au soin et renforcer leur prise en charge globale.

L'ASE garantit désormais un parcours de soins coordonnés par un médecin référent au sein du conseil général. Des bilans de santé complets sont souvent favorisés vers 16 ans pour favoriser la prévention. La MEDP a une secrétaire médicale qui gère les dossiers médicaux de chaque jeune et fait les démarches pour prendre les rendez-vous quand c'est nécessaire avec les spécialistes. Plus largement, l'accès au soin doit constituer un axe d'informations et de promotions pour tous les jeunes majeurs, dans une approche individuelle.

L'ensemble des objectifs a pour finalité d'assurer un environnement protecteur, de réduire les risques et de favoriser l'autonomie du jeune et la fin de la mesure d'accompagnement.

7) Les partenaires

Internat Margueron (Le Fleix)

- Formations mutualisées 2023 : les enfants et adolescents victimes et auteurs d'agression sexuelle, Formation à la détection du glissement vers la radicalisation, groupe d'analyse des pratiques.
- Mouvement de personnel : au cours de l'exercice 2023, le service hébergement collectif a connu neuf démissions.
- Stagiaires : un éducateur en contrat d'apprentissage moniteur éducateur, un stage long éducatrice spécialisée transformée en contrat d'apprentissage.
- Suivi DUERP : une analyse diagnostic des risques psychosociaux a conduit à un bilan restitué le 05/03/2024 ; des groupes de travail sur différentes thématiques commencent début avril.

Internat Siorac (Ribérac)

L'année 2023 a été marquée par une nécessité d'améliorer et d'augmenter notre partenariat. En effet ? cette relation permet de maintenir une organisation stable sur de nombreux plans.

Tout d'abord, maintenir un lien agréable, d'échange avec l'ensemble des intervenants de la MFR. En effet, il a été nécessaire de maintenir un échange avec les formateurs de la MFR, présents chaque jour avec les jeunes et les éducateurs du foyer. Mais également avec Mme LASTERRE, directrice adjointe de la MFR avec qui un lien étroit fut nécessaire afin de coordonner au mieux la relation entre les deux structures et désamorcer les possibles tensions. Un lien régulier également avec le cuisinier de la MFR qui nous préparait l'ensemble des menus pour les semaines où leurs jeunes étaient présents. Il a donc fallu communiquer chaque semaine afin de leur transmettre un effectif précis des besoins et des présences.

Ensuite, avec l'ensemble des structures d'accueil scolaires et de formation des jeunes du foyer. Le lien avec ces partenaires fut nécessaire notamment pour l'organisation des transports, mais également pour maintenir un suivi des différentes situations.

Mais aussi avec les transporteurs extérieurs, tels que les taxis pour l'accompagnement sur les structures de soins, ou ceux en lien avec le transport des jeunes pour lesquels les transports collectifs ne sont pas réalisables et pour qui les retours en famille ce font via ce mode de transport. Avec ces partenaires, il est indispensable de pouvoir se projeter sur du long terme afin de ne pas mettre en difficulté leur propre organisation.

Avec les artisans et commerçants du secteur afin de valoriser notre structure et de permettre la mise en place de stages pour les jeunes.

Avec les partenaires médicaux. Nous sommes dans une zone géographique en grande difficulté concernant la disponibilité de ces partenaires. Néanmoins, il est nécessaire de maintenir un contact régulier et d'être vigilant à bien honorer les différents rendez-vous afin de préserver ces partenariats.

Enfin avec les intervenants du secteur social. Les jeunes que nous accueillons ont de plus en plus de multiples prises en charge avec différents intervenants : Éducateurs IMPRO, éducateurs DITEP, assistantes sociales, Éducateurs PJJ, TISF Éducateur UEMO, administrateur ADHOC, tutelle....

Il est important de structurer le travail avec ces partenaires et de travailler en lien étroit afin de garantir l'avancée du projet du jeune.

Pendant cette année 2023, nos besoins en termes de remplacements étant importants, nous avons continué à travailler en lien avec l'AI/C3I dans le cadre des recrutements des remplaçants, cela a permis d'accroître le vivier de personnels susceptibles d'effectuer des remplacements en urgence.

Nous avons également maintenu notre partenariat avec DMS concernant le recrutement de personnels de remplacement.

Partenaires Santé psychologique et physiologique

- Médecin généraliste
- Cabinet d'infirmière du Pôle Santé du Ribéracois
- Psychiatre
- Psychologue
- CPEF de Ribérac
- CMPP de Mussidan
- CMP de Ribérac
- CMPP de la Boétie
- I- MPRO Planèze (Fondation de Lisle)
- Dentistes : Dental Medoc/dentiste rattaché à la fondation John BOST
- Orthodontiste Bergerac
- Allergologue
- Centre de vaccination de Périgueux
- UHA de Bergerac
- Pédopsychiatre

Voici les autres partenaires avec qui nous collaborons.

SHD /SAPMN

Le travail partenarial a été enrichi afin d'optimiser l'accès à la santé, au logement, à la mobilité et à l'emploi.

Mise en place de rencontres régulières avec les Missions Locales du Bergeracois et du Libournais : prises en charge par le réseau santé/social pour les jeunes (suivi psy, orientation vers des professionnels de santé référents), rachat des deux-roues de l'association à des tarifs préférentiels, constitution de dossiers d'aide au permis (avec des partenariats avec l'auto-école Vignal et le foyer de la Beauronne à Périgueux).

Mise en place de rencontres avec les acteurs du tissu économique, social et médico-social local : assistantes sociales, associations d'insertion par l'activité économique, professionnels de la santé, association d'accompagnement à l'acculturation...

Mise en place de relais pour l'accompagnement des jeunes vers le logement individuel afin d'éviter les sorties sèches en fin de prise en charge. Mise à disposition par l'ADEPAPE de logements, appui lors de la constitution des dossiers FSL ou Visale et les services d'aide au logement de l'Atelier à Bergerac.

Nous avons des partenariats avec des agences immobilières avec qui nous travaillons en confiance (Pourr'immo, Gesti home,...) ainsi que des propriétaires privés qui nous font confiance.

Les missions du service sont de favoriser l'autonomie des usagers afin qu'ils apprennent à se passer de notre accompagnement.

Équipe Dédiée

Les principaux partenaires des équipes dédiées relèvent du domaine médical et de la scolarité adaptée. Les équipes travaillent principalement avec :

- ITEP (Ailhaud Castelet)
- ITEP (Neuvic)
- ITEP (Prigonrieux)
- DITEP (Bayot Sarrazi)
- HDJ (Bergerac)
- UHA (Bergerac)
- Dr Chabert et Dr Brousse (psychiatres)
- Dr Mestre (ethnopsychiatre)
- Mme Delage (psychologue HDJ)
- Mme Vigeant (diététicienne)
- Mme Dewavrin (psychologue spécialisée dans les traumatismes du cycle de la vie)
- MDPH
- Kinésithérapeute
- PJJ
- CFA de La Brie (Monbazillac)
- Mission locale (Bergerac)
- Ecole de la Seconde Chance (Bergerac)

Les jeunes sont également suivis de façon ponctuelle, selon les besoins, par leur médecin traitant ainsi que par le dentiste, l'ophtalmologue et autres spécialistes.

Au sein de l'équipe dédiée, le travail partenarial avec l'Aide sociale à l'enfance de la Dordogne et la MDPH est également conséquent. De nombreuses synthèses sont régulièrement organisées avec les différents partenaires afin de coordonner l'accompagnement des jeunes et d'apporter de la cohérence entre les institutions.

8) Les projets en cours

Internat Margueron (Le Fleix)

Le principal projet en cours est la préparation du retour sur le site du Fleix.

Pour cela, des réunions de réflexion ont été organisées afin d'associer les salariés à la définition des projets pédagogiques de chaque unité, les règles de vie, l'âge du public accueilli, le projet de service.

Au-delà de ces éléments sources à la définition de l'activité, une réflexion plus globale sur l'utilisation du site de 40 hectares a été menée pour créer une identité propre de la maison d'enfants du Fleix : Ferme pédagogique, ferme équestre, jardin pédagogique, sentier botanique, arboretum.

Ces médias pourraient permettre un support de socialisation et d'inscription dans le tissu local pour communiquer sur notre établissement et l'ouvrir au public (écoles élémentaires, maison de retraite).

Internat Siorac (Ribérac)

Un projet sur l'accès à l'autonomie chez les jeunes approchant de la majorité a été mis en place, porté par deux éducateurs du foyer Mangout. Nous avons pu bénéficier de l'appartement qui était précédemment rattaché au SHD pour travailler sur ce projet avec les 5 jeunes concernés. Parallèlement, différents outils et grilles d'évaluation ont été créés, ils sont utilisés à la fois par les adultes et par les jeunes.

SHD /SAPMN

Nous rencontrons une crise du logement depuis cette année, les studios type T1 ou T2, sont de plus en plus rares sur le marché de l'immobilier locatif. Depuis cette année, nous essayons de nous concentrer sur des appartements en Co location, ou des maisons de ville avec trois chambres. Ce choix est dicté par plusieurs objectifs. Le premier est de ne pas rentrer en concurrence avec les jeunes sortant de notre service, afin qu'ils puissent avoir toujours une offre leur permettant d'avoir un appartement à leur nom. Le deuxième objectif est de ne pas multiplier les déménagements. En effet, la colocation a plus de chances de rester pérenne dans le temps, avec juste les jeunes qui sortent de l'appartement, sans provoquer un déménagement complet. Il y a aussi l'avantage de grouper les achats de fournitures pour plusieurs locataires (un canapé, un frigo, un lave-linge ...). Les loyers sont proportionnellement moins élevés pour un appartement avec deux ou trois jeunes, que pour trois studios séparés. Un dernier objectif est aussi de permettre à des jeunes de se regrouper en colocation à leur tour, après leur passage sur le service. Eux aussi ont repéré les avantages décrits, et désirent continuer cette organisation, avec des jeunes qu'ils connaissent et qu'ils apprécient.

Une demande de l'ASE est de placer les jeunes MENA en appartement avant leur majorité est actée. Il y aura une augmentation de ce type de logement diffus sur les villes de Bergerac, Sainte Foy la Grande et Périgueux. Un projet de réfection de plusieurs studios dans un immeuble appartenant à l'APLB est en projet, pour répondre à cette nouvelle offre.

Équipe Dédiée

Les équipes dédiées, unifiées en une seule et même équipe dédiée s'attèle à trouver de nouvelles marques de travail au vu de la restructuration en cours. Les professionnels des deux équipes apprennent à travailler ensemble et œuvrent à la mise en place de pratiques communes efficaces dans l'intérêt des jeunes pris en charge. Les jeunes pris en charge sur le lieu de vie de l'équipe dédiée 1 ont vocation à passer de 2 à 3 au début de l'année 2024. L'achat d'une maison pouvant accueillir 4 jeunes est en cours. Dans le courant de l'année 2024, un déménagement devrait donc s'effectuer dans une nouvelle maison qui sera la propriété de l'institution. La prise en charge éducative des 3 puis 4 jeunes sera maintenue sur un ratio d'encadrement de 1 adulte pour 1 jeune.

9) La gestion des Ressources Humaines

Internat Margueron (Le Fleix)

- a. Formations du personnel : les enfants et adolescents victimes et auteurs d'agression sexuelle, Formation à la détection du glissement vers la radicalisation, groupe d'analyse des pratiques.
- b. Les mouvements de personnel : au cours de l'exercice 2023, le service hébergement collectif a connu neuf démissions.
- c. Les stagiaires : un éducateur en contrat d'apprentissage moniteur-éducateur, un stage long éducatrice spécialisée transformée en contrat d'apprentissage.
- d. Suivi DUERP : une analyse diagnostic des risques psychosociaux a conduit à un bilan restitué le 05/03/2024 ; des groupes de travail sur différentes thématiques commencent début avril.

Internat Siorac (Ribérac)

- a. Formation du personnel : Analyse de pratiques, les enfants, ados victimes et/ou auteurs d'agressions sexuelles, accompagnement spécifique des personnes à pathologie duelle : psychiatrique et addictive, Sortie du dispositif de protection de l'enfance : préparer les jeunes à l'autonomie, les fondamentaux de l'approche systémique, l'entretien systémique avec la famille, traumatisme ou stress post-traumatique de l'enfant/adolescents placés.
- b. Les mouvements de personnel : Durant cette année 2023, il y a eu peu de mouvement au niveau de l'équipe. Une des éducatrices est partie en congés maternité et a été remplacée par une personne en contrat long de DMS.
La maîtresse de maison en arrêt longue maladie depuis octobre 2022 a été remplacée par une personne de l'AI/C3I.
Une éducatrice spécialisée a également été recrutée pour remplacer une éducatrice partie depuis l'année 2022 ;
Une surveillante de nuit a quitté la structure l'été dernier après avoir réussi le concours pour rentrer dans l'Éducation nationale en tant qu'agent territorial.
Nous avons donc recruté une personne d'AI/C3I qui effectuait depuis un an des remplacements sur les nuits et en journée dans la structure.
Nous avons un huitième éducateur en mission dans le cadre de l'AI/C3I qui a été recruté en renfort à la suite de la tempête et à notre déménagement. Il s'est engagé dans une démarche de VAE afin de pouvoir intégrer notre équipe.
- c. Les stagiaires : au regard de notre situation de relogement à la suite de la tempête de juin 2022, nous avons fait le choix de ne pas recevoir cette année encore de stagiaires en formation dans le cadre de stages longs, ne pouvant pas leur offrir des conditions favorables et optimales de formation.

SHD /SAPMN

- a. Formation du personnel : Initiation à la systémie via GERFI +, formation éducation à la gestion financière des jeunes placés. Participation au colloque de la CIMADE dans le cadre de « Périgueux, ville ouverte ». Participation au colloque de l'ethno psychiatre Claire Mestre, spécialiste des consultations des MENA sur Bordeaux. Participation aux rencontres trimestrielles entre les MECS qui s'occupent des MENA, en accord avec l'ASE 24.
- b. Les mouvements de personnel : le service a compté une absence longue due à une maternité. Un renfort a dû être recruté sur un contrat à durée déterminée à terme imprécis.
Parallèlement, une éducatrice a démissionné pour se lancer dans une reconversion professionnelle. En attendant son remplacement, le service a tourné avec une équipe incomplète pendant quelques mois. Son remplacement a été effectif pour le mois de juin avec le recrutement d'un éducateur.
Enfin, le service a du palier pour des raisons médicales à l'absence de sa CESF.

Les absences de chefs de service sur l'internat ont dû être compensées par la présence du chef de service du SHD sur Margueron. L'équipe éducative du SHD a montré de réelles capacités d'autonomie et de responsabilité pour que cette absence ne se ressente pas sur la prise en charge des jeunes.

c. Les stagiaires : Le SHD n'a pas accueilli de stagiaires en 2023

d. Suivi DUERP : un des principaux risques professionnels décrit par l'équipe éducative est le temps passé dans la voiture. Notre territoire d'action étant très étendu. La décision a été prise d'ouvrir deux bureaux, un à Bergerac, l'autre à Périgueux, afin de pouvoir permettre aux éducateurs de pouvoir se poser et de recevoir les jeunes dans un lieu repéré, et de limiter ainsi les déplacements.

L'autre risque repéré est les manutentions répétées lors des emménagements d'appartement. Le service technique de la MEDP ne peut pas toujours sans rendre disponible au vu de leur charge de travail. Des solutions ont été envisagées, notamment la livraison de meubles par les enseignes repérées. Mais cette solution est assez onéreuse (près de 20 % de la facture en moyenne). Une autre solution est envisagée, en faisant appel à notre service d'intérim C3I qui peut envoyer des personnes missionnées dans tous nos secteurs d'intervention. Cette solution commence à être utilisée de façon systématique pour le nettoyage, au moment de l'entrée ou du départ de nos jeunes dans leur logement.

Équipe Dédiée

a. Formation du personnel : l'année 2023 a été marquée par 6 formations collectives d'une durée de 2 à 3 jours au sein de l'établissement. Tous les professionnels des équipes dédiées ont pu participer à une ou plusieurs de ces formations. Aucune formation individuelle n'a été mise en place. Tous les salariés ont remis leurs demandes de formation pour l'année 2024 en octobre 2023.

b. Les mouvements de personnel : l'année 2023 a été marquée par de nombreux arrêts maladie ou accidents du travail au sein des équipes dédiées. En fin d'année 2023, sur 16 éducateurs 5 étaient en arrêt-maladie ou accident du travail depuis plusieurs mois et donc absents de leur poste. Sur ces 5

Absences, seule une a été comblée par une embauche en CDD de remplacement à partir du mois d'août 2023.

c. Les stagiaires : L'équipe dédiée n'a pas accueilli de stagiaires en 2023

Une apprentie éducatrice-spécialisée est présente sur les équipes dédiées depuis 2 ans. Son contrat d'apprentissage prendra fin en juin 2024 à l'issue de sa formation. L'équipe dédiée 1 a également pris en charge une stagiaire monitrice-éducatrice durant huit semaines sur le dernier trimestre 2023.

10) Les faits marquants de l'année

Internat Margueron (Le Fleix)

Intérim d'encadrement ayant conduit à une labilité de la conduite du projet de service. Recrutement d'un nouveau chef de service en août et retour du coordinateur en octobre.

Internat Siorac (Ribérac)

L'année 2023 a été une année compliquée pour les professionnels et les jeunes du foyer Mangout, d'une part car il a fallu cohabiter avec les jeunes et les professionnels de la MFR et également car nous étions dans l'attente d'informations concernant notre site du foyer MANGOUT ne sachant pas s'il allait être reconstruit. L'équipe a été soulagée lorsqu'elle a appris le début des travaux sur le site de MANGOUT. Les travaux de réhabilitation du bâtiment ont commencé en juillet 2023.

Nous avons dû effectuer lors de notre présence à la MFR de nombreux déménagements, le week-end lorsque le site de la MFR de Siorac était loué à des particuliers et lors des vacances d'été où nous avons dû trouver un lieu, pas trop loin de Ribérac qui accepte de nous louer des locaux pour que l'on puisse être hébergés durant 2 mois. Cela a demandé une organisation et une logistique importante et lourde. Les jeunes ont été très perturbés et insécurisés par ces différents déménagements.

De plus, les jeunes étant 4 ou 3 par chambre, la gestion du groupe n'a pas été facilitée, nous avons dû organiser la répartition des jeunes au mieux pour assurer la protection de chacun, éviter les conflits, respecter l'intimité de tous tout en essayant de tenir en compte des injonctions liées au placement

Ainsi nous avons été contraints de mettre des jeunes enfants (12) avec des jeunes approchant de la majorité. Cela a été parfois très lourd pour les plus âgés et a été source de conflits et revendications générant des tensions au niveau de groupe de jeunes et impactant de façon négative la dynamique de groupe.

Les jeunes n'ont en effet pas d'espace qui leur est réservé, cela peut donc être compliqué pour certains lorsqu'ils éprouvent le besoin de s'isoler ou de faire une activité en petit groupe.

L'absence d'espace dédié aux activités, l'organisation du rythme de semaine calqué sur celui de la MFR a également été difficile à gérer et n'a pas permis aux éducateurs de mettre en place des activités comme ils le souhaitaient.

Malgré tout, le bilan de notre présence à la MFR durant cette année est globalement positif. Les professionnels ont réussi grâce à leur grande capacité d'adaptation et à leur professionnalisme à prioriser l'intérêt des jeunes et ont fait leur maximum pour que les jeunes soient impactés le moins possible par ces mouvements et pour privilégier la continuité de la mise en place des projets de chacun. Il y a eu peu de grosses dégradations en lien avec le site de la MFR : porte d'entrée, four à pain à l'extérieur.

Nous avons réussi à maintenir un lien important avec l'équipe de la MFR et notamment avec la directrice adjointe pour faire en sorte que la cohabitation se passe dans les meilleures conditions et que les problèmes soient traités rapidement.

SHD /SAPMN

Cette année, certaines situations ont demandé des aménagements de la prise en charge. En effet, l'ASE nous a demandé de suivre une situation à la suite d'une AEMO et d'une prise en charge en internat qui avait échoué. Notre service a dû effectuer pratiquement un travail de PEAD car la mineure refusait le placement en internat et la maman refusait le placement à domicile. La situation a été complexe car il s'agissait plus d'un PEAD que d'un APMN mais le service a fait preuve de créativité en permettant sur des courts temps une évaluation sur un logement autonome pour que la jeune puisse expérimenter une alternative au placement mais en respectant l'exercice de l'autorité parentale. Un appartement à Ribérac et une chambre dans une co-location à Bergerac ont permis de tester ce dispositif pour deux situations sur des courtes périodes.

Ce besoin identifié pourrait s'élargir à une proposition pour les jeunes en famille qui voudraient expérimenter une vie en logement autonome avant d'être réellement placé sur le service du SHD.

Équipe Dédiée

L'équipe dédiée 2 a vu son équilibre chamboulé à plusieurs reprises au cours de l'année avec la réorientation d'un jeune sur l'internat en février 2023 à la suite d'accusations d'agression de la part de l'autre jeune. À la suite de cela, le jeune étant resté seul plusieurs semaines sur la maison, l'accueil d'un nouveau jeune sur le lieu de vie a été difficile à accepter, le premier ne recevant plus l'exclusivité des éducateurs. L'accueil de ce second jeune, âgé de 12 ans, a été marqué par de nombreuses crises violentes avec destruction de matériel, violences verbales et physiques, menaces (à l'encontre des professionnels et de l'autre jeune pris en charge). La difficulté de cette prise en charge et la violence à laquelle les professionnels ont été confronté a engendré la mise en arrêt-maladie longue durée de 3 professionnels de l'équipe (un éducateur et deux éducatrices). La tentative de poignarder un éducateur a marqué son placement d'urgence à l'unité psychiatrique pour adolescents et la réorientation en famille d'accueil de l'autre jeune pour fermeture définitive de l'équipe.

À la suite de cette fermeture de l'équipe dédiée 2, les professionnels de cette équipe sont venus renforcer l'équipe dédiée 1 ainsi que l'internat MECS.

Une restructuration a été pensée et un préprojet d'équipe a été rédigé et proposé au Département de la Dordogne, prévoyant l'accueil non plus de deux mais de trois jeunes au sein de l'équipe dédiée 1 avec en perspective un déménagement dans un nouveau lieu de vie permettant l'accueil de 4 jeunes sur une même structure. Le préprojet ayant été validé par le Département, la fin d'année 2023 a été marquée par la recherche d'un logement adapté à la prise en charge simultanée de 4 jeunes pour une mise en œuvre en 2024.

11) Les perspectives et projets à venir, conclusion

Internat Margueron (Le Fleix)

Pour conclure, la perspective principale se trame dans le retour sur le site du Fleix.

Avec les nombreux départs de salariés en 2023, le recrutement de nouveaux professionnels se couple à la réécriture du projet de service venant alimenter le futur projet d'établissement.

Le fonctionnement des trois groupes d'accueil, avec un rabaissement de la tranche d'âge (accueil dès 6 ans), la spécialisation pour l'accueil de jeunes enfants du département placés au titre de l'assistance éducative va redéfinir de nouvelles méthodes de travail.

Leur accompagnement allant de pair avec ceux de leur famille, l'éventualité de créer un service famille dédié aux visites médiatisées, au soutien de la parentalité et au développement de leurs compétences paraît incontournable.

Il est également envisagé de créer une unité destinée aux plus jeunes enfants pour qui la vie en collectif s'avère inopérante (la Villa), et une unité dédiée aux MNA en situation de contrat d'apprentissage sur le secteur de Sainte Foy la Grande, c'est-à-dire située en zone urbaine (66 rue Alsace Lorraine).

De même, la réappropriation du site du Fleix va réenclencher la dynamique du pôle pédagogique afin d'optimiser les ressources présentes sur le site.

Internat Siorac (Ribérac)

Le projet du service pour cette année 2023 était de réintégrer les locaux du foyer MANGOUT et de réussir le retour sur notre site en anticipant l'organisation de la vie au foyer. Ainsi, un travail a été mené en amont du déménagement pendant de nombreuses semaines par l'équipe sur le règlement de fonctionnement afin de réajuster et d'adapter les règles de vie au site du foyer MANGOUT. De plus, nous avons fait en sorte d'accueillir les jeunes dans des locaux agréables où ils puissent se sentir bien avec du mobilier neuf et fonctionnel.

L'équipe est satisfaite du retour au foyer MANGOUT, les éducateurs se projettent sur des activités qu'ils vont désormais pouvoir mettre en place. Néanmoins, le fait que tous les jeunes ne puissent pas avoir une chambre individuelle et que nous ayons un nombre insuffisant de sanitaires pour les 18 jeunes que nous accueillons reste regrettable ; nous espérons que le projet de réfection de l'ancien bâtiment de l'AI/C3I permettra de répondre à cette problématique.

SHD /SAPMN

Cette année 2024 sera une année particulière, au vu du nouveau projet d'établissement qui va être rédigé. Notre service sera mis à contribution pour réécrire son projet. Des demandes de positionner des mineurs sur des appartements ont été prises en compte. Il s'agit de travailler un peu différemment avec notre public et d'essayer d'anticiper en amont cette nouvelle exigence soit avec un travail avec l'internat pour permettre une semi-autonomie plus tôt, soit avec les familles pour préparer à des stages en immersion en appartement.

Un projet d'immeuble avec des studios indépendants est aussi en réflexion dans un futur proche.

Équipe Dédicée

Les équipes dédiées, unifiées en une seule et même équipe dédiée s'attèle à trouver de nouvelles marques de travail au vu de la restructuration en cours. Les professionnels des deux équipes apprennent à travailler ensemble et œuvrent à la mise en place de pratiques communes efficaces dans l'intérêt des jeunes pris en charge. Les jeunes pris en charge sur le lieu de vie de l'équipe dédiée 1 ont vocation à passer de 2 à 3 au début de l'année 2024. L'achat d'une maison pouvant accueillir 4 jeunes est en cours. Dans le courant de l'année 2024, un déménagement devrait donc s'effectuer dans une nouvelle maison qui sera la propriété de l'institution. La prise en charge éducative des 3 puis 4 jeunes sera maintenue sur un ratio d'encadrement de 1 adulte pour 1 jeune.

7 - Maison d'Enfants Saint Joseph (Tarbes - 65)

1) Présentation de l'établissement

La Maison d'Enfants Saint Joseph (MESJ) s'inscrit dans le dispositif du Conseil Départemental (Direction de la Solidarité Départementale) des Hautes-Pyrénées et, éventuellement, des départements limitrophes.

En référence à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, au Code de l'Action Sociale et des Familles, aux articles 375 et suivants du Code Civil et à la loi du 2 janvier 2002, le projet institutionnel définit les objectifs principaux de protection, d'insertion et d'autonomie visant au respect et à la prise en compte des problématiques individuelles et familiales.

La MESJ propose un accueil éducatif, développe l'autonomie et le sens des responsabilités. Elle favorise également l'insertion scolaire, professionnelle et sociale et notamment à travers un dispositif interne de placement avec 4 sites d'hébergement en internat, son dispositif EPJ (Espace Pédagogique de Jour), son service EPHISOP (Espace Pédagogique avec Hébergement d'Insertion Sociale et d'Orientation Professionnelle) et depuis le 1er mars 2021, son service SMO qui accompagne les « placements hébergement à domicile » (PHD) et les enfants accueillis chez des ASFAM.

La MESJ se veut une étape prenant en compte la parole de l'enfant tout en reconnaissant la famille. L'établissement est ouvert 24h/24h tous les jours de l'année. L'accompagnement du jeune peut se poursuivre au-delà de 18 ans si un contrat « jeune majeur » est accordé par le service qui a confié le jeune.

La MESJ est localisée sur cinq sites différents. Hormis le groupe « Les Pyrénées » implanté sur la commune de Lannemezan, les quatre autres sites se trouvent sur l'agglomération tarbaise.

Malgré un entretien permanent et des investissements ciblés, les espaces locatifs se caractérisant chaque année par la vétusté et les inconforts fonctionnels, la Direction a eu la volonté d'améliorer le bâti, en réalisant des constructions ou rénovations sur 3 sites, l'Occitan en 2018, l'Oustal en avril 2021 et les Pyrénées en septembre 2021 et Le Cantou en juillet 2023. Ces constructions sont réalisées en tenant compte de la diversité des problématiques et des besoins des jeunes. Nous avons, ainsi, la capacité de proposer des espaces d'internat, de semi-autonomie et de studios indépendants en fonction de l'autonomie du jeune accueilli.

Le dernier projet d'établissement a été validé en 2017 par le Conseil d'Administration de l'APLB. Chaque site est chargé d'appliquer, à son niveau, le projet d'établissement et de mettre en œuvre sa « fiche identité » inscrite dans ce même Projet d'Etablissement.

L'existence d'un projet d'établissement concernant l'ensemble de la MESJ ne bride en rien l'originalité de chacun des sites et encourage la mise en œuvre d'expériences pertinentes, telles que l'EPHISOP, l'EPJ et le SMO. Ces dispositifs sont adaptés à des situations individuelles ou de groupe qui, par l'évaluation qui en est faite ensuite, permettent de les pérenniser et d'avancer sur le chemin de l'expérimentation.

2) L'activité de l'année et le public accueilli

Le public accueilli à la MESJ

Type	Nombre de places	Age	Personnel ETP	Dont Educatif
Internat Mixte/SMO/ASFAM	130 places	6 à 21 ans	92.00	46.00 Educatif
...				6 Ass fam

L'activité de l'année à la MESJ

	Prix de journée Global	Nombre de journées prévues	Taux de réalisation
Prévisionnel	Internat : 217.14€	Internat : 16 350	
	SMO : 108.57 €	SMO : 3 650	
	EPHISOP : 69.59 €	EPHISOP : 20 805	
Réal	Pas d'analytique	Internat : 19 384	118.56 %
		SMO : 7 813	214.05 %
		EPHISOP : 19 596	94.19 %

Population		
Départs	Admissions	Jeunes suivis
69	69	189

Une suractivité importante qui s'explique par la demande de l'ASE d'augmenter notre capacité d'accueil en PHD à 28 mesures pour répondre aux besoins du territoire.

Sur Ephiso, nous notons une légère baisse d'admissions sur la période de l'été

Nature des mesures de placements

Nature des mesures de placement sur les 4 sites MECS						
Année	J.A.E confiés par l'ASE	APMI	OPP	MNA	Autres tutelles d'état	APJM
2021	71	4	0	15	1	12
2022	52	1	2	19	0	16
2023	41	2	1	15	6	14

Nature des mesures de placement sur le SMO						
Année	J.A.E confiés par l'ASE	APMI		APJM		
2021	17	2		1		
2022	32	1		0		
2023	34	2		0		
Nature des mesures de placement à EPHISOP au 31/12/2023						
Année	J.A.E confiés ASE	APMI	OPP	Tutelles d'état	Autres tutelles d'état	APJM
2021	2	0	0	9	0	43
2022	2	0	0	12	0	72
2023	13	0	1	15	0	26

Les mesures qui nous sont confiées par l'ASE sont majoritairement des jugements en assistance éducative sauf à EPHISOP qui accueille principalement des jeunes en contrats jeunes majeurs

3) La problématique des personnes accompagnées à la MESJ

La typologie du public accueilli sur les sites internat

Public accueilli sur les 4 sites				
Année	% fille	% garçon	Moyenne d'âge (à l'entrée)	Fourchette âge
2021	44	56	13,77	6-22
2022	41	59	14,92	6-21
2023	41	59	15,30	7-21

Nous pouvons constater que malgré une légère augmentation du nombre de filles accueillies depuis trois ans, l'accueil de garçons reste majoritaire.

Nous avons accueilli beaucoup plus d'adolescents que de jeunes enfants, l'ASE privilégiant l'accueil chez des ASFAM pour ces derniers.

La problématique des enfants accueillis

Problématiques des enfants accueillis sur les 4 sites												
Année	Conflit familial	Maltraite nce physique	Maltraite nce psychiq ue	Rupture scolaire	Carence éduc	Abus sexuel	Tbles psy	Violence	Fugue	MNA	Déli nqu ance	Addiction
2021	51	8	26	18	51	7	49	7	12	19	13	12
2022	49	9	28	19	48	9	57	12	12	22	15	10
2023	29	22	37	29	48	8	51	27	19	20	14	22

Nous observons une augmentation très importante de maltraitance physique. Les troubles psychiques sont très prégnants dans la problématique des jeunes accueillis et demandent une prise en charge spécifique qui engendre un travail partenarial important avec le secteur psychiatrique.

Les actes de délinquance souvent en lien avec des problématiques addictives sont en constante augmentation. La MECS n'est pas toujours en mesure de traiter ce type de problématique et se retrouve en difficulté pour proposer des prises en charge adaptées aux besoins des jeunes surtout lorsqu'il n'y a pas d'adhésion des jeunes pour entamer un projet de soins.

Les problématiques familiales sur les 4 sites										
Année	Addictions		Conflit parental	Problème psychologique		Marginalité		Aide précarité matérielle	Problème Logement	Problème culturel
	Père	Mère		Père	Mère	Père	Mère			
2021	15	17	35	22	34	12	8	12	2	2
2022	9	8	32	18	25		7	4	6	7
2023	14	8	25	14	31	10	3	16	6	2

De nombreux enfants accueillis sont impactés par des conflits parentaux qui entravent leurs propres développements et entraînent de la confusion, des angoisses et des conflits de loyauté. On repère aussi un nombre important de troubles psychiques qui peuvent fortement impacter le soutien à la parentalité proposé par les intervenants. Nous constatons aussi une augmentation des situations en précarité financière.

Les situations scolaires et/ou professionnelles des enfants accueillis sur les 4 sites							
Année	ITEP	IME	Non scolarisé	Scolarité en milieu ordinaire	Apprentissage	En situation d'emploi	Demandeur d'emploi
2021	5	4	15	51	13	1	4
2022	5	7	19	39	13	1	1
2023	5	4	23	21	12	1	3

Nous constatons une forte hausse d'enfants déscolarisés, correspond pour certains à un défaut d'orientation durant leur scolarité vers le milieu spécialisé par manque de places ou de négligences parentales, pour les autres à une problématique addictive et commettant des actes délictueux. Ces jeunes ne sont actuellement pas accessibles pour construire leur projet de vie, notre rôle est de rester présent dans leur errance et être force de proposition pour leur permettre d'envisager les possibilités qui s'offrent à eux.

La scolarité ou l'insertion professionnelle sont des axes prioritaires dans l'élaboration des projets individuels. Le rôle des professionnels est de faire émerger du désir et de la motivation chez le jeune, lui faire prendre conscience de ses compétences ou lacunes, afin de co-construire ensemble un projet cohérent en lien avec ses appétences. Les équipes sont en contacts réguliers avec les établissements scolaires, centres de formation et maîtres d'apprentissage.

La typologie du public accueilli sur le SMO

Public accompagné au SMO				
Année	% fille	% garçon	Moyenne d'âge (à l'entrée)	Fourchette âge
2021	30	70	14.5	7 – 19
2022	26	74	12.5	4-18
2023	44	56	11 ans et 9 mois	3-18

Nous pouvons constater que le public accueilli est majoritairement masculin et dans la période de l'adolescence. En effet, les placements à domicile permettent de soutenir les parents dans cette période durant laquelle le rôle parental est mis à rude épreuve, et plus particulièrement lorsque le système familial est empreint de fragilités, carences ou autres troubles. Depuis peu, nous avons aussi des fratries en bas âge.

Nous avons été amenés à demander 2 placements après 15 jours de mesure de PHD et 4 replis de 72h ont été effectués.

La problématique du public accueilli sur le SMO

Les problématiques des enfants accompagnés par le SMO											
Année	Conflit familial	Maltraitance physique	Maltraitance psychique	Rupture scolaire	Carence éducative	Abus sexuel	Troubles psy	Violence	Fugue Errance	Délinquance	Addiction
2021	20	7	20	6	20		14	10	3	2	
2022	8	1		7	8		3	4		1	1
2023	12	6	12	5	36		1	6	2		

Les carences éducatives et les conflits familiaux sont présents dans l'ensemble des situations, et entraînent une maltraitance psychique envers les enfants. L'équipe pluridisciplinaire (psychologue/éducateur spécialisé) permet d'apporter un accompagnement diversifié qui répond à ces problématiques.

Les problématiques familiales au SMO										
Année	Addictions		Conflits parental et répercussions	Problème psychologique		Marginalité		Aide précarité matérielle	Problème Logement	Problème culturel
	Père	Mère		Père	Mère	Père	Mère			
2021	4	3	20	6	6					
2022	1		8		3					6
2023	3	2	6		2				6	

Le climat familial conflictuel est exacerbé lorsque l'un, ou les parents rencontrent des fragilités psychologiques ou des problématiques addictives. La relation d'aide est plus complexe à instaurer et l'orientation des personnes vers des soins est souvent nécessaire. Plusieurs familles vivent dans des logements insalubres ou qui ne correspondent pas à leurs besoins.

Typologie du public accueilli sur EPHISOP

Public accompagné à EPHISOP						
Année	Total	% fille	% garçon	Moyenne d'âge (à l'entrée)	EPHISOP 1 Durée moyenne de l'accueil (en mois)	Fourchette
2021	69	8.7%	91.3%	17.4	23	16-21 ans
2022	86	8.1%	91.2%	17.55	26	15-21 ans
2023	93	10%	90%	17,3	21	16-21 ans

EPHISOP accompagne majoritairement des garçons pour la plupart majeurs qui ont obtenu un statut de MNA avant leur majorité. L'allongement des délais des démarches administratives et le fait que la majorité des jeunes n'ont pas acquis les bases de la langue française peuvent entraver ou retarder les projets d'insertion et ainsi accroître les besoins d'accompagnement. Certains jeunes ont des parcours traumatiques qui doivent être pris en compte avant d'amorcer un travail sur l'autonomie.

Le recrutement d'une infirmière permet de soutenir les jeunes dans leurs démarches de soins et de les orienter vers les services médicaux le cas échéant.

Nous pouvons faire le constat que les jeunes arrivent à l'aube de leur majorité alors que le dispositif peut accueillir des jeunes à partir de 15 ans. En moyenne, la durée de prise en charge à EPHISOP est de 21 mois. Les jeunes sont accompagnés par le service E1 en moyenne 15 mois et par E2 5 mois et demi. Sur 2023, nous avons eu 5 jeunes qui sont sortis sans passer par E2. En moyenne les jeunes d'EPHISOP sortent du dispositif à 19 ans et 3 mois.

	Pays d'origine des jeunes EPHISOP									
	France	Bengladesh	Guinée	Mali	Côte d'Ivoire	Tunisie	Albanie	Cameroun	Gambie	Angola
2022	9	23	22	14	5	5	1	1	0	0
2023	12	29	19	13	9	7	2	1	1	1

Nous constatons une proportion importante de bangladais.

STRUCTURES D'ORIGINE DU JEUNE ORIENTÉ À EPHISOP							
ANNÉE	TOTAL	MECS ST JOSEPH	MECS LAMON FOURNET	DATA	POLE AVA	SAMADE	FDE
2022	32 entrées	5	3	20	1	2	0
2023	36 entrées	3	1	17	1	13	1

La majorité des jeunes orientés à EPHISOP arrivent du DATA (20 jeunes). Nous constatons une augmentation significative de jeunes arrivés directement du SAMADE.

Les situations scolaires et/ou professionnelles des jeunes accueillis à EPHISOP								
Année	ITEP	IME	Non scolarisé	Scolarité en milieu ordinaire	Apprentissage	En situation d'emploi	Demandeur d'emploi	CEJ Mission locale/pré apprentissage
2021	0	0	2	20	24	6	2	0
2022	0	0	1	13	53	15	2	2
2023	0	0	0	4	40	3	0	8

Environ 72% des jeunes accueillis à EPHISOP au 31.12.2023 sont en situation d'apprentissage. Seul 7.2% des jeunes accompagnés au 31.12.2023 ne perçoivent pas de revenu régulier. 14.5% des jeunes accueillis sont en recherche d'apprentissage et de formation via la mission locale / AFPA et perçoivent le CEJ.

Aucun jeune accueilli à EPHISOP au 31.12.2023 n'a pas d'inscription en parcours de formation. L'obtention d'un diplôme est souvent complexe pour ces jeunes qui rencontrent des difficultés d'apprentissage dans les matières théoriques en raison de leurs lacunes en français. Les conseillères d'insertion d'EPHISOP sont présentes auprès des jeunes pour les aider à se créer un réseau professionnel et acquérir de l'expérience dans le milieu du travail à travers des stages ou des contrats de professionnalisation.

Les départs et orientations des jeunes accueillis

Les départs et orientations des jeunes accueillis sur les 4 sites						
Année	Retour parent	Autre établissement	Autonomie	Placement familial	Lieu de vie	Autre
2021	8	5	9	0	0	1
2022	4	10	9	3	0	1
2023	6	5	3	2	0	4

Seulement 3 jeunes majeurs ont quitté la MECS et sont aujourd'hui autonomes dans leur vie, 5 jeunes majeurs, ayant encore besoin d'être accompagnés ont été réorientés vers un autre dispositif à l'autonomie. Les retours en famille ont légèrement augmenté cette année (4 retours famille à la majorité). Pour les retours concernant des mineurs, les familles ont été accompagnés de retours progressifs de l'enfant au domicile familial et des étayages ont été proposés (TISF, AEMO, internat scolaire) pour sécuriser le retour en famille. Deux jeunes ont été réorientés chez des ASFAM, 4 jeunes ont été orientés dans des établissements PJJ.

Les départs et orientations des jeunes accueillis au SMO						
Année	Retour parent	Autre établissement	Autonomie	Placement familial	FJT	MECS
2021	1	2	1			
2022	5					1
2023	7	1	2			2

Les départs et orientations des jeunes accueillis à EPHISOP							
Année	Retour parent	Logement autonome sans accompagnement social	Logement autonome avec accompagnement social (IRIS;AVA)	Sorties avec partenaires extérieurs (UDAF/IML)	Partenaires extérieurs: type FJT	Logement chez un tiers sans accompagnement social	Logement chez un tiers avec accompagnement social
2022	0	7	7	8	1	5	1
2023	6	18		7	1	6	

47,5% de jeunes qui sortent d'EPHISOP prennent un logement autonome avec ou sans accompagnement social. En termes de partenariat, le dispositif IML-FJT semble le plus approprié à l'accès au logement pour les jeunes qui quittent EPHISOP. Six jeunes sur 38 sont soit retournés chez leur parents ou chez un tiers. Ceci démontre la difficulté pour les jeunes sortants de s'inscrire dans le droit commun soit par précarité financière, soit par manque de papier administratif.

4) L'organisation de la prise en charge au sein de l'établissement

La MESJ et ses 4 sites MECS

Si auparavant les 4 sites accueillait les enfants selon plusieurs modalités (internat, famille d'accueil, PHD, accueils séquentiels), l'ouverture du Service SMO, en mars 2021 a permis de recentrer l'action sur l'accueil en internat et en accueil séquentiel.

Le quotidien, est un alliage fragile entre l'accès à une certaine « normalité » de vie (rythme, scolarité, loisirs, socialisation...), et un travail permettant à chacun de cheminer afin d'inventer leurs propres solutions et de trouver une place dans la « cité ».

Au sein de chaque service ou site, un projet d'accompagnement personnalisé, est pensé et mené pour l'ensemble des jeunes accueillis en concertation avec le jeune concerné, sa famille et les différents partenaires.

Dès l'admission du jeune, un DIPC est formalisé et présenté à la personne accueillie et à ses représentants légaux. Après une période d'observation de trois mois, un projet d'accompagnement personnalisé est co-construit avec la personne accueillie et ses éducateurs référents.

Ce projet d'accompagnement personnalisé va définir les objectifs d'accompagnement prioritaires ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. Les modalités d'accompagnement sont évaluées régulièrement (au minimum tous les six mois), afin qu'elles soient adaptées aux besoins et aux attentes des personnes accueillies dans le cadre fixé par l'autorité judiciaire ou administrative. L'accompagnement éducatif s'appuie sur le projet d'accompagnement personnalisé, considéré comme une feuille de route pour l'équipe éducative et plus particulièrement pour les référents du projet de chaque jeune.

La spécificité des dispositifs et la richesse des équipes pluridisciplinaires permettent de proposer un accompagnement diversifié avec des modalités d'accueil « adaptables » aux situations et aux problématiques individuelles. Le tableau ci-dessous indique les axes prioritaires travaillés avec les jeunes accueillis. En lien avec les problématiques des jeunes, les objectifs privilégiés de l'accompagnement sont axés sur l'apaisement des troubles, la restauration de l'estime de soi et le projet de scolarité ou d'insertion.

Le soutien à la parentalité est aussi un axe fortement favorisé par les équipes lorsque la situation le permet.

Les axes d'orientations prioritaires des projets éducatifs sur les 4 sites								
Année	Résorber les troubles de comportement	Troubles psychiatriques	Assiduité et réussite scolaire	Insertion professionnelle	Rapport à la loi et respect d'autrui	Soutenir l'estime de soi	Restaurer compétence parentale,	Santé
2021	43	21	34	27	36	58	47	17
2022	32	9	37	23	35	38	32	6
2023	38	11	17	20	34	47	35	46

Site « L'Occitan »

Le site de l'Occitan, anciennement la Bigorre, accompagne plus particulièrement des adolescents dans le dispositif de la MECS. Il reçoit des jeunes entre 14 et 21 ans, aux problématiques diverses, avec comme point commun le besoin de protection.

L'équipe pluridisciplinaire du site L'Occitan est composée de douze professionnels : 6 ETP éducatifs, éducateurs spécialisés et moniteurs éducateurs. 1 ETP éducateur en apprentissage 0.75 ETP de maitresse de maison, 1 ETP de cuisinier, 1.75 ETP de surveillant de nuit, 0.25 ETP de psychologue et 1 ETP de chef de service.

Son implantation géographique dans l'agglomération de Tarbes permet une certaine autonomie des jeunes qui peuvent utiliser les transports collectifs pour se déplacer. Situé en zone urbaine, au quotidien, l'ensemble des ressources du territoire est utilisé pour la formation, l'emploi, le soin, les loisirs et la culture. Il s'agit d'activer ou de construire des réseaux de partenaires dans une réciprocité bénéfique au projet de l'adolescent.

La structuration des espaces sur le site permet de proposer des lieux d'accueil en collectif, en semi-autonomie, et en studio indépendant.

Dans la logique de la MESJ, le site développe une approche individuelle de la prise en charge pour chacun de ces adolescents. Pour chaque situation est mis en œuvre un accompagnement adapté et

singulier. Ce faisant, la dimension collective de la prise en charge n'est pas négligée. Les règles, codes et modalités qui la structurent, représentent un socle commun fondateur et indispensable à la vie en société.

La spécificité de la problématique adolescente est travaillée par une équipe pluridisciplinaire.

À partir de l'appropriation de leur placement, en devenant autonome dans les actes de la vie quotidienne et en s'appuyant sur tous les leviers d'insertion socio-professionnels possibles, les adolescents sont moteurs d'une évolution visant à un projet de vie constructif et serein en famille ou ailleurs. Dans cette dynamique, la singularité de chaque projet individuel fait que, le support de l'accompagnement est une somme d'expérimentation en s'appuyant, notamment, sur des modes d'hébergements diversifiés qui rythment et qui suivent l'évolution des besoins du jeune et de sa famille.

Ces modalités sont ajustables au plus près des besoins de chaque adolescent et s'entendent dans un accompagnement rapproché, spécifique et technique. Fort de ce positionnement, l'accompagnement se situe, vis-à-vis des jeunes et de leurs familles, dans une dynamique apprenante et d'adaptation, sous-tendue par des capacités d'innovation et de créativité pour mieux répondre aux défis des prises en charge où, le travail partagé avec les jeunes et leurs parents, se concrétise par l'élaboration d'une stratégie commune d'intervention.

L'accueil de quelques mineurs non accompagnés donne une autre dimension au travail d'accompagnement de ces mineurs dont l'exil et l'isolement sont des facteurs de fragilité qui peuvent se rajouter à des problématiques d'enfants en souffrance dans leur pays d'origine avec l'enjeu majeur de l'intégration dans notre pays et de l'autonomie financière.

Site « Le Cantou »

Le site Le Cantou, accueille des jeunes filles, âgées de 14 à 21 ans, en grande difficulté sociale, familiale et psychique.

Le site actuel sur Tarbes est un bien locatif. Une construction neuve a été projetée et devrait être en fonctionnement en juin 2023.

L'équipe pluridisciplinaire du site Le Cantou est composée de douze professionnels : 5 ETP éducatifs, éducateurs spécialisés et moniteurs éducateurs. 1 ETP éducateur en contrat de professionnalisation. 0.75 ETP de maîtresse de maison, 1 ETP de cuisinier, 1.75 ETP de surveillant de nuit, 0.25 ETP de psychologue et 1 ETP de chef de service à temps plein.

Pour répondre à de nouveaux besoins, le site Le Cantou a développé de nouvelles modalités d'accueil diversifiées.

Le mode de prise en charge n'est pas normalisé. Le Cantou exploite au plus possible la diversité des modes d'accompagnement que permet le projet de l'établissement. Ces différentes possibilités sont perfectibles en fonction des besoins de chaque situation, en essayant d'individualiser les prises en charge.

En plus de la protection immédiate que représente le placement, le Cantou tente de donner aux jeunes accompagnées l'occasion d'appréhender leur histoire familiale, leurs relations sociales afin de mesurer la place qu'elles occupent dans leur environnement, et celle qu'elles peuvent occuper en s'appuyant sur l'étayage éducatif et pluridisciplinaire. Ceci, dans un premier temps, en les accueillant au plus près de ce qu'elles sont, c'est-à-dire avec leurs propres solutions, leur manière toute singulière d'avoir fait face jusque-là à ce qu'elles ont vécu. Si ces solutions sont symptomatiques, si elles sont causes de souffrance pour la jeune elle-même ou la société, il s'agit d'amener la personne à inventer des manières d'agir adaptées avec le reste de la société. Les professionnels du Cantou mettront alors en œuvre les conditions pour que la jeune puisse opérer un réaménagement et ainsi lui permettre d'inventer une manière de s'inscrire dans le lien social.

La prise en charge du Cantou repose donc sur la possibilité d'accueillir les adolescentes là où elles en sont, avec les solutions qu'elles ont trouvées dans un processus adolescent complexe et fragilisant.

Différents éléments constituent des indicateurs de l'action du Cantou. Ces derniers ont pour but d'établir, maintenir le lien, et inscrire la jeune dans un processus d'intégration dans une société codifiée.

Pour ce faire, les actions développées sont :

- La disponibilité et la souplesse des postures professionnelles,
- L'articulation entre les professionnels,
- L'observation et la compréhension de la dynamique familiale, de la jeune, accueillie au sein d'un collectif,
- La mise en place et/ou la poursuite des soins,
- La mise en place d'un accompagnement contenant, conduisant à l'apaisement,

- Le travail avec la famille, les parents,...
- L'élaboration, la construction et le suivi du projet, jusqu'à la préparation du départ.

Le Cantou s'organise autour de ces spécificités.

Le Cantou associe la famille. Il s'agit de travailler les enjeux liés au processus de séparation-individuation avec la jeune, sa famille et ses lieux de socialisation. C'est en favorisant une verbalisation que se travaillent les conflits mis en scène dans les différents espaces de vie de l'adolescent (famille, placement, scolarité ...).

Le projet vise aussi à construire et à consolider des partenariats et des réseaux cohérents, associant les différentes ressources existantes en termes de dispositifs spécifiques, sanitaires et sociaux.

En outre, le Cantou met tout en œuvre pour construire un subtil alliage entre des individualités formant un collectif et une cohabitation collective permettant un travail individuel.

Le site du Cantou est attentif et vigilant à prendre soin de chacune, en fonction des besoins et possibilités respectifs des jeunes filles accueillies.

Site « L'Oustal »

L'Oustal accueille des enfants garçons et filles, âgés de 6 et 14 ans, en référence à l'article 375 du Code Civil, au Code de l'Action Sociale et des Familles. L'Oustal peut exceptionnellement être amené à accueillir des enfants plus âgés, entre 14 et 18 ans, lorsque ces accueils sont motivés par des raisons particulières :

- Accueil de fratries, spécificité de l'Oustal,
- Logique institutionnelle : particularité du projet d'un enfant ou maintien de l'équilibre des groupes de chaque site.

L'Oustal dispose d'une capacité d'accueil de 12 enfants : ses locaux spacieux permettent de les accueillir en chambres individuelles (équipées chacune de sanitaires individuels) dont une peut être doublée pour des projets spécifiques (accueil de fratrie, accueil d'urgence d'un enfant en PHD, ...).

Un studio attenant au site permet d'accueillir un adolescent en semi-autonomie.

L'équipe pluridisciplinaire du site L'Oustal est composée de douze professionnels : 5 ETP éducatifs, éducateurs spécialisés et moniteurs éducateurs. 1 ETP éducateur en contrat de professionnalisation. 1 ETP de maîtresse de maison, 1 ETP de cuisinier, 1.75 ETP de surveillant de nuit, 0.25 ETP de psychologue et 1 ETP de chef de service à temps plein.

La spécificité de l'accompagnement éducatif à L'Oustal se situe dans la gestion de la mixité et de la verticalité. Ces caractéristiques propres à L'Oustal servent de supports incontournables et quotidiens à la prise en charge des enfants. C'est au travers de la mixité et de la verticalité des âges que sont travaillés des points essentiels de l'accompagnement éducatif, tels que le respect, l'exemplarité, la tolérance, la différence, l'intimité, l'échange, le soutien et la responsabilisation. Si ces questions servent de supports essentiels à l'action éducative, elles requièrent néanmoins une vigilance accrue pour l'ensemble de l'équipe en matière de surveillance propre aux âges et aux difficultés des enfants accueillis.

La dimension de la clinique institutionnelle du projet de la Maison d'Enfants Saint Joseph est mise en œuvre de manière prégnante à L'Oustal. Le fonctionnement quotidien du site s'appuie tout particulièrement sur cette notion de communauté éducative. Ainsi, chaque membre de l'équipe, qu'il soit chef de service, éducateur spécialisé ou technique, psychologue, surveillant de nuit, cuisinier ou maîtresse de maison, est repéré par les enfants comme un adulte de référence et peut intervenir en tant que tel auprès d'eux.

Pour l'Oustal, cette année 2023, comme les années précédentes, reste marquée par la complexité des situations familiales rencontrées et par des restrictions judiciaires à l'égard des droits des parents. Des DVH restreints pour les familles nécessitant des visites en présence d'un tiers alourdissent la charge de travail de l'équipe (déplacements, temps de travail hors les murs) et demandent des compétences spécifiques. L'accompagnement de jeunes présentant des troubles psychologiques nécessite également une prise en charge adaptée, en lien avec nos partenaires du secteur médico-social. Sur les 24 enfants accueillis au cours de l'année, 10 enfants avaient un dossier MDPH.

Le jeune âge des enfants accueillis implique un travail conséquent auprès des familles. Ainsi, cet aspect de la prise en charge est prépondérant dans le quotidien de l'équipe et le rythme du site. L'objectif est d'engager et de maintenir un travail de co-éducation avec les familles au regard des décisions judiciaires. Ce travail avec les familles se dessine sous forme d'entretiens in situ ou au domicile familial, entre l'éducateur référent et la famille, avec ou sans la présence de l'enfant. Des entretiens psycho-éducatifs sont aussi proposés aux enfants et aux parents. L'équipe éducative effectue également les visites médiatisées, semi-médiatisées ou encadrées ordonnées par le magistrat. Des rendez-vous familiaux ont également lieu à l'Oustal avec le Chef de service pour élaborer et/ou réévaluer le projet de l'enfant.

L'implantation géographique de la structure confère au site une dimension particulière. En effet, l'Oustal est situé dans la partie sud de Séméac, village à proximité immédiate de Tarbes, ce qui lui permet de bénéficier de toutes les infrastructures nécessaires au projet des enfants et à l'autonomie des plus grands. Ainsi, la dimension de l'environnement de l'enfant, tant celui qu'il fréquentait avant son placement que celui qu'il fréquente désormais, est largement prise en compte dans la dynamique de son projet (vie culturelle, associative, ...).

Installé dans une maison ancienne dont la restauration s'est achevée au mois d'avril 2021, le site jouit d'un cadre verdoyant, adapté aux enfants, avec un grand parc arboré et un terrain herbé, leur permettant ainsi de s'aérer et de se dépenser physiquement.

Site « Les Pyrénées »

Le site « les Pyrénées » accueille des enfants garçons et filles, âgés de 6 à 18 ans en référence à l'article 375 du Code Civil, au Code de l'Action Sociale et des Familles et aussi des jeunes en situation d'accueil prolongé au titre d'un éventuel Contrat Jeune Majeur établi auprès des services départementaux.

L'admission des enfants répond avant tout à une logique institutionnelle mais elle veut aussi s'inscrire dans les propositions de territoire et en particulier lorsqu'il s'agit de maintenir l'enfant dans son environnement. Cependant des logiques d'éloignement géographique ont également pu être déterminantes dans le projet des enfants au sein de la MESJ, voire de l'APLB.

Le Site « Les Pyrénées » est situé en zone rurale à la périphérie de la ville de Lannemezan. L'équipe et les enfants ont intégré la nouvelle construction fin août 2021. Le nouveau site dispose d'une capacité d'accueil de 13 enfants : ces nouveaux locaux permettent un accueil en chambres individuelles (équipées chacune de sanitaires individuels). Des fratries sont très régulièrement accueillies à des fins de maintien des relations et pour éviter la discontinuité des liens familiaux.

L'équipe pluridisciplinaire du site Les Pyrénées est composée de douze professionnels : 6 ETP éducatifs, éducateurs spécialisés et moniteurs éducateurs. 1 ETP éducateur en apprentissage. 1.75 ETP de maîtresse de maison, 1.75 ETP de surveillant de nuit, 0.25 ETP de psychologue et 1 ETP de chef de service à temps plein.

La démarche d'accompagnement du site se fonde sur cinq axes qui structurent la nature des interventions et définissent le rôle et les fonctions des professionnels.

Une attention soutenue en ce qui concerne l'accueil du jeune, la prise en compte de sa santé et de son développement, l'expression de ses besoins affectifs, matériels.

La prise en compte de la singularité de l'histoire de vie des jeunes et de leur environnement familial.

L'évaluation des difficultés contextualisées des jeunes accueillis donnant lieu à des réponses éducatives adaptées aux besoins dans le respect des droits parentaux. Un dispositif d'accompagnement souple et modulable dans le temps. Un cadre de vie où l'expression de la loi est clarifiée et mise à l'exploitation à travers des expérimentations en prise directe avec l'environnement social local (scolarité, vie professionnelle, accès à la culture, inscription sportive, actions citoyennes).

Le projet du site Les Pyrénées réside dans cette capacité de l'équipe pluridisciplinaire de rechercher les moyens de garantir à l'enfant les repères éducatifs nécessaires à la construction de sa maturité psycho-affective et à sa bonne intégration sociale. Il tient compte du parcours personnel et unique du jeune accueilli, avec son rapport à lui-même, à sa famille et à son environnement.

Le site Les Pyrénées s'appuie sur des formes modulables de prise en charge pour répondre aux besoins de singularité des projets individuels de chacun des usagers.

L'accueil du jeune en internat a pour objectif prioritaire de lui apporter des soutiens, des étayages dans le domaine éducatif, psychologique et affectif, de sorte qu'il puisse expérimenter des relations sociales

diversifiées sur un mode adapté, hors de sa sphère familiale. L'internat a également pour objectifs de le soutenir dans l'apprentissage des limites et dans la découverte de ses compétences. Il propose, également, une dimension de socialisation, par un travail progressif d'intégration de la loi, d'immersion dans les organisations sociales de droits communs proposés à Lannemezan.

À partir de 16 ans et selon sa maturité, Les Pyrénées offre au jeune accueilli la possibilité de vivre selon une progression et une organisation quotidienne plus autonome dans une des parties du site dédiée à l'apprentissage de l'autonomie.

Le site Les Pyrénées porte de manière très forte le projet du maintien du lien entre le jeune accueilli et sa famille. L'objectif est de soutenir l'enfant dans son cadre familial d'origine et de redynamiser les fonctions parentales.

L'implantation géographique de la structure en milieu rural confère au site une dimension particulière qui doit construire son action dans un réseau partenarial moins étoffé mais dynamique. Les nouveaux bâtiments offrent aux enfants accueillis des conditions de confort moderne et un environnement immédiat adapté qui permettent de s'aérer et de se dépenser physiquement.

L'Espace Pédagogique de Jour

Complémentaire à l'action éducative conduite par les quatre sites de la MECS, l'espace pédagogique de jour, sous l'encadrement de deux éducateurs techniques, a pour objectif premier de proposer aux préadolescents et adolescents confiés à la Maison d'Enfants Saint Joseph des médiations éducatives de découverte et de sensibilisation à l'environnement de travail. Il s'adresse également aux plus jeunes au travers de supports favorisant le partage et la réalisation de projets en petits groupes, avec pour objectifs de les sensibiliser au respect de l'autre, à la citoyenneté et au vivre ensemble.

Sur un plan concret, il s'agit pour les uns de favoriser :

- L'initiation, en interne, aux différents métiers espaces verts et second œuvre du bâtiment,
- L'acquisition des prérequis professionnels (ponctualité, tenue, comportement, écoute, travail en équipe...), la découverte et l'expérimentation de gestes professionnels, la valorisation ou l'émergence de motivations, de capacités à faire, dans une mise en lien avec des apprentissages scolaires souvent fragiles, l'ouverture sur des métiers ou des employeurs, au travers de visites et de stages en entreprise en vue de confirmer une orientation professionnelle.

Et, pour les autres de favoriser :

- La découverte et le développement de centres d'intérêts, d'envies, d'imaginations, au travers d'activités ludiques et culturelles, la conduite de projets en interne, mais aussi tournés sur l'extérieur favorisant le vivre ensemble, la citoyenneté, la solidarité, le respect de l'autre, les différences, de l'environnement, ...

Les publics concernés sont les enfants âgés de plus de 15 ans, accueillis à la MESJ, tout particulièrement lorsqu'ils sont scolarisés en établissements spécialisés, adaptés, circuits courts ; les mineurs non accompagnés en phase préalable à une intégration scolaire et/ou professionnelle ; les jeunes en rupture scolaire ; et durant les périodes de congés scolaires, les jeunes de plus de 14 ans, sous réserve de respecter la réglementation du travail en vigueur.

Le SMO

Historiquement, chacun des quatre sites de la Maison d'Enfants Saint Joseph proposait des modalités de placements différents afin d'adapter la prise en charge en fonction des besoins de chaque situation. Les éducateurs avaient la charge des accueils en internat, des suivis de placement à domicile ainsi que l'accompagnement d'une ou plusieurs familles d'accueil.

En 2020, une réflexion a été menée pour arriver à la conclusion que la MESJ était largement sollicitée sur des accueils hors internat. En revanche, le temps imparti pour mener à bien ces accompagnements, sans sacrifier le quotidien de l'internat, n'était plus suffisant. C'est pourquoi en collaboration étroite avec le département des Hautes-Pyrénées, nous avons imaginé une expérimentation qui permettrait de créer un service dédié, appelé : le SMO, service de milieu ouvert.

Le SMO fonctionne avec 3 ETP d'éducateurs spécialisés, 0,25 ETP de psychologue, 8 ASFAM et un 0,5 de chef de service. Le service a une capacité de 28 places.

Le service devrait fonctionner avec 8 assistantes familiales. En réalité, nous sommes en difficulté pour recruter. Pour le moment, nous disposons de 5 professionnels, dont une mise à « disposition du conseil départemental ».

Le SMO est composé de 2 pôles :

Le Pôle de placement familial :

Ce pôle travaille sur la relation entre la famille d'accueil et le jeune. Il associe la famille naturelle. Il s'agit de travailler les enjeux liés au processus de séparation-individuation avec le jeune, sa famille et ses lieux de socialisation.

Le SMO permet aux différents professionnels une lecture croisée et partagée de leur représentation de la problématique du jeune et de sa famille pour être en mesure d'y apporter des réponses diversifiées. L'apaisement recherché pour le jeune accueilli concerne donc également les professionnels. Ce dispositif agit dans le sens d'un « contenant », « d'une enveloppe » au sein desquels un climat de sécurité et de confiance permet au jeune de se poser et de s'apaiser. L'accueil d'un jeune au sein d'une famille permet de rejouer une problématique familiale et de s'interroger sur la place occupée au sein de celle-ci.

Le projet vise aussi à construire et à consolider des partenariats et des réseaux cohérents, associant les différentes ressources existantes en matière de dispositifs spécifiques, sanitaires et sociaux.

Le placement avec hébergement à domicile :

L'hébergement de l'enfant placé est maintenu au domicile parental, en référence à une mesure administrative ou d'une décision judiciaire. Il relie l'Institution, la Famille, l'Enfant par un dispositif garant de la Protection de l'Enfance.

Il concrétise et met en application les orientations prises dans le cadre de la Réforme de la Protection de l'Enfance, le Code Civil dans son art 375-2 et le code de l'action sociale dans ses articles L.222-3 et L.222-4.

Les enjeux essentiels de l'accompagnement en PHD pensés à la MESJ sont les suivants :

- La place de l'enfant dans sa famille (tenant compte des besoins physiologiques, affectifs, psychologiques, etc. de l'enfant),
- Les compétences et responsabilités parentales : développer et consolider les compétences parentales par un travail de guidance, de soutien, d'incitation pour garantir l'existence d'un cadre familial sécurisant pour l'enfant.

Cette mesure interroge la problématique familiale dans son ensemble avec l'intervention d'une « fonction de tiers » au domicile de la famille.

Il requiert une participation active et concrète des parents au projet individualisé de leur enfant. Il s'appuie sur la remobilisation des compétences parentales et le réinvestissement du jeune dans sa vie familiale tout en protégeant le jeune d'une situation de danger.

Il tient compte et utilise l'environnement social et les ressources personnelles auxquelles la famille peut se référer ou avoir recours pour élaborer le projet du jeune.

Le PHD propose de sortir d'une logique de suppléance parentale et de cloisonnement entre l'enfant placé et ses parents.

Le PHD réhabilite les parents dans leurs rôles et responsabilités à partir d'un cadre et des modalités de travail proposés par la MESJ, en s'appuyant sur les raisons de la décision judiciaire ou des conclusions de la mesure administrative.

Il requiert de la part des intervenants des compétences en matière d'accompagnement parental.

Le Placement avec Hébergement à Domicile est structuré à partir d'un cadre de référence et de modalités explicitées par les intervenants et repérées par la famille.

Il est le lieu d'une réflexion familiale, d'un travail à partir duquel les rôles et les tâches de chacun (parents, enfants, référents) sont définis et décrits dans le projet individualisé de l'enfant.

L'exploitation des compétences familiales et des ressources sont largement soutenues. Le soutien et l'étayage des institutions, ou personnes ressources désignées par la famille (famille élargie, cadre scolaire, professionnel, milieu de soins, autres...) sont repérés. La famille va alors pouvoir s'inscrire dans un environnement socio-familial soutenant.

Le PHD peut répondre à trois grands types de situations :

- Avant un placement, le PHD peut être ordonné en vue de la préparation à une séparation physique,
- Après un placement, il s'inscrit dans la perspective d'un retour progressif de l'enfant dans son milieu familial,

- Dans certaines situations particulières où le placement traditionnel n'est pas possible pour le mineur et sa famille et peut être source de traumatisme supplémentaire.

- Objectifs en direction du jeune :

- Soutenir et accompagner le projet individuel du jeune à partir de son lieu de résidence principal en tenant compte de son discours et de l'évaluation de ses besoins,
- Observer et soutenir les relations enfant / parent dans les moments de la vie quotidienne au domicile,
- Proposer des interventions différenciées et externalisées en direction du jeune (insertion scolaire ou professionnelle, soutien psychologique, soins spécialisés...).

- Objectifs en direction des parents :

- Etayer les fonctions parentales en s'appuyant sur les droits et les devoirs de chacun, sur leurs pratiques de vie quotidienne et leurs représentations concernant la place de chacun,
- Proposer des interventions sous forme d'entretiens à partir des contenus diversifiés (rôle et place du père ou de la mère dans le contexte de la famille, organisations familiales, relations entre les parents, enfant, régulation des rythmes de vie et besoins de l'enfant, relation intergénérationnelle).

- Objectifs en direction de l'Institution :

- Rendre compte des orientations prises avec la famille à propos de l'enfant,
- Assurer une continuité éducative institutionnelle par un rendu compte des avancées dans l'action éducative et d'accompagnement de la famille.

Si son objectif premier demeure la Protection du jeune, il permet aussi le maintien des liens familiaux et le renforcement des responsabilités parentales en s'exonérant d'une rupture intrafamiliale.

Il propose une intervention pluridisciplinaire autour d'un projet personnalisé sans que le jeune impliqué directement dans le placement soit désigné par sa famille, son environnement social ou la société comme le « mauvais objet ».

Afin d'être au plus près de la situation et permettre à la famille de se mobiliser, il convient d'organiser au minimum deux entretiens hebdomadaires, et de se rendre au moins une fois par semaine au domicile de la famille. La disponibilité des parents et leurs contraintes doivent être prises en considération grâce à des temps de rencontres qui doivent être proposés sur des créneaux horaires larges et suffisamment à l'avance.

Le SMO se caractérise par une grande souplesse d'intervention notamment au niveau des horaires. L'amplitude horaire de fonctionnement du service doit être le plus large possible sur la journée, incluant les débuts de soirée, au moment où la famille est réunie. Elle doit également couvrir une partie du week-end, il s'agit le plus fréquemment du samedi.

Il convient de veiller aussi tout particulièrement à assurer une continuité de suivi durant les périodes de vacances scolaires.

Il garantit l'existence d'un interlocuteur 24h/24 avec un accueil téléphonique permettant aux parents de prendre contact si nécessaire en cas d'urgence avec un représentant de la structure.

EPHISOP

EPHISOP est un service d'accueil, d'accompagnement, de soutien à l'autonomie et d'insertion socioprofessionnelle.

Le dispositif EPHISOP est construit sur le principe de la mutualisation des moyens, des compétences et des expériences de la MESJ.

À l'origine, EPHISOP était une structure provisoire et expérimentale qui a vu le jour en janvier 2018 et devait prendre fin en juin 2019. Suite à la réponse de la MESJ à un Appel à Projet du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, EPHISOP est devenu, le 1er octobre 2018, une structure pérenne.

Du 1er octobre 2018 au 31 octobre 2019, EPHISOP accompagnait 20 jeunes, âgé(e)s de 15 à 21 ans dans la mixité, capables d'un minimum d'autonomie et n'ayant pas besoin d'une action éducative intensive. Du 1er novembre 2019 au 30 juin 2020, EPHISOP a accueilli, à la demande du Conseil Départemental, 6 jeunes de plus. Depuis le 1er juillet 2020, EPHISOP accueille 47 jeunes répondant aux mêmes prérequis précités.

Pour autant, cette augmentation n'a pas suffi à répondre aux besoins du département et en juin 2021, EPHISOP a été en suractivité en accueillant les 8 jeunes qui étaient sur liste d'attente depuis plusieurs mois.

Au regard des besoins identifiés, d'une part par la MESJ et d'autre part par l'ASE, le département des Hautes-Pyrénées a pérennisé le dispositif autonomie à 60 places à compter du 01 janvier 2022, avec un taux d'occupation de 95% (57 jeunes en moyenne).

Du fait de l'augmentation du nombre de jeunes accueillis, l'équipe pluridisciplinaire d'EPHISOP s'est développée.

L'équipe d'EPHISOP est composée, à ce jour, de 9 ETP travailleurs sociaux, de 5 ETP services généraux (veilleurs de nuit et maitresses de maison, 0.5 ETP IDE, 0.25 ETP Psychologue, et de 1 ETP Chef de service et d'un conseiller technique à compter du 17/01/2022.

EPHISOP est un dispositif d'accompagnement avec un parc locatif diversifié pour répondre à la mise en autonomie des jeunes et à leur responsabilisation.

EPHISOP comprend :

- À Séméac : 5 studios individuels,
- 1 T4 : colocation de 3 jeunes avec 3 chambres individuelles,
- 13 T3 : colocation de 2 jeunes avec 2 chambres individuelles,
- 23 T2-T1 : appartements individuels avec projet de bail passant.

L'ensemble des objectifs de la prise en charge découle d'un socle commun : l'accompagnement vers l'autonomie et la responsabilisation du jeune.

Les interventions sont axées sur :

- L'accès à la formation et l'insertion socio-professionnelle,
- La socialisation : laïcité, citoyenneté, ouverture culturelle,
- Le budget : apprendre à gérer ses ressources et à anticiper des dépenses futures par des économies financières,
- La santé : suivi médical dans le droit commun soutenu et accompagné par l'équipe pluridisciplinaire,
- Les démarches administratives : soutenues et accompagnées par l'équipe pluridisciplinaire.

C'est dans cette dynamique pédagogique de responsabilisation que le jeune accompagné devient acteur de son projet de vie. Comme défini lors de l'extension d'EPHISOP en juillet 2020, EPHISOP se décompose en deux services qui permet un parcours institutionnel pour l'usager :

- EPHISOP 1 : l'entrée, l'accueil, l'évaluation, la réorientation si besoin,
- EPHISOP 2 : accompagnement autour de la sortie du dispositif et de la prise d'indépendance.

Tout jeune orienté par la Commission d'Orientation et de Suivi est accueilli sur le pôle 1 d'EPHISOP puis admis sur le pôle 2 en fonction de l'évaluation effectuée par l'équipe.

Il n'existe pas de temporalité automatique de la prise en charge, l'idée étant de répondre à une question fondamentale : est-ce que l'usager a la capacité de s'orienter vers le droit commun en cas de besoin ? À partir du moment où tel est le cas, le travail autour de la sortie du dispositif de façon concrète peut s'enclencher. L'idée principale est que le jeune sorti d'EPHISOP se soit approprié l'ensemble des outils existants pour répondre à ses besoins et que son projet soit, a minima, sécurisé.

5) Les temps forts de l'année

Les temps forts

L'année 2023 a été riche en évènements sur les 4 sites à la MESJ :

Emménagement sur le nouveau site du Cantou

La refonte du patrimoine de l'APLB sur le territoire des Hautes-Pyrénées s'est poursuivie comme prévu malgré des retards liés aux conditions d'exercice des entreprises et des artisans intervenant sur les chantiers de Séméac et de Lannemezan. Ainsi, le Foyer l'Oustal, le Foyer les Pyrénées et le bâtiment de la structure EPHISOP ont été livrés respectivement en avril, juillet et fin août 2021.

2022 est l'année où à débiter le chantier du Foyer le Cantou à Séméac sur l'ancien stade de Rugby. L'emménagement a eu lieu en juin 2023.

Projet Aventuraid

A l'occasion des festivités pour les 80 ans de l'APLB, la Maison d'Enfants Saint Joseph a organisé un séjour durant les vacances d'été 2023.

Ce séjour a été pensé pour rassembler et faire venir les établissements de la section social, médico-social et socio judiciaire de l'APLB, à Tarbes pour leur faire découvrir les Pyrénées. Il s'est déroulé sur 4 jours, avec des activités autour de la montagne : ciel et terre. 52 personnes ont participé à cet événement (36 enfants et 16 adultes).

Les activités ont été pensées pour être ludiques, avec un jeu concours, mais sans esprit de compétition, entre les 6 équipes constituées à la fois des jeunes, mais aussi des professionnels qui les accompagnaient.

Parmi les activités proposées lors de ce raid, il y avait une randonnée au choix parmi trois propositions :

Une randonnée sur le col d'Aspin, avec des chiens de traîneau.

Une randonnée à l'estive d'Ardengost, à la rencontre des bergers et de leur troupeau de 1190 bêtes.

Une randonnée dans la vallée du « Neste de Rioumajou », au pas des ânes.

Et deux activités communes à tous :

Un baptême de l'air en parapente à Loudenvielle, dans la vallée du Louron.

La découverte des termes de Balnéa à Loudenvielle.

A cela, venaient s'ajouter les soirées où tous les jeunes pouvaient se retrouver et échanger. La dernière soirée du séjour s'est terminée autour d'un repas « gastronomique », avec des plats typiques de la région, dans une ambiance locale avec une chorale pyrénéenne et la diffusion d'un diaporama de photographies des Pyrénées et du séjour.

La MESJ est aujourd'hui un établissement doté de différents dispositifs permettant de proposer un panel diversifié d'accompagnements, qui se veulent complémentaires et répondant aux besoins évolutifs des enfants accompagnés.

Les équipes ont été force de créativité pour proposer aux jeunes accueillis des temps conviviaux et festifs qui favorisent la cohésion de groupe, la solidarité et l'ouverture vers l'extérieur.

L'établissement a souhaité mettre en place avec les équipes des moments conviviaux inter-sites en organisant chaque année un concours de gâteaux. Chaque site prépare un gâteau et un jury présidé par un artisan pâtissier de Tarbes qui a été accueilli à la MESJ durant son enfance détermine le site gagnant.

Site « L'Occitan »

Chaque admission ou départ est un temps qui marque la vie du groupe qui voit ainsi ses équilibres modifiés. Pour accompagner au mieux ces moments, des temps de convivialité sont organisés en collaboration avec les volontaires.

Les jeunes ont été fiers de gagner le concours de gâteaux annuel.

Chaque jeune a la possibilité de fêter ou non son anniversaire avec le groupe.

La fête de fin d'année a également pu réunir l'ensemble du groupe de jeunes pour une soirée partagée où chacun a su montrer de belles attentions. Un camp montagne de deux jours a été organisé en fin d'année, certains jeunes ont découvert la joie des sports d'hiver (ski, luges, raquettes...)

Tout au long de l'année ont été animées des réunions d'expression jeunes avec une fréquence mensuelle. Ces réunions deviennent peu à peu des temps importants de la vie du groupe en permettant à chacun de dépasser son habituel propos revendicatif pour progressivement pouvoir mettre en mots son vécu et ses ressentis inhérents. Ainsi certains jeunes deviennent à leur tour des « anim-acteurs » de la vie collective du site.

L'année s'est clôturée par une fête de Noël, lors de laquelle l'ensemble des jeunes et les membres de l'équipe ont partagé un repas et un moment convivial.

Site « Le Cantou »

Au cours de l'année 2023, nous avons maintenu et développé un certain nombre de temps forts :

- Atelier de prévention à la santé en lien avec le planning familial,
- Des repas à thèmes,
- Des sorties régulières au cinéma, au basket, montagne, plage, ... ,
- Réunions d'expressions bimensuelles,
- Des soirées d'anniversaires coconstruites avec le cuisinier.

Site « L'Oustal »

Comme chaque année les enfants de l'Oustal sont partis en camp cet été dans les Landes. À chaque manifestation, les enfants sont activement associés à l'élaboration du projet. Ils manifestent en général enthousiasme et investissement (cuisine, décoration, etc.).

Site « Les Pyrénées »

L'année 2023 a été ponctuée de projets collectifs avec l'objectif de s'approprier les nouveaux locaux en créant des espaces ludiques, d'autres pour étudier. Les espaces et les chambres ont été aménagés avec goût. Un garage à vélo a été créé avec l'EPJ. Les jeunes ont participé activement à l'ensemble des projets.

EPHISOP

L'année 2023 à EPHISOP a été nourrie de plusieurs temps forts :

- La mise en place d'ateliers collectifs autour de l'insertion professionnelle à raison de une fois par mois minimum,
- L'organisation de deux ateliers collectifs sur l'éco-responsabilité avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement,
- La mise en place d'un partenariat avec le service logement du Conseil Départemental pour trois ateliers collectifs avec l'ADIL, l'ARS et les bailleurs sociaux du département,
- La mise en place de cours de FLE par un vacataire.

6) Point sur la démarche d'amélioration continue

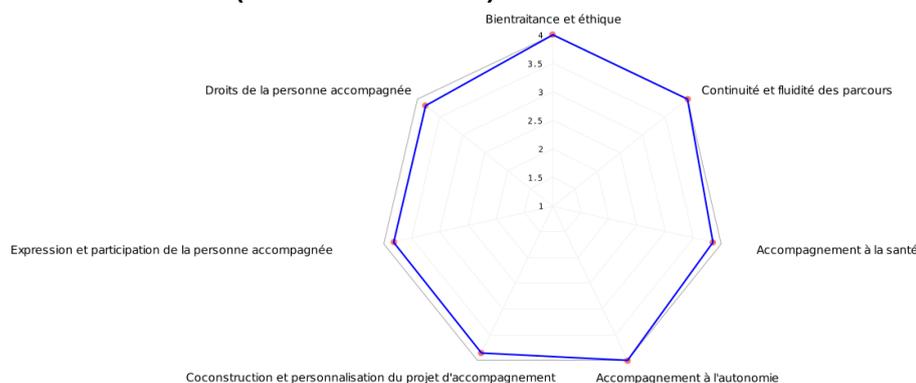
L'évaluation externe

L'évaluation externe a eu lieu du 4 au 6 octobre 2023.

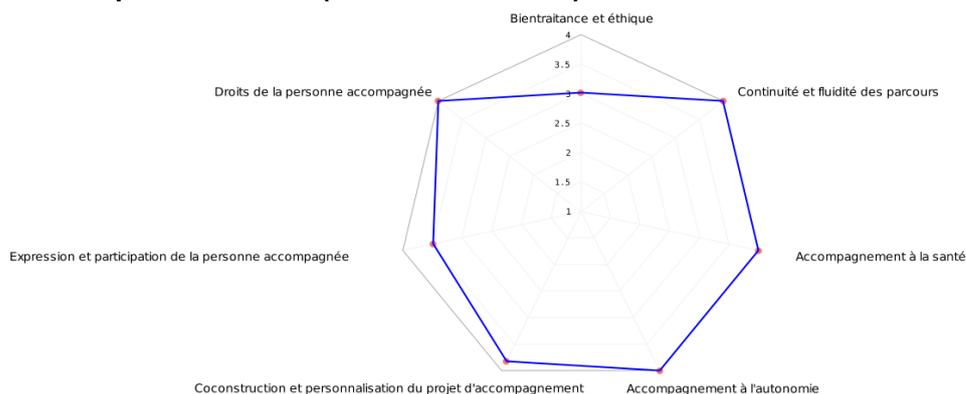
Durant les trois jours d'évaluation, cinq jeunes ont été interviewés, ainsi qu'une douzaine de professionnels et l'ensemble de l'équipe de direction.

Nous avons obtenu les cotations suivantes :

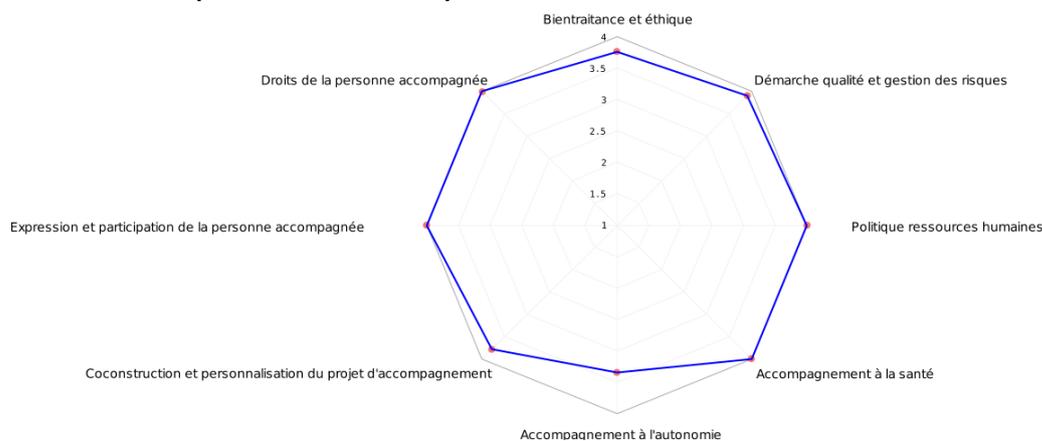
Chapitre 1 la Personne (cotation 3.91 sur 4)



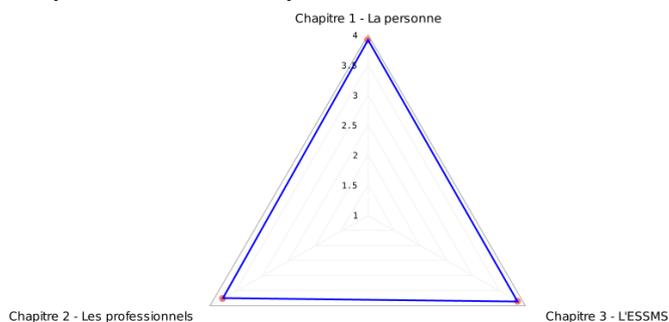
Chapitre 2 les professionnels (cotation 3.76 sur 4)



Chapitre 3 l'ESMS : (cotation 3.85 sur 4)



Synthèse des 3 chapitres (cotation 3.84 sur 4)



Appréciation générale du rapport final d'évaluation externe :

La MECS Saint-Joseph a été confrontée, ces dernières années, à une vacance du poste de direction et à un turn-over important de chefs de service et de professionnels.

Depuis début 2023, la situation s'est stabilisée et a permis d'engager un travail d'analyse des pratiques et d'amélioration continue de la qualité du service rendu.

Dans cet établissement, on observe une corrélation entre les pratiques des professionnels et la présentation de la gouvernance qui démontrent une appropriation certaine des valeurs, des procédures et des pratiques, ce qui est confirmé par les dires des jeunes accompagnés.

L'accompagnement du public est très individualisé et axé sur le respect des droits des personnes, leur participation et leur inscription dans le droit commun.

L'ESSMS remplit l'ensemble des critères impératifs. Certains autres critères sont insuffisants car la culture de l'oralité est encore forte et la traçabilité pas toujours systématique, ce qui rend difficile l'analyse au-delà des situations individuelles.

Ainsi les points suivants seront à améliorer :

- Bienveillance et éthique : formaliser le cadre éthique en y associant davantage les professionnels et les jeunes ;
- Droits de la personne accompagnée : l'ensemble des professionnels doit s'approprier le projet personnalisé afin de renforcer la traçabilité et la formalisation. Le projet d'établissement est à actualiser ;
- Expression et participation de la personne : insuffisance de co-construction avec les jeunes ;
- Co-construction et personnalisation du projet d'accompagnement : des projets pas systématiquement formalisés ;
- Accompagnement à l'autonomie : la capitalisation d'un réseau social peu soutenue ;
- Accompagnement à la santé : anticiper la problématique du désert médical afin que chaque jeune puisse bénéficier d'un suivi médical ;
- Démarche qualité et gestion des risques : un plan de crise insuffisamment formalisé.

L'ensemble de ces points d'amélioration seront travaillées avec la commission Démarche qualité (CDAC).

Depuis 2021 une commission Démarche qualité (CDAC) a été mise en place qui vise à :

- Améliorer la qualité de l'accompagnement des jeunes accueillis,
- À développer une culture d'établissement,
- Apporter une sécurité dans les pratiques pour les professionnels (chacun peut se référer à des écrits, des protocoles ou guides communs à l'ensemble de l'établissement).

Cette commission se réunit trois à cinq fois par an. Elle s'inscrit dans une logique régissant quatre grands principes :

- o Participative : elle associe les professionnels et les usagers,
- o Spécifique : elle prend en compte les spécificités et l'histoire de la MESJ en s'appuyant sur les textes réglementaires et les recommandations de bonnes pratiques publiées par l'ANESM,
- o Intégrée : elle inclue les travaux associatifs (plans stratégiques, procédures associatives) ,
- o Continue : elle s'inscrit dans un processus continu annuel.

Les Objectifs opérationnels de cette commission :

- o Lister ensemble les besoins inhérents à un fonctionnement efficient sur l'ensemble des sites de la MECS et les référencer par items (projet d'établissement, droit des usagers, cohérence des interventions, garantie et responsabilité, prévention et traitement des maltraitances, environnement, ressources architecturales et logistiques),
- o Intégrer les plans d'action élaborés lors de l'audit,
- o Planifier avec l'équipe de direction les axes prioritaires de cette démarche à court, moyen ou long terme.

Le Fonctionnement et rythme des réunions :

- o La commission est composée de 12 membres issus de l'ensemble des métiers exercés à la MESJ et des différents sites et services,
- o La commission se réunit 3 heures par trimestre.

Depuis sa création, le CDAC a participé à l'élaboration et/ou à l'évaluation :

- Des protocoles suivants :
 - o Fiche d'astreinte des cadres,
 - o Protocole sur les déclarations de disparitions des mineurs,
 - o Procédure du circuit du médicament,
 - o Projet de partenariat avec le secteur psychiatrique,
- Des outils de loi 2002-02
 - o Livret d'accueil,
 - o Règlement de fonctionnement,

- Charte des droits et libertés des personnes accueillies,
- Enquête de satisfaction,
- DIPEC.

Une présentation des feuilles de route concernant la réécriture du projet d'établissement et l'évaluation externe, prévue pour l'année 2023 a été faite en réunion institutionnelle.

7) Les partenaires

Les modes de travail et d'intervention sont connus des différents partenaires qui ont autorité sur les placements. Ils font l'objet d'échanges réguliers à partir du projet individualisé, de prise en charge travaillée de concert avec les parents et le jeune accueilli. Ils sont révisés lors de réunions en interne (réunions de synthèse) et en externe à l'ASE (Commission d'Orientation, réunions de concertation,) et auprès des instances judiciaires (audiences civiles ou pénales).

Ainsi l'établissement a travaillé en lien étroit avec différents partenaires qui sont :

▶ **Les services de l'ASE**, notamment la Commission des Jeunes en Grande Difficulté, le service des assistantes familiales ainsi que le service adoption, mais aussi avec le service jeunes majeurs qui est systématiquement présenté aux adolescents qui deviennent majeurs dans l'année.

▶ **Les Juges des Enfants**, facilité par la visite annuelle sur nos sites d'un des deux Juges des Enfants du TGI de Tarbes qui vient concrétiser cette nécessaire collaboration.

▶ **L'inspection académique** pour les situations de déscolarisation ou de parcours scolaires et professionnels atypiques pour les jeunes les plus en marge du système scolaire classique.

▶ **Le secteur associatif**, pour favoriser l'inscription des jeunes sur le territoire Tarbais dans le cadre d'activités culturelles et/ou sportives de façon individuelle (danse, musique, centre de loisir, ...) ou collective (participation à des événements...).

▶ **Des employeurs potentiels** proches des Foyers avec l'utilisation d'un document interne qui facilite les stages à l'extérieur pour enrichir le jeune lors de découvertes professionnelles, dans le but de renforcer l'estime de soi et l'espérance d'une possible réalisation de soi-même, par l'expérience d'une immersion dans la réalité du monde du travail.

▶ **Le secteur psychiatrique** et l'unité mobile psychiatrique en réalisant du « sur mesure » avec certains thérapeutes pour les jeunes les plus en difficulté qui sont aussi les plus réticents aux soins spécialisés.

▶ **Le service AEMO**, lorsque la famille bénéficie de double mesure. L'action concertée a permis des mises au point régulières et l'élaboration d'un projet individualisé tenant compte des missions de chacun.

▶ **Les établissements médico-sociaux** qui prennent en charge les jeunes accueillis pour coordonner nos missions et les interventions de chacun.

▶ **La PJJ**, toujours dans le cadre de situations particulières, le rapprochement de ce service est nécessaire pour que des réponses adaptées et cohérentes soient amenées aux jeunes.

▶ **Les services de Police et de gendarmerie** dans le cas, de signalements de fugues ou de « non-réintégration », de protection des personnes et des locaux (majoritairement pour des situations en interne d'agressions physiques), de procédures civiles ou pénales.

Si le travail en partenariat est unanimement reconnu comme incontournable et indispensable, ses enjeux importants et les regards différents portés selon la spécificité de chacun rendent le travail de collaboration parfois périlleux. Les efforts constants de tous sont requis afin de permettre d'agir dans les mêmes objectifs, à savoir l'intérêt des enfants accueillis.

8) Les projets en cours

Avec le soutien du siège, la MESJ s'approprie et met en œuvre les nouvelles procédures associatives. Les équipes de direction et les services administratifs ont bénéficié de temps de formation sur les logiciels utilisés par l'APLB. Actuellement les chefs de service forment à leur tour les équipes éducatives pour qu'ils puissent les utiliser dans leur quotidien. L'utilisation de ces outils facilitera la communication et la coordination en interne. Elle nous permettra aussi d'avoir une meilleure traçabilité de notre activité. Un projet de restructuration des locaux administratif aura lieu en 2024 afin de pouvoir créer un bureau supplémentaire.

L'écriture du projet d'établissement est programmée pour 2024.

9) La gestion des Ressources Humaines de la MESJ

Formation du Personnel

Tous les types de personnels de la MESJ ont, au fil des années, développé du savoir-faire et du savoir-être qui, reliés à leur implication, permettent aux ressources humaines de l'établissement d'être très favorablement considérées tant en intra que par ses partenaires, placeurs et financeurs.

De plus avec l'accroissement de la capacité d'accueil, la MESJ a largement accru ses moyens, ce qui permet d'envisager de nombreuses synergies liées en particulier à la diversité des métiers, à des formations partagées ou encore à des mutualisations de moyens permettant des économies d'échelle. L'évolution de notre secteur s'accélère et implique des mutations et des changements très importants visant à pérenniser l'établissement par une adaptation aux besoins de l'environnement.

Une réflexion sur le sens du travail en MECS, étalée sur deux ans avec un cabinet de consultant extérieur qui intervient auprès des équipes pour les amener à réfléchir sur leur pratique et quel sens ils y mettent.

L'ensemble des salariés est satisfait de ce travail et en exprime clairement la pertinence.

La question du sens doit donc être travaillée collectivement et de manière participative à travers une refonte globale du Projet d'Etablissement. Il s'agira en 2024, de refonder, avec chacun, un projet qui donne le cap dans cet environnement sous tension.

Outre ce travail collectif, nous avons proposé en 2023 des modules spécifiques au travail en MECS aux salariés qui ont intégré la MESJ récemment.

L'adaptation permanente de la MESJ à son environnement, tout en contribuant à sa pérennité, peut représenter une menace dans le sens où elle implique de nombreux changements. Comme l'expérience l'a démontré, ces changements sont difficiles à accepter et à supporter s'ils ne sont pas accompagnés et soutenus à tous les niveaux.

Parallèlement, nous essayons de mettre en mots les mouvements psychiques auxquels sont exposés les professionnels en lien avec les problématiques rencontrées. Accompagner des adolescents a un impact fort sur les professionnels en faisant résonance avec la dimension personnelle. Chaque équipe, y compris l'équipe des chefs de service, des veilleurs de nuits et des maitresses de maison, bénéficie de séances d'analyse de la pratique avec un intervenant extérieur, ces temps sont fortement appréciés. Une formation sur les risques incendie a été organisée sur chacun des sites.

Les mouvements de personnel

Au 31/12/2023, la MESJ comptabilise 104 personnes réparties en 94.5 ETP.

En 2023, il y a eu 18 départs qui se répartissent de la manière suivante :

- 14 démissions,
- 2 licenciements pour inaptitude (1 directeur, 1 veilleur de nuit),
- 1 licenciement pour faute,
- 1 départ en retraite (cuisinier).

Au cours de l'année, il y a eu 23 recrutements en CDI et 3 personnes ont été recrutées dans le cadre d'un contrat d'apprentissage.

Quatre salariées ont été en congé maternité.

Les stagiaires

La MESJ a toujours la volonté d'accueillir des stagiaires. Même si cela demande une attention et une disponibilité particulière, c'est une plus-value pour les équipes en termes de dynamique d'équipe et d'apport mutuel de connaissances. En 2023, nous avons accompagné 8 éducateurs spécialisés en formation qui ont effectué des stages longs (6 mois à 1 an).

10) Les faits marquants de l'année

Cette année, nous avons fêté le départ à la retraite d'un cuisinier qui était salarié de la MESJ depuis plus de 15 ans. De nombreux professionnels ont participé à ce temps convivial.

Chaque fin de réunion institutionnelle est l'occasion de déguster les spécialités de nos cuisiniers et d'échanger entre nous sur la vie institutionnelle de la maison d'enfants. Ces moments favorisent la dynamique de projets transversaux.

11) Les perspectives et projets à venir, conclusion

Depuis quelques années, la MESJ s'est développée pour répondre aux besoins du territoire. Nous sommes passés de 70 à 130 places en cinq ans, de 4 à 7 sites et 60 lits en logements locatifs situés à Tarbes.

Le CD65 est encore dans une demande très prononcée de solutions diversifiées et/ou alternatives aux placements :

- l'accompagnement des enfants à partir de leurs milieux naturels,
- l'accueil des fratries,
- l'accueil dans un petit collectif pour des enfants présentant des problématiques complexes (troubles psychiques, déficiences...).

L'évolution du besoin dans les prochaines années indique clairement qu'il faudra rester positionné tant sur l'accueil des mineurs isolés que sur la diversification des modes de prise en charge dans une MECS telle que la MESJ. Il faut imaginer ces diversifications comme pouvant nous amener à sortir de notre champ d'action traditionnel en nous positionnant, peut-être, sur la création de structures telles que les Lieux de Vie, par exemple. Dans ce sens, à travers son Projet d'Etablissement, la MESJ veut accentuer son positionnement en tant qu'établissement répondant à chaque problématique individuelle de manière personnalisée avec des projets adaptés s'appuyant sur la créativité et l'hébergement diversifié. Ainsi, sur un territoire, clairement identifié, tel que le département des Hautes-Pyrénées, nous sommes l'un des interlocuteurs principaux du CD65 dans la proposition d'offres liées aux évolutions des besoins. Dans cette dynamique, nous restons disponibles pour venir soutenir le CD65 dans ses demandes d'intervention en nous positionnant sur les projets qui pourraient en résulter.

8 - Le SAMADE (Tarbes - 65)

1) Présentation du projet de l'établissement SAMADE : Service d'accueil, de mise à l'abris et dispositif d'évaluation

Le projet du SAMADE est bâti sur le principe de la mutualisation des moyens, des compétences et des expériences. Il s'engage dans une forte convergence entre les valeurs, les savoirs être et les savoirs faire véhiculés par l'APLB-MESJ et ATRIUM-FJT.

Le SAMADE est destiné à des garçons ou filles déclarant être âgés de moins de 18 ans, originaires d'un pays étranger, dépourvus de titulaire ou de représentant de l'autorité parentale sur le territoire français, primo-arrivants dans le département des Hautes-Pyrénées.

La capacité d'accueil et d'évaluation de ce dispositif est de 200 jeunes sur un exercice annuel en leur fournissant un hébergement et un environnement sécurisés dans des conditions décentes, ceci pendant toute la durée de l'évaluation précédant la désignation du département compétent.

En s'appuyant sur des moyens préexistants dans nos deux établissements, un accueil est possible et garanti 24h/24h et 365 jours par an. L'évaluation de la situation de la personne accueillie sera réalisée dans le respect du « protocole des 5 jours », mais ne débutera qu'une fois l'évaluation de sa santé physique et psychologique réalisée par les professionnels de santé (infirmier) et/ou la psychologue du service.

Pour ce faire un ou plusieurs entretiens sont programmés dès les deux premiers jours de son accueil en plus de l'accompagnement au bilan de santé avec un médecin.

Pour les personnes non reconnues mineures, le service s'est doté de moyens qui permettent de garantir une sortie qui respecte leur dignité et leurs droits dans un accompagnement bienveillant.

Au-delà de la mission de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation, il est à noter que le SAMADE a la capacité de :

- Prendre en compte la caractéristique hétérogène de ce public notamment par l'apport d'un processus de formation permanente auprès de spécialistes de l'interculturalité.
- Dresser un premier bilan de tous les aspects de la vie du jeune en prenant en compte ce qui peut être connu ou observé de la réalité de sa situation.
- Proposer des activités qui faciliteront son éventuel parcours d'insertion sociale, en différenciant des propositions occupationnelles durant le temps de son évaluation ou à visée de découverte et d'insertion sur le territoire après son éventuelle admission dans les services de protection de l'enfance et ce, durant le temps nécessaire à la bonne réalisation de la mission auprès de ces personnes, et ceci chaque jour ouvré. Cela signifie que nul n'est désœuvré contribuant ainsi à la consolidation d'un rythme de vie socialement adapté en évitant les errances urbaines.

2) L'activité de l'année et le public accueilli/accompagné

Nombre de places	Age	Personnel ETP	Dont Educatif
200	Déclarant être âgés de moins de 18 ans	3.81	3 Educatif

Activité	Mesures théoriques	Mesures Prévues au BP	Mesures réalisées	Ecart en nombre	Ecart en %
SAMADE (mesures)	114	200	169	- 31	-15,50%
SAMADE OPP			6 800		

Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un accueil au sein du dispositif	
Nombre de jeunes présents au 31/12/23	32
Nombre de jeunes se présentant au cours de l'année, se déclarant mineur et isolé	119
Nombre de jeunes admis au titre des péréquations orchestrées par la cellule nationale	40
TOTAL des jeunes	191

Nous constatons sur l'année 2023 une augmentation importante des péréquations. Pour assurer l'ensemble de ces accueils nous avons dû demander au JFT une extension de lits qui a dû louer des logements individuels proche du FJT.

L'extension via ces appartements a demandé une organisation :

- Mise en place d'une ligne téléphonique en cas d'urgence,
- Réalisation des courses pour les petits déjeuners avec les jeunes une fois par semaine par la référente SAMADE ATRIUM,
- Liens téléphoniques réguliers et visite à domicile 3 fois par semaine,
- Prises des repas le midi et le soir au FJT afin de garder le lien avec les jeunes (y compris le week-end),
- Embauche d'une personne supplémentaire en tant que RHVS afin d'avoir un renfort sur le dispositif.

Nombre de jeunes sortis du dispositif Samade
140

Motifs de sortie	Nombre de jeunes
Reconnu majeur	67
Départ volontaire	32
Reconnu mineur	41
Total	140

Durée moyenne de séjour en jours (tous motifs de sorties confondus)
69

Le jeune n'a pas vocation à rester sur le SAMADE dès lors que sa minorité a été reconnue. De fait, l'APLB présente son dossier en Commission d'Orientation de Suivi (COS) de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) en vue d'une orientation sur un dispositif adapté en fonction de son degré d'autonomie. Dans l'attente de cette orientation, le jeune bénéficie toujours des mêmes prestations (hébergement, alimentation, animation, ...) en vue de maintenir ses conditions de vie, son bien-être et son intégration sociale et citoyenne. Lors des départs vers un nouveau dispositif, un professionnel du SAMADE et un professionnel du FJT accompagnent le jeune lors de la visite de sa nouvelle structure d'accueil. Cela permet d'avoir une continuité pertinente dans l'accompagnement du jeune.

A noter que la durée moyenne de séjours était de 74 en 2022 et de 69 en 2023

41 mineurs ont été orienté vers un dispositif de la protection de l'enfance.

Le délai moyen entre l'arrivée et l'obtention de l'OPP a été de 35 jours. (38 en 2022)

Le délai moyen entre l'OPP et le passage en COS a également été de 58 jours (48 en 2022) et entre l'OPP et le départ, 138 jours (122 en 22).

Orientations	Nb de jeunes en 2023	Nb de jeunes en 2022
DATA	24	21
EPHISOP	12	12
DAAII	4	8
Autre département	0	3

Au cours de l'année 2023, 67 personnes n'ont pas été reconnues mineures par le Parquet (42 en 22). La sortie est alors quasi immédiate vers les dispositifs de droit commun mais le SAMADE peut proposer un hébergement exceptionnel de 3 nuits en structure hôtelière lorsque ces derniers n'offrent pas de solutions d'hébergement, 24 personnes ont pu profiter de cette prise en charge. Quand un jeune doit

quitter la résidence pour ce motif, c'est l'APLB qui le lui annonce et qui s'occupe de l'accompagner. Certains ont pu être orientés vers le 115, d'autres ont fait la demande explicite d'être déposé devant la gare SNCF mais la majorité a quitté le dispositif de manière autonome (25 jeunes). Enfin, le service constate la recrudescence des départs volontaires avant le terme de la procédure d'évaluation puisque 32 « fugues » ont été constatées. La référente de la résidence Atrium n'intervient pas dans ces démarches, elle s'assure juste que le jeune ait un pique-nique pour manger le soir et l'aide à préparer ses affaires si besoin.

3) La problématique des personnes accompagnées

Les primo-arrivants sont tous masculins, originaires à 65% d'Afrique noire (dont 50% de Guinée), 9% du Maghreb et 24% du Bangladesh.

Les primo-arrivants sont âgés de :

Moins de 16 ans	Plus de 16 ans
53%	47%

4) L'organisation de la prise en charge au sein de l'établissement

L'accueil

La mise à l'abri d'un jeune peut se faire 24/24h et 7/7 jours.

L'APLB met à disposition un professionnel 24/24h et 7/7 jours pour aller chercher le primo arrivant. Ce dernier va le chercher et prévient le FJT d'une arrivée. En dehors des heures d'ouverture du FJT, l'APLB contacte le cadre d'astreinte qui alerte alors la personne présente sur le FJT.

Durant le trajet, en fonction des capacités du jeune à communiquer, le professionnel collecte les premières informations.

Le FJT prépare les documents d'entrée afin d'installer le jeune dès son arrivée.

La référente du FJT organise un entretien de présentation du dispositif. Elle explique au jeune le planning (permanence du référent, jours de lessive, animations, restauration), instauré pour l'ensemble des jeunes du dispositif.

De plus, elle va recenser les vêtements que le jeune a en sa possession afin de lui donner ce qui lui manque en fonction des besoins identifiés par le jeune ou la référente : pantalon, sous-vêtements, chaussettes, pulls, chaussures.

Un téléphone est à la disposition du jeune s'il a besoin de contacter sa famille (même à l'étranger).

Un kit hygiène est donné au jeune dès son arrivée. Il est composé d'un nécessaire de toilette (savon, shampoing, brosse à dent, dentifrice, serviette de toilette).

Un colis alimentaire est donné si le jeune arrive en dehors des heures du restaurant de l'association.

La référente accompagne le jeune dans sa chambre et l'aide à s'installer, Elle va par la suite lui faire visiter la résidence et tous les espaces collectifs.

Elle lui présente l'équipe dont les 2 animateurs « vie collective » et cours de FLE.

Les moyens mis à disposition :

Les logements :

Les jeunes sont accueillis dans 6 logements : 4 chambres de 2 places et 2 chambres de 4 places soit 16 places au total. Ces logements sont équipés du mobilier permettant le sommeil (incluant draps, couvertures et oreiller), le stockage sécurisé d'affaires personnelles, un coin lavabo. Les chambres de 4 sont également équipées d'1 douche.

Le cas échéant douches et WC sont collectifs et situés à chaque étage.

Tous les résidents ont accès à 2 cuisines collectives situées dans les étages.

Les prestations :

La restauration du FJT est ouverte tous les matins pour les petits-déjeuners et du lundi au dimanche pour le déjeuner et diner. Les jeunes sont donc pris en charge midi ou soir. Dans le cas de jours fériés ou sorties, l'équipe met en place des pique-niques.

Une laverie est accessible au sein du FJT.

Des espaces collectifs en accès libre sont mis à disposition : salle de sport, salles multi médias, espaces détente, local vélo, espaces verts, terrain de jeux.

La résidence est munie d'un accès WIFI gratuit.

Le processus d'évaluation de la minorité et de l'isolement de la personne accueillie

L'évaluation de la minorité et de l'isolement est mise en œuvre dans le respect strict de l'arrêté du 17 novembre 2016 relatif aux modalités de l'évaluation des mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille, du Protocole d'état et des Recommandations des bonnes pratiques de l'ANESM.

Cette évaluation est exclusivement assurée par les évaluateurs de l'APLB et réalisé dans des locaux spécifiques à l'APLB comprenant un bureau pour les entretiens, un bureau pour effectuer l'évaluation médicale et une salle de réunion et d'accueil.

L'évaluation se déroule dans le cadre de trois entretiens distincts : deux avec la personne et un avec l'équipe d'accueil et d'accompagnement du FJT. Les professionnels du FJT transmettent les éléments d'observation de la vie quotidienne qui permettront de les analyser et d'en tirer des conclusions pour l'évaluation.

Afin de permettre une évaluation de la santé physique et de la santé psychologique de la personne, capable d'identifier une éventuelle vulnérabilité extrême ou un danger immédiat, dès les deux premiers jours, un ou plusieurs entretiens infirmiers et psychologiques sont programmés

avec l'infirmière et le psychologue de l'APLB, en plus de l'accompagnement au bilan de santé avec un médecin.

L'évaluation est systématiquement supervisée par deux cadres de l'APLB (Chef de service, et Directeur ou Directeur Adjoint), qui garantira le regard croisé afin d'en tirer des conclusions dans le cadre de l'évaluation.

Dès lors qu'une communication fluide avec la personne évaluée n'est pas garantie, les évaluateurs font systématiquement appel à une plateforme d'interprètes et de traducteurs (société ISM) en ligne et en temps réel afin de garantir l'authenticité des entretiens pour l'évaluation.

Le processus d'évaluation doit respecter certains principes pour favoriser au mieux le respect des droits de l'enfant dans le cadre des textes ad hoc. Ces principes sont : une posture professionnelle garantie et accompagnée, un protocole d'évaluation structuré et sécurisé et un respect des droits des personnes et de la législation en vigueur

La phase d'entretien dans un contexte où le mineur est privé temporairement ou définitivement de la protection de sa famille, est un moment d'une intense complexité tant pour les professionnels qui ont la charge de ces accueils et de ces évaluations que pour les jeunes se déclarant mineurs. Les interactions sociales sont parfois, dans ce contexte, difficiles à maîtriser et il convient de sécuriser ce processus au travers d'un protocole formel.

L'accompagnement à la vie quotidienne

L'accompagnement des jeunes au quotidien est assuré principalement par les professionnels du FJT.

Leurs missions sont :

- Assurer l'accueil du jeune avec un membre de l'équipe APLB,
- Sécuriser affectivement le jeune pendant son séjour au FJT, le conseiller, lui expliquer, le rassurer et gérer les conflits interpersonnels et/ou de colocation,
- S'assurer du bon entretien du logement en lien avec une agent de nettoyage en sensibilisant les jeunes sur la bonne utilisation des produits et l'importance de vivre dans un endroit sain,
- Veiller à la santé des jeunes en lien avec l'infirmière de l'APLB,
- Organiser les lessives et les repas du week-end,
- Inscrire le jeune aux activités occupationnelles et FLE, et veiller à la prise des repas au restaurant la semaine.
- Centraliser les informations (équipe « Vie sociale » et animatrice FLE) et échanger régulièrement avec l'APLB sur leur vie au sein de la résidence,
- Participer aux réunions inter partenariales hebdomadaires et mensuelles,
- Faire le lien avec l'infirmière du service APLB dès qu'un jeune rencontre un problème de santé. Ce sont les professionnels de l'APLB qui effectuent les accompagnements santé (RDV médicaux et accompagnements aux urgences),

- Coordonner les informations pour chaque jeune lors d'une réunion hebdomadaire APLB/FJT.

L'accompagnement collectif

Afin de structurer l'accueil au sein de l'association Atrium FJT, un planning d'activités (effectués par l'Intervenante FLE en fonction du niveau linguistique des jeunes évalués à leur arrivée) a été mis dans chaque chambre.(cours de FLE, ateliers animations , temps d'entretien du logement ,des draps et de lessive, de repas).

Le Vivre ensemble, l'accès à la culture, au sport et à la santé :

Au-delà de la mise à disposition d'un logement, la mission du SAMADE consiste également à créer du lien social et à combattre l'isolement et la solitude que vivent certains jeunes. Dans une société où se développent le repli sur soi et la peur de l'autre, l'équipe socio-éducative souhaite simplement affirmer que « connaître ses voisins permet de mieux vivre ensemble ».

C'est dans cet esprit que sont favorisés les rencontres et les échanges au travers d'animations collectives pendant lesquelles les jeunes, tout dispositif confondu, s'y rencontrent et se retrouvent en partageant leurs différences et leurs points communs.

Il s'agit de sorties « découverte du territoire », d'animations collectives socio-culturelles et socio-éducatives, de soirées organisées sur le FJT, de l'implication des jeunes dans la vie et l'organisation du FJT et de l'élection des délégués participant au Conseil des résidents.

Les pratiques culturelles ou sportives sont marquées par des inégalités sociales. Eléments fondateurs du vivre ensemble et de l'inclusion sociale, ces pratiques doivent être accessibles pour tous. C'est pourquoi, il importe de réduire les inégalités et de consolider les moyens mis en œuvre pour que l'ensemble des jeunes puissent s'engager dans des activités culturelles, sportives et de loisirs. Il s'agit en 2023 de 34 temps forts dans l'année au travers de sorties montagne, plage, cinéma, spectacle vivant, d'ateliers cuisine, de séances de sports collectifs.... Sachant que les animations s'adressent à l'ensemble des résidents du FJT, les animations comptent en moyenne 68.3% de jeunes SAMADE (le dispositif représente 22.6% de jeunes accueillis au sein du FJT en 2023).

L'accès à l'autonomie

L'accès à l'autonomie est l'un des autres grands enjeux. Le SAMADE offre un lieu d'écoute et d'information pour les jeunes qui doivent souvent acquérir des notions de citoyenneté, des compétences pour la gestion de leur vie quotidienne et pour effectuer les différentes démarches administratives dont ils auront besoin tout au long de leur vie.

C'est donc un véritable parcours vers l'autonomie qui se construit. C'est ce parcours que l'équipe de professionnels accompagne, en mettant en place des outils mais surtout des actions tant individuelles que collectives.

Afin de répondre aux besoins, un atelier collectif est donc réalisé chaque semaine.

Les thématiques abordées tout au long de l'année pour répondre à cet objectif ont donc été les suivantes :

La citoyenneté

La connaissance des institutions

La vie quotidienne

L'insertion professionnelle

Le Parcours logement dont l'atelier « Se sentir bien chez soi », « Comment se préparer à la sortie »,

Le Soutien scolaire et renforcement du français (parlé, lu, écrit).

En 2023, 34 ateliers « autonomie » ont eu lieu. Ces ateliers s'adressent principalement aux MNA OPP mais peu s'y inscrivent pour le moment.

Les ateliers linguistiques et sociolinguistiques

Des cours de FLE (Français Langue Etrangère) et FOS (Français sur Objectifs Spécifiques) individualisés, proposés par le Pôle « Habitat Jeunes » ATRIUM permet de mettre à disposition des jeunes du SAMADE des ateliers individualisés ou en petits groupes, en s'adaptant aux profils d'apprentissage et aux besoins (alphabétisation, correction phonétique, compréhension écrite de documents authentiques...). De plus, la RHVS et l'animatrice en charge de la formation FLE travaillent en complémentarité ; l'une pouvant relever les difficultés quotidiennes rencontrées dans le cadre de la vie quotidienne, l'autre pouvant les analyser et proposer une remédiation.

Dans le cadre des cours de FLE proposés, plusieurs difficultés ont été rencontrées dans l'apprentissage de la langue française :

- À l'écrit, tout particulièrement pour ceux qui n'ont pas été scolarisés et/ou dont la langue d'origine n'a pas d'alphabet latin. De ce fait, certains sont analphabètes.
- La communautarisme linguistique créé une « bulle » hermétique à l'apprentissage « naturel ».
- Les règles sociales, l'assiduité et l'intérêt. Il est difficile pour certains d'adopter une posture d'apprenant (prendre des notes, poser des questions, dire que l'on ne comprend pas...).

En 2023, 140 cours collectifs ont lieu. En moyenne, les cours collectifs comptabilisent 5 élèves en moyenne dont principalement des jeunes du SAMADE.

5) Les temps forts de l'année

Ateliers Interculturalité et intercompréhension :

Objectif : prendre conscience des spécificités des langues, prendre du recul sur sa langue, comparer les langues, développer des compétences métalinguistiques / de fonctionnement des

langues, transférer les compétences en L1 vers d'autres langues, améliorer l'apprentissage général des langues.

Tournois sportifs :

Pendant la période de suractivité sur le dispositif SAMADE et dans une volonté de partager les cultures et de valoriser les compétences sportives de tous les jeunes, nous avons organisé des tournois sportifs : La grande majorité des jeunes a été réceptive à ces échanges : les joueurs habitués ont pu partager leurs connaissances en tant qu'experts dans leur discipline ; les jeunes ont pu découvrir d'autres sports. Ces activités sportives favorisent la cohésion, le vivre-ensemble et l'entraide. Bien que certains aient d'abord été réticents à partager une activité sportive avec l'ensemble des SAMADES, elles ont été très appréciées après-coup.

Ateliers collectifs :

Afin de renforcer les connaissances en français, les jeunes ont découvert le quartier autour d'Atrium. Nous avons ainsi revu les noms et types de commerces, les nombres, les heures et jours de la semaine, les règles de comportement sur la voie publique, les signalisations, les repérages d'informations sur les arrêts de bus.

Ces sorties ou ateliers ont comme objectifs :

- Savoirs : le nom des institutions, leurs objectifs, leur fonctionnement ; savoir ce que sont les associations et qu'elles peuvent permettre d'acquérir des compétences et des connaissances,
- Savoir-faire : être capable de développer ses compétences en français dans une visée fonctionnelle (repérage d'informations indispensables, réalisation de tâches sociales par une utilisation du français adaptée à chaque niveau) ; être capable de se repérer dans le temps et l'espace, plus particulièrement dans son environnement proche ; être capable de s'ouvrir aux autres en respectant les différences,
- Savoir-être : être capable de respecter les règles de vie en société ; être capable d'identifier ses propres préférences afin de mieux se connaître,
- Apprendre à apprendre : être capable de poser des questions et de demander de l'aide pour résoudre un problème ; interagir avec les autres malgré la barrière de la langue.

Les cycles sont organisés en plusieurs séances, chacune appartenant à un des quatre axes du projet.

6) Les partenaires

Afin de favoriser au maximum l'inclusion dans le droit commun, le SAMADE entretient un partenariat riche et diversifié :

En matière de Santé : CPAM, CLAT, CMP et de nombreux cabinets médicaux (généralistes, dentiste, ophtalmologue, ORL).

En matière de scolarité ; CIO, mission locale, CFA.

En matière d'insertion sociale ; croix rouge, club de sport, associations culturelles

7) La gestion des Ressources Humaines

Tel que défini dans le projet de création, le SAMADE est doté de :

- 0,5 ETP d'encadrement
- 2 ETP d'évaluateurs
- 0,5 ETP d'infirmière
- 0,25 ETP de psychologue

Outre ces emplois salariés de l'APLB, le dispositif finance 1.70 ETP pour les prestations dites de mise à l'abri au sein de l'ATRIUM :

- 1 Directeur (0.05 ETP)
- 1 Cheffe de service (0.15 ETP)
- 1 Référente Hébergement et Vie Sociale (RHVS à 1 ETP)
- 1 animatrice Français Langue Etrangère (0.5 ETP)

L'équipe Samade s'appuie sur l'ensemble des moyens de l'APLB et du FJT Atrium. (Secrétariat, Comptabilité, maintenance et entretien des locaux, cadres d'astreintes....)

Les mouvements de personnel

- l'embauche d'une intervenante socioéducative pour encadrer les jeunes de janvier à septembre 2023.
- une salariée a été en congé maternité et a été remplacée tout le temps de son absence.

8) Les perspectives et projets à venir, conclusion

Plusieurs rencontres entre les différents acteurs (cadres et professionnels) de l'APLB et du FJT ATRIUM ainsi qu'un RDV avec Mme Andurand Directrice du département Enfance Famille ont permis de recenser les points d'amélioration à mettre en place en 2024 :

- une meilleure communication et coordination des actions entre les professionnels de l'APLB et le FJT en poursuivant une réunion mensuelle avec l'ensemble des professionnels accompagnant des jeunes du SAMADE.
- le département doit inscrire les deux évaluateurs du SAMADE à une formation spécifique.
- poursuite des actions pour rendre les jeunes accueillis acteur dans leur prise en charge.

Au vu de l'augmentation de l'effectif des jeunes du SAMADE et dans le but de mener les jeunes vers l'autonomie, nous avons transmis à la demande de l'ASE un projet d'extension du SAMADE qui permettra d'évaluer le degré d'autonomie et d'accompagner les jeunes accueillis dans leurs premières démarches d'insertion.

9 - ATI de La Charente (L'Isle d'Espagnac - 16)

1) Présentation du Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs, l'ATI 16

En 1992, était fondée l'Association Tutélaire des Inadaptés de la Charente, communément dénommée l'ATI16. Sa création, née de la volonté de parents d'enfants handicapés mentaux, avait pour mission initiale de gérer les mesures de protection juridique les concernant. L'ATI16 est affiliée au mouvement parental UNAPEI ¹.

La rénovation des statuts de l'ATI 16 intervenue en juin 2015 a été l'occasion de renommer l'Association en ATI de la Charente ou ATI16 puisque le terme « Inadaptés » ne trouvait plus guère à s'appliquer au vu des différents profils de personnes dont nous nous occupons. L'ATI16 n'a plus été dédiée aux personnes seules présentant un handicap mental.

Le 1^{er} janvier 2018, notre Association a fusionné par absorption avec l'Association Père le Bideau (APLB) pour en devenir une Section protection juridique des majeurs, dénommée **APLB – ATI16**. Faisant partie désormais de l'APLB, l'ATI16 en tant que section autonome se voit doter d'un Bureau de section désigné par le Conseil d'Administration de l'APLB, présidé par une Présidente de section, Mme MINGAUD Chantal.

L'APLB – ATI16 figure sur l'arrêté du 17 septembre 2018 fixant la liste de services de tutelles et mandataires judiciaires à la protection des majeurs pour le Département de la Charente et se voit à ce titre habilitée à gérer des mesures de protection juridique (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice) et des mesures d'accompagnement judiciaire (MAJ). A ce jour, l'APLB – ATI16 n'a jamais exercé de MAJ. Notre service n'a pas de limite en terme quantitatif de mesures. Il ne nous a pas été posé un nombre déterminé maximum de mesures pouvant être exercées, comme cela peut être le cas pour d'autres Services.

L'APLB – ATI16 poursuit une mission de service public en assurant par mandat l'exercice de toutes les mesures de protection juridique confiées par les Juges des tutelles. Notre mission s'exerce sur tout le département de la Charente et les mandats peuvent venir des Juges des tutelles de tout le territoire français.

Dans le cadre de l'exercice de ces mesures, l'APLB – ATI16 assure un accompagnement et un accueil qui se veut dans le respect des principes de continuité, d'adaptation et de non-discrimination.

Notre projet de service a été révisé en 2019 et rappelle l'action de notre établissement. Nous poursuivons notre mission de service public selon un cadre juridique défini. Nous veillerons à garder une qualité de service auprès des majeurs protégés. Nous essaierons de travailler en profondeur la notion de bienveillance des majeurs protégés. Nous tenterons de développer davantage la participation des majeurs protégés à la vie du Service et nos partenariats.

Période	Nombre de mesures Au 31 décembre de l'année	Nombre de salariés
1995	10	
1998	17	
1999	32	
2000	44	
2002	50	
2003	76	
2006	178	5
2007	206	7
2008	262	7
2009	277	9
2010	308	11
2011	323	13
2012	347	13
2013	350	
2014	369	13,75
2015	409	14
2016	442	15,5
2017	456	15,5
2018	463	16
2019	472	16
2020	473	16
2021	490	16
2022	486	18
2023	494	19

29 ans après sa création, l'activité du service s'est transformée et développée.

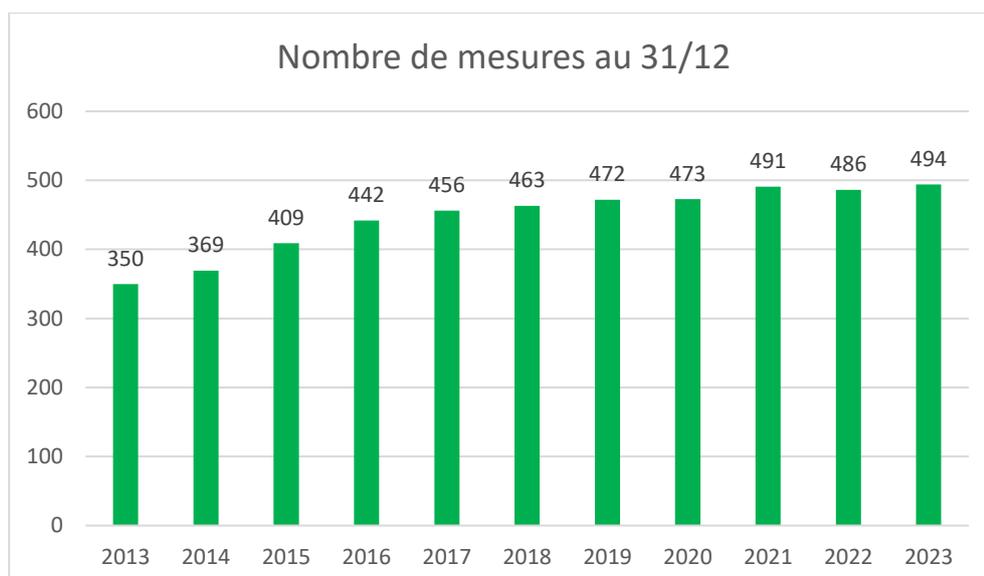
2) L'activité de l'année et le public accueilli/accompagné

Le nombre de mesures confiées à l'ATI16 a fortement augmenté depuis sa création jusqu'en 2017. De 2017 à 2020, cette évolution s'est réduite avec une progression annuelle de 1.19 % sur ces 3 années (soit +5.66 mesures par an).

L'exercice 2021 a été marqué par une nouvelle croissance importante de cette activité, avec un taux d'évolution de l'activité de +3.8 % (soit +18 mesures de moyenne dans l'année).

Depuis, le niveau moyen de cette activité est resté stable.

Pour autant, tout comme en 2022, cette apparente stabilité de l'activité globale ne traduit pas la réalité des mouvements enregistrés en 2023.



En effet, au cours de cet exercice le nombre de fins de mesures a été très important que généralement (+11% en 1 an). La stabilité du nombre moyen de mesures résulte ainsi d'un nombre donc tout aussi important de nouvelles situations que de fins de mesures.

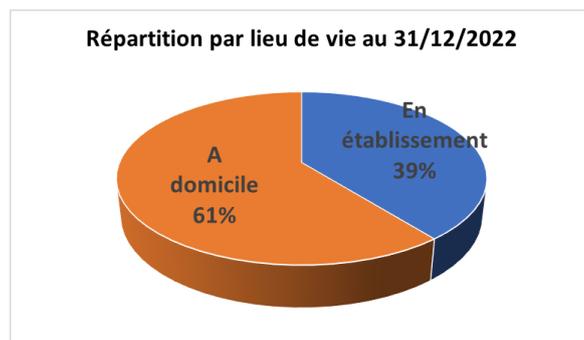
Nous pouvons d'ailleurs d'ores et déjà constater que le rythme important que connaît cette « rotation » se poursuit au premier trimestre 2023.

Flux des Mesures					
Exercice 2022		Mesures au 01/01	Mesures Nouvelles	Sorties de Mesures	Mesures au 31/12
Curatelle Renforcée	En établissement	45	1	1	50
	A Domicile	226	7	19	210
Total Curatelle renforcée		271	8	20	260
Curatelle Simple	En établissement		1		1
	A Domicile	12	3	1	17
Total Curatelle simple		12	4	1	18
Tutelle	En établissement	116	7	14	130
	A Domicile	65	6	7	52
Total Tutelle		181	13	21	182
Sauvegarde de Justice		6	20	5	11
Tutelle ou curatelle aux biens		18		1	14
Tutelle ou curatelle à la personne					
Subrogé tuteur ou curateur		2		1	1
TOTAL		490	45	49	486

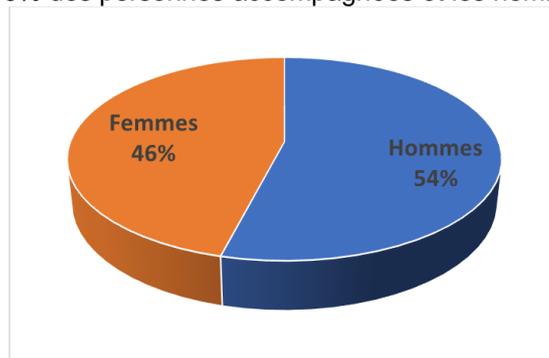
Nb/ à cette activité au 31/12/2022 se rajoute également 5 mesures ad hoc.

Au 31/12/2022, l'APLB – AT116 exerçait 486 mesures (et 5 mesures ad hoc), soit : 57,2 % de curatelles, 37,5 % de tutelles, 5,4 % de mesures autres (sauvegardes, tutelle ou curatelle aux biens ou à la personne, subrogé).

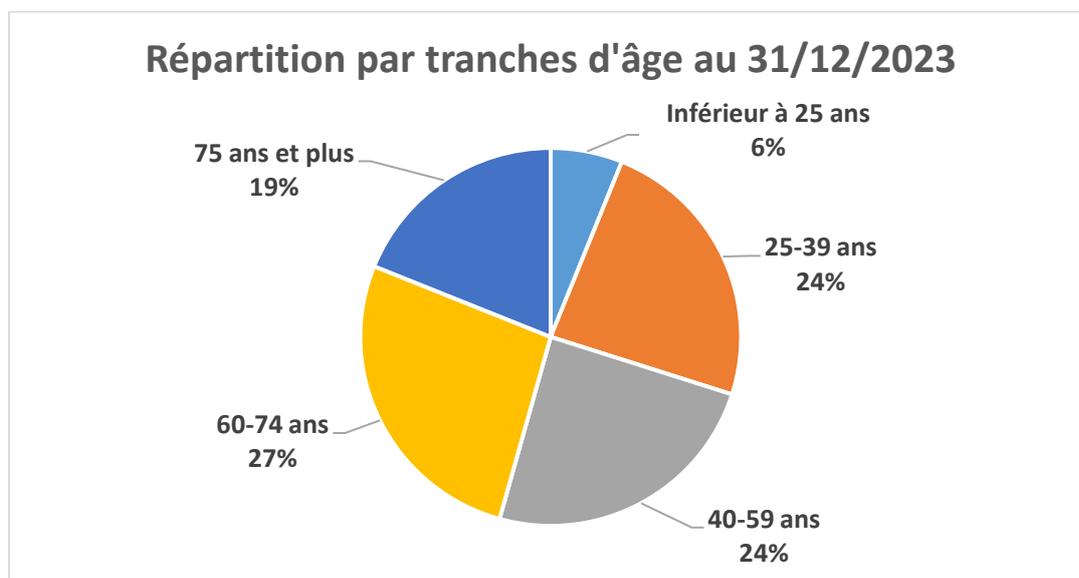
Nous accompagnons aussi bien des personnes vivant à domicile ou en établissement.



Les femmes représentent 46% des personnes accompagnées et les hommes représentent 54%.



La répartition par tranches d'âge est relativement équilibrée.



3) La problématique des personnes accompagnées par le SMJPM de l'ATI 16

Les personnes que nous accompagnons souffrent nécessairement d'une altération de leurs facultés personnelles, qu'elles soient d'ordre mentales et/ou corporelles de nature à empêcher l'expression de la volonté constatée par un certificat médical circonstancié. S'il n'en est disposé autrement, la mesure est destinée à la protection tant de la personne que des intérêts patrimoniaux de celle-ci. Elle peut toutefois être limitée expressément à l'une de ces deux missions.

L'article 440 du Code civil dispose : « La personne qui, sans être hors d'état d'agir elle-même, a besoin, pour l'une des causes prévues à [l'article 425](#), d'être assistée ou contrôlée d'une manière continue dans les actes importants de la vie civile peut être placée en curatelle.

La curatelle n'est prononcée que s'il est établi que la sauvegarde de justice ne peut assurer une protection suffisante.

La personne qui, pour l'une des causes prévues à l'article 425, doit être représentée d'une manière continue dans les actes de la vie civile, peut être placée en tutelle.

La tutelle n'est prononcée que s'il est établi que ni la sauvegarde de justice, ni la curatelle ne peuvent assurer une protection suffisante ».

Lorsque nous sommes mandatés pour exercer une mesure de protection, nous découvrons une pluralité de profils de personnes avec des difficultés et des attentes très différentes.

Il y a des personnes présentant un handicap mental : déficience intellectuelle, troubles du comportement, autisme, trisomie.

Des personnes ayant une maladie mentale : névrose, psychose, états limites, Alzheimer.

Des personnes présentant un handicap physique associé.

Et parallèlement à ces handicaps, peuvent venir se greffer des handicaps sociaux : toxicomanie, alcoolisme, pertes de repères sociaux, manque d'autonomie, violence, marginalisation, endettement, isolement, solitude, rupture des liens sociaux.

Certaines personnes rencontrent des difficultés de communication, qu'elles soient sourdes ou malentendantes ou qu'elles ne maîtrisent pas le français. Dans ces cas de figure, la mandataire judiciaire a recours à des interprètes pour faciliter le bon déroulement des rencontres et garantir l'expression de la volonté du majeur protégé.

4) L'organisation de la prise en charge au sein de l'établissement

Dès qu'une mesure de protection nous est confiée par le Juge des tutelles, la Direction décide de l'attribuer à une déléguée Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs. C'est l'ordonnance de sauvegarde de justice ou le jugement de curatelle/tutelle qui va fixer le cadre de notre intervention, de nos missions d'accompagnement.

Sectorisation des interventions :

Chaque Mandataire Judiciaire travaille sur un secteur géographique qui lui est attribué.

Le secteur correspondant à la communauté d'agglomération du Grand Angoulême est partagé entre tous les mandataires.

5) Les temps forts de l'année, en termes d'accompagnements des majeurs protégés

L'année 2023 est marquée par le rythme important du renouvellement des mesures. Le nombre important de fins de mesures et celui des nouvelles situations a une incidence sur l'accompagnement, de par le volume important de travail que génèrent ces ouvertures et clôtures de mesures.

En terme d'accompagnement, une problématique très préoccupante s'est révélée : le manque de places d'accueil en établissement d'hébergement adultes handicapés sur le département, ainsi que les difficultés que rencontrent ces structures dans l'accompagnement des adultes qui nécessitent une prise en charge psychiatrique réactive.

Cette problématique est à corréliser avec la baisse des moyens d'action du secteur hospitalier et notamment la fermeture de la structure d'accueil d'urgence du CHCC d'Angoulême.

Les établissements d'accueil se retrouvent ainsi dans de grandes difficultés pour accompagner des majeurs en « crise » qui bénéficiaient auparavant de réponses psychiatriques adaptées en complément de l'accompagnement éducatif dispensé par ces structures (hospitalisation, réactivité, suivi psychiatrique, ...).

A l'échelle de l'ATI 16, cela a concerné de façon préoccupante (sans solution d'hébergement) 5 majeurs protégés accompagnés par l'ATI16, et plus largement (suivis, réactivité) l'ensemble des majeurs qui relèvent de ces suivis.

6) Point sur la démarche d'amélioration continue

Le Service utilise les outils issus de la loi 2002-2.

Ces outils sont regroupés dans un livret d'accueil élaboré par le service et remis lors de l'ouverture d'une mesure. Il comprend :

- La charte des droits et libertés
- Un règlement de fonctionnement
- Une notice d'information

L'ATI16 accorde également une attention toute particulière au projet de vie du majeur dans le cadre de son Document Individuel de Protection des Majeurs (DIPM).

Le projet de service a été réactualisé en Juillet 2019.

En 2022, l'APLB-ATI16 a conduit un travail de réflexion et de mise en conformité autour du RGPD (Règlement Général de Protection des Données) conduit à l'échelle de l'association ; avec la mise en place d'un comité de pilotage. Ce travail s'est poursuivi en 2023 (nomination d'un DPO, actions de mise en conformité, plan d'action associatif et à l'échelle de l'établissement, ...).

En 2023, l'APLB-ATI16 a lancé sa prochaine évaluation externe (recherche de l'organisme évaluateur, enregistrement et validation dans SYNAE, programmation et financement de l'évaluation, point d'étape concernant les critères impératifs).

Cette évaluation s'est déroulée les 22 et 23 janvier 2024.

7) Les partenaires

L'ATI travaille avec un très large réseau de partenaires :

Des partenaires juridiques par le biais du tribunal (tous greffes et liens privilégiés avec le greffe du service de la protection juridique des majeurs) et des professionnels du droit plus généralement (avocats, huissiers, notaires, commissaires-priseurs,...),

Des partenaires bancaires via des conventions de télétransmission de comptes (Crédit Agricole et Caisse d'Épargne),

Des partenaires sociaux via des conventions pour utilisation de comptes internet (CAF, CPAM, MSA),
L'ensemble des intervenants des secteurs social et médico-social et du sanitaire intervenant autour du projet d'accompagnement des majeurs protégés (ESAT, EHPAD, foyer de vie, SAVS, SAMSAH, Services d'aide à domicile, IME, Centres hospitaliers, PTA, PCPE, ...).

8) Les projets en cours

Le suivi et la gestion des mesures de protection nécessitent une logistique et un outillage technique de plus en plus élaborés, et en cohérence avec les équipements contemporains : internet, réseaux, fibre optique, ...

Ainsi, afin de gagner en réactivité, en garantie de sécurité, et afin de développer des modalités de travail à distance (télétravail, accès au logiciel lors des visites à domiciles, gestion électronique des documents, ...) l'ATI16 a pour projet de faire évoluer son équipement informatique :

- Fibre optique,
- Accès sécurisé à distance,
- Serveur externalisé,
- Gestion Electronique des Données,

Les premières étapes de cette évolution ont été mises en œuvre en 2023 (fibre optique, accès à distance), et se développeront plus largement en 2024 (externalisation du serveur, GED).

9) La gestion des Ressources Humaines du SMJPM de l'ATI16

Les mouvements de personnel

Effectif au 31/12/2023 : 19

CDD durant l'année : 1

CDI : 19 CDI, dont 3 nouveaux en 2023

Départs : 1 assistante mandataire, 1 déléguée mandataire judiciaire à la protection des majeurs

Arrêts maladie : 14 personnes concernées (117 jours d'absence)

Accidents du travail : 0

Arrêt pour maladie professionnelle : 0

Formation du Personnel en 2023

Les charges et réparations locatives	3h30 Public concerné : 1 Mandataires
Passage à la version 12 de TWIN	3h30 par participant Public concerné : Assistantes mandataires, comptable, juriste, MJPM, directeur, secrétaire
Actualisation des connaissances MJPM La protection judiciaire et le statut pénal du majeur protégé	1 jour Public concerné : 2 Mandataires, 1 juristes
Accompagnement d'un public « Gens du voyage »	2 jours Public concerné : 3 mandataires
Monter un dossier « Aide sociale »	3 jours Public concerné : 2 mandataires, 1 assistante mandataire, 1 juriste
Assistante de SMJPM	5 jours Public concerné : 2 Assistantes Mandataires

10) Les faits marquants de l'année (côté institution, salariés)

L'année 2023, a été marquée par le départ d'une Déléguée mandataire sur ce poste depuis un an, mais qui n'a pas souhaité continuer au regard des responsabilités et de la charge de travail importante correspondant à l'exercice de ces missions.

Nous ne pouvons que constater la difficulté de plus en plus préoccupante à recruter des délégués mandataires judiciaires à la protection des majeurs. Malgré le projet de création d'un diplôme

universitaire (DU) de MJPM, cette profession semble en effet mal reconnue, et n'attire plus suffisamment de nouveaux professionnels.

Cette année a également été marquée par le financement d'un poste supplémentaire en fin d'année, réparti entre 0.5 ETP de comptable et 0.5 ETP d'assistante mandataire, afin de répondre à leurs charges de travail.

Afin de répondre aux problèmes de santé d'une déléguée MJPM, l'ATI16 a sollicité auprès de l'OETH et obtenu le financement sur une année d'un temps partiel d'aide humaine pour la soulager dans l'exercice de son travail.

Cela a permis le recrutement en CDD d'une secrétaire (0.50 ETP) sur l'année 2023.

11) Les perspectives et projets à venir, conclusion

L'année 2023, fut une nouvelle fois une année très dense en terme d'activité, et marquée par des départs de professionnels qui ont fragilisé le bon fonctionnement du service.

En effet, malgré les efforts développés pour stabiliser l'équipe de professionnels, les difficultés que nous rencontrons pour recruter, former et garder les délégués mandataires diplômés ont marqué cette exercice 2023.

Enfin, la nécessité de faire évoluer notre équipement informatique est évidente, afin de pouvoir intégrer dans nos pratiques des modalités de travail à distance : accès au logiciel métier lors des déplacements, télétravail, gestion électronique des données,

Cette évolution, déjà fortement avancée en 2023, se poursuivra en 2024.

III- ETABLISSEMENTS ET SERVICES HORS PRIX DE JOURNÉES

10 - Service d'Accueil et d'Hébergement (Soyaux - 16)

1) Présentation de l'établissement

Le SAH, établissement de l'Association Père Le BIDEAU, rattaché à la Maison Jean-Baptiste, s'appuie sur les valeurs de l'association (laïcité, respect des opinions et des convictions personnelles) pour accueillir un public le plus souvent en situation de précarité matérielle, d'isolement familial et social.

Depuis janvier 2023, les bureaux du SAH se situent au 40 chemin de la Jaufertie à Soyaux (16).

Le SAH possède également deux salles à proximité des anciens locaux à Angoulême permettant d'effectuer des rencontres parents-enfants, ainsi qu'une maison dédiée à l'accueil des auteurs de violences conjugales évincés du domicile, à la suite d'une décision judiciaire.

Le SAH est habilité et conventionné d'une part, par le ministère de la Justice et d'autre part, par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP).

Depuis mi 2016, le Conseil Départemental mandate le SAH pour encadrer des visites médiatisées en accord avec une ordonnance du Juge des Enfants et pour effectuer l'évaluation de la minorité de l'isolement des migrants arrivés sur le territoire.

Depuis 2017, une convention a été signée entre le SPIP et le SAH pour accompagner des détenus dans le cadre d'un aménagement de peine.

Par convention signée en novembre 2020, le SAH possède un espace de rencontre qui permet d'assurer le droit et le devoir de relation parents/enfants, mesures ordonnées par le juge aux affaires familiales.

Depuis 2021, le SAH représente l'antenne locale de la Charente du Centre de Prise en Charge des Auteurs de Violence Conjugale (CPCA) Nord Nouvelle Aquitaine dont l'ARSL (Association de Réinsertion Sociale du Limousin) à Limoges est le porteur national.

Nom : **S.A.H. Service Accueil et Hébergement**

Date de Création : 1982

N° Siret : 775563 190 00484

Adresse : 40 chemin de la Jaufertie
16800 SOYAUX

Coordonnées : ☎ 05.45.92.92.01.
06.70.72.99.39 / 06.40.38.05.23

💻 direction@mjb16.aplb.fr

💻 directionadj@mjb16.aplb.fr

Les activités du Service :

- Des missions socio-judiciaires au pénal et au civil.
- Un CHRS diffus de 17 places
- Des visites médiatisées
- Des aménagements de peines
- Des évaluations MNA
- Un espace de rencontre
- Une antenne locale du Centre de Prise en Charge des auteurs de Violences Conjugales Nord-Nouvelle-Aquitaine.

Son équipe de 13 salariés (encadrement, travailleurs sociaux, psychologue, secrétariat), accueille et accompagne, les personnes seules après et/ou pendant leur temps d'incarcération, dans le cadre des obligations judiciaires avant jugement (présentenciel) et dans le cadre d'une prise en charge relationnelle du lien parent/enfant.

Le SAH travaille en collaboration avec de nombreux partenaires dans les domaines administratifs, de la santé, de la réinsertion professionnelle et sociale, de la probation et de la protection de l'enfance.

Que ce soit sous la contrainte judiciaire ou non, les accompagnements sont basés sur la mise en place d'une relation de confiance et de la prise en compte de la parole de l'autre, premier outil d'interaction. C'est en s'appuyant sur cette relation que les projets des personnes se construisent et se mettent en œuvre.

Les termes clés de ces missions sont :

- ✓ **Accueillir** en toute neutralité quelle que soit la situation présente ou passée de la personne.
- ✓ **Héberger** si nécessaire pour un temps pour donner à la personne un lieu de transition avant sa prise d'autonomie.
- ✓ **Accompagner** la personne dans ses démarches d'insertion, mais aussi dans une réflexion autour des actes posés.
- ✓ **Restaurer** la confiance en soi, la citoyenneté de la personne, mais aussi les relations familiales dans un cadre protégé.

Présentation des Missions du S.A.H

	Mesures judiciaires pénales	Mesures judiciaires Civiles	Protection de l'enfance	Hébergement
Autorité financière	Ministère de la justice	CAF, DDETSPP, CD, MSA, Ministère de la Justice	Conseil Départemental de la Charente	DDETSPP DISP
Autorité mandante	Procureur de la République et Parquet, Juge des Libertés et de la Détention, Juge d'Instruction	Juge aux Affaires Familiales	Juge des Enfants (VM)	Juge d'Application des Peines
Missions	<ul style="list-style-type: none"> ☛ Enquête sociale rapide dans le cadre de la permanence d'orientation pénale du Parquet <ul style="list-style-type: none"> ☛ Médiation pénale ☛ Stage de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants ☛ Enquête de personnalité dans le cadre de procédures criminelles <ul style="list-style-type: none"> ☛ Contrôles judiciaires socio-éducatifs présentenciels pour les auteurs de violences conjugales et autres types d'infractions. <p>Dans ce cadre, un hébergement collectif de 3 places permet d'accueillir des personnes soumises à la mesure de CJSE avec hébergement « le Pas Lié » à la suite d'une éviction ordonnée par le magistrat.</p> <ul style="list-style-type: none"> ☛ Mesures alternatives aux poursuites, classement sous conditions avec orientation vers une structure sanitaire, sociale ou de soins dans le cadre du Centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales. 	<ul style="list-style-type: none"> ☛ Espace de rencontre en lieu neutre permettant d'assurer les droits et devoirs des relations familiales du parent non hébergeant avec son/ses enfants(s). ☛ Enquête sociale ☛ Audition de l'enfant ☛ Expertise psychologique 	<ul style="list-style-type: none"> ☛ Evaluation de l'âge, de la minorité et de l'isolement des personnes arrivants sur le territoire français et se déclarant mineures. ☛ Visites médiatisées entre un/des parent(s) et leur(s) enfants dans un cadre judiciaire 	<ul style="list-style-type: none"> ☛ Accompagnement social global et individuel des personnes sortantes d'établissement pénitentiaire priorisant les personnes soumises à une longue peine. 17 places ☛ Accompagnement socio-judiciaire permettant d'éviter ou de raccourcir la détention (Placement Extérieur).

Dans le cadre du CPCA (financement par subvention) nous accompagnons des personnes à risque de violences situationnelles au sein du couple, soit à la demande spontanée de la personne soit orientée par un partenaire.
 Une mesure préventive dans le cadre de la lutte contre les violences conjugales et complémentaires aux mesures judiciaires.

A la lecture de ce tableau, nous constatons qu'à ce jour les activités s'organisent en plusieurs pôles en matière d'activités et de financements.

2) L'activité de l'année et le public accueilli

Si à son origine, le SAH avait pour seule activité la prise en charge des sortants de prison via son CHRS, très rapidement, les autres missions sont venues enrichir l'activité du service. Globalement, le public accueilli est composé de personnes placées sous-main de justice dans le champ du présentiel, mais à travers la multitude de ses missions, le SAH est aujourd'hui aussi amené à travailler et ou à intervenir auprès d'un public mineur (Visites Médiatisées, Point-rencontre, Audition d'Enfant, MNA...).

Les notions d'exclusion et de marginalisation sont des sujets de société souvent évoqués, alors que les personnes sortant de détention ou sous-main de justice sont trop peu citées comme référents à cette situation.

Après avoir purgé leur peine ou pendant le déroulement de leur fin de peine dans le cadre d'un aménagement, les personnes concernées vivent le plus souvent en marge de notre société.

Après une incarcération, une personne a, la plupart du temps, perdu ses repères, son emploi, les liens avec sa famille et ses amis. C'est ce travail de restauration et de réinsertion, passant parfois par une ré acquisition de l'autonomie et de la réflexion, que nous menons avec ces personnes au sein du **CHRS**. L'hébergement est d'ailleurs indissociable de l'accompagnement, un engagement incontournable.

L'objectif des aménagements de peine et particulièrement du **placement extérieur** est sensiblement identique à celui de l'accueil en CHRS. Toutefois, les personnes accueillies sont encore « sous écrou » et dépendent du directeur de la maison d'arrêt jusqu'à la fin de leur peine. Cette mission se réalise en lien étroit avec le SPIP.

Pendant la durée des **contrôles judiciaires socio-éducatifs**, il est important que les personnes en attente de jugement puissent, à la fois, apprendre à respecter un cadre, mener une réflexion sur les actes posés, prendre en compte la/les Victime(s) et poursuivre ou reprendre le chemin de l'insertion. Le travail du service sera également d'éclairer le cas échéant la juridiction sur la personnalité de l'usager permettant une individualisation de la peine.

Dans le cadre des **enquêtes sociales**, au-delà du processus même de l'enquête, ce sont des mots qui sont mis au cours de la démarche sur des sujets souvent douloureux à propos desquels il est devenu impossible pour les membres d'une famille de parler. Ces enquêtes représentent une aide à la décision du magistrat (Juge aux Affaires Familiales) en ce sens qu'elles servent à évaluer les éléments d'une situation conflictuelle familiale à la suite d'une séparation parentale en proposant les modalités liés à la résidence de l'enfant et surtout à son intérêt dans une dynamique familiale conflictuelle, violente ou rompue.

Les **auditions d'enfants** regroupent des entretiens avec l'enfant et en présence de son avocat permettant le recueil de sa parole, de son avis, dans un contexte parental anxiogène, à destination du Juge aux Affaires Familiales.

L'**examen psychologique** de l'enfant ou familial apporte des données cliniques sur l'équilibre, la santé, autre que physique, la dangerosité...de la cellule familiale ainsi que sur le développement et l'intérêt de l'enfant. Ils sont accompagnés ou non de tests psychologiques et permettent de faire des propositions éclairées au magistrat en ce qui concerne les modalités de résidence et autres préconisations.

Les **enquêtes de personnalité** réalisées à la demande du Juge d'Instruction, retracent le parcours de vie de la personne concernée, repèrent les fissures et les événements importants de leur existence. Pour cela cette mesure d'investigation, s'appuie sur des témoignages. La production de ce travail permet de dégager les traits de personnalité d'une personne qu'elle soit victime (décédée ou non) ou auteur. Elles sont utilisées lors d'audiences au Tribunal Correctionnel ou présentées par les enquêtrices à l'oral dans le cadre des audiences en Cour d'Assises.

Les **enquêtes sociales rapides** (ESR), effectuées à la demande du Parquet, sont réalisées sur le lieu de garde à vue de la personne, parfois au Tribunal Judiciaire et depuis la crise sanitaire, en visio ou par téléphone auprès des brigades de Gendarmerie ou des Commissariats de Police. Concernant la visio, cela a été rendu possible par le partenariat avec France Victime 16.

L'objectif de ces enquêtes est de donner une photographie de la situation matérielle, sociale, professionnelle et familiale du gardé à vue, de manière à individualiser la peine.

En cas de violences conjugales ou familiales, notre rôle est aussi de rechercher une solution d'hébergement au cas où le Juge des Libertés et de la Détention prononcerait une éviction du domicile. Dans ces situations, si la sécurité dans la prise en charge d'enfants au domicile du couple s'avérait potentiellement compromise, le service peut, uniquement à la demande du Parquet, aller vérifier les conditions de vie familiale.

Les **médiations pénales** servent à favoriser le dialogue entre deux parties et à trouver une réponse à l'amiable au litige qui les oppose.

Les **stages de sensibilisation aux dangers et à l'usage des produits stupéfiants** permettent de favoriser la réflexion, informer et prévenir des risques de la consommation. Il s'agit dans les modalités d'une alternative aux poursuites.

Ils se déroulent une fois par mois sur deux jours dans les locaux de la Maison de la Justice et du Droit, un lieu symbolique situé dans un quartier prioritaire de la politique de la ville.

Dans le cadre des **visites médiatisées**, il s'agit de restaurer ou de maintenir le lien parent/enfant, de soutenir la parentalité, d'accompagner l'enfant avec son parent sur le plan psycho-éducatif, permettre l'apprentissage d'un nouveau positionnement éducatif parental, tout en préservant la sécurité de l'enfant.

Les difficultés conjugales, les déficiences, les pathologies ou déviances d'un ou des parents font que ces rencontres ne peuvent avoir lieu que dans un cadre protecteur et sécurisé pour les enfants.

L'évaluation de la minorité et de l'isolement des mineurs non accompagnés permet au Conseil Départemental d'orienter les personnes évaluées.

Les visites en **espace rencontre** offrent un cadre sécurisant et parfois contenant dans la reprise ou le maintien de relations d'enfants avec l'un de leurs parents, avec pour vocation à terme une autonomie des familles dans l'exercice des droits de visite.

L'agrément a été accepté par la DDETCSP en octobre 2020, la convention avec la CAF signée en novembre 2020.

L'identité, le fonctionnement et l'action des Espaces de Rencontre pour le maintien des relations enfants-parents font depuis le 15 octobre 2012 l'objet d'une reconnaissance juridique.

Le SAH possède à ce jour deux lieux d'accueil effectifs à Angoulême et à Ruffec, commune rurale dont l'emplacement géographique permet de répondre à une demande en zone rurale.

Les deux structures sont ouvertes les mercredis et samedis.

Depuis 2022, en lien avec la Protection judiciaire de la jeunesse, le SAH effectue un transfert de compétences à la Maison Jean-Baptiste, dans le cadre de la justice des mineurs, par la mise en œuvre de mesures de réparation pénale et de composition pénale.

Depuis 2021, la dernière activité du SAH a pris forme, à travers la création du **CPCA (Centre de Prise en charge des Auteurs de Violence conjugale)** regroupé de 5 autres départements (Creuse, Corrèze, Haute-Vienne, Vienne, et les Deux-Sèvres) représentant la région Nord-Nouvelle-Aquitaine dont l'ARSL (Association de Réinsertion du Limousin) est le porteur national.

Deux appels à projet faisant suite au Grenelle contre les violences conjugales, en 2019 et porté par le ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et de lutte contre les discriminations s'étaient succédés, soulignant la nécessité d'une prise en charge relative aux auteurs de violence conjugale. Il s'agit de l'accompagnement des personnes soit dans un cadre contraint (CJSE, alternative aux poursuites-Classement sous condition) soit dans le cadre d'une démarche spontanée de la personne ou orientée par un partenaire. L'accompagnement est constitué de plusieurs entretiens favorisant la prévention des situations de violence relationnelle, l'aide à la communication, à la compréhension et au traitement du comportements violents.

Cet accompagnement repose sur des entretiens individuels, la participation à une information /échange autour de la parentalité, à la réalisation d'un stage de responsabilisation le cas échéant...

Pour parfaire la prise en charge de ces personnes, le SAH possède depuis juin 2021 une maison, le « Pas lié », à Angoulême, permettant d'accueillir, de manière concomitante, 3 personnes qui auraient été évincées du domicile conjugal.

Ce dispositif, dont la conseillère technique de la MJB pilote le développement, a permis l'émergence de plusieurs conventions avec des partenaires (justice, soins, associations...).

Enfin, depuis 2023, dans le cadre d'une convention actée avec le Parquet, le SAH réalise, dans le cadre de mesures alternatives aux poursuites, des classements sous conditions orientation CPCA.

L'évolution des activités

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Contrôle Judiciaire Socio-Educatif	90	109	115	138	135	138	85	69
CPCA						19	96	99
MAP								5
Enquête de Personnalité	22	21	28	34	14	21	13	15
Enquête Sociale Rapide	215	247	295	324	286	365	439	436
Médiation Pénale	136	138	71	113	57	100	100	92
Stages de Sensibilisation à l'usage et aux dangers des Produits Stupéfiants	95	155	123	112	74	86	59	75
Enquête Sociale	39	27	56	53	61	85	45	68
Audition d'Enfant	254	256	243	305	190	175	209	215
Examen Psychologique	6	0	1	7	18	27	12	20
Point Rencontre						38	50	45
Placement Extérieur	0	3	2.3	2.5	10	6	8	10
C.H.R.S.	24	21	21	19	14	22	17	7
Visites Médiatisées			100h et+	100h et +	100h et+	100h et+	100h et+	100h et +
Primo-Arrivants évaluations			110	212	34	80	81	110

Précédemment, les auteurs de violences conjugales placés sous Contrôle Judiciaire Socio-éducatif étaient comptabilisés dans la globalité des autres personnes placées sous Contrôle Judiciaire Socio-éducatif, quel que soit le délit.

Depuis fin 2021, ces mesures sont catégorisées sous l'égide CPCA, ce qui explique la nouvelle répartition des chiffres en 2022 puis 2023.

Il est également possible de penser que l'augmentation sensible des ESR est issue de la réforme de la politique pénale du 23 mars 2019 renforçant l'efficacité de la procédure pénale, à tous les stades de l'enquête, ainsi qu'à la volonté politique de lutter contre les violences conjugales, dont l'éviction systématique du domicile nécessite une ESR plus renforcée.

La protection des victimes est une priorité et l'ESR vient alors donner sens à la matérialité possible de cette protection, visant la lutte contre la récidive.

Globalement, les activités ont eu tendance à se stabiliser en 2023. Dans le domaine civil, les mesures sont en augmentation. Là aussi les situations de violences conjugales nécessitent une protection accrue des victimes que représente les enfants.

Les autres missions tel que le placement extérieur, les justiciables condamnés à effectuer un stage de sensibilisation aux dangers et à l'usage des produits stupéfiants, et les évaluations pour les mineurs non accompagnés sont en augmentation. Pour ces dernières, le Bangladesh et le Pakistan sont toujours représentés mais proportionnellement moindre aux pays d'Afrique Noire. La Tunisie est un pays d'origine qui commence à être représentatif.

Toujours reconnues par les partenaires du Conseil Départemental et le Juge des Enfants, les demandes de visites médiatisées se multiplient, en lien avec le renforcement de la législation en faveur de la protection de l'enfance, loi du 7 février 2022.

En 2023, 11 personnes ont été suivies dans le cadre d'un placement extérieur.

A l'instar de l'année précédente, nous constatons chez les personnes que nous accompagnons une augmentation des problématiques addictologiques, de fragilités psychologiques, et de précarité sociale, nécessitant d'adapter notre prise en charge. Également, les situations de violences conjugales se repèrent davantage dans le cadre des mesures au civil (Enquête Sociale, Espace de Rencontre). A plusieurs reprises, une mesure de Contrôle Judiciaire a pu être ordonnée parallèlement à une mesure familiale au civil.

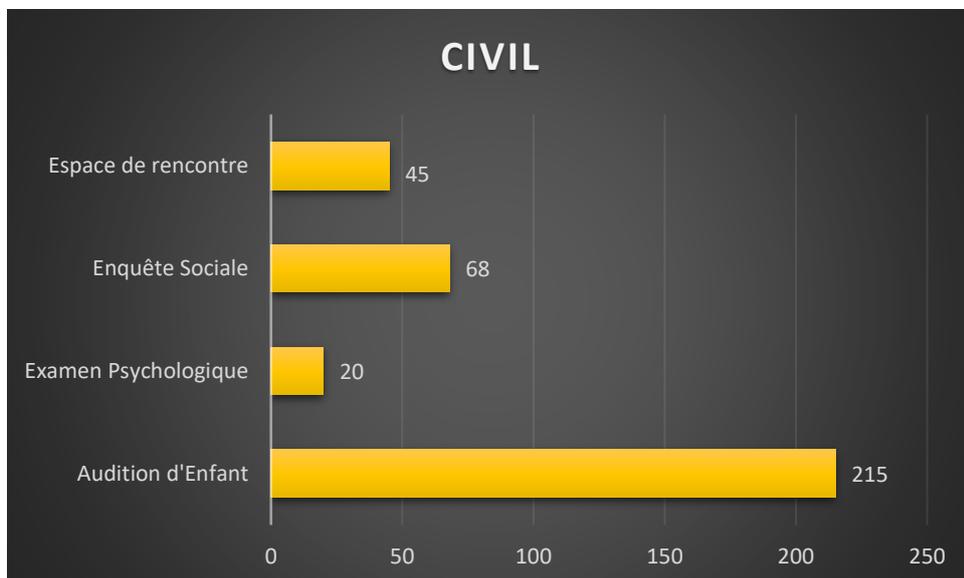
Également, nous nous heurtons, dans le cadre des ESR avec éviction, de plus en plus à un public en rupture sociale, familiale, professionnelle, un public très isolé ou alors vieillissant. Les solutions d'hébergement d'urgence viennent à manquer, soit par manque de place ou parce que le public demanderait une prise en charge plus ciblée (profil psychologique, état de santé, vieillesse). Des passerelles avec de nouveaux partenaires risquent de devenir indispensables (secteur santé notamment).

Le partenariat avec la plateforme SOS-éviction, dispositif porté par l'association SOS-solidarité, permettant de proposer des nuitées d'hôtel aux mis en cause, reste efficient.

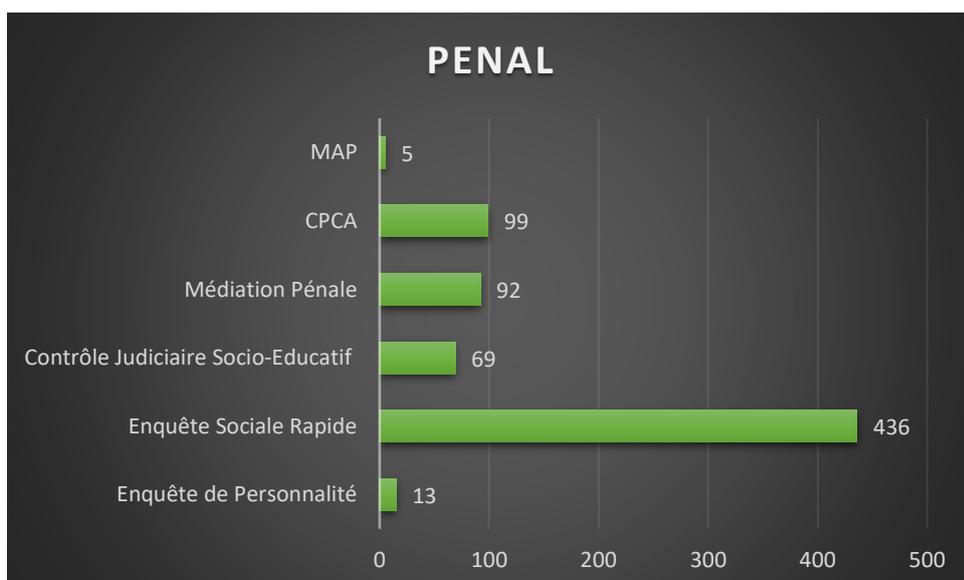
Les missions judiciaires

Elles sont confiées à notre service par le Tribunal Judiciaire d'Angoulême ou des Tribunaux Judiciaires des départements extérieurs.

Au civil, par le Juge des Affaires Familiales (JAF) : les enquêtes sociales, les auditions d'enfant, les examens psychologiques des mineurs ou des familles, le point rencontre.



Au pénal, par les Juges d'Instruction (JI) , les Juges des Libertés et de la Détention (JLD) ou le Parquet : les Enquêtes de Personnalité (JI), les Enquêtes Sociales Rapides (JI/Parquet), les Contrôles Judiciaires Socio-Educatifs (JI/JLD), les Médiations Pénales (Parquet/Tribunal de Police), les Mesures d'Alternatives aux Poursuites (Parquet).



3) L'organisation de la Prise en Charge au sein de l'Etablissement

LES MOYENS HUMAINS

Pour assurer l'ensemble de ces activités (CHRS, Activités Judiciaires Pénales et Civiles, les Stages, les évaluations ...), le S.A.H. a employé :

11.45 ETP (15 personnes)

L'équipe de **15 personnes** était constituée comme suit :

- 1 Directeur
- 1 Directeur adjoint
- 1 Cheffe de service
- 1 Secrétaire
- 2 Psychologues à temps partiel
- 1 Médiatrice pénale
- 8 Travailleurs Sociaux (éducateurs spécialisés, diplômés en travail social).

Les professionnelles du SAH sont, pour la majorité, polyvalentes dans leurs activités. Certaines ont des (éducateurs spécialisés, diplômés en travail social).

D'autres profils professionnels tels que des juristes ont pu étoffer la pluridisciplinarité de cette équipe sur les dernières années ce qui a permis de dynamiser l'équipe et d'ouvrir le recrutement des professionnels vers d'autres profils adaptés au développement des missions socio-judiciaires.

L'année 2023 a connu, comme l'année précédente, quelques mouvances au sein de l'équipe de professionnelles, ce qui a pu parfois fragiliser le bon fonctionnement du service et la réponse à apporter aux autorités requérantes. Cependant, au terme de l'année, le service avait recouvert une stabilité tant au niveau de l'équipe, de l'organisation managée par la cheffe de service que du fonctionnement institutionnel.

Au 31 décembre 2023, l'équipe était composée de 8 travailleurs sociaux, d'une personne chargée de la médiation et d'un poste de psychologue, réparti entre deux professionnels à temps partiel. 5 nouvelles professionnelles (travailleurs sociaux, secrétariat), à la suite de départs, ont rejoint l'équipe.

La conseillère technique rattachée à la Maison Jean-Baptiste poursuit ses interventions dans le cadre d'un apport méthodologique et procédural auprès des équipes et en soutien à la cheffe de service sur différentes modalités et projets.

Elle est notamment chargée de projet sur l'élaboration partenariale et le développement du Centre de Prise en Charge des Auteurs de violence conjugale antenne 16.

En cours d'année, le SAH a pu faire appel à une vacataire pour la réalisation des évaluations sur l'isolement et la minorité des mineurs non accompagnés, ainsi que pour effectuer le remplacement d'une professionnelle en arrêt maladie sur l'activité de l'Espace de Rencontre.

Une psychologue vacataire intervient toujours dans le cadre de **l'analyse de la pratique**, à raison de 2h par mois, pour conduire une réflexion, avec les membres de l'équipe, à propos des situations complexes et questionnantes.

Si le SAH reste attaché à l'accueil de stagiaires souhaitant découvrir les missions socio-judiciaires et la prise en charge de personnes hébergées dans notre CHRS, ces accueils n'ont pas pu se réaliser cette année. En effet, l'installation du service dans de nouveaux locaux, la restructuration de l'équipe et la réorganisation du fonctionnement interne n'offraient pas à notre sens un accueil efficient.

L'année 2024 devrait permettre à nouveau de rouvrir nos portes à ces professionnels en devenir.

LES FORMATIONS :

Au cours de l'année 2023, les formations au sein du service seront en lien avec l'intervention de la conseillère technique chargée de l'accompagnement de l'équipe sur des thématiques particulières, de l'amélioration de la prise en charge des usagers et des écrits professionnels.

Chargée également du pilotage fonctionnel du CPCA, elle assure la transmission des modalités de ce dispositif à l'équipe.

En outre, la participation des salariés à des colloques violences conjugales et aussi à une formation sur la prise en charge des auteurs de violences conjugales via la coordination régionale CPCA Nord - Nouvelle-Aquitaine a permis de mutualiser l'action de formation et de renforcer les compétences des professionnelles.

4) Les temps forts de l'année 2023

- Le SAH a connu en cette année 2023, des mouvements dans l'équipe par l'arrivée de 5 nouvelles professionnelles, à la suite de départs. Cette dynamique de recrutement a permis d'insuffler un nouveau souffle par le partage de compétences et d'expériences, et par un sentiment d'appartenance à une nouvelle cohésion pour les membres de l'équipe en place.
- La cheffe de service, alors en poste depuis 4 mois en janvier 2023, a pu pleinement se saisir de ses missions, réorganiser des fonctionnements, créer de nouveaux outils, en appui de son équipe, de la conseillère technique et de sa hiérarchie. Ces modifications œuvrent autant dans l'efficacité du travail et de la réponse à apporter à nos prescripteurs qu'aux publics accueillis, mais également dans une amélioration des conditions de travail des professionnelles.
- Le service s'est installé, un peu en urgence, dans de nouveaux locaux à Soyaux. L'espace permet de réunir l'ensemble de l'équipe sur un même site et propose des bureaux individuels adaptés.

A terme, après l'aménagement d'une annexe, les salles de visites médiatisées et de visites en espace de rencontre devraient rejoindre le même site.

- Grâce notamment au développement efficient du CPCA, l'inscription de plus en plus forte du SAH dans le réseau partenarial sur le territoire charentais au sein de différents champs d'action perdure.
- Le service Intégré d'Accueil et d'Orientation travaille en collaboration avec les services de l'Etat et les acteurs de l'aide et de l'hébergement d'urgence et pilote le service public, de la rue au logement, au niveau local. La reconfiguration des SIAO depuis 2022 nécessite la participation de tous les acteurs aux commissions partenariales d'orientation afin de faire baisser les situations de précarité et de mieux coordonner/ recenser les places disponibles pour assurer un suivi des personnes, la permanence du 115 ainsi qu'un observatoire de veille sociale.

Le CHRS fait partie des acteurs opérants de la plateforme. Toutes les demandes passent désormais par le SIAO et sont orientées en commission partenariale d'orientation tous les 15 jours. Jusqu'alors les demandes relatives aux sortants de prison passaient directement pour le SAH, à l'initiative des SPIP et des centres de détention.

Deux logiques se croisent : celle inhérente au projet social du SAH qui permettait à des personnes sous-main de justice d'exercer une permission permettant une évaluation eu égard à une demande de CHRS sortant de prison. Ces personnes doivent passer par cette plateforme et pour le SAH les évaluations sont identiques à celles des autres dispositifs de droit commun.

En outre, le projet social met en exergue la priorité des personnes accueillies à la suite d'une longue peine alors que la commission oriente les personnes quelle que soit la durée de leur peine.

La réponse des services de l'Etat en vue du prochain CPOM permettra d'éclairer le circuit à adopter, de redéfinir les contours et peut-être, apportera une modification, au projet social du CHRS.

Cette année, le CHRS du SAH a été inspecté par la DDETSPP.

- Le 13 octobre 2023, le Parquet du tribunal judiciaire d'Angoulême a signé une convention avec le SAH dans le cadre des mesures alternatives aux poursuites avec classement sous conditions. Un autre biais pour proposer aux personnes de poursuivre un accompagnement spécifique et de prévention contre les violences au sein du couple dans le cadre du CPCA.
- Depuis le 24 avril 2023, le SAH est adhérent à la Fédération Française des Espaces de Rencontres.
- Depuis le 28 avril 2023, faisant suite à la signature d'une convention entre France victime 16, le groupement de gendarmerie de la Charente et le SAH, nous co-animons avec la Maison de Protection des Familles, un groupe mensuel de soutien à la parentalité destiné aux auteurs de violences conjugales placés sous Contrôle Judiciaire Socio-éducatif et aux personnes à risques de comportements violents, inscrits dans une démarche volontaire.
- Une autre convention est en cours avec Addictions France afin de mettre en œuvre une action collective auprès de personnes sous contrôle judiciaire dans le cadre de la prévention et des troubles de l'usage d'alcool et de consommations de produits stupéfiants.
- Le SAH a augmenté son parc locatif : 2 logements pour le CHRS, 2 logements pour le Placement Extérieur.

5) Point sur la Loi 2002-2

A ce jour, les outils de la loi 2002-2 sont finalisés et formalisés pour chaque usager.

Leurs mises en œuvre sont assurées par les professionnels. Cependant, il est nécessaire de s'assurer régulièrement de leur utilisation.

C'est à travers la pratique que nous pouvons évaluer la pertinence ou la nécessité de révision de ces outils.

Ces outils sont utilisés pour les accueils dans le cadre de tous les hébergements (CHRS, Placement Extérieur, CPCA), singularisés à chaque type de prise en charge.

Ils permettent non seulement de s'assurer du cadre de l'accompagnement, mais également de formaliser le projet personnalisé, de permettre à la personne concernée d'avoir un regard sur ce qu'elle met à l'œuvre elle-même et d'évaluer régulièrement les carences éventuelles.

Pour les accompagnements inhérents au CPCA, les outils ont parfois dû être créés, innovés.

Liste des outils confondus :

- le livret d'accueil.
- le contrat de séjour.
- le projet personnalisé.
- le règlement de fonctionnement.
- la chartre des droits et des libertés.
- Enquête de satisfaction.
- la chartre d'engagement
- Fiche d'entrée et de sortie du parcours CPCA
- Tableau quantitatif permettant l'extraction et l'analyse de résultats, les comparatifs annuels et leur évolution et la synthèse des données.

6) Les Partenaires

Les différentes actions du SAH ne pourraient pas se réaliser sans l'appui d'un réseau partenarial divers. Actuellement, le service participe à 5 réseaux de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes qui couvrent tout le territoire charentais. Cela permet d'intervenir directement sur la question des violences conjugales et de rendre plus lisible le dernier dispositif porté par le SAH avec le CPCA. Avec le réseau, piloté par la DDFE, nous participons aux journées de sensibilisation destinées aux acteurs locaux de santé, associations et communauté éducative, entre autres.

Le SAH est un partenaire incontournable de la cellule de veille des violences intrafamiliales et du comité de pilotage des bracelets anti-rapprochement qui se réunit, une fois par trimestre, sous l'égide du parquet de la juridiction d'Angoulême. L'objectif est d'assurer un suivi des victimes et des auteurs, de

prendre en compte la situation des enfants, de réunir dans une même instance tous les partenaires liés à cette problématique et de coordonner les actions de chacun.

Les partenaires financiers sont assez nombreux de par la diversité des missions socio-judiciaires et d'hébergement : soit la DDETSPP (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités de la Protection des Populations) ou la Justice, plus particulièrement le Tribunal Judiciaire d'Angoulême, ainsi que la Cour d'Appel de Bordeaux.

D'autres partenaires opérationnels œuvrant dans le champ du social tels que : le Conseil Départemental, le CCAS, les MDS, les Mairies.... Le domaine de la santé à travers le CMP Judiciaire, le CSAPA (CHCC) Addictions France. L'emploi / Formation France travail, les missions locales, les entreprises d'insertion, AFPA et enfin les services de justice et auxiliaire : le SPIP, France Victime 16, Maison Pour les Familles, les Gendarmeries, les Commissariats, Délégués du Procureur, les centres de détention. Et d'autres tissus associatifs tels que L'AFUS 16, la Fédération Citoyens et Justice, la fédération des acteurs de solidarités...

Les réunions trimestrielles entre les responsables des établissements du sud-ouest adhérents à « citoyens et justice » permettent d'évoquer les missions communes, l'interprétation et/ou la mise en œuvre des textes, les relations avec la magistrature, les formations proposées ou les idées portées auprès du ministère par citoyens et justice, les difficultés de gestion rencontrées et de participer au plaidoyer national des associations socio-judiciaires.

7) Les Projets à venir

- Sur le plan des Espaces de Rencontre, le SAH propose dorénavant la modalité du passage de bras, une activité qui peine à démarrer.
- Une réflexion autour de l'accueil des sortants de prison vieillissants est toujours en œuvre.
- Le travail se poursuit autour du CPCA, notamment la modélisation de la prise en charge dans le cadre judiciaire des CJSE/CPCA, et le développement de la démarche volontaire/orientée.
La réalisation des classements sous condition vient renforcer le travail autour de cette thématique.
- Avec l'appui de la conseillère technique de la MJB, la remise à jour, impulsée par l'évolution des politiques pénales, de la société et des demandes des magistrats, des procédures des différentes missions du service se poursuit.
- Sur un plan immobilier, à la suite des travaux nécessaires, l'agencement dans l'annexe prolongeant les nouveaux locaux du SAH à Soyaux, de deux salles d'accueil pour les visites en espace de rencontre et les visites médiatisées permettant de réunir toute l'équipe du SAH sur le même site, n'a pas pu être effectif en 2022. Il demeure dans les projets à venir.

11 - Atelier Pédagogique Personnalisé (Ruffec - 16)

Implantation géographique :

- 3 Place Aristide Briand - 16700 Ruffec
- Rue de l'Ouillette - 16500 Confolens
- Déplacements pour la formation DIU (MECS de l'APLB).

Moyens Humains :

En 2023 : L'équipe pédagogique se compose de 5 personnes :

- 1 coordonnatrice/secrétaire et formatrice en informatique en CDI 35h
- 1 formatrice en CDI – 31 h/semaine
- 1 formatrice et assistante administrative en CDI pour le marché HSP – 24 h/semaine
- 1 formatrice en Anglais en CDI pour le marché HSP - 16 h/semaine
- 1 Accompagnatrice Socio-Professionnel – formatrice et référente Handicap en CDI pour le marché HSP et BOP 104 - 24h/semaine.



Caractéristiques du public accueilli en 2023 sur le marché HSP Socle de Compétences

- 174 personnes ont été formées par l'APP dans le cadre de ce marché - Ruffec et Confolens.

Ces personnes sont majoritairement prescrites par Pôle Emploi (76%). Les autres prescripteurs sont CAP Emploi, la Mission Locale, les travailleurs sociaux des MDS, les SIAE, l'auto positionnement sur le site Cmaformation-na.fr.

<u>AGE</u>	<u>Nombre</u>	<u>%</u>
Moins de 25 ans	14	8%
26 ans et plus	160	92%
TOTAL	174	

<u>SEXE</u>	<u>Nombre</u>	<u>%</u>
Femmes	124	71%
Hommes	50	29%
TOTAL	174	

- 5 certifications CléA compétences Socles (financement HSP-60% réussite).

Caractéristiques du public accueilli sur le dispositif CHEQUES APTIC - PASS NUMERIQUE (8 personnes)



- 6 femmes
- 2 hommes
- 3 personnes de 26 à 44 ans
- 5 personnes de + de 45 ans

Soit 100% des chèques financés par le Département de la Charente.
Nous constatons une très forte baisse de personnes mobilisées pour APTIC. L'action de formation se termine définitivement au 31 décembre 2023 et ne sera pas reconduite.

Caractéristiques du public accueilli en 2023 sur le projet BOP 104, subventionné par la Direction Départementale de l'Emploi, des Solidarités et de la Protection des Population de la Charente

- La subvention 2023 de 37100€ est accordée pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024
- 3 lieux de formation :
 - Confolens en 2023
 - Marcillac-Lanville et Ruffec en 2024

CONFOLENS	7 hommes 3 femmes	↔ 3 personnes de – de 26 ans (H) ↔ 6 personnes de 26 à 44 ans ↔ 1 personne de + de 45 ans (F)
------------------	----------------------	---

AUTRES FORMATIONS

- Formation DIU Vivality (Prise en main de la plateforme du Dossier des usagers) auprès des salariés des MECS de l'APLB

▪ MD2S Niort	20
▪ Maison St Joseph Tarbes	17
▪ Maison d'enfants Dordogne-Périgord 24	9
▪ Maison St Louis de Montfort St Savinien	72
▪ MJB Ruelle	9
▪ DITEP Anguienne	39
Total salariés formés en 2023	166

⇒ En 2023, l'APP a dispensé 12804 heures de formation.

- ✓ Aptic : 56h
- ✓ BOP 104 : 594h
- ✓ HSP : 11140h
- ✓ DIU : 1014h

NOS PARTENAIRES

Nos principaux partenaires et financements sont les suivants :

PARTENAIRES PEDAGOGIQUES ET/OU FINANCIERS	PUBLIC FORMÉ	DOMAINES D'INTERVENTION
<p>CONSEIL REGIONAL Nouvelle Aquitaine</p> <p>Marché</p> <p>Habilitation Service Public Socle de compétences</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Demandeurs d'emploi ▪ Bénéficiaires RSA ▪ Salariés des chantiers d'insertion 	<p>3 Parcours :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Parcours 1</u> : Découverte de l'outil informatique (Illectronisme) ▪ <u>Parcours 2</u> : Français Langue Etrangère ▪ <u>Parcours 3</u> : La palette des Savoirs (Remise à niveau français-Math – Anglais et initiation informatique à perfectionnement Pack office)
<p>Département de la Charente</p> <p>Subvention obtenue dans le cadre de l'appel à projet "Intégration et accès à la nationalité française"</p> <p>BOP 104</p>	<p>Accompagnement des étrangers en situation régulière</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Personne d'origine étrangère primo-arrivants et signataire du contrat d'intégration républicaine depuis moins de 5 ans ▪ Réfugiés Ukrainiens ▪ Confolens et Ruffec 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Apprentissage de la langue française ▪ Appropriation des valeurs et usages de la société française et de la citoyenneté ▪ Accompagnement vers l'emploi ▪ Accompagnement global ▪ Atelier de recherches de stages en entreprise
<p>Dispositif Chèques Aptic (Département/Conseil Régional/La Poste et Pôle Emploi/Mission Locale)</p>	<p>Pass – Numérique, les carnets de 5 à 10 chèques de 10 € sont distribués :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Bénéficiaires du RSA ▪ Toutes personnes de 18 à 65 ans souhaitant se former aux outils numériques 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Découverte de l'outil informatique ▪ Savoir utiliser internet pour les recherches personnelles ou les démarches d'emploi ▪ Découverte des sites : CAF, impôt.gouv, ANTS.gouv ... ▪ Envoyer un mail avec PJ ▪ Initiation WORD/EXCEL
<p>Salarié(e)s des structures de l'APLB</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Salariés de MECS 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation DIU

PRINCIPALES ACTIVITES EN 2023

90 % de l'activité de l'APP est engendrée par le Marché de la Région Habilitation Service Public, 174 personnes ont été formées sur les différents parcours de formation contre 114 personnes en 2022 soit une augmentation de 53 %.

Nous avons consommé 100 % des permanences prévues à la convention subséquente pour l'année 2023. Il est constaté pour cette année, un nombre constant de prescription et une nette augmentation pour le parcours 3 (module informatique) pour des personnes proches de la retraite. Ce constat a été fait après la mise en vigueur de la loi sur les retraites.

PROJETS 2024

- ✓ Continuité du marché Habilitation de Service Public (HSP) qui devait se terminer au 30 juin 2023. Un avenant a été signé pour une prolongation jusqu'au 30 novembre 2024. Chiffre au 1 janvier 2024 : 73 personnes entrées en formation sur 2023 poursuivent en 2024, 7 nouvelles prescriptions reçues au 15 janvier 2024. Réponse à l'appel à projet pour 2025-2028.
- ✓ Continuité de la formation DIU auprès des salariés des MECS de l'APLB sur 2024, 2 nouveaux groupes de salariés seront formés à partir de janvier pour les Maisons des Deux Sèvres à Niort.
- ✓ Reprise des communications pour la certification CléA et CléA Numérique, Mme Séverine Longeville est évaluatrice sur ces deux dispositifs.
- ✓ Projet BOP 104, Action d'accompagnement des étrangers en situation régulière et signataires du Contrat d'Intégration Républicaine depuis moins de 5 ans. Deux actions sont prévues pour 2024 entre janvier et juin sur les secteurs d'Aigre et Ruffec.
- ✓ Prise de contact avec Madame Flaczyk afin de former les salariés AI Service, aux savoir de base et au Français Langue Etrangère sur le site d'Angoulême, en partenariat avec les ETTI et chantier d'insertion du secteur.

12 - Organisme de Formation (Cadillac Formation - 24)

La section **FORMATION** de l'APLB se compose de deux organismes de formation,

- . **APLB - Cadillac Formation** qui ouvre sur les formations qualifiantes en Travaux Publics et qui accompagne et mobilise des publics fragilisés vers l'emploi. L'Organisme est labellisé Qualiopi
- . **APLB - APP Ruffec** avec une démarche pédagogique qui répond au double label APP - Qualiopi et qui justifie de certifications PCIE-ICDL, CLEA et CLEA numérique

APLB CADILLAC FORMATION



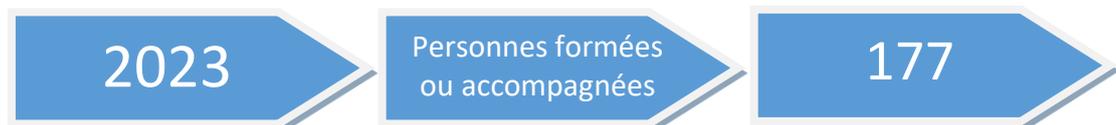
Implantation géographique

- Pôle Travaux Publics - 659 Route de la Moutine - 24230 Saint Antoine de Breuilh
- Pôle insertion et accompagnement RSA - 3 avenue de Royan - 24600 Ribérac

Moyens Humains

En 2023, l'équipe pédagogique se compose de :

- . 1 Cheffe de service formation pour les deux organismes de formation
- . 2 Formateurs techniques Travaux Publics
- . 1 Formatrice en insertion professionnelle : Amorce de parcours
- . 4 Encadrants techniques (atelier de remobilisation)
- . 1 Accompagnatrice socio-professionnelle
- . 1 Référente coordonnatrice
- . 1 Accompagnatrice socio-professionnelle : Accompagnement Dynamique Vers l'Emploi (ADVE)



177 personnes formées ou accompagnées

ORIGINE DES PERSONNES ACCUEILLIES

- demandeurs d'emploi prescrits par Pôle Emploi ou Missions Locales,
- bénéficiaires du RSA et autres minima sociaux prescrits par les Référents insertion du Département,
- personnes reconnues en situation de handicap prescrites par CAP Emploi,
- salariés (entreprises - intérimaires - chantier d'insertion).

NOMBRE D'HEURES DE FORMATION ET/OU D'ACCOMPAGNEMENT

En 2023, Cadillac Formation a dispensé **30 669 heures** pour son propre compte.

PRINCIPAUX FINANCEURS (voir tableau)

Conseil Régional Nouvelle Aquitaine - Fonds Social Européen -
Conseil Départemental de la Dordogne

PRINCIPAUX PARTENAIRES

- . AFPA - AFAC (porteurs des marchés HSP et Amorce de parcours)
- . Prescripteurs
- . Chantiers d'insertion, réseau IAE, CORIDOR
- . Agences d'intérim
- . Collectivités
- . Entreprises, ...

PRINCIPAUX FINANCEMENTS

PARTENAIRES PEDAGOGIQUES ET/OU FINANCIERS	PUBLIC FORMÉ	DOMAINES D'INTERVENTION
<p style="text-align: center;">CONSEIL REGIONAL Nouvelle Aquitaine Marché Habilitation Service Public 1er niveau de qualification</p>	<p>Personnes en recherche d'emploi de plus de 16 ans faiblement qualifiées et rencontrant des difficultés d'insertion</p>	<p style="text-align: center;">Lot BTP</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Titre professionnel conducteurs d'engins de chantiers urbains ▪ Titre professionnel Maçon en voiries et réseaux divers ▪ Titre professionnel Canalisateur
<p style="text-align: center;">Département de la Dordogne Subvention dans le cadre du FDI avec un cofinancement FSE</p>	<p>Bénéficiaires du RSA ou minima sociaux, personnes en situation de grande précarité et en grande difficulté d'accès à l'emploi résidant sur le secteur de l'Unité Territoriale de Ribérac</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Atelier de remobilisation ESPACE RESSOURCE Ribérac et St Michel de Rivière ▪ Dispositif ADVE
<p style="text-align: center;">CONSEIL REGIONAL Nouvelle Aquitaine Plateforme Amorce de parcours Bassin d'emploi Périgieux Nord Est Dordogne</p>	<p>Public, identifié avec l'appui d'un prescripteur, en difficultés d'accès à la formation et ayant besoin d'un accompagnement pour construire son projet professionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Retrouver la dynamique et les codes professionnels ▪ Se projeter dans un parcours de formation ▪ Construire son projet professionnel ▪ Accéder à la qualification ou directement à l'emploi
<p style="text-align: center;">OPCO - CPF</p>	<p>Salariés entreprise Salariés en reconversion</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Autorisation de conduite chariot élévateur ▪ Conducteurs d'engins de chantiers urbains ▪ CCP conduire une pelle hydraulique.

SYNTHESE PAR ACTIONS DE FORMATION

Nombre de stagiaires	Libellé formations	Nombre d'heures réalisées
23	HSP 1^{er} niveau de qualification TP	10 735 h
5	CPF / conduite engins TP	709 h
34	Amorce de parcours	11 082 h
79	Atelier de remobilisation Espace Ressource	7 512 h
31	ADVE	337 h
5	Découverte Mise en situation professionnelle Pôle TP	294 h
177	Heures réalisées	30 669 h

Les faits marquants de l'année

- Décision du CA de fermer l'activité Travaux Publics au 31 Décembre 2023. A compter du 2^{ème} semestre, nous n'avons accepté aucune nouvelle demande de formation.
- Déménagement de l'OF Dordogne.
La Responsable pédagogique a désormais son bureau au Siège en Charente.
- Reclassement d'un formateur TP sur la section IAE.
Rupture conventionnelle pour l'autre formateur TP
- Le marché Région « Amorce de parcours » n'est pas reconduit. Notre groupement n'a pas été retenu pour les trois années à venir.
- Reprise du marché du dispositif ADVE en 2023 jusqu'au 31/12/2024.

Les perspectives et projets à venir

Continuité du marché Espace Ressource avec une réponse à l'appel à projet pour 2024 (au 15 mars) qui s'appuie sur un atelier accès au numérique et un atelier rencontre avec des professionnels.

Répondre aux demandes sur le marché départemental (PDI et PTI) réunion prévue le 13 février.

Se positionner sur le marché HSP socle de compétences avec les partenaires (AFAC ou autre) dès que l'appel à projet sera disponible.

Prise de contact avec Madame Flaczyk afin de former les salariés AI Service, au savoir de base et aux besoins de compétences sur le site Ribérac.

Création de dispositif en fonction des appels à projets régionaux et départementaux.

Répondre à l'appel à projet sur le dispositif ADVE pour 2025-2027 si celui-ci est reconduit par le département.

Création de dispositif de formation sur les compétences de base aux métiers de l'aide à la personne en partenariat avec la PTA 24.

13 - SIAE (Charente - 16 et Dordogne - 24)

1) Présentation

La section Insertion par l'Activité Economique (IAE) permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé visant à faciliter leur insertion professionnelle.

Elle regroupe différentes structures, conventionnées par l'Etat pour accueillir ces publics :

➤ **2 associations intermédiaires (AISD'EMPLOI en Charente et AI Service en Dordogne).**

Elles permettent à des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières de travailler occasionnellement pour le compte d'utilisateurs (particuliers – collectivités essentiellement).

➤ **2 entreprises de travail temporaire d'insertion (Le Maillon en Charente et C3i en Dordogne)**

Entreprises d'intérim dont l'activité est centrée sur l'insertion professionnelle.

2) L'activité de l'année et le public accueilli/accompagné

Structures	Nb de salariés accompagnés	Equivalent ETP	Répartition Hommes Femmes	Agés	Autres caractéristiques
Le Maillon	78	18.75	88.4 % d'hommes	26.9 % moins de 26 ans 16.6 % de plus de 50 ans	35.9 % de BRSA 44.8 % de DELD 56 % QPV
C3i	138	29.49	87.6 % d'hommes	13.7 % moins de 26 ans 16 % de plus de 50 ans	39 % de BRSA 53.6 % de ZRR 34 % de DELD
Aisd'emploi	119	13.63	59.6% de femmes	33 % moins de 26 ans 32 % de plus de 50 ans	67 % QPV 44.8 % de BRSA 56 % de DELD
AI SERVICE	175	27.55	64.5% de femmes	8 % moins de 26 ans 43 % de plus de 50 ans	34 % de BRSA 49 % de DELD 64 % de ZRR
APLB EMPLOI INSERTION	510	89.42			

¹ Bénéficiaires du RSA

² Demandeurs d'Emploi de Longue Durée

³ Quartiers Prioritaires de la Ville

⁴ Zone de Revitalisation Rurale

3) La problématique des personnes accompagnées

L'insertion par l'activité économique (IAE) s'adresse à des personnes sans emploi qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles. Les profils des personnes accompagnées sont très divers :

- . Chômeurs de longue durée
- . Personnes qui touchent des minimas sociaux (RSA, ASS, AAH,...)
- . Jeunes de moins de 26 ans sans qualification
- . Travailleurs reconnus handicapés

Le principal frein à l'emploi constaté est le manque de mobilité.

4) L'organisation de la prise en charge au sein de l'établissement

Un entretien individuel permet de vérifier les critères d'éligibilité des candidats puis de formaliser l'inscription. Il s'agit ensuite de rechercher des missions adaptées au profil de la personne (selon ses compétences – ses contraintes familiales – sa mobilité etc..).

Nous bénéficions d'une aide au poste par le biais de la DDETSPP, permettant de financer le nécessaire accompagnement de nos salariés à lever les freins à une insertion sociale et professionnelle durable. Cette aide au poste est calculée en fonction du nombre d'heures de travail effectuées par nos salariés en parcours. L'accompagnement social, en lien avec les partenaires, débute dès lors qu'un premier contrat de travail ou de mise à disposition est signé.

L'accompagnement dure 2 ans, (si dérogation, possibilité de prolonger d'une année et doit permettre à nos salariés d'accéder à un emploi stable ou à une formation.

5) Les partenaires

Partenaires financiers : La DDETSPP essentiellement.

Le département et le Conseil Régional viennent par ailleurs en soutien pour le financement de certains de nos projets.

Autres partenaires : Pôle Emploi – Missions locales – ADSEA – Les autres SIAE du territoire – BSC (FFB).

6) Les projets en cours

Nos ETTI élargissent leur rayonnement territorial :

Nos ETTI développent de nouvelles permanences au sein des maisons France Service, dans une démarche « d'aller vers » de nouveaux demandeurs d'emploi et potentiels clients.

L'enjeu est de développer leur chiffre d'affaires et de sourcer de nouveaux candidats pour faire face à leur problématique de recrutement.

- C3i collabore ainsi avec aide 24 (association intermédiaire basée à Bergerac). Nous organisons des permanences hebdomadaires sur les communes de Lalinde – Le Bugue et Sarlat.
- Pour le Maillon, des permanences s'effectuent désormais sur Châteauneuf et Jarnac depuis septembre 2023.

Ai service collabore avec l'association PREVER sur le territoire de Ribérac dans le cadre du projet « Territoire Zéro Chômeur » :

Ai service collabore avec les collectivités, les travailleurs sociaux et acteurs économiques afin de partager son expérience de terrain, son analyse de la situation des publics en insertion et contribuer ainsi à la mise en œuvre des politiques et projets en faveur de l'emploi et de l'insertion. A ce titre, notre association est pleinement engagée et soutient la mise en œuvre du projet de création d'EBE, tout en demeurant vigilant sur le risque de concurrence (support d'activité et recrutement des demandeurs d'emploi)

7) La gestion des Ressources Humaines

L'année 2023 a été marquée par le **recrutement de Mme Piboyeux** au poste de directrice adjointe, en charge des Etablissements de Dordogne C3i et Ai service. Son arrivée a contribué à **stabiliser l'équipe**, à renforcer nos liens avec les prescripteurs et collectivités locales et ainsi à améliorer notre ancrage territorial.

Les **difficultés de recrutement de salariés en parcours demeurent importantes**. En effet, beaucoup de candidats qui nous sont orientés relèvent davantage des chantiers d'insertion et cumulent des difficultés sociales peu compatibles avec une mise à l'emploi.

8) Les faits marquants de l'année

La consolidation de nos bureaux de section AI et ETTI

- . Elargissement du bureau de section AI et ETTI avec l'accueil de 3 nouveaux membres au cours de l'année 2023,
- . Formalisation d'une fiche mission, présentant les attendus de l'administrateur
- . Création d'un « kit communication » à destination des nouveaux membres de bureau de section
- . Création d'un groupe WhatsApp pour maintenir le lien entre les bureaux, entre la direction et les membres des bureaux de section,
- . Alternance des bureaux de section en Charente et Dordogne.

Renforcement de notre marque employeur APLB Emploi Insertion

- . Création d'un poste de "chargé(e) de fonction support accompagnement" en Janvier 2023,
- . Création et animation d'ateliers collectifs au sein des agences,
- . Participation à l'opération "Octobre rose",
- . Développement d'actions de cohésion via les oeuvres sociales,
- . Formalisation d'un accord sur l'annualisation du temps de travail et signature de 2 CDI Inclusion,
- . Travail avec le CSE et les Organisations syndicales pour étudier les modalités de versement d'une prime aux salariés permanents, à partir d'indicateurs objectifs et mesurables.

Renforcement de notre ancrage territorial

Diffusion d'une newsletter trimestrielle, déclinée pour chacune de nos agences, auprès des partenaires et acteurs locaux,
Participation au projet Territoire Zéro Chômeur à Ribérac,
Contribution au projet de mobilité inclusive en collaboration avec la CDC de Saint Aulaye et de Ribérac et l'association Envol de Chalais,
Adhésion au réseau d'entreprise bergeracois « REZO 24 ».

9) Les perspectives et projets à venir, conclusion

La mise en œuvre de France TRAVAIL et la fragilité des modèles économiques AI – ETTI rendent indispensable un travail de lobbying local, régional et national.

- . **faire reconnaître l'expertise des SIAE et sa place légitime dans la mise en œuvre de France Travail**, quand des groupes privés se positionnent déjà auprès des services de Pôle Emploi et de l'Etat
- . Implication de Mme Flaczyk au sein d'un des principaux réseaux de l'IAE, en tant que **coprésidente de l'association régionale Coorace Nouvelle Aquitaine**
- . **un travail de concertation avec les 4 autres ensembliers AI-ETTI de Charente**, s'engage cette année avec les adhérents de Coorace Nouvelle Aquitaine. Nous souhaitons œuvrer de concert pour acquérir de nouveaux marchés et développer de nouveaux partenariats.

Renforcer et adapter l'accompagnement de nos salariés en parcours :

- Travailler de concert sur la problématique de l'illettrisme et du FLE avec l'Organisme de Formation de l'APLB. Seront associés au projet La régie de quartier de Charente ainsi que l'ATTJ, qui manquent également de réponse dans le cadre de l'accompagnement socio-professionnel.
- Asseoir l'organisation mise en œuvre en 2023 :
 - . Mission accompagnement transverse à nos 4 SIAE ,
 - . Formalisation des procédures d'accompagnement,
 - . Organisation d'événements thématiques,
 - . Mise en œuvre de la procédure « on-boarding ».

Développer notre activité en poursuivant les démarches de prospection. En 2024, seront prioritairement ciblées :

- Les collectivités territoriales
 - . Marché public Région Nouvelle Aquitaine pour les remplacements dans les lycées
 - . Marché public Mésolia et Périgord habitat en Dordogne
- Les entreprises artisanales du bâtiment
- Les viticulteurs

Poursuivre la démarche de **consolidation du bureau de section AI et ETTI** engagée en 2023 :

- Elargir ses membres afin que chacune de nos agences bénéficie d'un administrateur en relai au niveau local
- Accompagner les administrateurs afin qu'ils puissent assurer pleinement leur rôle d'ambassadeur et qu'ils facilitent nos collaborations auprès des collectivités territoriales notamment.